

---

# Les de Jordy de Cabanac

**Histoire d'une ancienne famille noble du Canada**

---

## Du même auteur

- La foi dans ses rapports avec la raison (1898)  
Le mariage clandestin devant la loi (1901)  
Articles et études (315 pages) — (1903)  
Vie de Mère Caron (270 pages) — (1908)  
Les fêtes de l'Hôtel-Dieu (194 pages) — (1909)  
Prêtres et religieux du Canada (I) — (1914)  
Pau, Fayolle et Foch (1922)  
Histoire des Soeurs de Sainte-Anne (350 pages) — (1922)  
Louis-Joseph-Amédée Derome (1922)  
Mère Catherine-Aurélie (450 pages) — (1923)  
Saint-Jean-Baptiste de Montréal (1924)  
Noces d'or de Saint-Jean-Baptiste de Montréal (1924)  
Prêtres et religieux du Canada (II) — (1924)  
Verdun de Montréal (1925)  
Lettres et Ecrits de Mère Catherine-Aurélie <sup>(1)</sup> — (1925)  
Histoire des Cèdres (416 pages) — (1927)  
Histoire des Soeurs de Miséricorde (360 pages) — (1928)  
Histoire de Mgr John Forbes (315 pages) — (1929)  
Le curé Labelle (300 pages) — (1930)

## En collaboration

- Les fêtes du 75ème de la Saint-Jean-Baptiste (1909)  
Histoire de Saint-Jacques d'Embrun (1910)

## En préparation

Histoire de Gravelbourg, Saskatchewan

---

(1) Ce travail n'a pas été publié, bien qu'il soit écrit en vue d'une publication éventuelle. Les 1900 pages du manuscrit ont été reproduites au clavier en 20 copies dont une pour chacun des monastères du Précieux-Sang actuellement existants. — Note de l'auteur.

# Les de Jordy de Cabanac

Histoire d'une ancienne famille noble du Canada

PAR

L'abbé ÉLIE-J. AUCLAIR

*Docteur en théologie et en droit canonique  
de la Société Royale du Canada  
et de la Société Historique de Montréal*

Préface de M. AEGIDIUS FAUTEUX

*Conservateur de la Bibliothèque Saint-Sulpice à Montréal  
de la Société Royale du Canada  
président de la Société Historique de Montréal*



MONTREAL  
LIBRAIRIE BEAUCHEMIN Limitée  
430, rue Saint-Gabriel, 430

—  
1930

Nihil obstat,

Adilard Dugré, S. J., censeur dioc.  
23 juin 1930.

Imprimatur,

Marianopoli, die 24<sup>a</sup> Junii 1930  
A. can. Harbour  
r. ger.



## PRÉFACE

---

**C**ET LIVRE est d'abord un acte de piété familiale. M. l'abbé Auclair, à qui en a été confiée l'exécution, a lui-même pris soin de le noter. C'est un descendant des de Jordy de Cabanac, M. l'abbé Georges-Alfred Dejordy, qui s'est donné la tâche pieuse d'élever ce monument à la gloire de ses nobles aïeux. Avec un zèle et avec une patience également admirables, il a assemblé une à une toutes les pierres qui le composent. Pendant de longues années, à travers les diverses occupations de la vie, il n'a pas cessé d'avoir les yeux fixés sur l'oeuvre rêvée et, à force de démarches et de peine, en mettant pour ainsi dire bout à bout les rares loisirs que lui laissait parfois un absorbant ministère, il vient enfin d'en assurer la réalisation, et de la façon la plus heureuse.

Au début d'un ouvrage semblable et qui est dû à la même inspiration élevée, le marquis de Vogüé conjure ses fils, à qui il s'adresse, de ne jamais abandonner l'esprit de famille et il définit ainsi ce don précieux entre tous: "la préoccupation des intérêts collectifs de ceux qui portent le même nom, le respect de ce nom, la reconnaissance pour ceux qui en ont constitué la valeur et enfin la volonté de maintenir cette valeur et de l'étendre". On ne saurait faire mieux entendre que le culte des ancêtres est à la base même de l'esprit familial. La société, a-t-il été dit, est un organisme dont les familles sont les cellules et

par suite elle ne vaut que ce que valent les familles. Or, nous ne saurions trop le redire, les familles elles-mêmes ne sont fortes ou ne subsistent que par la vertu des traditions. La continuité leur est une loi indispensable et nécessaire. Le passé est la source profonde où elles plongent leurs racines à travers l'humus de la terre ancestrale. Que par malheur ou par faute cette source se tarisse, la sève qui les vivifiait ne monte plus dans les branches et c'est la déchéance, le dépérissement fatal. Un poète orgueilleux a pu dire qu'il devait tout à lui-même et n'avait pas besoin d'aïeux, mais il se trompait grossièrement en même temps qu'il se rendait coupable d'ingratitude. Ce qu'il y avait de meilleur en lui, en effet, il le devait aux germes féconds déposés dans son âme par les générations d'ancêtres qui l'avaient lentement préparé. Ce n'est pas sans raison que l'on a dit que l'humanité est faite de plus de morts que de vivants, et nous ne sommes en fin de compte que le total momentané d'une addition qui sans cesse grossit. Dans l'ordre humain, nous pouvons dire de nos pères ce que saint Jean Chrysostome, dans l'ordre chrétien, disait des martyrs, ces autres ancêtres: "Ils sont la tête et nous sommes les pieds. Or, les pieds ne peuvent pas dire à la tête: "Nous nous passerons de toi." Il est donc souverainement juste que nous nous souvenions de ceux qui ont fondé le patrimoine matériel ou moral dont nous profitons, et c'est la raison même du culte des ancêtres dont l'intensité, chez un peuple, est toujours en raison directe de la culture et de l'élévation morale.

Chez nous, ainsi qu'en fait foi la belle devise de la province de Québec, nous nous flattons d'avoir cette vertu du souvenir. Il se peut que chez un certain nombre elle soit en fait plus verbale qu'active, mais on aurait mauvaise grâce à ne pas reconnaître qu'elle est, cependant, solidement implantée dans l'âme même de la race. Maintes preuves en sont offertes à nos yeux tous les jours. Ainsi, ce n'est pas uniquement aux chercheurs d'héritage que les bibliothèques doivent s'en pren-

dre si les exemplaires du dictionnaire Tanguay, qu'elles mettent à la disposition du public, tombent littéralement en miettes à force d'être feuilletés par des milliers de doigts fiévreux et doivent être périodiquement remplacés. La cause en tient principalement à la passion généalogique qui travaille, à des degrés divers, la plupart des Canadiens. Tous tant que nous sommes, nous ne pouvons nous empêcher de sentir remuer en nous les fibres qui nous relient aux ancêtres, et ils sont plus nombreux qu'on ne pense ceux qui, cédant à un irrésistible désir de les anatomiser, s'y appliquent avec une méthode qui est quelquefois naïve, mais avec une conscience qui est toujours touchante. Nous n'ignorons pas que quelques esprits, qui se piquent d'être positifs, ne veulent voir dans cette passion généalogique qu'une innocente manie et en sourient volontiers, mais, aux yeux de tous ceux qui réfléchissent et qui pensent, il n'en reste pas moins que, parmi toutes les formes que le patriotisme revêt, il n'en est peut-être pas qui soit plus efficace ni plus riche en résultats. Parce qu'elle nous garde en communion perpétuelle avec ceux-là mêmes qui ont fondé notre patrie et parce que, par un rappel constant des meilleures vertus de notre race, elle alimente notre fierté en même temps qu'elle fortifie notre sens du devoir, elle contribue en définitive plus que toute autre chose à maintenir cet esprit national sans lequel nous ne pouvons espérer grandir ni même subsister.

Cependant, quelque consolant que soit l'état d'âme que nous avons essayé de décrire, nous ne pourrions jamais trop souhaiter que les manifestations extérieures s'en multiplient avec plus d'abondance encore pour le profit de tous. L'on nous donne aujourd'hui l'histoire de la famille des de Jordy de Cabanac, qui avait depuis longtemps sa place marquée dans notre panthéon historique. Mais, combien d'autres familles, sans avoir nécessairement jeté le même éclat, ont cependant mérité, par un noble labeur et par une longue probité, d'être tirées de l'ombre où dort leur souvenir. Même pour les descendants les plus

pieux qui s'efforcent à la conserver la tradition orale ne suffit pas toujours et il ne peut y avoir de repos que lorsque le livre l'a enfin fixée. C'est ce qu'a heureusement compris M. l'abbé Dejordy. Puisse-t-il avoir de nombreux imitateurs qui sachent entendre comme lui le grave conseil donné par Moïse à son peuple dans le Deutéronome: "*Memento dierum antiquorum; interroga majores tuos et dicent tibi* — Souviens-toi des jours anciens; interroge tes aïeux et ils te parleront."

Mais ce n'est pas assez de dire que ce beau livre que vient de produire M. l'abbé Auclair, en obéissance au voeu de l'abbé Dejordy, est un acte de piété familiale. Il n'est pas seulement un recueil de ce qu'Horace appelle les *domestica facta*. Par l'importance du sujet autant que par la maîtrise de l'exécution, il est de plus une véritable contribution à notre littérature historique.

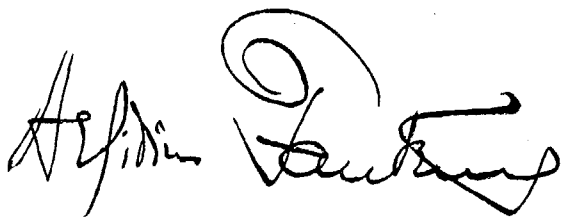
C'est en effet en pleine histoire que les deux premiers de Jordy, qui passèrent en Nouvelle-France vers 1685, ont implanté sur notre sol la famille qui encore aujourd'hui perpétue si honorablement son nom. Suivant une expression qui était alors courante, mais dont on ne fera jamais trop remarquer le sens profond, ils étaient venus *servir*. Ils étaient venus sur le sol d'Amérique servir Dieu et la patrie, comme plusieurs générations de leurs nobles ancêtres les avaient déjà servis sur le sol de France. Or, la Providence a voulu qu'après avoir mis les mers entre eux et un passé glorieux, ils allassent, en récompense de ce tranquille courage, vers un avenir non moins éclatant. A cette époque en effet la Nouvelle-France n'était pas encore sortie de ce qu'on a si proprement appelé les temps héroïques; la lutte contre le cruel Iroquois était alors pour ainsi dire à son apogée et tenait les défenseurs de la colonie continuellement en alerte. Il n'y avait pas d'occasion plus propice aux âmes guerrières de prouver leur vaillance. Les deux de Jordy de Cabanac n'y ont pas manqué. De 1685 jusqu'à la réduction à peu près définitive des hordes sauvages, c'est-à-dire

pendant plus de vingt ans, ils ont été de tous les combats et ont fait noblement leur devoir. Par la part considérable qu'ils ont prise ensuite aux événements militaires de leur temps, par les postes importants qu'ils ont tour à tour occupés, par les hautes alliances que leur a values leur mérite, on peut dire qu'ils sont de ceux qui ont le plus largement contribué au long enfantement de la patrie canadienne. Leur histoire, et celle de leurs fils aussi bien, se confond en quelque sorte avec celle de leur temps et elle est comme un microcosme de l'histoire du Canada.

Nous ne saurions donc trop nous féliciter de voir s'ajouter cette nouvelle et importante monographie aux autres trop rares que nous possédons déjà. Elle devra d'ailleurs être d'autant mieux accueillie des historiens qu'elle est véritablement faite de main d'ouvrier. M. l'abbé Dejordy, en refusant de parachever lui-même la construction qu'il avait projetée et en s'effaçant au moment décisif, a sans aucun doute péché par excès de modestie, mais d'autre part nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître qu'en confiant à M. l'abbé Auclair une tâche qui lui était si chère il a fait preuve d'un jugement particulièrement heureux. Il était difficile en effet de tomber sur quelqu'un de mieux préparé à une semblable entreprise. Ecrivain de plus en plus actif, M. Auclair n'a jamais abattu autant de bonne besogne que depuis qu'il est censé se reposer dans sa tranquille retraite de Saint-Polycarpe. De tous les côtés à la fois on fait appel à sa plume et, comme il a le concours généreux lorsque l'Eglise ou la patrie sont en cause, il répond infailliblement et avec une alacrité merveilleuse: *adsum*, me voici. En six ou sept ans, il a déjà publié un nombre égal d'excellentes monographies qui honorent notre littérature autant qu'elles l'honorent lui-même. Mais nous ne croyons pas nous tromper en disant que cette étude dernière sur la famille des de Jordy est une des plus remarquables qu'il ait encore produites. A tous les points de vue, elle est ce que l'on peut appeler une oeuvre de bon aloi. Elle devra d'abord être hautement appréciée des

historiens, à cause des lumières nouvelles qu'elle jette sur plusieurs points de notre histoire restés encore obscurs et surtout à cause de la rigueur scientifique avec laquelle elle a été construite. M. Auclair savait que l'on n'attendait pas de lui un livre de complaisance. Il n'a rien caché des humaines défaillances qui se devaient inévitablement rencontrer dans ses héros et il n'a eu en vue que la simple vérité, l'appuyant toujours sur une documentation authentique et sûre.

Mais qui dit rigueur scientifique ne dit pas nécessairement sécheresse. M. Auclair a su faire oeuvre littéraire en même temps qu'oeuvre historique. Au lieu de s'en tenir à une simple nomenclature généalogique qui eût donné à son livre l'apparence d'un squelette de laboratoire monté sur des fils de laiton, il s'est appliqué à broser un large tableau où l'air et la vie circulent largement. Par ce moyen, il a réussi à faire d'une monographie de famille une histoire extrêmement attachante qui, à l'historien comme au profane, apparaîtra du même intérêt. Ce livre devra plaire à tous ceux qui le liront et surtout il devra leur être éminemment bienfaisant. Nous ne croyons pas, en effet, qu'il y en ait beaucoup de plus propres à perpétuer dans l'esprit de la jeunesse les magnifiques qualités canadiennes-françaises, car c'est bien le coeur de la race qui, dans l'harmonieux développement de quelques-uns de ses types les plus beaux, jaillit de ces pages, les vivifie et les anime.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alfred Levesque". The signature is written in a cursive, flowing style with large, sweeping loops and a prominent initial "A".



## INTRODUCTION GÉNÉRALE

---

**C**E LIVRE, c'est l'histoire d'une ancienne famille noble du Canada. Et cela, tout de suite, semblera peut-être circonscire le cadre dans lequel nous allons évoluer. D'aucuns penseront que ceux-là seuls peuvent s'y intéresser qui tiennent de près ou de loin à cette famille. Nous croyons pourtant, en toute sincérité, que, à propos des de Jordy de Cabanac, comme au sujet de nombre de familles nobles "du temps des Français", il en peut et il en doit être autrement. Arrivés en Nouvelle-France dès 1685, beaucoup de leur vie, aux de Jordy de Cabanac, s'est trouvé mêlé, activement et de haut, pendant pas loin d'un siècle, en fait jusqu'à la bataille des Plaines d'Abraham de 1759 et jusqu'à la cession de 1763, à celle du pays elle-même, d'une façon qui ne fut pas quelconque. Alliés au Pezard de la Touche-Champlain, aux Robineau de Bécancourt et de Portneuf, aux Le Gardeur de Repentigny et à plusieurs autres familles importantes, c'est-à-dire constamment au premier rang de la meilleure société militaire et civile de la colonie naissante des bords du Saint-Laurent, les pères et les fils ayant fait la guerre contre l'Iroquois ou contre l'Anglais sous M. de Denonville, sous M. de Frontenac, sous M. de Callières et jusque sous M. de Vaudreuil au temps de Montcalm et de Lévis, les de Jordy de Cabanac ont droit, principalement à l'époque de la domination française, à une belle place dans notre histoire. Après la cession du Canada à l'Angleterre, ruinés comme tant d'autres

nobles, ils ont vite disparu ou se sont fondus dans la masse populaire, c'est vrai. Mais, si, par le malheur des temps, ou, pour mieux dire, par un dessein caché de la Providence, ils ont ainsi été diminués, en un sens, et sont tombés en roture, selon l'expression en usage, ils ne sont pas déçus, en un autre sens, autant qu'un observateur superficiel pourrait le croire. Ils ont été plutôt de ceux, pensons-nous, qui ont contribué, pour une large part, à grandir et à anoblir ce peuple canadien dont on a dit qu'il était un peuple de gentilshommes. Pour peu que l'on s'arrête à considérer le fond des choses, leur histoire se hausse vite au niveau de celles qui sont vraiment d'intérêt général.

Nous nous sommes efforcé, au reste, en coordonnant et en rédigeant les notes et documents dont nous disposions, de la situer autant que possible, cette histoire particulière des de Jordy de Cabanac, dans le plan même de l'histoire générale du Canada. Chaque fois que l'occasion s'en présentait, nous avons refait le récit, en de brefs mais fidèles raccourcis, des événements d'ordre public auxquels ils ont eu à prendre part, et l'on constatera aisément que, si les de Jordy ne sont pas sans doute des personnages ou des héros de première grandeur, ils n'en ont pas moins dignement vécu, comme soldats et comme citoyens, sous le régime français surtout, dans un rang social des plus élevés, et que, si leurs noms ne sont pas toujours inscrits aux pages glorieuses de cette époque, ce n'est peut-être pas parce qu'ils ne le méritaient point.

Au temps de Louis XIV, de 1643 à 1715, et à celui de Louis XV, de 1715 à 1774, tant que le Canada appartient à la France, dans la colonie aussi bien que dans la mère-patrie, avec le système féodal alors en vigueur, le rôle des gens de noblesse fut considérable. Pour les choses de la guerre, seuls les fils de nobles pouvaient être appelés, de par la volonté du roi, au commandement des régiments ou des bataillons. Dans l'ordre civil, c'est à eux de même qu'on attribuait d'ordinaire les hauts postes de l'administration. Pareillement, dans l'Eglise, c'est à eux en-

core, souvent, qu'on confiait les charges épiscopales. Rappelons-nous, par exemple, que Mgr de Laval et Mgr de Saint-Vallier portaient la particule, et ce furent certainement de grands évêques. S'il en était ainsi dans l'Eglise, il n'en allait pas autrement dans le siècle. Nos fils de nobles, venus au pays déjà officiers pour la plupart, furent bientôt presque tous pourvus de fiefs et de seigneuries, plus riches peut-être en titres et en espérances qu'en d'autres choses, mais qui les maintenaient quand même à la tête du peuple. Beaucoup d'entre eux, il n'est que juste de le proclamer, profitèrent de leur situation pour se rendre largement utiles à l'intérêt public, en se dépensant sans compter pour le service du roi et pour la défense ou l'avancement de la colonie. Ce ne furent jamais des mercenaires et leur solde était légère. Peu leur importait! Servir leur suffisait. Le sentiment de l'honneur était tout ensemble leur guide, leur stimulant et leur force. Ils jugeaient de haut et voyaient grand. Ils avaient des traditions, ils tenaient à leur rang — trop peut-être parfois — et, pour rien au monde, ils n'auraient consenti à faire mentir leur sang. Autant que personne, ils étaient convaincus que noblesse oblige. Leurs titres, ils le savaient et ils s'en montraient fiers, leur imposaient des devoirs en même temps qu'ils leur assuraient des droits. Leur pauvreté même leur fut, plus d'une fois, un garant de retenue et de respectabilité. C'est par eux surtout que, chez nous, selon le mot d'Henri Martin, "c'est tout un peuple qui fut grand".<sup>(1)</sup> Nos nobles étaient bien de ceux, en somme, dont parlait Boileau, quand il écrivait ces vers restés fameux:

La noblesse, Dangeau, n'est pas une chimère,  
Quand, sous l'étroite loi d'une vertu austère,  
Un homme issu d'un sang fécond en demi-dieux  
Suit, comme toi, la trace où marchaient ses aïeux.

Et nous eûmes ainsi beaucoup de nobles. Il en était venu un bon nombre avec M. de Tracy et le régiment de Carignan en 1665. Un autre contingent, arrivé avec M. de Denonville —

(1) *Histoire de France*, par Henri Martin, tome XV, page 554.

dont nos deux premiers de Jordy de Cabanac — s'y ajouta en 1685. Il en vint encore sous M. de Frontenac (1689-1698), sous M. de Callières (1698-1703) et sous M. de Vaudreuil (1703-1725). Charlevoix, le jésuite historien, écrivait, vers 1720, qu'il y avait en Nouvelle-France plus de noblesse ou de nobles que dans toutes les autres colonies françaises de l'époque. Ce furent ceux-là, principalement, qui constituèrent, en se mariant au pays avec des filles de leur rang et en fondant des familles, ce qu'on a appelé la noblesse canadienne. Dans la suite, d'autres officiers de noblesse, notamment ceux des troupes venues avec Montcalm en 1756, s'ajoutèrent aux précédents. De ceux-ci, si la plupart, une fois la cession faite, retournèrent en France, quelques-uns cependant, qui avaient épousé des Canadiennes, restèrent au Canada sous le régime anglais.

C'est à tort, en effet, qu'on a cru et écrit longtemps que, en 1760 et 1763, à la cession, tous nos nobles nous avaient quittés et étaient repartis pour la France. C'est là une légende dont nos chercheurs et nos plus récents historiens ont fait bonne justice. *L'Histoire des Ursulines de Québec* et *Les Grandes Familles Françaises du Canada* du sulpicien Daniel avaient commencé ce travail de rectification. L'étude documentée du juge Baby, *L'Exode des classes dirigeantes à la cession du Canada*, l'a complété à la satisfaction des érudits. Mais, les légendes, on le sait, ont la vie dure. Nos historiens de l'heure actuelle ont dû revenir sur le sujet, et quelques-uns l'ont fait d'une façon magistrale, M. le sénateur Thomas Chapais, par exemple, dans ses cours d'histoire du Canada donnés à l'Université Laval de Québec, et M. l'abbé Lionel Groulx, dans ses *Lendemain de conquête* professés à l'Université de Montréal. Aussi, notre premier ministre de Québec, M. Alexandre Taschereau, parlant, au printemps de 1922, devant un auditoire anglais et protestant de Toronto, pouvait-il dire avec raison et fort justement: "Il est faux que la noblesse canadienne ait abandonné le pays

en 1760-1763. Voici ce qui s'est passé lors de la cession du Canada par la France à l'Angleterre. Les troupes régulières, composées surtout de Français, officiers et soldats venus avec Montcalm pour faire la guerre, retournèrent chez elles en France une fois la guerre finie. Mais les troupes de la marine, composées de Canadiens officiers et soldats presque entièrement, ne partirent pas. Elles restèrent ici, parce qu'elles y étaient chez elles. Un cinquantaine d'officiers tout au plus passèrent en France pour y continuer à faire le métier des armes. Les autres, demeurés au Canada, cessèrent seulement de servir dans l'armée, au moins pour un temps, car plusieurs devaient y revenir sous le régime anglais. Ils se retirèrent, ceux-là, au cours des premières années, dans leurs seigneuries et y vécurent en se livrant à la culture de la terre . . ." (2) Voilà la véritable histoire.

"C'est par milliers, déclarait devant la *Société Historique* de Montréal, un an plus tard, en janvier 1923, M. Régis Roy, que nous pouvons compter, au Canada et chez nos compatriotes de la Nouvelle-Angleterre, de ces fils de gentilshommes de noble extraction, qui s'ignorent eux-mêmes le plus souvent. Après la cession, leurs ancêtres ou leurs pères, ruinés par les longues et dures années de la guerre et n'ayant plus d'autre part de relations avec la France, se sont peu à peu mêlés au peuple en contractant des alliances avec les familles bourgeoises ou terriennes. En deux ou trois générations, comme il arrive presque toujours dans les foyers canadiens, ils se sont prodigieusement multipliés. N'a-t-on pas dit que le seul capitaine d'Entremont, venu en Nouvelle-France au temps de Louis XIV, avait à la fin du XIXème siècle une descendance masculine de pas moins de trois mille unités? Ainsi fondus dans la masse,

(2) M. le premier ministre Tuschereau avait donné ce jour-là — 27 avril 1922 — en plein cœur de Toronto, deux conférences, l'une sur l'*habitant canadien* devant l'*Empire Club*, l'autre sur la *noblesse canadienne* devant le *Women's Canadian Club*. Elles furent toutes les deux, en ce milieu anglo-prottestant, aussi courageuses et fières que justes et éloquentes, et elles eurent, dans tout le pays canadien, beaucoup de retentissement.

nos nobles de jadis ont communiqué à notre peuple quelque chose de leur dignité de tenue et de leur fierté d'allures. Et c'est ce qui arrachait, au milieu du siècle dernier, à l'un de nos gouverneurs anglais (sir Charles Bagot en 1842), cette exclamation restée historique: "Ces Canadiens, c'est un peuple de gentilshommes!"<sup>(3)</sup>

Ainsi devenus de la noblesse terrienne après avoir fait glorieusement leur devoir sur les champs de bataille, et même tombés en roture par le malheur des temps ou par la force des choses, nos nobles d'autrefois, il convient de l'ajouter, ou plutôt leurs descendants, ont gardé, d'une façon générale, leurs traditions de courage et de fierté. Nous verrons en son lieu que nos de Jordy de Cabanac furent de ceux-là. Nous en trouverons aux côtés de Carleton — plus tard lord Dorchester — pour repousser avec lui les Américains d'Arnold et de Montgomery en 1775, et, sous les ordres de sir George Prévost et de Charles-Michel de Salaberry, pour vaincre, avec l'éclat que l'on sait, ceux de 1812-1813. Plus encore, l'un de leurs petits-fils, Jean de Jordy, de Contrecoeur, fera le coup de feu à la bataille de Saint-Denis en 1837, et l'un de leurs arrière-petits-fils, Adrien de Jordy, de Lawrence, se fera tué, à Château-Thierry en France, au cours de la grande guerre, en juillet 1917.

Au reste, la gloire du passé, chez ces gens de noblesse et chez leurs descendants, rayonne toujours, dans une certaine mesure, sur les générations qui leur succèdent. Etre noble et de bonne famille de par les droits du sang, c'est un titre dont on a incontestablement le droit d'être fier. Les Romains, on s'en souvient, donnaient à leurs nobles le beau nom de *patri-ciens*, ce qui veut dire, au sens large, avoir des pères illustres, et les Grecs, qui se plaisaient à emmêler les idées de beauté avec celles de bonté, appelaient les leurs des *eupatrides*, ce qui signifie avoir de beaux ancêtres. Nos nobles canadiens sont, en un

(3) Conférence sur la noblesse canadienne donnée, à la *Société Historique* de Montréal, le 29 janvier 1923, par M. Régis Roy, archiviste au département de la Marine à Ottawa.

sens très réel, nos *patriciens* à nous et nos *eupatrides* à nous, principalement à ceux d'entre nous qui ont l'honneur de porter toujours leur nom. Et c'est ce qui fait, le cas échéant, que nous sommes en droit de nous répéter à nous-mêmes ces jolis vers que Victor de Laprade faisait dire à l'ombre du grand Corneille :

Les épines s'en vont aussi bien que les roses,  
 Mais au bout de l'épreuve il nous reste deux choses  
 Par où nous recevons le prix de nos combats :  
 Notre âme dans le ciel, notre nom ici-bas.

Le culte pour ses morts est naturel aux humains. Il y a même des peuples chez qui, par une exagération évidente, qui se base cependant sur un sentiment inné ou sur une loi naturelle, on fait de ses morts des dieux. Gardons-nous de ces excès. Mais n'oublions pas que nous devons beaucoup à nos morts, à nos anciens, à nos ancêtres et à nos pères. C'est de ce mot "père" que nous vient le nom de "patrie" que nous donnons à la terre, au pays, à la race dont nous sommes les fils. La patrie, c'est avant tout quelque chose de l'âme des pères qui se transmet à l'âme des fils, en planant sur eux d'une façon quasi sensible, bien que cela soit invisible et inaccessible aux sens. "Les morts gouvernent les vivants", disait le positiviste Auguste Comte, et c'est vrai pour une large part. Les générations humaines, en vérité, ce sont des hommes qui succèdent à des hommes, ce qui faisait dire à Joseph de Maistre que, s'il avait souvent rencontré des hommes, il n'avait jamais vu nulle part l'homme tout seul. La race n'est pas un vain mot et le sang qu'on porte dans ses veines a ses droits. Lisez *Les Morts qui parlent* de M. de Vogüé ou *L'Appel de la race* de notre Lionel Groulx, et vous en serez, croyons-nous, facilement convaincu.

Quand surtout nos morts sont de ceux qui se sont distingués d'une manière ou d'une autre avec éclat dans la vie, qu'ils ont marqué dans l'histoire de leur temps, qu'ils ont été justement honorés et titrés à cause de leurs mérites, il convient absolument que nous nous en souvenions et que nous rendions hom-

mage à leur mémoire. Et pourtant, hélas! les morts vont vite souvent, ou, ce qui veut dire au fond la même chose, on les oublie vite. L'herbe pousse dru sur bien des tombes sans qu'on y pense beaucoup, de vieilles croix branlent dans les cimetières qu'on ne relève pas, de riches monuments même s'effritent et s'écroulent dont on ne s'occupe plus!

Les de Jordy de Cabanac allaient avoir, sans doute, s'ils ne l'avaient pas déjà, le sort commun, l'oubli. L'un de leurs petits-fils ou petits-neveux à la sixième ou septième génération, M. l'abbé Georges-Alfred de Jordy de Cabanac, qui est aumônier dans un collège de religieux, dans le Massachusetts aux Etats-Unis, a voulu, par piété filiale, que leur mémoire revive pour jamais. D'abord, il leur a fait élever, dans le cimetière de sa paroisse natale, à Saint-Pie de Bagot, où ont vécu quelques-unes des dernières générations, un beau et riche monument funèbre. Il a estimé, en plus, qu'un livre devait leur être consacré, qui raconterait la vie, les hauts faits et les mérites des plus illustres d'entre eux. Pendant des années, il a multiplié les enquêtes et les recherches pour se procurer les documents officiels les concernant. Plusieurs de nos érudits et de nos meilleurs chercheurs ont bien voulu lui prêter le concours de leur savoir et de leurs lumières. Nous tenons à remercier en son nom, et aussi au nôtre, ces bienveillants collaborateurs: M. Pierre-Georges Roy et M. l'abbé Ivanhoé Caron, de Québec, M. le chanoine Prosper Cloutier, de Champlain, M. François-J. Audet et M. Régis Roy, d'Ottawa, M. Aegidius Fauteux, M. E.-Z. Massicotte et M. Montarville de la Bruère, de Montréal. Grâce à l'obligeance de ces messieurs, notre documentation, si elle n'est pas très riche, se trouve cependant sérieuse et suffisamment abondante. Ce premier travail fait, M. l'abbé de Jordy a lui-même mis en oeuvre une rédaction de l'histoire de sa famille. Plus tard, il a passé la plume à un Père Dominicain de ses amis, le Père Brosseau, qui a continué et perfectionné son oeuvre en y ajoutant de solides données historiques d'or-

dre général. Enfin, en janvier 1930, M. l'abbé de Jordy nous a fait l'honneur de nous confier, pour une coordination et une rédaction définitives, tous ces matériaux et documents qui sont le fruit de longues et patientes études. La tâche, on l'aperçoit, nous était de la sorte singulièrement facilitée. Nous n'avions qu'à puiser dans toute cette richesse. Nous l'avons fait le moins mal que nous l'avons pu. En peu de mots, c'est là toute la genèse du livre que nous présentons en ce moment au lecteur.

Ils étaient deux, les de Jordy de Cabanac, Joseph et François, l'oncle et le neveu, le premier âgé de 28 ans, le second de 19, qui arrivèrent au Canada, ou mieux en Nouvelle-France, avec M. de Denonville, en 1685. Tous les deux, c'étaient des fils de nobles et des lieutenants du roi. Ils ont fait la guerre d'abord contre l'Iroquois ou contre l'Anglais. Puis, ils se sont établis dans la colonie, s'y sont mariés et ont fondé des familles. C'est leur histoire à l'un et à l'autre et c'est l'histoire de leurs familles à tous les deux que nous racontons dans ce livre. Il nous a semblé que l'ordre à suivre dans notre récit devait être naturellement celui de la succession des temps et des événements, à condition d'y mettre toutefois une coordination qui aiderait à la clarté et à l'intelligence de notre exposé. Nous avons, pour cela, divisé notre volume en neuf chapitres, qui se compénètrent un peu quasi nécessairement, mais qui se distinguent cependant très nettement, et qui couvrent toute la période qui va de la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle jusqu'à nos jours. Voici, sommairement, la substance de chacun de ces chapitres.

Au chapitre premier, nous étudions l'histoire des ancêtres des de Jordy et celle de leur anoblissement. Venus de Vercel en Lombardie (Italie), vers la fin du XV<sup>ème</sup> siècle, dans la vieille province du Languedoc en France, ils s'établissent à Carcassonne et à La Livinière. Nous les suivons, en passant par quatre ou cinq générations, pendant pas loin de deux cents ans, jusqu'au départ, en 1685, de nos deux lieutenants du roi pour la Nouvelle-France.

Au chapitre deuxième nous nous occupons de la descendance de Melchior de Cabanac, seigneur de Grandchamp, écuyer du roi à Versailles, le frère de Joseph et l'oncle de François, qui, lui, est resté toujours en France. Nous voyons que son unique fils, Guy, comme son père en haute situation à la cour, meurt sans enfants, tandis que sa fille, Marie-Angélique, devient marquise de Soucy et est la mère de la baronne de Mackau, dont sont issus les de Mackau contemporains.

Au chapitre troisième, nous racontons les péripéties du voyage sur l'Atlantique et l'arrivée au Canada de Joseph et de François de Jordy de Cabanac. Nous donnons au passage le pourquoi de leur venue en Nouvelle-France, et les circonstances de l'époque, tant en France qu'au Canada, nous permettent de faire saisir et comprendre quelle fut d'abord leur situation dans la colonie.

Au chapitre quatrième, nous faisons le récit succinct des premières années de nos deux héros en Nouvelle-France, comment ils vont porter la guerre, sous M. de Denonville, au pays des Iroquois, et comment ils assistent au siège de Québec, par Phipps, sous M. de Frontenac, comment aussi ils deviennent les hôtes, à Champlain, du seigneur Pezard de la Touche, dont Joseph de Jordy épouse la fille Madeleine.

Le chapitre cinquième est consacré à la carrière de Joseph de Jordy de Cabanac au Canada. Après son mariage avec Madeleine Pezard de la Touche en 1691, il est gratifié d'un fief seigneurial sur le Richelieu en 1695, devient co-seigneur de Champlain peu après, élève une famille de onze enfants, poursuit une belle carrière, est nommé major à Trois-Rivières en 1712 et meurt dans la même ville en avril 1713.

Le chapitre sixième est consacré à la carrière de François de Jordy Moreau de Cabanac. Il a d'abord une équipée de folle galanterie, se marie ensuite, en premières noces, en 1696, à Marie-Anne Nolan, dont il a trois enfants, trois filles, et, en

secondes noces, en 1705, à Louise-Catherine Robineau de Bécancourt, qui lui donne sept enfants, quatre garçons et trois filles. Il est pourvu, en 1696, d'un fief seigneurial, le fief des Aulnèts sur la rivière Chaudière, et, par son deuxième mariage, il devient aussi, en 1705, seigneur des Isles Bouchard, où il se construit un manoir et élève sa famille. En 1712, il est capitaine au fort de Chambly. En 1718, il est décoré de la croix de Saint-Louis. En 1720, il est nommé major à Trois-Rivières, où il meurt en février 1726.

Au chapitre septième, nous nous occupons de la descendance de Joseph de Jordy. Onze enfants, trois garçons et huit filles, naissent de son mariage avec Madeleine Pezard de la Touche. Nous suivons leur carrière à chacun et celle des enfants de celui d'entre eux qui a fondé une famille. Deux des fils de Joseph, Melchior, dit Cabanac l'aîné, et Joseph, dit sieur de Cabanac, meurent sans enfants. Un seul, François, dit Saint-Georges Cabanac, se marie. Il épouse Thérèse de Tonty, dont il a un fils, Joseph-Melchior, qui passe en France après la cession. La famille de Joseph de Jordy de Cabanac s'éteint ainsi au Canada.

Le chapitre huitième est consacré aux Robineau de Bécancourt, barons de Portneuf, dont la fille du premier baron, René, Louise-Catherine, devient, en 1705, la femme de François de Jordy Moreau de Cabanac. C'est l'une des grandes familles du Canada et c'est d'elle, par Louise-Catherine, que sont issues les générations des de Jordy qui se sont continuées ou perpétuées jusqu'à nos jours, et c'est pourquoi nous avons tenu à fixer son souvenir dans ce livre.

Enfin, au chapitre neuvième et dernier, nous suivons la descendance des deux mariages de François de Jordy de Cabanac, celle surtout de ses fils, Pierre-François, dit seigneur des Isles Bouchard, Charles-René, dit de Jordy-Villebon, et Louis, dit de Jordy des Isles. Avec les enfants de Pierre-François et les enfants de leurs enfants nous allons jusqu'à Jean et Timo-

thée, de la cinquième génération, ce qui nous amène à la période contemporaine, notamment à M. l'abbé Georges-Alfred de Jordy, de la sixième génération, qui nous a mis la plume en main pour écrire ce livre à la mémoire de ses anciens.

Notre volume est, en plus, illustré de plusieurs vignettes, pour chacun des chapitres, qui se rapportent, d'une façon ou d'une autre, aux personnages qui sont en scène, aux événements que nous racontons ou aux endroits où ils ont été vécus. En appendice, trois tableaux généalogiques achèvent de compléter l'exposé général de tout notre récit.

Cette histoire des de Jordy de Cabanac n'a pas, évidemment, l'importance de celle des fondateurs ou des créateurs de notre pays canadien. Elle a quand même, croyons-nous, ainsi que nous le disions au début de la présente introduction, son intérêt de portée générale, qui est considérable. Si nos héros n'ont pas occupé, sans doute, des situations de tout premier plan, il nous paraît certain qu'ils ont largement contribué, aux premiers âges de notre histoire, sur les champs de bataille et dans la vie sociale, à l'établissement et à l'agrandissement de notre patrie. C'est la piété filiale de l'un de leurs descendants, nous l'avons dit plus haut, qui a voulu ce livre dédié à leur mémoire. Mais, il se trouve aussi qu'ils le méritaient, par ailleurs, à plus d'un égard. "Le progrès, écrivait naguère l'ancien président Roosevelt, se fait par les hommes qui agissent et non par ceux qui discutent." Les de Jordy de Cabanac ont été constamment des actifs et des agissants. Sans être infaillibles, ni impeccables, mais très humains comme le commun des mortels, ils ont vécu utilement et dignement, même, certains d'entre eux, héroïquement. Tous, ils ont eu de la religion et ils ont rempli, au moins d'une manière générale, leurs devoirs envers Dieu et envers la sainte Eglise, avec conscience et fidélité. Ils ont aimé et servi la France et son roi et, pareillement, leur nouvelle patrie du Canada pour laquelle ils se sont surtout dépensés. Nous parlons là, principalement, des anciens, les premiers

venus au pays. Il convient d'ajouter, à l'honneur des générations plus jeunes et plus près de nous, que, même tombés en roture, les descendants se sont montrés dignes de leurs ancêtres et de leurs pères. Et tout cela vaut d'être apprécié et d'être cité en exemple aux contemporains, quels qu'ils soient, et à ceux qui viendront après nous.

Plus spécialement, on le comprend, ce livre s'adresse aux de Jordy de Cabanac, à leurs enfants, à leurs alliés, aux descendants des uns et des autres. Puissent-ils trouver tous, dans l'exemple de leurs ancêtres, des motifs de bien vivre sous l'oeil de Dieu et d'être toujours de dignes citoyens de leur patrie, quelles que soient d'ailleurs la place et la situation que la Providence leur aura assignées dans notre pauvre monde de misères et de tristesses! Qu'ils suivent "la trace où marchaient leurs aïeux", comme disait le poète, et le souvenir que ce livre leur permettra de mieux garder sera plus sûrement, pour eux tous, une source de vraie joie. *Et haec olim meminisse juvabit!*

*L'abbé Eli-J. Arctois*



de la Société Royale du Canada.

---



## CHAPITRE PREMIER

### Les ancêtres des de Jordy et leurs titres de noblesse

**A** LA FIN de juillet de l'année 1685 — c'était en France au temps de Louis XIV — l'un des vaisseaux du roi, *La Diligente*, parti de La Rochelle au commencement de juin, amenait au Canada, ou plutôt en Nouvelle-France, un nouveau gouverneur de la colonie, M. de Denonville, qui était le neuvième depuis Champlain, le fondateur de Québec. M. de Denonville succédait à M. de la Barre, lequel avait remplacé M. de Frontenac, qui devait lui-même revenir au Canada à la suite de M. de Denonville, car l'on sait que M. de Frontenac a administré la colonie à deux reprises.<sup>(1)</sup> On était alors, en 1685, dans notre jeune pays, en pleine guerre contre les Iroquois et leurs alliés les colons des possessions anglaises en Amérique. Aussi *La Diligente*, qui nous amenait le nouveau gouverneur, ne voyageait-elle pas seule. Deux autres vaisseaux du roi, plus petits, *Le Mulet* et *Le Fourgon*, faisaient route sur l'océan avec elle, qui portaient ensemble une recrue de cinq cents soldats qu'on envoyait au secours de la colonie. Ajoutons en passant, quitte à y revenir plus tard, que ces pauvres soldats, trop entassés sur leurs petits voiliers, eurent beaucoup à souffrir d'une sorte d'épidémie pestilentielle qui se déclara pendant la traversée et les décima cruellement.

(1) M. de Frontenac gouverna la colonie royale du Canada de 1672 à 1682, puis de 1689 à 1698. Entre ses deux administrations, on eut celle de M. de la Barre, de 1682 à 1685, et celle de M. de Denonville, de 1685 à 1689.

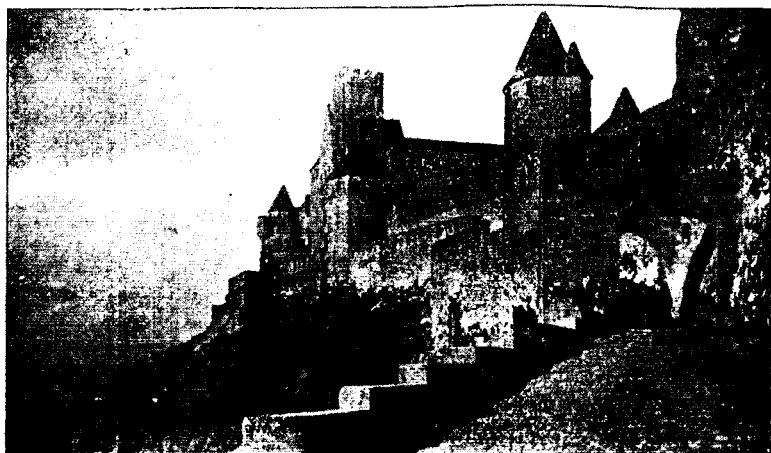
Parmi les passagers de *La Diligente*, avec M. de Denonville qu'accompagnaient sa femme et sa fille, se trouvaient M. l'abbé de Saint-Vallier, le futur évêque de Québec, plusieurs ecclésiastiques et une vingtaine d'officiers militaires, dont deux jeunes lieutenants, l'oncle et le neveu, natifs de la ville de Carcassonne en Languedoc, âgés respectivement de 28 ans et de 19 ans, Joseph de Jordy de Cabanac et François de Jordy de Cabanac. C'est de ces deux-ci et de leurs descendants, que nous voulons, dans ce livre, raconter l'histoire.

Qui étaient donc ces deux jeunes lieutenants qui avaient ainsi l'honneur de voyager, à bord de *La Diligente*, avec M. de Denonville, M. l'abbé de Saint-Vallier, les ecclésiastiques et les officiers du roi? C'étaient deux fils de nobles, issus d'une famille de haut rang et noblement de même apparentés. Nous verrons plus loin que les gouverneurs et les intendants de la colonie, voire le roi et les ministres de Versailles, les traitaient constamment, en leur qualité de nobles, avec une spéciale considération. Pour le moment, et c'est l'objet de ce chapitre, arrêtons-nous à étudier et à bien établir, à l'aide des quelques documents dont nous disposons, leurs titres de noblesse.

Le nom des de Jordy, en France comme au Canada, en divers temps et en divers lieux, a connu, ainsi qu'il arrive souvent, bien des variantes. On l'a écrit de Jordy ou des Jordy, de Jordi ou des Jordis, Desjordi ou Dejordi, Desjourdi ou Déjourdi, Dézourdi, Déordy, Dézourci, ou même parfois de Sourdis... C'est que, comme il a été dit un peu durement mais avec esprit, "par besoin d'euphonie ou par système du moindre effort, les notaires ou les curés, gardiens attitrés des archives en tout pays, ont accoutumé parfois de recevoir par l'oreille des sons qu'ils rendent par la plume sans plus..." L'orthographe que nous adoptons, la plus communément suivie, c'est de Jordy, ou encore de Jordi pour les plus anciens des vieilles générations.

Le premier de ce nom dont il soit question dans les regis-

tres publics en France, à la fin du XVème siècle, c'est Pierre de Jordi. Il se disait originaire de Verceil en Lombardie (Italie) et il était marchand. Il vint d'abord s'établir à Carcassonne, aujourd'hui chef-lieu du département de l'Aude, et se fixa ensuite à La Livinière, maintenant du département de l'Hérault, où il fit souche et éleva ses enfants. Un mémoire consacré aux anciennes familles de Carcassonne, manuscrit de M. Cros de Mavrville, porte en effet à l'article Jordi ou Jordi ce qui suit:



Carcassonne — La porte d'Aude

“Ceux de Jordi sont venus de Lombardie, d'un lieu appelé Verceil. De la famille qui vint descendre en ce pays fust Pierre de Jordi, qui se disait marchand de Lombardie et habitait La Livinière, le séjour de laquelle ses descendants n'ont oncques depuis quitté. On les appelait le plus souvent par sobriquet les Lombards plus tôt que de leur surnom les de Jordi. Ce Pierre de Jordi eust quatre enfants masles, scavoir: Philippe, Jean, Thomas et un autre Jean de Jordi, comme se void par acte de l'an 1485 . . .”(2)

(2) La Livinière. — Le joli village de ce nom, d'une population d'un peu plus de mille habitants, est agréablement situé au pied des derniers contre-forts méridionaux des Cévennes, au milieu du vaste et riche vignoble du Minervois, sur la limite des départements de l'Aude et de l'Hérault. Son terri-

En nous communiquant cette précieuse note manuscrite, M. Henri Sivade, de la Société des arts et des sciences de Carcassonne, accompagne son envoi de la remarque que voici: "Il est donc acquis que la famille, dont l'auteur de ce manuscrit s'occupe, et qui était l'une des plus anciennes de Carcassonne, habitait également La Livinière (département de l'Hérault). Le cartulaire Mahul, tome VI, reproduit textuellement, au sujet des anciennes familles de Carcassonne, la notice dont je viens de donner copie. — Il est à présumer que cette famille n'avait qu'un pied à terre à Carcassonne du fait qu'elle n'y occupait aucune charge publique. La liste complète des *consuls* (magistrats municipaux) de cette ville, qui va de 1248 à 1789, ne cite, en effet, aucun de ses membres comme ayant été revêtus de cette dignité."

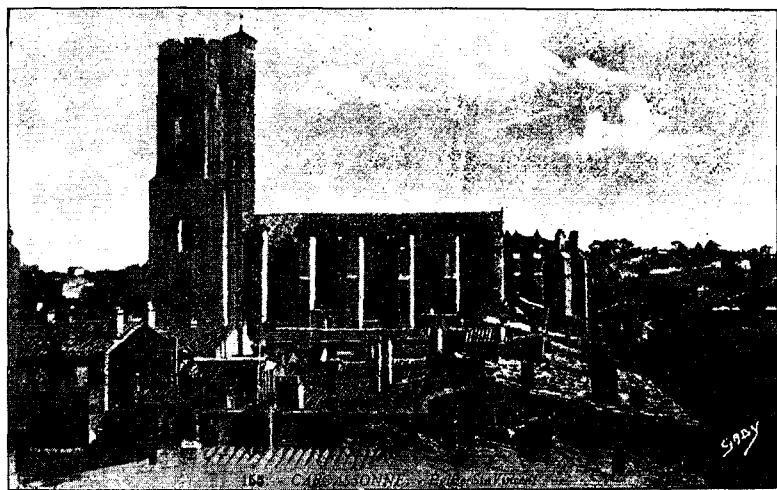
Vercell n'est plus de nos jours en Lombardie, mais bien en Piémont, tout près cependant de la ligne qui sépare ces deux provinces de l'Italie moderne. Les de Jordi, marchands de Vercell, pouvaient en conséquence se dire Lombards. Rien d'étonnant, d'autre part, si le peuple du Languedoc préférerait leur donner ce nom de leur pays d'origine. C'était probablement pour leur marquer comme une manière de déconsidération. Car, les Méridionaux indolents de France n'aimaient guère ces négociants venus d'Italie, actifs et industriels sans doute et qui

---

toire, qui est d'une grande diversité, se baigne au sud-ouest dans la rivière d'Ognoué. La fraîche et riante vallée de la Cesse, que domine l'étrange et pittoresque région des Causses, lui sert de limite au nord. C'était anciennement un bourg gallo-romain ainsi dit Liviana ou Laviana. Il fut détruit par les Anglais dans la seconde moitié du XIV<sup>ème</sup> siècle. L'église qui avait été alors épargnée a été démolie en 1889. En 1350, Nicolas de la Jugie, un neveu du pape Clément VI, fit l'acquisition du château de Pendoit, que lui vendirent les héritiers de Raymond de Saverdun, qui le tenait lui-même de saint Louis, roi de France. Autour du château de La Livinière, Nicolas de la Jugie, le nouveau seigneur, permit qu'on construisit des habitations. C'est l'origine du village actuel, qui a été agrandi dans la suite et entouré de fortifications, dont on retrouve encore des vestiges, notamment devant la mairie. Du château lui-même, il reste de nos jours d'importantes et intéressantes ruines. Ce château de La Livinière paraît remonter au IX<sup>ème</sup> siècle. Mais il a été certainement restauré et agrandi plus tard. Il renfermait jadis un riche et belle chapelle dédiée au Saint Sauveur, bâtie, vers 1265, par le cardinal Pierre Colonna, sous la direction de son procureur et agent général, le romain Lelius Petri. — Extrait d'une note d'un correspondant de France de la région de Carcassonne.

développaient les ressources de la région, mais qui, comme les Juifs, prêtaient à gros intérêts et faisaient profit de tout.

Le Languedoc, dont on a formé en 1791 les sept départements de la Haute-Loire, de la Lozère, de l'Ardèche, de l'Aude, du Tarn, du Hérault et du Gard, auquel s'est ajouté en 1841 celui du Tarn-et-Garonne, était, à cette époque du XV<sup>ème</sup> siècle, un pays en partie ruiné par les querelles et les luttes religieuses qu'avait suscitées la secte des Albigeois ou des Cathares aux XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles. Les nobles appauvris n'étaient



Carcassonne — L'église Saint-Vincent

plus que de piètres hobereaux aigris par les vicissitudes et dépourvus d'initiative tout autant que d'argent. La région, par conséquent, pour recouvrer sa prospérité naturelle par trop compromise, avait besoin de capital et d'hommes d'action. Déjà les papes d'Avignon, de 1309 à 1377, avaient fait venir d'Italie maints financiers et pourvoyeurs, qui s'étaient établis dans la contrée et avaient fait souche: les de Guérin, les de l'Eglise, les de Pradines (des noms que nous retrouverons) . . . Comme il était naturel, d'autres suivirent.

Mais pourquoi, peut-on se demander, ces gens de Lombardie en particulier quittaient-ils ainsi leurs plaines fertiles et leurs villes prospères et venaient-ils chercher fortune en ce Languedoc de France appauvri et en partie ruiné? Il y a à cela une raison historique qu'on peut mettre de l'avant. Pendant toute la période de la Renaissance, du XIV<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècle, les riches pays du nord de l'Italie, dont la Lombardie, avaient été minés par d'incessantes révolutions, ayant à subir, tour à tour, les vexations des Visconti et des Sforza, puis les déprédations des armées de France, d'Autriche ou d'Espagne. Désespérant de ne pouvoir jamais vivre en paix chez eux, nombre d'Italiens du nord, notamment des Lombards, émigrèrent en France, dans le Languedoc et les autres provinces du Midi.

Pierre de Jordi fut de ceux-là. Disposant de quelques capitaux et ayant beaucoup de savoir-faire, lui et ses descendants prospérèrent rapidement et largement. Leur commerce à Carcassonne ou sur leur domaine de La Livinière les enrichit d'abord, les fit s'élever dans la hiérarchie sociale et finalement les conduisit, à cause sans doute des services rendus au pays ou à ses rois, jusqu'à se pourvoir de titres de noblesse.

Pierre de Jordi, né vers 1450, dut arriver, déjà marié, à Carcassonne et à La Livinière, dans le Languedoc, vers 1475. Nous n'avons pas de document qui nous permette de préciser davantage. Nous savons déjà, par le mémoire de M. Cros de Mayreville, plus haut cité, qu'il fut le père de quatre fils: Philippe, Jean, Thomas et un autre Jean. Nous ignorons le nom de sa femme et s'il eut aussi des filles de son mariage. Mais nous avons lieu de croire que ses deux premiers garçons, Philippe et Jean, moururent en bas âge. C'est, en tout cas, ce que semble indiquer, au moins pour le deuxième, ce nom de Jean redonné au quatrième. Ce second Jean n'a pas non plus laissé de traces. Le troisième seul, Thomas, né vers 1510, alors que son père avait 60 ans, et marié à Jeanne de Dulon vers 1540,

recueille, d'après les textes que nous avons en mains, l'héritage de son père, Pierre de Jordi. Il paraît, cet héritage, avoir été substantiel, ce qui mit Thomas dans une situation avantageuse.

C'est à propos de ce Thomas que nous possédons un premier document écrit, faisant partie de toute une série de pièces officielles, provenant de la famille même des de Jordi ou de Jordy, et qui sont consignées dans les "nobiliaires" de France, dans celui d'Hozier, par exemple, qui fait autorité, et dans celui du Cabinet des Titres de la Bibliothèque Nationale de Paris, qui n'est pas moins important peut-être. Ce document, daté du 4 février 1549, qui constitue le premier titre de noblesse de la famille, nous voulons dire le plus ancien connu, c'est le testament de "Noble Thomas de Jordy", reçu par Verruche, notaire royal, à cette date, en la résidence du testateur, au lieu dit de La Livinière, diocèse de Saint-Pons-de-Tonnerre, sénéchaussée de Carcassonne. L'histoire nous apprend, par ailleurs, que Saint-Pons avait été primitivement une abbaye bénédictine. Un évêché y ayant été établi en 1317, l'église abbatiale devint cathédrale. Les moines bénédictins s'étant alors fixés à La Livinière, l'église de ce dernier endroit, ainsi dite de Saint-Etienne, prit le titre d'église abbatiale. Selon la coutume, seuls les gens qui possédaient un nom respecté et disposaient d'une certaine fortune étaient admis, dans les églises abbatiales comme dans les églises cathédrales, à fonder une chapelle pour la sépulture de leurs défunts ou la leur propre. Or, nous l'allons voir, ce fut précisément le cas pour notre Thomas de Jordi ou de Jordy.

Son testament, en effet, stipule ses dernières volontés comme suit: "Il désire qu'après sa mort son corps soit porté en l'église abbatiale de Saint-Etienne de La Livinière et il ordonne qu'on l'enterre dans la chapelle qu'il y a fondée au cimetière qui est du côté de la porte de Pépieux au dit lieu de La Livinière. Il commande aussi que Demoiselle Jeanne de Dulon, sa femme, soit nourrie, vestue et entretenue, aux dépens de ses

biens, par Noble André de Jordy, son fils, lequel soit son héritier universel. Il règle enfin qu'en cas que celui-ci (son fils) manquerait de respect envers sa mère, ou pour quelque nécessité que ce soit, elle, Jeanne de Dulon, sa femme, se retire dans une partie de sa maison et qu'elle prenne tout ce qui lui sera nécessaire, lui faisant une pension de 120 livres par an . . ." D'où il résulte deux constatations à retenir. La première, c'est que Thomas possédait une fortune assez ronde, et, la deuxième, c'est qu'il n'établit qu'un seul héritier de sa succession, son fils André, ce qui laisse clairement entendre qu'il n'avait que celui-là, au moins au moment où il rédigea son testament, aux approches, semble-t-il, de sa mort.

André de Jordy, fils et héritier de Thomas d'après ce testament de 1549, a dû naître vers 1544 et n'aurait eu que 5 ans lorsque son père rédigea, par main de notaire, ses dernières volontés. Ce qui est certain, c'est qu'il contracta mariage avec Marie de Fabre, le 29 décembre 1575. Nous avons, en effet, un document écrit, de la même source de tantôt, qui l'affirme nettement. C'est son contrat de mariage, passé devant Jean Pochelon, notaire royal, habitant Douzey, diocèse de Narbonne. Il est dit dans ce contrat que: "Noble André de Jordy, fils et héritier de Thomas de Jordy et de Jeanne de Dulon sa femme, du lieu de La Livinière, fut "accordé", le 29 décembre 1575, avec Demoiselle Marie de Fabre, fille de sieur Jacques de Fabre et de Demoiselle Françoise de Porteney, du lieu de Pernac, et qu'il a été donné en apport général à la future la somme de 2400 livres." De ce mariage est né, peut-être en 1576, ou peu après, au moins un fils, Alexandre de Jordy. Cet Alexandre avait-il des frères et des soeurs? Nous l'ignorons, les documents que nous possédons n'en parlant pas.

Alexandre de Jordy, fils d'André et petit-fils de Thomas, passe contrat de mariage, le 6 janvier 1604, avec Jeanne de Bennes, devant Jean Amblard, bachelier en droit et notaire royal de Saint-Pons-en-Tonnerre, dans la maison du sieur de

Jordy. Nous avons ce contrat, et c'est le troisième document de la collection. Il y est dit que: "Noble Alexandre de Jordy, fils de Noble André de Jordy, fut "accordé", le 6ème jour du mois de janvier de l'an 1604, avec Demoiselle Jeanne de Benes, fille de feu Noble Etienne de Benes, seigneur de Gros, et de Demoiselle Antoinette de Massals sa femme, du consentement de Noble Jacques de Benes, son frère, à laquelle a été donnée en mariage (c'est-à-dire à l'occasion de son mariage) la somme de 3000 livres et celle de 600 livres, constituées par la dite Dame de Massals sa mère, savoir: 100 pistoles, 100 pistolets coins d'Espagne et 200 écus d'or, revenant le tout à la somme de 3600 livres . . . de quoi la future épouse quitte le sieur de Gros, son frère, de tous et chacun des droits légitimes qu'elle pourrait prétendre, tant sur les biens de son défunt père que sur ceux de sa mère et sur ceux, troisième partie, de feu David de Benes son frère . . . Cet acte est reçu, en la maison du sieur de Jordy, par Jean Amblard, bachelier en droit et notaire royal, de la ville de Saint-Pons-en-Tonnerre, en la présence de Noble Pierre de Poursal, capitaine, de Maître Antoine Gleyles, notaire de Cannes, de Gilberte Barbet de la Bastide son épouse, de Pierre Carles, de La Livinière, de Noble Aron Huc, seigneur de Libérié, de Louis Gleyles, de Cannes, et de Pierre Mantel, bourgeois de Salvetat." Né, avons-nous dit, vraisemblablement vers 1576, Alexandre de Jordy a dû mourir avant 1632. Encore un coup, nous ne savons rien de précis sur ce point.

Mais, nous avons le testament d'Alexandre de Jordy, qui fut fait le 28 mars 1614. C'est notre quatrième document tiré des archives de la famille. Il établit qu'Alexandre a deux fils, André et Pierre, et aussi deux filles. Le testateur, en effet, après avoir ordonné qu'on l'enterre dans le tombeau de ses pères au lieu de La Livinière, lègue à chacune de ses deux filles, Madeleine et Jeanne, la somme de 1500 livres lorsqu'elles se

marieront; il lègue à son deuxième fils, Pierre de Jordy, lorsqu'il aura atteint l'âge de 25 ans, le faisant son héritier particulier, la somme de 200 livres; il nomme enfin son fils aîné, Noble André de Jordy, son héritier universel, mais, au cas où celui-ci viendrait à décéder sans postérité mâle, il lui substitue son frère cadet, Pierre de Jordy . . . De fait, il arriva que l'aîné, André, mourut sans postérité, peut-être même avant d'atteindre l'âge nubile, et que c'est le cadet, Pierre, qui recueillit l'héritage paternel.

C'est ce Pierre de Jordy, né, en autant qu'on peut le conjecturer, vers 1607, l'année d'avant la fondation de Québec au Canada, le fils de "Noble Alexandre de Jordy", le petit-fils de "Noble André de Jordy", l'arrière-petit-fils de "Noble Thomas de Jordy" et le descendant, à la quatrième génération, de "Pierre de Jordi, le Lombard", qui va prendre dans l'histoire, d'après les documents que nous possédons, le nom et le titre de seigneur de Cabanac. Il épouse, le 8 février 1632, dix ans avant la fondation de Montréal, Louise de Rathery, fille de Claude de Rathery, avocat et lieutenant en la cour conservatoire de Narbonne, et de Demoiselle Jeanne de la Mérie. Nous avons son contrat de mariage, et c'est le cinquième document de notre série, qui fut reçu par Reverdi, notaire royal, au lieu de Moussan, ressort de Carcassonne. De cette union de Pierre de Jordy et de Louise de Rathery, naissent cinq enfants, trois fils et deux filles, respectivement, d'après l'ordre de leur âge, Pierre-François, né en 1636, Françoise, née en 1638, Jeanne, née en 1641, Melchior, né en 1643 et Joseph, né en 1657 — vingt et un ans après l'aîné. C'est le plus jeune des fils de Pierre de Jordy, Joseph, et c'est l'un de ses petits-fils, François, fils de l'aîné Pierre-François, que nous avons vus arriver au Canada, en juillet 1685, à bord de *La Diligente*, avec M. de Denonville et M. de Saint-Vallier. Mais n'an-

ticipons pas et, pour le moment, restons encore en France.<sup>(3)</sup>

C'est Pierre de Jordy, disions-nous, qui prend dans l'histoire le nom et le titre de seigneur de Cabanac. Les de Jordy étaient "nobles" depuis l'arrière-grand-père Thomas (février 1549). Avec l'arrière-petit-fils Pierre, ils deviennent, entre 1632 et 1669, seigneurs de Cabanac. Nous disons entre 1632 et 1669, une marge de trente-sept ans! C'est évidemment une marge assez étendue. Les documents que nous possédons ne nous permettent pas d'être plus précis. Au mariage de Pierre de Jordy, le 8 février 1632, son contrat, passé devant maître Reverdi, ne lui attribue pas ce titre de seigneur de Cabanac, tandis que, le 23 octobre 1669, quand il émancipe son fils Melchior, l'acte officiel, que nous avons, et c'est le sixième de notre collection, le lui reconnaît explicitement et en toutes lettres. C'est donc vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, à une date pour nous incertaine, que Pierre de Jordy devint seigneur de Cabanac.

Qu'est-ce que c'était que cette seigneurie de Cabanac, où se trouvait-elle située? C'est un point qui n'est pas pour nous absolument clair. Voici tout de même ce que nous en pensons. Il semble bien d'abord que cette seigneurie ne se trouvait pas dans les environs de Carcassonne. Il n'y a là qu'un tout petit village de ce nom. M. le chanoine Charpentier, de l'évêché de Carcassonne, répondant en 1923 à une question qui lui avait été posée à ce sujet du Canada même, écrivait: "Je connais un peu l'histoire de Carcassonne et des environs. Or, je vous avoue que votre question sur les de Jordy ou de Jordi de 1685, sieurs de Cabanac ou Cavanac m'a étonné. Les seigneurs de

---

(3) Tanguay, dans son dictionnaire des familles du Canada, donne, comme date de naissance, à Joseph de Jordy (de Cabanac), 1661, et c'est cette date qui a été inscrite sur le monument funèbre érigé en 1925, par M. l'abbé Georges-Alfred de Jordy, dans le cimetière de Saint-Pie de Bagot, diocèse de Saint-Hyacinthe. Mais, d'autres listes officielles donnent plutôt 1657. D'un mariage qui remonte à 1632, un enfant né en 1657, vingt-cinq ans plus tard, cela paraît plus vraisemblable. Quelques documents précisent, par ailleurs, que Joseph de Jordy (de Cabanac), à son arrivée au Canada, en 1685, avait 28 ans, ce qui pareillement suppose qu'il est né en 1657. En tout cas, nous nous en tenons à cette date.

Cavanac, dont le château, en mauvais état, existe encore, étaient de la famille des Siran, originaire du Minervois (Aude et Hérault). Ils y sont restés six cents ans, jusqu'à la grande révolution." On n'avait guère de chance, en poursuivant des recherches de ce côté-là, d'arriver à un résultat satisfaisant.

Par ailleurs, selon M. Henri Sivade, de la Société des arts et des sciences de Carcassonne, que nous avons déjà cité, il y avait en France, au XV<sup>ème</sup> siècle, deux localités qui portaient ce nom de Cabanac, l'une dans le Bordelais, l'autre dans la Haute-Garonne. En plus, le cartulaire des religieuses de Notre-Dame-de-Pouille, au chapitre des actes et privilèges seigneuriaux, mentionne que, au XIV<sup>ème</sup> siècle, la fille d'un certain seigneur Jacques de Cabanac aurait fait des voeux de religion dans ce monastère et que, à l'occasion de sa dote ou de l'héritage de la succession paternelle, il y aurait eu, en 1307, un échange de terres, et que enfin, l'année suivante, en 1308, Armand et Raymond de Cabanac auraient payé le cens à ce même monastère. Il nous semble que les Cabanac du Bordelais, que nous ne connaissons guère, et ceux de Notre-Dame-de-Pouille, que nous ne connaissons pas davantage, ne sont pas en cause dans le cas qui nous occupe, ni leurs seigneuries non plus. Pour nous, c'est de la seigneurie de Cabanac, située en Haute-Garonne, que Pierre de Jordy devint possesseur entre 1632 et 1669, et voici pourquoi nous pensons ainsi.

Cette seigneurie de la Haute-Garonne se trouve sur les confins de l'Ariège et du Tarn-et-Garonne, à environ quarante kilomètres (une trentaine de milles) de la ville de Toulouse. Nous savons, d'après les renseignements de M. Henri Sivade, que, dès le XIII<sup>ème</sup> siècle, c'était un domaine seigneurial. "Dans un acte officiel de 1271, écrit-il, Guillaume de Cabanac figure, avec les nobles seigneurs du baillage de Castelnaudery, sous le nom de *Gulielmus a Chavanaco*, et, à Fangeaux, arrondissement de Castelnaudery, dès ce temps-là, un domaine seigneurial existait qui portait le nom de Cabanac." Nous som-

mes là au coeur même de la région de Toulouse, qu'avait infestée, à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle, la fameuse hérésie albigeoise ou cathare, contre laquelle saint Dominique combattit si puissamment en s'illustrant par ses prédications et ses miracles. Or, remarquez bien, quand d'Hozier, en 1696, procéda à l'établissement du grand armorial de France, les de Jordy firent enregistrer leurs armes dans la généralité de Toulouse-Montauban. L'indicateur de l'armorial de d'Hozier, qui ne fut publié qu'en 1866, mais qui date de 1696, porte en effet: "Jordy — Toulouse-Montauban, No 1442." Si peut-être les de Jordy vivaient encore en Languedoc — ils y étaient sûrement en septembre 1681, lors du mariage de Melchior, le deuxième fils de Pierre, nous le verrons plus loin — leur seigneurie de Cabanac ne se trouvait pas, évidemment, dans les environs, car ils eussent fait enregistrer leurs armes, dans ce cas, dans la généralité de Carcassonne. Cela nous paraît assez concluant. Quant au temps précis de l'obtention par les de Jordy de cette seigneurie de Cabanac de la région de Toulouse, nous savons que ce ne fut certainement pas avant 1598. Le "nobiliaire" toulousain d'Alphonse Brémond nous spécifie, en effet, que, cette année-là (1598), il existait un seigneur Augustin de Cabanac, docteur et avocat, qui fut même *capitoul* de Toulouse, c'est-à-dire premier magistrat municipal, qui ne portait pas le nom de de Jordy. Voilà comme une sorte de confirmation avant le fait que les de Jordy, dans la personne de Pierre, obtinrent la susdite seigneurie au cours du XVII<sup>ème</sup> siècle, vraisemblablement, d'après les documents cités plus haut, entre 1632 et 1669.

Mais, pourquoi les de Jordy se virent-ils attribuer cette seigneurie de Cabanac de la région de Toulouse? Très probablement pour services rendus à l'Etat ou au roi. De quelle nature étaient au juste ces services, nous l'ignorons. Était-ce à cause de quelques faits d'armes importants ou plutôt à cause de certaines contributions au ravitaillement des armées durant les guerres précédentes? Nous penchons pour la deuxième hypo-

thèse. D'après les circonstances historiques du temps cela se peut conjecturer aisément. En 1598, le roi Henri IV avait terminé les *guerres de religion* par la proclamation de l'*Edit de Nantes*, qui accordait aux huguenots de la Réforme la liberté de pratiquer la religion protestante dans le royaume de France. La révocation de ce célèbre *Edit de Nantes*, par Louis XIV, ne devait venir que près d'un siècle plus tard, en 1685. Entre temps, on dut avoir en France, dans le Midi et le Languedoc en particulier, plus d'une plaie à panser et plus d'une nécessité à pourvoir. Les de Jordy, qui étaient riches, y aidèrent sans doute et ils en furent récompensés. Ce n'est là, encore un coup, qu'une simple conjecture, mais elle est assez plausible. Ce qui est sûr, au dire des documents que nous possédons, c'est que, en 1669, Pierre de Jordy était seigneur de Cabanac, comme aussi de Coulommiers et de Saint-Denis, et que, avec son nom de de Jordy et ses autres titres, il pouvait, de plein droit, léguer à ses descendants les noms et les titres de seigneurs de Cabanac.

Avant de devenir seigneur de Cabanac et autres lieux, Pierre de Jordy avait donc épousé Louise de Rathery. Son contrat de mariage, passé devant maître Reverdi, notaire royal, au lieu dit de Moussan, ressort de Carcassonne, le 8 février 1632, nous fait connaître les noms des témoins, qui sont ceux de personnages considérables, et spécifie quels sont les "biens" que la future apporte à la communauté conjugale. Il se lit comme suit: "Noble Pierre de Jordy, fils légitime de feu Noble Alexandre de Jordy et de Demoiselle Jeanne de Bennes sa veuve, fut "accordé" le 8ème du mois de février 1632, avec Demoiselle Louise de Rathery, fille de Maître Claude de Rathery, docteur et avocat en la cour et lieutenant en la cour conservatoire de Narbonne, et de Demoiselle Jeanne de Laméry (de la Mérie) sa femme. Ont été témoins à ce contrat de mariage Maître Jean de Thoulery, docteur et avocat en la cour, son beau-frère (au futur), et, pour la future épouse, Maître Pierre

de Rathery, docteur et avocat en la cour du Parlement, son frère, ainsi que Demoiselle Marguerite de Laméry (de la Mérie), veuve de Maître Jean Gouraud, trésorier du domaine du roi en la vicomté de Narbonne, sa tante maternelle. En faveur du dit mariage, il a été donné à la future la somme de 3000 livres pour tous droits légitimes et lui a aussi été donné par sa mère la somme de 1000 livres payables un an après sa mort et encore la somme de 300 livres en robes, bagues et bijoux divers."

De ce mariage, nous l'avons vu plus haut, sont nés cinq enfants, trois garçons et deux filles, Pierre-François, Melchior et Joseph, Françoise et Jeanne. Nous avons naturellement à nous occuper surtout des garçons, puisque ce sont eux qui transmettent le nom. Pierre-François, l'aîné, naît en 1636, et Joseph, le plus jeune, en 1657, soit à vingt et un ans de distance. Cela laisse supposer que d'autres enfants, en outre des cinq connus, naquirent aussi de ce mariage qui moururent jeunes. Tout ce que nous savons, au sujet des deux filles, c'est que Françoise, née vers 1638, épousa un sieur Habisson, domicilié aux environs de Dreux, et que Jeanne, née vers 1641, devint la femme d'un sieur Pochelon, capitaine au régiment de la marine. Pierre-François, né à Laval, diocèse de Gros, en 1636, épousa vers 1665 Elisabeth de Pradines. Nous ne lui connaissons qu'un fils, François, celui qui, né en 1666, vint au Canada en 1685, avec son oncle Joseph, à l'âge de 19 ans, étant lieutenant. A celui-ci, nous consacrerons un chapitre spécial. Auparavant, nous consacrerons un autre chapitre à Melchior, né en 1643 (resté en France) et à sa descendance. Et nous ferons de même, pour Joseph, né en 1657, frère de Pierre-François et de Melchior, et oncle de François, venu en même temps que lui au Canada, en 1685, à 28 ans, étant lui aussi lieutenant.

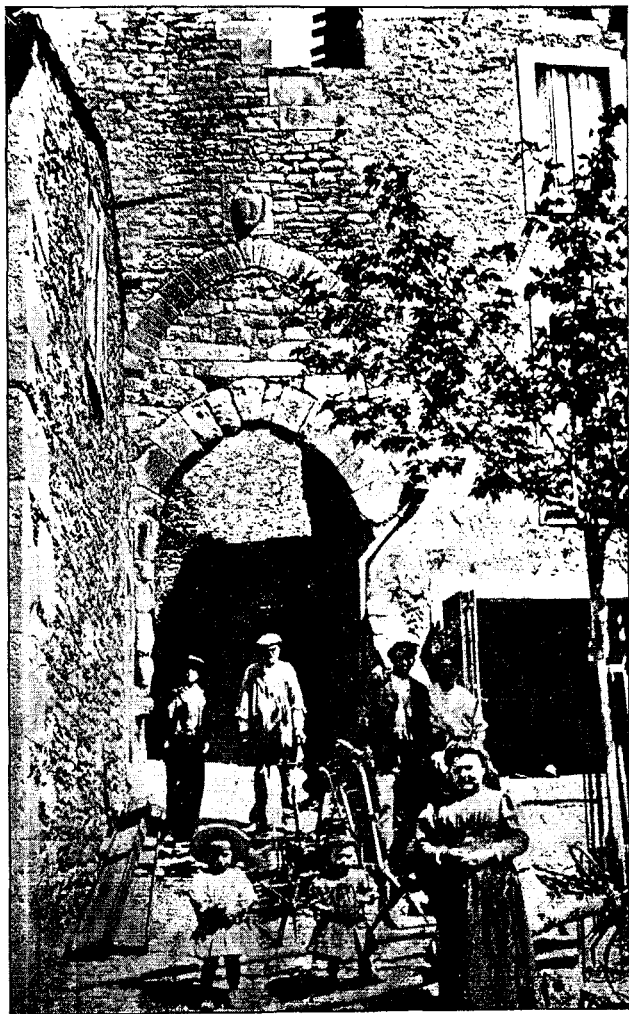
Pour le moment, nous avons à terminer l'histoire de Pierre de Jordy, marié à Louise de Rathery en 1632, et père de Pierre-François, de Melchior et de Joseph. Nous prions qu'on nous

pardonne ces répétitions de noms et de dates. Elles nous paraissent nécessaires pour la clarté de notre exposé.

Nous avons précédemment mentionné le sixième document de la série de pièces officielles que nous possédons sur les de Jordy en France, c'est à savoir l'acte d'émancipation de Melchior, par son père Pierre de Jordy, qui date du 23 octobre 1669. Voici comment se lit textuellement ce document: "Le 23ème jour d'octobre de l'an 1669, Noble Pierre de Jordy, écuyer, seigneur de Cabanac, maître de la Cour d'ordonnances de Carcassonne, émancipe Noble Melchior de Jordy, son fils, âgé d'environ 25 ans, lui donne le pouvoir de faire quelques contrats à son profit et le retire de sa puissance paternelle, attendu qu'il veut l'envoyer incessamment aux Académies de la ville de Paris. Il lui fait don de la somme de 700 livres, qu'il lui assure sur la maison qu'il a acquise des héritiers d'Austisart, située aux faubourgs de La Livinière où son père tient actuellement son Académie. Cet acte est fait par devant Maître Pierre de Salaize, lieutenant de la Justice du lieu de La Livinière, et est reçu par Poutant, notaire royal."

De ce document, il ressort que, si Pierre de Jordy désirait envoyer son fils Melchior aux Académies de Paris, il était aussi lui-même, au lieu de La Livinière, à la tête d'une Académie. C'est là un fait important et significatif. Pour devenir maître de l'une de ces Académies de province, il fallait être soi-même un écuyer ou un maître d'armes de quelque notoriété, avoir fréquenté par conséquent l'une ou l'autre de ces écoles et y avoir fait un stage plus ou moins prolongé. En ces sortes de manèges, à cette époque, les jeunes gens, en effet, devaient se former à l'équitation et à l'escrime, comme aussi acquérir une certaine culture générale. Si, en plus, on allait parfaire son éducation dans les grandes Académies de la capitale, on pouvait, pourvu qu'on fût de noblesse, aspirer à une haute carrière militaire, voire même à quelques charges ou commissions royales. Puisqu'il avait licence de tenir une Académie en province,

Pierre de Jordy avait dû se conformer, au moins en partie, à ces usages. Il voulait maintenant pousser son fils Melchior, qui avait du talent et des aptitudes, plus haut et plus loin. Tout cela prouve, d'autre part, qu'il avait quelques moyens et pou-



La Livinière — L'entrée du vieux château

vait se permettre des dépenses assez considérables. Le descendant du "Lombard" de 1475, marchand de Verceil, était donc devenu non seulement un seigneur, mais encore un riche seigneur. C'est à retenir.

En septembre 1681, Pierre de Jordy, qui est maintenant dit de Narbonne, voit son fils Melchior "s'accorder" avec Demoiselle Marie Courtin, elle aussi une fille de seigneur. Melchior avait alors 38 ans, étant né en 1643, et il était commandant de la petite "Ecurie" de Sa Majesté. Son père l'avait envoyé aux Académies de Paris et il avait su en profiter. Citons ce document, le septième de notre collection, quitte à y revenir quand nous raconterons la carrière de Melchior, pour montrer seulement ici que Pierre de Jordy jouissait, en même temps que son fils, d'une considération qui suivait sa course ascensionnelle: "Le 17 septembre 1681, Messire Melchior de Jordy, chevalier, seigneur de Cabanac et de Coulommiers et autres lieux, écuyer ordinaire du roi et commandant de sa petite "Ecurie", fils de Messire Pierre de Jordy et de Dame Louise Rathery sa femme, demeurant dans la ville de Narbonne en Languedoc, est "accordé" avec Demoiselle Marie Courtin, fille de feu Messire Germain Courtin, seigneur de Tanqueux, secrétaire du roi *et coetera*, et de sa veuve Dame Catherine de Lafemas. Ce contrat est fait de l'assentiment du Roi, de Monseigneur et de Monsieur le duc d'Orléans etc., et est reçu par Des Nots, notaire au Châtelet de Paris . . ."

En janvier 1685, un fils naît à Melchior — un autre était né avant, nommé lui aussi Melchior, et une fille, Marie-Angélique, devait naître après — à Paris, sur la paroisse royale de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui reçoit le nom de Guy, et avec qui la fortune et le renom des de Jordy grandiront encore. La même année 1685, où lui naît ce petit-fils qui deviendra presque illustre, Pierre de Jordy voit partir, en juin, pour le Canada, son dernier fils Joseph et son petit-fils François, fils de Pierre-François, son aîné. De grands personnages de la

cour, un maréchal de France et une duchesse, nous le verrons en son lieu, sont les parrain et marraine de Guy de Jordy, et Joseph de Jordy et François de Jordy (ainsi s'écrira désormais leur nom), qui s'en vont au Canada, sont traités avec toutes sortes de considérations. Pierre de Jordy, qui vit toujours en Languedoc, est donc hautement honoré dans sa descendance, et il en sera ainsi jusqu'à sa mort, qui arrive en 1691, alors qu'il est âgé de 83 ans.

On peut dire, croyons-nous, que c'est, de 1669 à 1691, avec Pierre de Jordy et son fils Melchior, et un peu plus tard avec son petit-fils Guy, que la famille atteint en France l'apogée de sa prospérité et de sa fortune singulière. De simple noblesse de robe encore, elle n'a pas sans doute monté jusqu'aux plus hauts rangs ni brillé d'un éclat de première grandeur. Ses représentants se sont tout de même élevés dans la hiérarchie sociale et ont rempli dans la magistrature de leur région des postes de confiance, auxquels on ne pouvait arriver qu'avec du savoir et beaucoup de crédit, comme, par exemple, Pierre de Jordy lui-même, qui occupait la situation de maître en la Cour d'ordonnances de l'importante cité de Carcassonne. Bientôt avec Melchior et son fils Guy — et aussi au Canada avec Joseph et son neveu François — la famille va voir s'ouvrir devant elle la carrière militaire réservée aux nobles de haut rang et va pénétrer en France jusqu'à la cour de Louis XIV le roi-soleil. Nous aurons à en parler plus longuement au chapitre suivant.

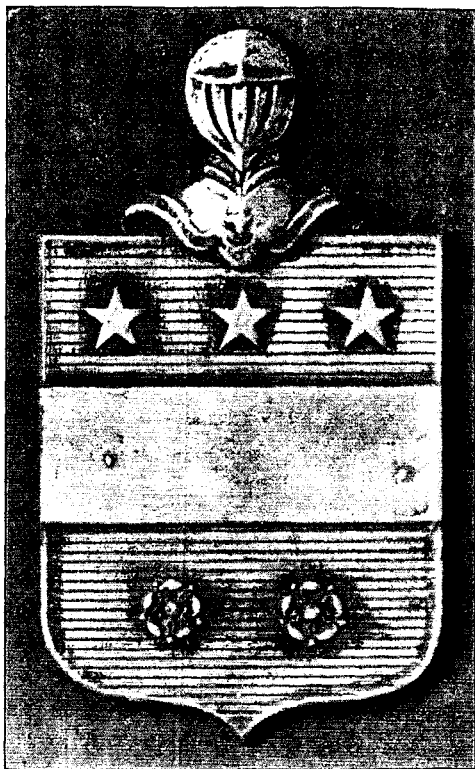
Pierre de Jordy, en tout cela, eut bien du mérite. Il n'est que juste de le constater à son honneur. Les circonstances, en effet, étaient, pour lui comme pour tant d'autres, embarrassantes et difficiles. *L'Edit de Nantes* de 1598, par lequel Henri IV voulait mettre fin aux *guerres de religion*, n'avait pas abouti à tout pacifier, loin de là. Sous Louis XIII (1610-1643) et sous Louis XIV (1643-1715), au moins jusqu'à la *Révocation de l'Edit de Nantes* (1685), les querelles religieuses, les vexa-

tions, les rixes et les batailles entre catholiques et protestants avaient continué d'affliger le royaume de France et de Navarre. On avait eu *La Fronde* entre 1648 et 1653. Le Languedoc, autant sinon plus que les autres provinces de France, avait dû subir bien des calamités. C'est le pays du soleil ardent et des vents opiniâtres, a-t-on dit, comme aussi des vallées fécondes et des vins généreux. Les têtes s'y échauffent vite et les coeurs ne sont pas lents à s'enflammer. Pour ou contre, on prenait en ce temps-là vivement et rudement parti dans les causes dont s'occupait l'opinion. La Livinière a passé pour avoir été un foyer de propagande des idées de la Réforme, et il y eut même des de Jordy — pas les nôtres, mais des cousins éloignés peut-être — parmi les réfugiés de Francfort, des huguenots attirés en Allemagne par Frédéric-Guillaume, le grand-électeur de Brandebourg (1620-1688). On peut supposer que Pierre de Jordy eut, en tout cela, sa part de contradictions, de contrariétés et d'ennuis. Il sut s'en tirer avec honneur et son ascension vers les hautes sphères n'en est que plus remarquable.

Son deuxième fils, Melchior de Jordy, nous l'avons vu, devint écuyer ordinaire du roi Louis XIV, et son petit-fils, Guy de Jordy, douze ans après la mort de son grand-père, en novembre 1703, était admis au rang de premier écuyer, parmi les pages de Sa Majesté, dans sa petite "Ecurie", qui était alors sous la charge de M. le marquis de Beringhen, ce pourquoi il dut présenter ses lettres de noblesse. Nous y reviendrons au chapitre suivant. Contentons-nous d'enregistrer, pour le moment, que c'est à cette occasion de la promotion du jeune Guy, qui n'avait que 18 ans, que tous les documents dont nous avons fait jusqu'ici mention, et plusieurs autres, furent inscrits, par d'Hozier, au catalogue du grand armorial de France. Par là même, et nous en bénéficions, ils ont été officiellement conservés à l'histoire.

Parmi ces autres documents, signalons-en deux, dès maintenant, qui sont fort explicites, l'un du 23 janvier 1703, l'autre

du 16 novembre de la même année 1703. Ils se lisent comme suit dans le "nobiliaire" de d'Hozier: "Lettres de retenue de l'un des écuyers ordinaires du roi données à Versailles, le 23ème de janvier 1703, à Guy de Jordy de Cabanac, en survivance de Melchior de Jordy, son père, seigneur de Grandchamp; ces



Les armes de François de Jordy

lettres signées *Louis* et contresignées *Phélypeaux*." — "Jugement rendu à Paris, le 16ème de novembre 1703, par Maître *Phélypeaux*, conseiller d'Etat et intendant dans cette généralité, par lequel il maintient Melchior de Jordy, écuyer, seigneur de Cabanac, de Grandchamp et de Saint-Denis, Guy et Melchior de

Jordy, ses fils, Joseph de Jordy, son frère, capitaine d'infanterie au Canada, dans la possession de leur noblesse originaire, qu'ils avaient prouvée depuis l'an 1549 — acte signé *Phélypeaux*.”

Cette nomenclature détaillée de documents et de titres, d'Hozier, dans son grand armorial de France, la fait suivre de la déclaration que voici: “Nous, Charles d'Hozier, généalogiste de la maison du roi, juge général des armes et blazons, et garde de l'armorial général de France, chevalier de religion et des ordres militaires de St-Maurice et de St-Lazare, certifions au roi et à messire Jacques de Berenghen, comte de Châteauneuf, premier écuyer de Sa Majesté, commandeur de ses grâces et gouverneur de la citadelle de Marseille, que Guy de Jordy de Cabanac a la noblesse nécessaire pour être reçu au nombre des pages que Sa Majesté fait élever dans la petite “Ecurie”, comme il en justifie par les actes qui sont énoncés dans cette preuve, laquelle nous avons certifiée et dressée, à Paris, le vingt-cinquième jour du mois de novembre de l'an mil sept cent trois. — (signé) d'Hozier.”

Au Cabinet des Titres, à la Bibliothèque nationale de Paris, les armes de la noble famille des de Jordy se lisent ainsi: “D'azur, à une fasce d'argent, accompagnée en chef de trois molettes d'or, et, en pointe, de trois croissants d'argent, posés deux et un, surmonté d'un casque en cimier.”(4)

(4) Ce sont également, au Canada, les armes de *Joseph* de Jordy de Cabanac. D'après M. Massicotte, l'archiviste bien connu de Montréal, celles de son neveu *François* de Jordy de Cabanac différaient un peu, en cela que, au lieu des trois croissants en pointe, elles portaient deux roses blanches. Pur détail, mais qui a son prix pour les gens qui s'y entendent en science héraldique.



## CHAPITRE DEUXIÈME

### Les de Jordy de Cabanac en France (Branche des de Grandchamp)

---

**P**IERRE de Jordy, seigneur de Cabanac, mort en 1691, avait laissé trois fils, issus de son mariage avec Louise de Rathery: Pierre-François, né en 1636, Melchior, né en 1643, et Joseph, né en 1657. Pierre-François, l'aîné, n'eut lui-même, pour lui survivre, à ce qu'il nous paraît, qu'un seul fils, François, né en 1666, qui vint au Canada, en 1685, à 19 ans. Melchior, le cadet, vécut en France et y fit souche. Joseph, le plus jeune, vint aussi au Canada, en 1685, à 28 ans. De ce Joseph, et de son neveu François, nous parlerons et traiterons dans des chapitres subséquents. Pour le moment, nous restons en France, avec Melchior, qui est surtout connu, dans l'histoire, sous le nom de Cabanac de Grandchamp.

Melchior de Jordy, seigneur de Cabanac, né en 1643, s'était "accordé", on s'en souvient, le 17 septembre 1681, à 38 ans, avec Demoiselle Marie Courtin, fille de feu Messire Germain Courtin, seigneur de Tanqueux et secrétaire du roi. De ce mariage étaient nés trois enfants: Melchior, en 1682 ou 1683, Guy, en novembre 1685, et, quelques années plus tard, en avril 1691, Marie-Angélique, qui devait devenir marquise de Ficté de Soucy en décembre 1718. Melchior, deuxième du nom, fils de Melchior et petit-fils de Pierre, qu'on appelait d'ordinaire le chevalier de Cabanac, mourut, sans alliance et

sans postérité, à une date que nous ne connaissons point. Il n'a guère laissé de traces après lui et nous n'avons pas, en conséquence, à insister davantage à son sujet. Il en va autrement pour Guy et pour Marie-Angélique, nous le verrons bientôt.

Des Nots, le notaire du Châtelet de Paris, qui a rédigé, en septembre 1681, l'acte officiel des "accordailles" de Melchior de Jordy de Cabanac et de Marie Courtin de Tanqueux, fille du secrétaire du roi, remarque explicitement que le contrat de mariage se fait avec l'assentiment de Sa Majesté. On voit par là que les familles des deux conjoints jouissaient auprès de Louis XIV d'une particulière considération. On le constate aussi, d'ailleurs, par la situation que Melchior de Jordy de Cabanac est dit, dans le même acte, occuper à la cour. Notons en passant que, précédemment, il avait été capitaine de Dragons à Asfeld, plus tard à Suze. Maintenant, aux termes de son contrat de mariage, c'était un écuyer ordinaire du roi et le commandant de la petite "Ecurie" de Sa Majesté. Pour bien comprendre ce que signifient ces expressions, qui peuvent de nos jours paraître assez étranges, il faut se reporter au temps de la splendeur des rois de France. A la cour du roi-soleil, les écuyers étaient des officiers, tous de noblesse, chargés de l'administration des écuries royales. Il y avait la grande "Ecurie" et la petite "Ecurie". On ne pouvait être admis dans la grande que si on était de noblesse militaire, mais il suffisait d'être de noblesse de robe pour avoir accès aux charges de la petite. La grande "Ecurie", où l'on prenait soin des chevaux et des carrosses du roi qui étaient d'apparat, et que l'on conduisait pour les cérémonies officielles, comme, par exemple, celle du sacre ou celle de la réception d'un souverain étranger, comportait à son service toute une suite de nobles gentilshommes, sous le commandement d'un grand écuyer, personnage considérable, qu'on appelait Monsieur le Grand, et dont la fonction constituait l'une des plus hautes et des plus lucratives charges de la cour royale. La petite "Ecurie", où l'on s'occupait des

chevaux, des carrosses, des calèches et des chaises à porteur dont se servait habituellement le roi, avait également son personnel de nobles seigneurs, moins haut titrés que les précédents, mais de noblesse toujours, que commandait le premier écuyer ordinaire de Sa Majesté, qu'on dénommait Monsieur le Cavalcadour. L'une de ses fonctions, à celui-ci, consistait à donner la main au roi pour l'aider à monter à cheval ou à se hisser dans son carrosse. A l'armée, il lui servait d'aide-de-camp et lui mettait sa cuirasse et ses armes. Or, c'était là précisément la charge, considérée comme très honorable encore, dont notre seigneur Melchior de Jordy de Cabanac avait été pourvu, le 27 juin 1680, par lettres de Louis XIV en personne.

Né en 1643, émancipé par son père en 1669, à 25 ans environ, pour venir s'instruire et se former davantage aux Académies de Paris, Melchior de Cabanac était donc, une dizaine d'années plus tard, en 1680, écuyer ordinaire du roi et cavalcadour, c'est-à-dire commandant de sa petite "Ecurie". Et, cette fonction, il continua à la remplir plus de vingt ans. Quand on sait quelle vie fastueuse menait Louis XIV à la cour de Versailles, et même dans les camps, l'on comprend aisément que la charge de premier écuyer ou de cavalcadour n'était pas une sinécure. Elle exigeait au contraire un service plutôt onéreux, le savoir-faire d'un cavalier accompli, avec, en plus, le tact et la courtoisie d'un parfait gentilhomme. On peut croire que le noble seigneur de Cabanac possédait les qualités de son emploi et qu'il remplissait bien les devoirs de sa charge, puisqu'il fut continué dans ces honorables fonctions pendant près d'un quart de siècle. D'autre part, cette situation était largement rétribuée, ainsi qu'il convenait. Ce sont les émoluments qu'il percevait de sa charge, a-t-on dit, qui permirent à Melchior de Jordy de Cabanac de faire l'acquisition, le 20 mai 1695, de la seigneurie de Grandchamp, près de Loigny, qui avait été mise en vente par les créanciers de l'ancien seigneur Charles Le

Maître. Désormais, on ne le connut plus que sous le nom de Cabanac de Grandchamp.

Officiellement, Melchior de Jordy de Cabanac de Grandchamp continua d'occuper sa charge de premier écuyer du roi à Versailles et dans les camps jusqu'en 1707. Mais, en fait, plusieurs années auparavant, un malheureux accident l'obligea à quitter le service actif de Sa Majesté. "Le 10 mai 1697, lit-on dans un mémoire écrit par le marquis de Sourches, un seigneur du temps, l'écuyer cavalcadour de la petite écurie du roi, Cabanac de Grandchamp, s'en venait de Versailles à Marly dans un petit carrosse à deux chevaux. Comme il descendait la rampe qui est devant la maîtresse-porte du château, ses chevaux prirent le mors aux dents. Appréhendant qu'ils ne tuassent par l'effort qu'ils feraient en donnant contre la grille, Cabanac se jeta à bas. Mais il tomba si rudement sur la tête qu'on l'emporta pour mort. Félix, le chirurgien du roi, qui le trépana, lui trouva le crâne fendu en deux endroits." Le seigneur de Grandchamp ne guérit peut-être jamais complètement de cet accident et de ses blessures. Il put encore toutefois, au moins partiellement, vaquer, pendant quelques années, à l'exercice de ses fonctions. En tout cas, le roi, qui avait bon coeur et l'estimait fort, lui conserva ses appointements de 6000 livres par an, avec en plus, à sa retraite, une pension de 2000 livres. Même, en janvier 1703, Sa Majesté voulut bien accorder la survivance de sa charge à son fils Guy, déjà page de la petite "Ecurie" depuis 1699, et qui devenait ainsi, à 18 ans seulement, premier écuyer ou cavalcadour à la place de son père, par quartier, comme on disait, et conjointement avec le sieur des Espinets, un vieux et fidèle gentilhomme en service depuis longtemps. Guy de Cabanac, pour devenir cavalcadour précisément, nous l'avons raconté à la fin du chapitre précédent, produisit, en janvier 1703, ses titres et preuves de noblesse. En novembre suivant (1703), un jugement de Maître Phélypeaux, conseiller d'Etat, rendu à Paris le 16 de ce

mois — nous avons cité cette pièce officielle — maintenait Melchior de Jordy, écuyer, seigneur de Cabanac, de Grandchamp et de Saint-Denis, comme également ses fils Melchior et Guy, et son frère Joseph (au Canada depuis 1685), dans la possession de leur noblesse originaire datant, disait le texte du jugement, de l'an 1549. D'après la tradition, Cabanac de Grandchamp, au moins en partie revenu à la santé, put reparaître de temps en temps à la cour, après que son fils Guy l'eût remplacé comme premier écuyer. Mais il semble certain qu'il n'y résida plus d'une façon continue. Enfin, le 14 août 1710, on annonçait sa mort au roi, qui le regretta au sù de tous. Une infection cérébrale, conséquence éloignée de son accident de mai 1697, s'était déclarée, qui l'avait emporté en quelques jours.

Guy de Jordy, seigneur de Cabanac, qui devait prendre plus tard le titre de seigneur de Grandchamp et autres lieux à la suite de son père, naquit, le 30 novembre 1685, à Paris, sur la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il y fut baptisé, ou plus justement ondoyé, le jour même de sa naissance. Les cérémonies du baptême ne furent pour lui suppléées que le 30 janvier 1693. Chez ces grands du monde, on se mettait évidemment bien à l'aise avec les coutumes de l'Eglise. Cela peut s'expliquer, plutôt que s'excuser, par diverses circonstances. Au baptême du jeune Guy, les parrain et marraine furent des personnages de haute distinction, à savoir: Messire Guy de Durfort de Lorge, maréchal de France, et Dame Marguerite-Félicité de Lévis, duchesse de Duras. Voilà qui souligne encore en quelle considération les de Jordy étaient tenus à la cour et dans la grande société. En 1699, à 14 ans, Guy de Jordy, seigneur de Cabanac et de Grandchamp, était admis parmi les pages de la petite "Ecurie" de Sa Majesté, que commandait son père, et, le 23 janvier 1703, il lui succédait, nous l'avons vu, dans la charge de premier écuyer ou de cavalcadour. C'est à cette occasion, nous le savons déjà également, qu'il dut pro-

duire ses titres et preuves de noblesse, qui lui furent reconnus officiellement, par d'Hozier, le 25 novembre de la même année 1703. En 1704, étant maintenant de noblesse militaire, il fut promu "guidon" aux Gendarmes Dauphins. C'était un poste d'honneur recherché. Le "guidon" était un officier qui portait l'étendard devant le chef d'un détachement ou d'un bataillon. Plus tard, en 1709, Guy de Jordy, seigneur de Cabanac et de Grandchamp, devenait "enseigne" aux Gendarmes Bourguignons. L' "enseigne" était pareillement un officier, d'un grade plus élevé que le "guidon", qui portait, lui aussi, l'étendard, le drapeau ou "l'enseigne", devant un régiment ou un commandant de corps d'armée. Nous n'avons pas d'autres détails sur la suite de la carrière de Guy. Il avait débuté jeune et nous sommes fondé à croire qu'il se maintint dans un rang d'honneur toute sa vie. Il se maria assez tard, à 47 ans, comme beaucoup de ces officiers nobles, qui s'occupaient d'abord de pourvoir à leur carrière de soldats de haut grade. Ce n'est qu'en 1732, en effet, qu'il épousa Marie-Anne Guérin de Bruslard, née en 1701, ancienne élève de Saint-Cyr, de noblesse elle aussi, et personne très distinguée.<sup>(1)</sup> De ce mariage naquit une fille seulement, Anne-Marie-Madeleine, mariée en premières noces à Nicolas-René de la Massougne tué au service en 1758, et, en secondes noces, à son cousin, Charles Courtin de Tanqueux, comte de Laffémas. Nous ignorons la date de la mort de Guy de Cabanac de Grandchamp, mais il vécut vraisemblablement jusque dans un âge assez avancé. Dans ses dernières

(1) Détail intéressant, relevé par le chercheur et l'érudit qu'est M. Régis Roy, du ministère de la Marine à Ottawa, un Robert Guérin, seigneur de Tarnant (Champagne), né en 1632, épousa, en 1660, une Jeanne Huau de Montmagny, et l'on sait que, de 1636 à 1648, notre deuxième gouverneur au Canada fut un seigneur du même nom, Huault de Montmagny, qui succéda à Champlain. De même, la fondation de Sillery, bourgade ou réserve pour les Algonquins et les Montagnais chrétiens, située à quatre milles de Québec, qui eut lieu en 1637, sous M. de Montmagny précisément, fut due à la générosité du commandeur Brûlart de Sillery, un ancien ambassadeur au Japon devenu prêtre, qui mit de fortes sommes à la disposition des Pères jésuites missionnaires en la colonie. Simples similitudes de noms peut-être, mais que nous nous plaisons à signaler. — Voir à ce sujet l'*armorial général* de d'Hozier, vol. 11, p. 487, et l'*Histoire du Canada* de Desrosiers et Bertrand, p. 72.

années, il habitait son manoir de Grandchamp, près de Loigny. Avec lui, puisqu'il ne laissait pas de fils, s'éteignait en France, quant au nom, la descendance de nos seigneurs de Jordy. Il y a encore, là-bas, des Cabanac, même à Cascassonne. Rien n'établit, pour nous, qu'ils soient de la famille dont il est ici question. Ce sont peut-être des parents, mais, à coup sûr, très éloignés. De même, sans doute, on peut retrouver, dans le midi de la France des de la Massougne et des Courtin de Laffemas. Ce seraient encore des cousins éloignés de nos de Jordy canadiens.

C'est avec Guy de Jordy, seigneur de Cabanac et de Grandchamp, le dernier du nom en France, que la descendance des de Jordy a monté plus haut dans la hiérarchie sociale en France et a pris le plus d'éclat, comme c'est à l'occasion de sa promotion au grade de premier écuyer du roi Louis XIV, nous tenons à y insister, que les titres et preuves de noblesse de ses aïeux et de ses proches ont été officiellement reconnus et proclamés. C'est un fait d'importance, dont il convient de se souvenir au Canada aussi bien qu'en France.

Ces titres et preuves de noblesse, nous croyons utile, sinon nécessaire, de les énumérer, à cet endroit de notre exposé de l'histoire des de Jordy, selon la teneur du grand *armorial* de France, tels que d'Hozier les a catalogués dans sa déclaration officielle du 25 novembre 1703, dont nous avons parlé à la fin de notre premier chapitre. Nos lecteurs au reste les connaissent déjà presque tous, puisque ce sont ces titres mêmes que nous avons utilisés comme documents dans les pages qui précèdent. Les grouper en un faisceau et les présenter dans leur suite chronologique nous paraît quand même convenir à l'ordre et à la clarté de notre récit. Dans une complication d'événements et de dates qui s'impose, comme celle-ci, à l'attention du lecteur, au risque de se répéter un peu, il ne faut pas craindre, croyons-nous, de tendre avant tout à être facile-

ment compris, pour mieux instruire et mieux intéresser du même coup.

D'Hozier, le généalogiste de la maison royale, le juge général des armes et blasons du royaume et le compilateur en 1696 du grand armorial de France, les a classés, ces titres



Marie-Angélique de Mackau, marquise de Bombelles  
arrière-petite-fille de Melchior de Jordy

et preuves de noblesse, en 1703, en allant du plus proche au plus éloigné, et en suivant en sens inverse l'ordre chronologique, de novembre 1703 à février 1549. Voici la liste qu'il a dressée. Nous prions de remarquer que nous ne faisons qu'in-

diquer ici les documents que nous avons déjà cités, tandis que nous donnons dans leur texte ceux que nous n'avons pas encore fait connaître à nos lecteurs.

1. L'acte de baptême de Guy de Jordy de Cabanac, qui est du 30 novembre 1685, et, pour le supplément des cérémonies, du 30 janvier 1693.
2. Le contrat de mariage de Melchior de Jordy de Cabanac et de Marie Courtin de Tanqueux (les père et mère de Guy), qui est du 17 septembre 1681.
3. Le jugement de Maître Phélypeaux, maintenant les de Jordy de Cabanac dans la possession de leur noblesse originaire depuis 1549, qui est du 16 novembre 1703.
4. L'arrêt du conseil d'Etat, tenu à Saint-Germain-en-Laye, par lequel "Melchior de Jordy, écuyer, seigneur de Cabanac et écuyer ordinaire du roi, est déchargé de la taxe des "Francs-fiefs" à laquelle il avait été imposé par le syndic général du Languedoc, en conséquence de la preuve qu'il avait faite de sa noblesse depuis l'an 1549". Cet arrêt, signé Coquille, est du 6 avril 1680.
5. Lettres de retenues (document déjà cité) données à Guy de Jordy de Cabanac pour être écuyer en survivance de son père, lettres signées *Louis* et contre-signées *Phélypeaux*, en date du 23 janvier 1703.
6. Le contrat de mariage de Pierre de Jordy et de Louise de Rathery (aïeul et aïeule de Guy), qui est du 8 février 1632.
7. Acte d'émancipation de Melchior de Jordy, par son père Pierre de Jordy, qui est du 23 octobre 1669.
8. Le contrat de mariage d'Alexandre de Jordy et de Jeanne de Benes (bisaïeul et bisaïeule de Guy), qui est du 6 janvier 1604.
9. Le testament d'Alexandre de Jordy, qui est du 25 mars 1614.
10. Le contrat de mariage d'André de Jordy et de Marie de Fabre (trisaïeul et trisaïeule de Guy), qui est du 29 décembre 1675.
11. Le testament de Thomas de Jordy (père du trisaïeul de Guy), qui est de février 1549.

Cette sorte de tableau en raccourci, que nous venons d'esquisser, en nous fondant sur la documentation ou la compilation de d'Hozier, nous paraît assez complet. De Thomas de Jordy, le fils du Lombard Pierre de Jordi, venu d'Italie en France vers 1475, en passant par ses descendants, André, Alexandre, Pierre et Melchior, pour venir jusqu'à Guy, soit de 1549 en 1703, en procédant en sens inverse, nous avons là une *filiation* régulièrement dressée et certifiée, et, assurément, les titres et preuves de noblesse de la famille ne sauraient être plus solidement établis. L'on sait, d'ailleurs, que d'Hozier et son grand armorial de France font en histoire très justement autorité.

Cependant que Guy de Jordy de Cabanac, bientôt aussi seigneur de Grandchamp, suivait sa carrière à la cour de Versailles, sa soeur puînée, Marie-Angélique de Jordy de Cabanac, née en avril 1691, la dernière enfant de Melchior Cabanac de Grandchamp, voyait également la sienne grandir et s'épanouir. Bien que, en se mariant, elle ait, suivant la coutume, pris le nom de son mari, et n'ait pas, par conséquent, continué la lignée des de Jordy — laquelle s'est éteinte en France avec son frère Guy — nous nous reprocherions, dans l'intérêt de notre récit, de ne pas leur donner, à elle-même et à ses descendants, au moins dans une certaine mesure, une attention spéciale. Car beaucoup d'histoire, et de la belle histoire, vit et palpiter autour de ceux et surtout de celles qui sont issus de cette fille unique — elle n'eut que deux frères — de Melchior Cabanac de Grandchamp et de Marie Courtin de Tanqueux. Nous ignorons où on la mit aux études pour sa formation, mais il est aisé de présumer qu'elle reçut une éducation soignée. Son père et son frère étaient à la cour du roi et la condition de sa famille ne permet pas de supposer qu'on ait négligé de lui assurer une éducation qui convînt à son rang. Le 3 décembre 1718, en tout cas, huit ans après la mort de son père en août 1710, elle épousait Jean-François de Fichte, marquis de Soucy. Les Fichte de Soucy étaient, eux aussi, d'une noble famille, laquelle remonte à Pierre de Fichte, qui fut, vers 1576, conseiller et trésorier du roi Henri III, le dernier des Valois (1574-1589). Depuis ce même Henri III, sous les Bourbons qui occupèrent le trône de France de Henri IV à la Révolution (1589-1789), cette famille des de Fichte de Soucy a fourni plus d'un nom illustre au "nobiliaire" de notre ancienne mère-patrie. Mais il serait hors de notre cadre d'y insister. Qu'il nous suffise de souligner qu'en devenant de Fichte de Soucy, notre Marie-Angélique de Jordy de Cabanac prenait le titre de marquise. De ce mariage naquirent quatre enfants: François, qui fut l'héritier du nom et du titre, Nicolas, qu'on destina à l'Eglise et devint prê-

tre, Marie-Angélique, qui épousa le baron de Mackau, et Adélaïde-Louise, dont la carrière nous reste inconnue.



Le marquis de Bombelles, devenu évêque d'Amiens

Marie-Angélique de Ficte de Soucy, née en 1723, devint baronne de Mackau vers 1745. Elle avait fait son éducation

à Saint-Cyr et a toujours joui d'une haute réputation de savoir et de distinction. Les de Mackau étaient d'une famille d'origine irlandaise émigrée en Alsace. L'un d'entre eux avait été inscrit au "nobiliaire" d'Alsace, en 1698, par l'empereur Léo-



Le baron Armand de Mackau, arrière-petit-fils de Melchior de Jordy

pold d'Allemagne (1640-1705), à cause du rôle important qu'il avait tenu dans l'administration de cette province. Le baron de Mackau, qui épousa Marie-Angélique de Fichte de Soucy vers 1745, était l'un de ses descendants, vraisemblablement son petit-fils. Deux filles, qui sont connues en histoire, naquirent de cette union de Mackau-Soucy: Marie-Angélique, née en 1762 — d'autres enfants étaient nés sans doute auparavant de ce mariage de 1745 — qui devint marquise de Bombelles, à 16 ans, en 1778, et Charlotte-Thérèse, qui épousa son cousin, un autre marquis de Soucy, nous ignorons à quelle date. Un fils aussi au moins naquit de ce mariage, car nous savons par le livre de M. le comte de Fleury publié en 1906, sous le titre de *Angélique de Mackau*, que l'un des neveux de celle-ci, Armand de Mackau, petit-fils de la baronne de Soucy de Mackau, a été, au XIX<sup>ème</sup> siècle, amiral de France et ministre de la marine sous Louis-Philippe, qui fut roi des Français de 1830 à 1848.

La baronne de Soucy de Mackau et ses deux filles, la marquise de Mackau de Bombelles et la marquise de Mackau de Soucy (Marie-Angélique et Charlotte-Thérèse), ont été très mêlées aux infortunes de la famille du roi-martyr Louis XVI, guillotiné le 21 janvier 1793, et c'est pourquoi, sans doute, l'histoire a gardé plus soigneusement leurs noms. Voici en quelles circonstances ce rapprochement des dames de Mackau avec la famille royale s'est produit.

Louis XV, roi à 5 ans, en 1715, et qui devait régner jusqu'à 1774, ayant perdu son fils le dauphin Louis, qui mourut à 36 ans, en 1765, dut pourvoir à l'éducation de ses trois petits-fils, qui devinrent successivement rois de France, sous les noms de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X, et de ses deux petites-filles, Clotilde, qui fut reine de Sardaigne, et Madame Elisabeth, qui connut, avec le "petit dauphin" Louis XVII, les jours sombres de la prison du temple en 1792. En 1772 ou 1773, Louis XIII, à l'instigation de Madame de Marsan, gou-

vernante des enfants de France, appela à la cour, en qualité de sous-gouvernante, la baronne de Mackau, alors âgée de 50 ans environ, qui, devenue veuve, son mari le baron étant mort encore jeune ministre du roi à Ratisbonne, vivait modestement avec ses enfants à Strasbourg dans une tranquille retraite. La baronne se rendit à l'appel de Sa Majesté et, amenant avec elle ses deux filles, Marie-Angélique et Charlotte-Thérèse, elle vint à Versailles s'occuper de l'éducation des enfants royales. Les princesses Clotilde et Elisabeth, petites-filles du roi, et leurs jeunes compagnes, nées de Mackau, s'attachèrent les unes aux autres, et la baronne elle-même s'affectionna profondément aux princesses, en particulier à Madame Elisabeth. En août 1792, quand les révolutionnaires arrêtaient et conduisirent en prison les membres de la famille royale, la baronne de Mackau, qui avait alors 69 ans, fut également arrêtée aux Tuileries, car elle n'avait pas voulu abandonner ses royales amies dans l'infortune, et elle aurait sûrement monté sur l'échafaud, si les gens de son domaine de Vitry-sur-Seine, qui lui étaient très attachés à cause de sa bienveillance et de ses libéralités, ne fûssent intervenus. Plus tard, sa deuxième fille, Charlotte-Thérèse, devenue marquise de Soucy, accompagna, dans son exil à la cour d'Autriche, la future duchesse d'Angoulême, la princesse Marie-Thérèse, fille de l'infortuné Louis XVI, et cela à la demande expresse de la princesse. Ce dévouement et cette fidélité de Madame de Mackau et cette amitié et cette affection de ses enfants pour les filles malheureuses de la famille royale de France sont restées célèbres dans l'histoire.

Marie-Angélique de Mackau, avons-nous dit, avait épousé, en 1778, le marquis de Bombelles, qui portait les prénoms de Marc-Marie. Elle lui donna plusieurs enfants, dont Charles-René de Bombelles, qui devint dans la suite maître des cérémonies à la cour d'Autriche. La terrible révolution de 1789-1793 avait obligé, en effet, de nombreuses familles nobles, dont celle des de Bombelles, à émigrer à l'étranger, en Autriche ou en

Angleterre pour la plupart. Marie-Angélique de Mackau, marquise de Bombelles, étant morte relativement jeune, son mari, Marc-Marie, marquis de Bombelles, entra dans les ordres et devint prêtre. Il fut aumônier de la duchesse de Berry pen-



La baronne Armand de Mackau

dant quelques années, puis, promu à l'épiscopat, il occupa finalement le siège d'Amiens. Leur fils, Charles-René de Bombelles, chambellan à la cour d'Autriche, épousa secrètement, ra-

conte la tradition, après la mort de Napoléon I, l'ex-impératrice Marie-Louise, née princesse d'Autriche.

Madame la baronne de Mackau, née marquise de Soucy et fille de Marie-Angélique de Jordy, vécut jusqu'à un âge très avancé. Elle avait été témoin de toutes les horreurs de la Révolution française. Echappée aux prisons et à l'échafaud de la Terreur, elle avait eu à subir par la suite, de la part des patriotes sanguinaires, toutes sortes de vexations. Elle avait dû changer son nom un jour, ou au moins lui enlever les particules de noblesse, et avait même été jusqu'à signer citoyenne Mackau ou citoyenne Soucy! Mais, elle avait passé à travers tout. Elle aurait pu dire, comme Sieyès, mais dans un autre esprit: "J'ai vécu!" Son réconfort et sa consolation dans ses adversités, elle les avait cherchés et trouvés en s'occupant d'élever les enfants de son fils, mort trop tôt en pleine maturité, lesquels s'appelaient Armand et Annette de Mackau.

C'est cet Armand de Mackau, le petit-fils de la célèbre baronne qui devint, sous Louis-Philippe, amiral de France et ministre de la Marine. Son fils, Aimé-François-Ferdinand de Mackau, né à Paris en 1829, a joué, au cours du XIXème siècle, sur la fin surtout, un rôle de premier plan, dans la politique française, comme catholique et bonapartiste. Il a vécu une grande partie de sa vie et ses dernières années, et également il est mort, le 5 mai 1918, à 89 ans, dans sa propriété de Vimer, près de Vimoutiers, dans ce département de l'Orne qu'il avait si longtemps représenté à la Chambre des députés.<sup>(2)</sup>

Ce dernier baron de Mackau n'a laissé, de ses proches, pour lui survivre, qu'une petite-fille, Madame la vicomtesse de Bonnevalle, qui vit, elle aussi, à Vimer, près de Vimoutiers, et à l'obligeance aimable de laquelle nous devons nombre de renseignements, qui nous ont été précieux, et plusieurs des vignettes ou photogravures dont s'orne notre modeste volume.

(2) Voir *Les Questions actuelles*, livraison du 22 octobre 1892.



## CHAPITRE TROISIÈME

### Les de Jordy de Cabanac passent au Canada

---

**L**ES DEUX jeunes lieutenants du roi, du nom de de Jordy de Cabanac, qui arrivaient au Canada en juillet 1685, à bord de *La Diligente*, on s'en souvient, c'étaient Joseph, né à Carcassonne en 1657, qui avait 28 ans, et son neveu, François, né également à Carcassonne en 1666, qui avait 19 ans. Joseph était le fils dernier-né de Pierre de Jordy et de Louise de Rathery mariés en 1632. François était leur petit-fils, par son père, Pierre-François, né en 1636, qui avait épousé en 1665 Elisabeth de Pradines. François paraît avoir été pour le moins l'unique enfant survivant né de ce mariage. Le nom de nos de Jordy devant s'éteindre en France, ainsi que nous l'avons vu, avec Guy, le fils de Melchior, frère celui-ci de Pierre-François et de Joseph, les deux arrivants au Canada de 1685 continueraient seuls la lignée. De telle sorte que, on peut l'écrire, en un sens il est vrai de dire que les de Jordy de Cabanac passaient complètement et définitivement en notre pays avec Joseph et François.

Pourquoi Joseph et François émigraient-ils ainsi au Canada en quelque manière sans esprit de retour? C'est là une question, nous semble-t-il, des plus intéressantes à étudier à la lumière de l'histoire.

Peut-être leur désir de rester fidèles à la religion de leurs pères — la religion catholique — ce qui constituait l'une de

leurs traditions de famille, y fut-il pour quelque chose. Il est certain, d'autre part, que le service du roi et l'ambition légitime d'agrandir le patrimoine ou le domaine de la France y furent pour beaucoup.

Après la tourmente que la lutte contre la secte des Albigeois ou Cathares des XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles avait suscitée, les guerres de religion, au XVI<sup>ème</sup>, de 1562 à 1598 — il y en eut huit — avaient, elles aussi, causé bien des ruines et fait naître ou entretenu bien des divisions, jusqu'au sein d'une même famille, dans le midi de la France, notamment dans la province du Languedoc. Par son célèbre *Edit de Nantes* de 1598, le roi Henri IV avait voulu ou prétendu les terminer, ces tristes guerres. Mais, nous l'avons déjà dit, il était resté, dans la région, plus d'une plaie à panser et plus d'une nécessité à pourvoir. Ajoutons même que, en fait, entre catholiques et protestants, la paix, en réalité, avait été loin de se conclure et de s'établir. Parce que, en vertu de cet édit de 1598, les protestants avaient désormais la liberté de pratiquer leur religion réformée dans toute l'étendue du royaume, ni eux, ni leurs adversaires, c'est absolument certain, n'avaient désarmé. On avait continué, de part et d'autre, à se tenir sur le pied de guerre.

Pierre de Jordy, le père de Joseph et le grand-père de François, le premier qui ait porté le titre et le nom de seigneur de Cabanac, était né vers 1607, s'était marié en 1632, et mourut en 1691. Ne perdons pas de vue que c'est l'année même où son fils et son petit-fils étaient partis pour le Canada en juin 1685, qu'eut lieu la *Révocation de l'Edit de Nantes*, décidée et ordonnée par le roi Louis XIV, le 17 octobre 1685. Par conséquent, au temps où Pierre de Jordy élevait sa famille à Carcassonne, on était, dans le Languedoc, en pleine crise encore. Les annales de l'époque l'établissent nettement.

Le Languedoc, où vivaient les de Jordy depuis 1475, a une histoire, a-t-on dit, singulièrement troublée. C'est le pays

du soleil ardent et des vents opiniâtres, des vallées fécondes et des vins généreux, oui, mais il a connu, au cours des âges, bien des traverses et des commotions. Sans remonter jusqu'au temps des Albigeois et de saint Dominique (1170-1221), il est certain que les *guerres de religion*, à la fin du XVIème siècle, et les agitations tout aussi violentes qui suivirent, au XVIIème, occasionnèrent en particulier des luttes, des ravages et des ruines sans nombre. Le tempérament ou le caractère des populations languedociennes ne s'y prêtait que trop d'ailleurs.

Ce tempérament ou ce caractère des gens du Midi, c'était et c'est encore, affirme un historien, au rebours de ceux des indolentes populations du Nord, un goût inné d'indépendance et de fierté, un enthousiasme qui s'emballé facilement et qui se blase tout aussi rapidement, parfois une passion farouche, prompte à jaillir en feu de paille, qui ne tarde pas à s'éteindre par suite d'un manque d'énergie soutenue. S'agit-il d'une grande cause religieuse et nationale, le Languedocien l'embrasse et la soutient ou la défend d'abord avec ardeur et violence sans aller beaucoup par la réflexion au fond des choses. Le difficile, pour lui, après un peu de temps, c'est de mettre sa pratique de la morale au niveau de son idéal religieux. Dans le premier moment, et tant qu'il trouve sur son chemin des contradicteurs, il est tout feu et tout flamme et ne recule devant aucun excès, devant aucune atrocité même. Peu importe qu'il se soit décidé, par pur sentiment exalté et sans assez d'étude et de raisonnement, en se basant sur des apparences extérieures. Il va de l'avant, bataille, brûle, saccage et dévaste! C'est ainsi que, sans grand effort, allègrement et tout ensemble farouchement, il prit parti jadis pour l'erreur albigeoise et plus tard pour la réforme calviniste. L'apparence d'austérité et de rigidité de vie de ces religions fausses l'avait séduit. Il s'y donna corps et âme! Quant à pratiquer longtemps les vertus d'abnégation et de renoncement que prêchaient ces doctrines, ce fut sans doute autre chose. Mais, en attendant, il avait mené vivement

le combat et amoncelé des ruines. L'hérésie albigeoise, contre laquelle Simon de Montfort a si vaillamment lutté cependant que saint Dominique et ses fils poursuivaient leur croisade de prière et de prédication, ne s'est rendue qu'après avoir versé des flots de sang. Pareillement, les disciples de Calvin ont semé le carnage et la dévastation sur leur route, pendant des années et des années, avec une ardeur digne d'une meilleure cause. De ces gens du Midi surtout on peut dire ce qu'on répète souvent des Français en général, c'est à savoir que, pour le mal comme pour le bien, ce sont vite des apôtres.

“La haine survivait manifestement, écrit l'historien Ernest Lavisse, en parlant des années qui précédèrent ou suivirent immédiatement la *Révocation de l'Edit de Nantes* (1685), partout dans les endroits où les protestants étaient en nombre. Les *guerres de religion* y avaient laissé des ruines d'églises, de châteaux ou de maisons, que le passant ne pouvait s'empêcher de voir. Des fils dont les pères s'étaient entretués se rencontraient tous les jours dans les rues. Les huguenots se tenaient serrés les uns les autres. Là où ils étaient les plus nombreux ils vexaient les catholiques autant qu'ils le pouvaient. Ils leur fermaient les métiers dont ils avaient les maîtrises. Ils les surchargeaient, quand ils occupaient les charges municipales, de la répartition de la taille et des logements des gens de guerre. Ils persécutaient violemment en particulier ceux de leurs coreligionnaires qui se convertissaient au catholicisme. Les plus fanatiques bravaient constamment leurs concitoyens catholiques par des manifestations qui étaient des injures. Ils festinaient en temps de carême. Ils se riaient des saintes images ou les détruisaient. Ils gardaient le chapeau sur la tête quand ils rencontraient le Saint Sacrement. Ils coupaient les processions par le passage de leurs carrosses. Ils déposaient des ordures sur le chemin de ces processions ou devant les portes des maisons de Dieu. Ils profanaient les cimetières. Leurs pasteurs fulminaient contre l'Eglise catholique les vieux propos

furieux de l'Écriture contre Babylone et contre les prêtres de Baal . . ." Et pourtant Lavisse, c'est connu, s'il s'efforce d'être impartial, n'est pas sans avoir des sympathies protestantes assez marquées. Quel tableau de haine, de fanatisme et de violences il brosse quand même à la charge des calvinistes! Que la riposte ou la réaction ait été parfois violente, elle aussi, cela se comprend, si cela ne s'excuse complètement.

Or, c'est dans cette atmosphère ou cette ambiance de divisions religieuses, de querelles passionnées et souvent de rudes violences, que, en ce Languedoc bouillant, les de Jordy avaient grandi. Pierre, leur père, il est aisé de le supposer, avait dû en souffrir parfois dans ses affaires à Carcassonne et peut-être davantage dans sa propriété familiale de La Livinière. Son deuxième fils, Melchior, émancipé en 1669, s'en était allé dans les Académies de Paris et bientôt à la cour de Versailles. Quoi d'étonnant que son dernier-né, Joseph, de quatorze ans plus jeune, et le fils de son aîné, François, de neuf ans plus jeune encore, aient songé, vers 1685, à émigrer dans une colonie lointaine.

Qui sait si, en Languedoc, où il était bien difficile à ces hommes de noblesse de ne pas prendre parti pour l'un ou l'autre camp, ils n'auraient pas eu à guerroyer contre de leurs alliés de famille ou de leurs proches? Nos de Jordy ont toujours été catholiques. Ils n'étaient pas des saints, sans doute, ni des fervents peut-être. Certaine affaire, que François eut à démêler plus tard avec les autorités ecclésiastiques du Canada, semble bien montrer qu'il n'était pas, comme disaient nos anciens, de *la croix de saint Louis*, bien qu'il soit devenu chevalier de l'ordre du même nom. Mais, par tradition, la famille dont nous écrivons l'histoire en tenait pour l'Église de Rome. Or, en Languedoc, Carcassonne et La Livinière surtout passaient pour être des centres ou des foyers de propagande protestante. Il y eut même, au lendemain de la *Révocation de l'Edit de Nantes* (1685), des de Jordy parmi les réfugiés de Francfort. Ce

n'étaient pas les nôtres encore un coup, mais probablement de leurs parents plutôt éloignés, car il est permis de supposer que Pierre de Jordi, le Lombard, n'était pas venu tout seul de son pays d'Italie, à la fin du XVème siècle, dans le midi de la France.

Frédéric-Guillaume, le grand électeur (1620-1668), qui avait besoin de colons pour repeupler ses terres du Brandebourg ou de la Prusse ravagées par la guerre de Trente-Ans, accueillait à bras ouverts, à Amsterdam ou à Francfort, vers 1685, les calvinistes de France et leur faisait distribuer des domaines. Beaucoup en profitèrent et se firent, en Allemagne, prussiens de coeur et luthériens militants. On a publié, avant la guerre de 1870, un armorial allemand, où se trouve un recueil généalogique des vieilles familles francfortoises. Les noms français, parmi lesquels des de Jordi, y figurent en nombre et avec honneur. Tout cela nous fait comprendre que, pour nos de Jordi catholiques, la vie en Languedoc, à cette époque, avait plus d'une aspérité. Qu'ils n'aient pas été fâchés de s'en détacher, cela n'a rien assurément de quoi surprendre beaucoup.

Ce ne fut pas cependant, croyons-nous, le principal motif qui détermina Joseph et François de Jordi de Cabanac à partir pour le Canada. Ce fut plutôt l'ambition légitime de contribuer à l'agrandissement de leur patrie en s'illustrant au service de son roi. Ils étaient nobles tous les deux, et, tous les deux, lieutenants au régiment du roi. Leur carrière était évidemment celle des armes. A l'Académie de son père, Pierre de Jordi, maître de la cour d'ordonnances à Carcassonne, Joseph en avait sans doute pris le goût, tout en recevant une certaine culture. En 1676, à 18 ans, il était lieutenant, et, quatre ans après, en 1680, on le retrouve, en garnison, au régiment de Picardie. De même son neveu, François, était entré de bonne heure dans la carrière militaire. En 1682, à 16 ans, il servait comme cadet au régiment de Besançon. La protection

de Melchior de Jordy, bientôt seigneur de Grandchamp, qui était très en faveur à la cour de Versailles, avait sans doute aidé à l'avancement de son frère Joseph et de son neveu François. Il est du moins permis de le supposer. Il est tout aussi certain que leur tempérament à chacun et l'entraînement par lequel ils s'étaient formés tous les deux en faisaient des candidats très acceptables aux charges d'officiers.

Louis XIV, les historiens l'ont plus d'une fois remarqué, avait tenu à conserver à la noblesse militaire de son royaume le privilège de fournir à l'armée ses commandants et ses officiers. Il estimait que les services rendus ou les sacrifices consentis par les ancêtres ou les pères constituaient, pour les descendants et les fils, un droit héréditaire à ce privilège. Par exception, quelques fils de familles récemment anoblies, comme celle des de Jordy, jusque-là de noblesse de robe simplement, étaient admis à cet honneur très envié. Ceux qui étaient d'ancienne et haute noblesse militaire entraient dans les gardes du corps de Sa Majesté. Les autres se trouvaient encore très honorés d'être admis dans les régiments du roi. Dans ces régiments, on suivait la routine ordinaire, ce qui veut dire qu'on faisait l'exercice du maniement des armes sans recevoir beaucoup d'autre instruction particulière. On pouvait cependant, si on en avait les moyens par sa situation de fortune, et pourvu qu'on fût de vie rangée et studieuse, fréquenter les Académies royales. Mais c'était le fait, on le comprend, d'une élite assez clairsemée. Au bout de deux ans de stage environ, ces "cadets", comme on les appelait, étaient pourvus ou se pourvoyaient d'une lieutenance, d'une compagnie ou d'un régiment, qu'ils commandaient ensuite.

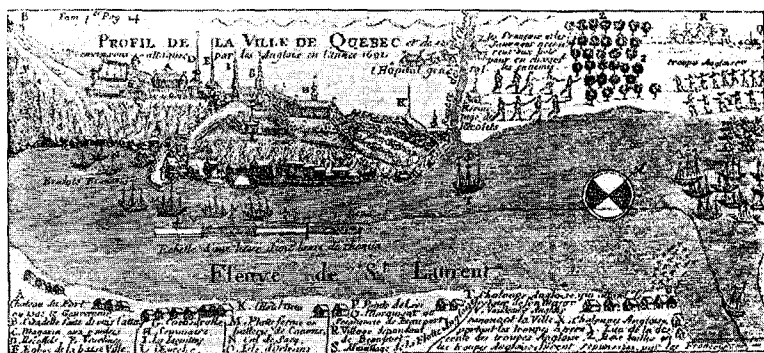
"En 1670, écrit encore Lavisse, Louvois, le grand ministre de la guerre sous Louis XIV (1641-1691), avait réorganisé l'armée de France, en mettant tous les corps dont elle se composait sur un nouveau pied et en réglant l'ordre à maintenir entre eux. En tête, venait la maison du roi, ou ses gardes du

corps, cheveu-légers ou mousquetaires, qui chargeaient les premiers sur les champs de bataille . . . Venaient ensuite la gendarmerie, les gardes-françaises, les gardes-suisse, et enfin les anciens régiments, dont le dernier en date, formé en 1662, était le régiment du roi, établi pour donner l'exemple d'une troupe bien tenue . . ." Quelques années plus tard, en 1682, le même Louvois réunit tous ces "cadets", fils de nobles, dans des compagnies spéciales qui furent réparties entre les diverses places-fortes du royaume. En 1684, on en comptait 4275, dont les âges variaient de 14 à 30 ans. Comme les simples soldats, ils étaient tenus à faire l'exercice pour se familiariser avec le métier et la discipline. Ils devaient suivre aussi quelques études, en particulier des cours de mathématiques. Un bon nombre, malheureusement, ne se sentaient que peu de goût pour l'effort intellectuel et préféraient la comédie ou le cabaret. Aussi, les ignorants n'étaient-ils pas rares dans leurs rangs. "Parmi l'escouade de gentilshommes de la compagnie de Charlemont, qui tient garnison à Longvoy, dit un rapport adressé à Louvois en 1685, il ne s'en trouve que quatre qui aient appris les mathématiques et aucun qui sache appliquer une règle d'arithmétique." Evidemment, ce n'était pas brillant!

"Malgré les défauts et les vices que Louvois leur reprochait durement, écrit toujours Lavoisier, le corps des officiers français valait mieux que celui des armées étrangères. En grande majorité, il était composé de nobles, qui aimaient le métier par tradition de famille, par naturelle vocation, et aussi par nécessité, car la carrière des armes était la seule où ils pussent espérer faire leur fortune. Ils apprenaient par la pratique ce qu'il leur était indispensable de savoir et qui était en somme peu de chose. Surtout, ils mettaient leur honneur à servir le roi au péril de leur vie. En très grand nombre, ils moururent dans les batailles, dans les assauts et dans les tranchées, ce qui n'empêchait pas d'autres de les suivre. Le roi a

toujours été assuré de trouver aux morts des remplaçants autant qu'il en fallait et même davantage."

On peut conclure de là que ce corps des "cadets" ou du régiment du roi, dont faisaient partie les lieutenants Joseph et François de Jordy, le premier en Picardie, le deuxième à Besançon, avant leur départ pour la colonie du Canada, s'il avait ses faiblesses et ses tares, était quand même composé de jeunes seigneurs courageux et vaillants, et que, sous plus d'un aspect, c'était un corps d'élite. En d'autres termes, Joseph et François étaient en bonne situation pour tenter l'aventure en Nou-



Québec au temps du siège de Phipps en 1690  
(Fac-simile de La Hontan)

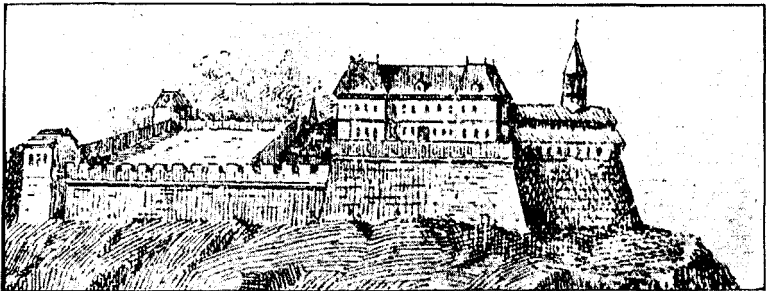
velle-France avec des chances de succès. Pour eux, comme pour tous leurs camarades, servir le roi sous les drapeaux, guerroyer et batailler, c'était le lot obligé de leur vie et en même temps la carrière aimée. Les occasions de s'illustrer sur les terres nouvelles, pensèrent-ils, leur seraient plus nombreuses et plus favorables. C'est là, sur les champs de bataille de la colonie lointaine, dans la lutte contre l'Iroquois ou l'Anglais, que la gloire les attendait. Au moins ils en conçurent l'espoir. Ils feraient la patrie plus grande, la France plus belle et plus honorée! Quelle destinée pouvait être plus enviable? Que fallait-il de plus pour les décider ou les déterminer à partir?

D'autre part, en Nouvelle-France, on avait grand besoin de secours et de recrues nouvelles. En succédant à M. de Frontenac, en 1682, comme gouverneur de la colonie du Canada, M. de la Barre avait demandé au roi et à ses ministres un renfort d'au moins quinze cents hommes. L'établissement du pays, disait-il, était en retard et en souffrance. Il lui fallait de nouveaux colons et de nouveaux soldats. Aidés par leurs alliés les Iroquois, les résidants de la Nouvelle-Angleterre faisaient à ceux de la Nouvelle-France une lutte sans merci. "Il serait facile aux Iroquois, écrivait dans son mémoire le nouveau gouverneur, de détruire successivement tous ceux qui voudraient s'opposer au dessein qu'ils ont de se rendre maîtres, avec les Anglais et les Hollandais, de toute l'Amérique septentrionale." La colonie, en effet, était mal protégée contre les incursions de l'ennemi. Si Québec, du haut de son superbe rocher, dominait toute la région, elle n'avait pas encore de murailles. Trois-Rivières n'avait pour se défendre qu'une méchante palissade en ruine. Montréal ou Ville-Marie, encore plus exposée, n'était guère mieux garantie. Les forts lointains des lacs ne disposaient que de faibles garnisons. De même qu'il fallait des colons à la terre nouvelle, il fallait des soldats pour la garder au roi. En conséquence, on demandait des hommes et des armes.

Louis XIV avait sans doute sous la main de nombreuses troupes plutôt inactives. Le royaume était en paix. Les soldats du roi étaient, en conséquence, en garnison ici ou là et à ne rien faire. Les intendants trouvaient dispendieux de les entretenir. Plus d'un penseur ou philosophe, l'allemand Leibnitz par exemple (1646-1716), qui passa plusieurs années à la cour de Versailles, et d'autres encore, conseillaient d'employer les armées à des conquêtes utiles et profitables. Pourquoi s'en tenir toujours, comme sous Louis XIII et Richelieu, à la vaniteuse et inutile ambition d'humilier les maisons régnautes des autres nations? Ne valait-il pas mieux s'assurer des posses-

sions et des développements de colonies lointaines, qui seraient des sources de richesses et des greniers d'abondance pour le royaume? Il est certain, a-t-on dit, non sans raison, qu'il eût été plus profitable et plus glorieux pour la France de prendre sur ses finances la moitié des sommes considérables que coûta Versailles et de l'employer au ravitaillement et à l'accroissement de sa colonie d'Amérique. Mais, à la cour du roi-soleil, quand il s'agissait des colonies, on était lent à se décider. Ce serait encore pire plus tard, au temps de Louis XV, de Voltaire et de ses fameux "arpents de neige".

Louis le Grand se décida pourtant à faire quelque chose



Le château Saint-Louis en 1694

dans ce sens. Les demandes si justifiées du gouverneur de la Barre et la politique bien comprise de son royaume l'y déterminèrent en 1685. C'était trois ans après la supplique de de la Barre et à la fin de l'administration de ce gouverneur. Mais, vaut mieux tard que jamais.

Il fut donc décidé qu'un renfort de cinq cents hommes, le tiers des quinze cents demandés, serait expédié au Canada, dont un nouveau gouverneur, le marquis de Denonville, allait prendre l'administration, tandis que M. de la Barre, dont la gouverne, on le sait, laissa plutôt à désirer, était révoqué et rapelé en France.

Naturellement, plusieurs officiers des régiments du roi furent désignés pour commander à ces cinq cents recrues envoyées au Canada. On relève, sur les listes, les noms des capitaines d'Orvilliers, de Saint-Circq, de Macary, de Floux, de Troyes, Daneau, Dumuy, des Méloises, de Valrennes, des Bergères, d'Esquérac, comme aussi ceux des lieutenants de la Motte, de Larivière, de Chaufour, de Ramsay, de Jordy aîné et de Jordy cadet. Nos deux de Jordy de Cabanac passaient au Canada.

Trois vaisseaux du roi furent nolisés pour transporter ces troupes, qui firent voile ensemble, du port de La Rochelle, au commencement de juin 1685: *La Diligente*, une corvette ou frégate en armes, *Le Mulet* et *Le Fourgon*, deux "flûtes", ainsi qu'on les appelait, vaisseaux plus petits, non armés, destinés au transport des soldats. Nous en avons parlé au début de notre premier chapitre. C'est ici le lieu d'y revenir avec un peu plus de détails.

Le nouveau gouverneur, M. de Denonville, qu'accompagnaient sa femme et sa fille, et les principaux officiers, sinon tous, dont les deux de Jordy, avaient pris place à bord de *La Diligente*. Avec eux voyageaient aussi, nous l'avons vu, M. l'abbé de Saint-Vallier, le futur successeur de Mgr de Laval sur le siège épiscopal de Québec. L'abbé de Saint-Vallier avait reçu du roi l'autorisation d'amener en Nouvelle-France une vingtaine de personnes. En fait, il conduisait avec lui neuf ecclésiastiques, dont six sulpiciens, quelques maîtres d'écoles et des gens de métier pour le séminaire. Deux de ces abbés, des prêtres, s'étaient embarqués sur *Le Mulet* et *Le Fourgon*. A bord de *La Diligente*, vaisseau armé, plus fort et en meilleure condition, on était mieux aménagé. Sur les pauvres "flûtes", vieux bâtiments de guerre, mis hors du service d'escadre, dont la vitesse était réduite, on était moins bien partagé. Les intendants, souvent à court de fonds, les utilisaient quand même pour le transport et les soldats devaient s'en contenter. A bord

d'une corvette, comme *La Diligente*, ceux qui en avaient le moyen, par leur situation personnelle et leur fortune, embarquaient des provisions plus substantielles, des volailles ou des animaux vivants, par exemple, avec les grains et le fourrage nécessaires à leur alimentation. Mais, on ne devait pas trop charger les cargaisons. C'était bien pire sur les modestes débris qu'on appelait prosaïquement des "flûtes", comme *Le Mulet* et *Le Fourgon*. On s'entassait là, dans les vastes entreponts démunis de leurs canons, sans aucun confort, et l'on y empilait, plus ou moins pêle-mêle, les fourniments, les bagages et l'invariable menu de salaisons et de biscuits dont on ne pouvait se passer. Mais, marins et soldats, ces hommes ne s'inquiétaient pas pour si peu! Ils en avaient vu de plus dures au cours de leurs années de navigation ou de guerre.

On ne voyageait pas alors avec le luxe et les commodités d'aujourd'hui sur l'Atlantique, comme d'ailleurs sur toutes les mers. Les bateaux à voile étaient de dimension restreinte, lents à la marche, rudement ballottés sur l'océan et fort peu confortables. Il ne fallait pas penser à y trouver toutes ses aises. Même sur les plus gros et les meilleurs de ces bateaux, on était nécessairement plus ou moins à la gêne.

Dans ces conditions, à bien des points de vue, la grande mer était redoutable. Déjà, à ce qu'on raconte, les navigateurs arabes d'Alger ou de Tunis avaient une crainte superstitieuse de l'Atlantique. On parlait avec terreur de ses vents impétueux, venus, pensait-on, des confins d'un monde inconnu, de ses houles énormes, jaillies soudain des profondeurs de l'océan, auxquelles rien ne résistait et qui pouvaient engloutir en un instant le navire le plus solide. Le souvenir de quelque tragique naufrage, grossi par l'imagination et la faconde orientales, enfantait de terribles descriptions. Elles étaient amplifiées sans doute et mises au pire. Mais, à la vérité, elles n'étaient pas sans quelques fondements, bien que la mer n'en ait pas. Les tourmentes et les tempêtes que nos puissants na-

vires ne bravent pas encore aujourd'hui sans appréhension le font bien comprendre. Imaginons, par comparaison, ce que ce pouvait être avec les voiliers dont on disposait alors. Ces voiliers d'autrefois, comme nos paquebots géants, pour venir des ports de la Manche vers les côtes de l'Amérique et dans notre golfe Saint-Laurent, avaient à suivre, de l'est à l'ouest, une route de mer qui a toujours été et est encore renommée par ses brouillards aveuglants, ses bourrasques fréquentes et ses banquises de glace flottante. C'est, dit-on, la voie que suivent à rebours ces grandes perturbations atmosphériques, qui se forment au-dessus des vastes plaines de l'ouest des Etats-Unis, cheminent en augmentant d'intensité le long du Saint-Laurent, se déchainent violemment sur l'Atlantique et finissent par aller battre avec une sorte de furie les côtes de l'Angleterre ou celles du nord de la France. Nous avons eu l'occasion de contempler un jour le grandiose et terrible spectacle qu'offre la houle immense, venue du large, se ruant sur le dur rocher de l'extrême pointe du Finistère. C'est beau, c'est incomparable, mais c'est effrayant! On explique que les phénomènes météorologiques, qui produisent ces perturbations atmosphériques, naissent près de l'Equateur, un peu à l'est des Antilles, pour monter plus ou moins directement vers le nord-ouest. Mais, on en connaît encore assez mal les lois de formation et de gravitation. On sait mieux jusqu'où ils sont violents et irrésistibles par les naufrages dont ils sont trop souvent la cause immédiate. Nos puissants et rapides steamers d'acier, munis de machines si perfectionnées par le génie et l'industrie modernes, ont peine parfois à leur résister. Qu'on imagine, encore un coup, par comparaison, ce que cela devait être avec les voiliers du XVIIème siècle, même du type de *La Diligente*, mais surtout de celui du *Mulet* et du *Fourgon*! En face de cette puissante nature déchainée, que pouvaient ces modestes coquilles de noix tendues de voiles? Elles tenaient pourtant, mais ce qu'elles devaient danser sur les flots quand ils se courrouçaient!

Les officiers, les soldats et les marins qui montaient nos trois vaisseaux partis de La Rochelle en juin 1685, la modeste flotille qui amenait en Nouvelle-France M. De Denonville et l'abbé de Saint-Vallier, étaient des braves, quoique jeunes pour la plupart, déjà éprouvés, de hardis marins et des soldats endurcis, tous débrouillards, nos deux de Jordy entre autres. Ils savaient que la traversée serait longue et qu'elle comportait ses risques. Il leur fallait du courage, de l'énergie, de l'endurance et aussi beaucoup d'optimisme. Grâce à Dieu, ils n'en manquaient pas! Ils s'en venaient, un peu à l'aventure, vers un monde nouveau, où ils auraient à guerroyer contre l'Indien ou contre l'Anglais — en ce temps-là l'ennemi héréditaire — et c'était pour la France et pour son roi! Cela leur suffisait.

Mais le courage, l'énergie, l'endurance et l'optimisme lui-même n'empêchèrent pas que la traversée fut rude et même désastreuse. Elle dura six ou sept longues semaines. L'entassement, le mauvais air, la méconnaissance de l'hygiène la plus élémentaire et le manque de précautions sanitaires eurent trop tôt raison d'un grand nombre de ces pauvres gens ainsi réduits à l'inaction forcée et à beaucoup de privations. Une épidémie pestilentielle de typhus ou de dysenterie ne tarda pas à se déclarer qui les décima cruellement. Elle fut surtout violente à bord du *Mulet* et du *Fourgon*, où elle fit de nombreuses victimes, parmi lesquelles M. de Saint-Vallier eut la douleur de compter les deux prêtres que leur zèle avait portés à s'y embarquer comme aumôniers volontaires. Il s'en consola par des considérations élevées. "J'avoue, écrivait-il peu après, que je fus sensiblement touché de la mort de ces deux ouvriers évangéliques. Mais, après tout, je leur portai plus d'envie que de compassion, bénissant mille fois Dieu de l'honneur qu'il leur avait fait de les appeler à lui par une espèce de martyre de la charité."

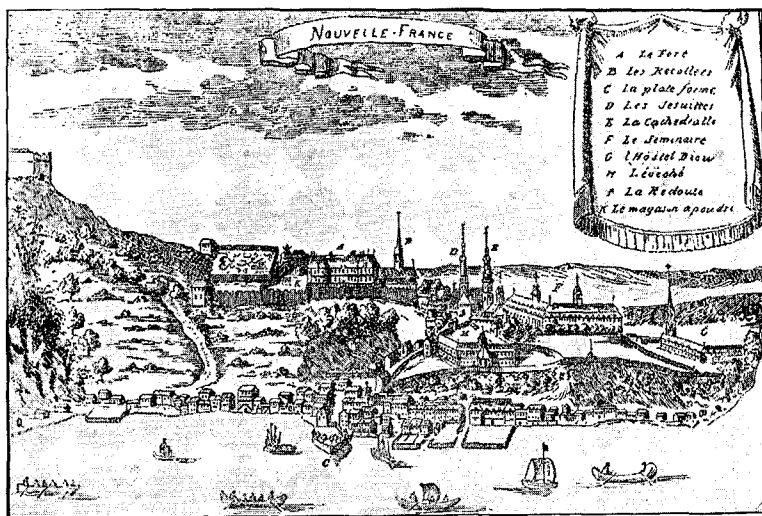
On eut à souffrir aussi sur *La Diligente*, bien que moins violemment peut-être. Elle arriva à Québec, et peu après elle

*Le Fourgon*, dans la dernière semaine de juillet. *Le Mulet*, lui, fut beaucoup retardé et n'arriva qu'à la fin de novembre.

Dans son rapport au ministre du roi, l'intendant de Meulles écrivait le 28 septembre 1685: "L'arrivée des deux vaisseaux de Sa Majesté (*La Diligente* et *Le Fourgon*) a causé un grand désordre au Canada. Ceux qui y ont passé ont presque tous été atteints de maladie contagieuse. Elle s'est ensuite communiquée, dans la colonie, à la plupart des habitants qui se sont mis en devoir de les soulager. Vous verrez, Monseigneur, par la liste que je vous envoie, combien il est mort d'officiers, de soldats, de matelots et d'engagés. Ce mal a été si dangereux que la plupart des maîtres de barques que j'ai été obligé de leur envoyer en ont été malades ou même en sont morts. Il y a, entre autres, un nommé Denis Dion, qui a été ainsi victime de son zèle, qui laisse une veuve avec huit ou dix enfants et deux de ses enfants sont encore à l'extrémité. Sa famille mérite que Sa Majesté lui fasse quelque gratification. Quoique le vaisseau où on l'envoyait fut soupçonné de contagion (c'est-à-dire d'être contaminé), le dit Dion ne laissa pas d'obéir aveuglément aux ordres qui lui étaient donnés. Vous aurez, s'il vous plaît, égard à ses services. Si cet homme n'y était pas allé, les deux vaisseaux du roi auraient péri, car ils étaient à trente lieues de Québec et l'équipage n'avait pas la force de lever les ancres. Il est mort aussi quelques bons ecclésiastiques, que Monsieur l'évêque faisait venir ici, pour avoir voulu secourir les malades. Il y a déjà un tiers de ceux que l'on a mis à l'hôpital qui sont morts, quoiqu'ils aient été parfaitement secourus. On ne saurait trop faire de cas de cet hôpital. Les religieuses ont fait, dans cette occasion, des choses surprenantes. Il faut le regarder (cet hôpital) comme un bien universel qui mérite que Sa Majesté l'appuie fortement."

Nous avons dit que le troisième vaisseau qui amenait les recrues envoyées de France, *Le Mulet*, parti avec les deux autres de La Rochelle au commencement de juin, avait été beaucoup

retardé. Son commandant, M. le chevalier de la Corde (ou de la Corne), avait cependant mieux arrangé les choses et pris un meilleur soin de ses malades. Le 3 décembre 1685, le gouverneur, M. de Denonville, lui rendait, en effet, dans sa lettre au ministre du roi, ce témoignage spécial: "La "flûte" *Le Mulet* est enfin arrivée la semaine dernière. Si la maladie y a été aussi grande que sur *Le Fourgon*, il y a eu plus d'arrangement et d'ordre à son bord. Aussi, M. le chevalier de la Corde



Québec en 1700 (dessin de Fonville)

(ou de la Corne) est-il un officier fort appliqué et dont on se loue très fort, car il a bien pris soin des malades.”

Nos lieutenants du roi, Joseph et François de Jordy de Cabanac, comme ceux avec qui ils voyageaient, avaient donc connu les terribles bourrasques dont nous parlions tantôt, et, le moins qu'on puisse dire, c'est que la mer ne leur avait pas été clémente. Furent-ils malades eux-mêmes? Aucun document ne le précise. A coup sûr, ils avaient eu à soigner leurs malades pendant la traversée et après leur arrivée à Québec,

et, nécessairement, il leur fallut, une fois au Canada, réorganiser, chacun, leur compagnie plus ou moins décimée par le fléau.

Ce secours envoyé par le roi à la colonie, s'il n'était pas aussi considérable peut-être qu'il eût été désirable, fut tout de même apprécié. C'était l'un des plus importants contingents venus jusque-là au Canada et par la quantité et par la qualité des officiers et des hommes. Le régiment de Carignan, arrivé en 1665, avec M. de Tracy, avait amené vingt-quatre compagnies, constituant un effectif d'environ 1300 hommes. Trois ans plus tard, en 1668, ce célèbre régiment, on s'en souvient, avait été rappelé en France, moins toutefois quatre compagnies, soit trois ou quatre cents hommes, qui restèrent au pays et furent licenciées en 1670-1672. Jamais, depuis lors, on n'avait vu autant de soldats dans les garnisons de la colonie. Aussi, M. de Denonville s'occupait-il, au cours de l'hiver, de préparer pour le printemps une expédition contre les Iroquois. Il est vraisemblable de croire que les deux de Jordy en devaient faire partie. Mais elle fut beaucoup retardée par suite du manque de fermeté de M. de Denonville. En attendant, il semble bien que nos deux lieutenants furent d'abord dirigés sur Montréal où ils durent passer leurs premiers mois. A vrai dire, nous ne sommes pas fixé sur ce point, faute de documents précis.

A Montréal ou ailleurs, où et comment étaient-ils logés? Une note de La Hontan va nous l'apprendre. L'on sait que le baron de La Hontan était un officier venu de France au Canada en 1683, qui servit plusieurs années au Canada même ou à Terre-Neuve, et qui a laissé un récit de ses voyages en Amérique, publié en 1703, lequel, s'il n'est pas toujours très véridique, est souvent cité. Or voici ce qu'il raconte, sur le sujet dont il est question, à la date du 2 octobre 1685: "M. de Denonville est venu à Montréal avec cinq ou six cents hommes de troupes réglées (régulières). Il nous a tous mis en quartiers d'hiver dans les différentes habitations des côtes. Mon

quartier s'appelle Boucherville. J'y suis depuis quinze jours. Les troupes sont ainsi logées chez les habitants des côtes, ou dans les seigneuries, depuis le mois d'octobre jusqu'à celui de mai. L'habitant, qui ne fournit que l'ustensile (ce qui est utile) au soldat, l'emploie à couper du bois, à déraciner les arbres, à défricher la terre, à battre le grain dans les granges, moyennant dix sols par jour et la nourriture."

C'est ce mode d'hivernement, au reste, qui était constamment suivi, pour les soldats, dans la colonie à ses débuts. On comprend qu'il n'y en avait guère d'autre qui fût possible. Les officiers, eux, étaient logés dans les villes ou les villages, et ils y appelaient chacun leur compagnie pour l'exercice militaire à des jours déterminés selon qu'il était prescrit. C'est sans doute ce à quoi furent occupés les lieutenants Joseph et François de Jordy, à Montréal même, au cours de l'hiver 1685-1686 et l'année suivante, en attendant de prendre part à l'expédition qui s'organisait contre les Iroquois et qui eut lieu au printemps de 1687.

---



## CHAPITRE QUATRIÈME

### Les premières années en Nouvelle-France

**J**OSEPH et François de Jordy de Cabanac devaient tous les deux, ainsi que nous l'avons laissé entendre, s'établir et se fixer définitivement au Canada, qu'on appelait en ce temps-là la Nouvelle-France. Joseph épouserait à Champlain, le 22 novembre 1691, Madeleine Pezard de la Touche, dont il aurait plusieurs enfants. François, à son tour, après une équipée de folle galanterie dont nous dirons un mot plus loin, convolerait en justes noces, d'abord, à Montréal, le 26 novembre 1696, avec Marie-Anne Nolan, fille de Pierre Nolan, bourgeois et commissaire d'artillerie, puis, après la mort de celle-ci en 1703, en secondes noces, au Cap-de-la-Madeleine, le 22 novembre 1705, avec Louise-Catherine de Robineau, fille du seigneur de Portneuf, et, il aurait, lui aussi, de ses deux femmes, plusieurs enfants. Joseph, né à Carcassonne en 1657, mourrait à 56 ans, vingt-huit ans après son arrivée au Canada, en avril 1713, et il serait inhumé, dans l'église de Champlain, le 28 de ce mois. François, né à Carcassonne en 1666, mourrait à 60 ans, quarante et un ans après son arrivée au Canada, en février 1726, et il serait inhumé, dans l'église de Trois-Rivières, le 16 de ce mois. Mais, avant de parler au long de leurs mariages et de leurs descendances, ce à quoi nous consacrerons nos chapitres subséquents, il convient, croyons-nous, à l'ordre de notre récit, de raconter au moins brièvement ce

que fut leur vie, à chacun, durant les premières années de leur séjour en Nouvelle-France, soit de 1685 à 1691 ou 1692.

L'ennemi du Français au Canada, dans les premiers âges de la colonie, ce fut surtout l'Iroquois, sauvage de la populeuse famille huronne, renommé par son intelligence, sa ruse à la guerre et sa cruauté envers ses prisonniers. Tandis que, en effet, les Montagnais, les Abénaquis et les Outaouais, de la grande famille algonquine, s'unissaient volontiers avec les Français pour faire la guerre, les Iroquois de la confédération des Cinq-Cantons, laquelle comprenait les Agniers ou Mowacks, les Oneyouts, les Onnontagués, les Goyogouins et les Tsonnontouans, se firent constamment, à l'exception d'un groupe de convertis au christianisme qui se fixa au Sault-Saint-Louis, les amis et les alliés des Anglais ou des Hollandais des colonies américaines. Avant la venue des Européens, ces Iroquois habitaient le pays situé entre Montréal et Trois-Rivières, sur les deux rives. Plus tard, on trouve plutôt leurs villages aux alentours du lac Champlain, dans l'Etat de New-York, ou encore dans la région des grands lacs. C'est là, en ce pays des lacs, que, entre 1642 et 1649, ils exterminèrent presque les Hurons, leurs frères, et nous firent nos martyrs jésuites récemment canonisés (1930). Ce sont aussi les Iroquois qui furent les auteurs, vers l'époque qui nous occupe, du fameux *massacre de Lachine*, près Montréal, en 1689. Les Anglais des possessions américaines, aux côtés de qui ou pour l'avantage de qui ces sauvages cruels marchaient sur le sentier de la guerre, ne l'oublions pas, étaient de beaucoup plus nombreux et plus riches que les Français de la colonie du Saint-Laurent. D'après Decelles, en 1664, ils comptaient pour 45,000, et les Français n'étaient pas 3,000. Un siècle plus tard, à la guerre de sept ans (1754-1760), qui termina la lutte anglo-française en Amérique, la population française, dit encore Decelles, était de 60,000 et la population anglaise de 1,500,000. En 1685 ou 1687, en conséquence, les Anglais pouvaient déjà, bien mieux

que les Français, munir d'armes et ravitailler leurs alliés sauvages.<sup>(1)</sup> Notons, en outre, que les Iroquois étaient moins nomades et plus sédentaires que les Montagnais ou les Abénaquis par exemple. Tout en faisant, eux aussi, la chasse et la pêche — et d'abord la guerre — ils s'occupaient davantage de culture et d'élevage et ils avaient des villages fortifiés. Ajoutons que, à cause de leur courage, de leur adresse et de leur férocité, c'étaient, à la vérité, de bien redoutables ennemis.<sup>(2)</sup> Eh! bien, c'est contre eux, ces cruels et terribles enfants des bois, que nos de Jordy auraient à combattre en premier lieu, sous les ordres de M. de Denonville (1685-1689). Dans la suite, sous M. de Frontenac (1689-1698), ils auraient davantage à lutter contre les Anglais des possessions américaines.<sup>(3)</sup>

A vrai dire, nous ne connaissons qu'imparfaitement, faute de documents précis, la vie des seigneurs de Jordy de Cabanac au premier temps de leur séjour au Canada. On a supposé, à cause de leurs relations dans la suite, qu'ils furent d'abord envoyés en garnison à Montréal et qu'ils y attendirent, au cours de leurs premiers mois, l'expédition projetée par M. de Denonville contre les Iroquois. Depuis 1684, c'est M. de Callières qui était gouverneur de Montréal. M. de Denonville et M.

(1) *Histoire des Etats-Unis*, par A.-D. Decelles, édition Beauchemin (1913), page 127.

(2) *Histoire du Canada*, par Desrosiers et Bertrand, édition Granger (1925), page 31.

(3) On retrouve, de nos jours, des descendants des Iroquois à Caughnawaga ou Sault-Saint-Louis, au lac des Deux-Montagnes, à Saint-Régis, à Lorette et à l'est du lac Supérieur. Il n'y a plus guère de païens, ils sont tous devenus chrétiens, soit catholiques, soit protestants. Dès le XVI<sup>ème</sup> siècle, les Pères de la Compagnie de Jésus en avaient converti un certain nombre qui se fixèrent au Sault-Saint-Louis, aujourd'hui Caughnawaga. C'est parmi ceux-ci qu'est morte en odeur de sainteté, en 1680, la vierge iroquoise Catherine Tekakwitha, dont le Père Lecompte, des jésuites, écrivait en 1927 une si intéressante et si édifiante histoire. Sur les 1100,000 ou 1200,000 sauvages, qui, d'après l'opinion générale, vivaient en Amérique à l'arrivée des blancs, dont 220,000 environ se trouvaient sur le territoire devenu plus tard canadien, on estime que les Iroquois comptaient pour 16,000. En 1689, ils n'étaient pas loin de 3,000 sur le sentier de la guerre. Ils n'étaient donc pas très nombreux, en somme. Mais, ils étaient si remuants, si hardis, si entreprenants, si cruels et si terribles, qu'ils ont beaucoup fait parler d'eux et ont laissé dans l'histoire une trace profonde. Voir à ce sujet *Le Manuel des Indiens* (775 pages in-octavo), publié à Ottawa, au département de la Marine et des Pêcheries, en 1915.

de Callières différaient assez l'un de l'autre. M. de Callières, qui fut plus tard gouverneur général (1698), et qui devait mourir à Québec (1703), était un officier supérieur probe, honnête et digne, modéré et ferme. Il savait, dans des circonstances difficiles et gênantes, faire, comme on dit, la part du feu. Pourvu qu'on fût fidèle au poste dans les grandes lignes, on devait être à l'aise sous sa gouverne. Mais il tenait à la discipline aussi et il était ferme et solide dans ses décisions. M. de Denonville, par contre, s'il était brave et courageux, était d'un tempérament hésitant et il passait pour manquer de vigueur. Or, c'était lui qui commandait en chef, puisqu'il était gouverneur général. L'épidémie dont avaient souffert les troupes qu'il amenait au Canada pendant la traversée, et qui fit encore des victimes après l'arrivée à Québec, le paralysa d'abord un peu, comme il était naturel à un homme de son caractère. D'autres motifs d'atermoiement s'ajoutèrent à celui-là, qui l'amènèrent à retarder près de deux ans avant d'ouvrir sa campagne contre les Iroquois. Officiers et soldats, cantonnés dans les villes ou hébergés dans les côtes, ainsi que nous l'avons vu, devaient, en attendant, prendre patience et tâcher, selon l'expression populaire, de tuer le temps.

A quoi s'occupait-on, que faisait-on pour le service, comment vivait-on et comment s'amusait-on? Les annales de l'époque ne fournissent là-dessus que des données assez maigres. Voici ce que l'on en sait quand même. Pendant que le soldat, reçu chez l'habitant des côtes, était employé à diverses besognes, l'officier, logé dans les villes, se donnait du bon temps. L'un et l'autre, sans doute, devaient faire l'exercice, s'entraîner au métier, et, pour cela, le soldat devait répondre à l'appel de l'officier. Mais, il y avait des accommodements. L'officier s'arrangeait même, à ce que raconte La Hontan, pour se faire céder la moitié de la paye de ses hommes, et voici comment: "Le capitaine, explique-t-il, contraint en principe ses soldats à revenir à la ville trois fois la semaine pour faire l'exercice. Or,

comme les habitants sont éloignés les uns des autres de quatre ou cinq arpents et qu'une même côte occupe deux ou trois lieues de terrain de front, les soldats aiment bien mieux "s'accorder" avec leur officier, en lui cédant une partie de leur paye, que de faire souvent un long chemin dans les neiges ou dans les boues. Avec les soldats qui ont de bons métiers le capitaine peut même s'assurer leur paye entière en leur donnant un congé plus long pour aller travailler dans les villes ou ailleurs." C'était là un expédient que l'on peut qualifier diversement. Dans la colonie, mal ravitaillée et chichement soutenue, ainsi que dans la mère-patrie d'ailleurs, où les troupes du roi étaient souvent à bout de ressources, on se créait des "suppléments", tout comme le font les politiciens de nos jours! En France, c'était la conséquence d'une administration à ce point de vue plutôt imprévoyante. Les officiers du roi étaient braves, certes, et extrêmement dévoués. Mais, ruinés pour la plupart, ils s'appauvrirent encore par le luxe et l'apparat auxquels ils se croyaient tenus, surtout s'ils étaient de noblesse, ce qui était le cas pour le plus grand nombre. De là, les expédients se produisaient. De même, au Canada, la solde ne suffisait pas à la vie fastueuse et extravagante à laquelle se pensait obligé l'officier, sous prétexte de tenir son rang. Et ce serait bien pire encore aux approches de la bataille des Plaines d'Abraham, de la prise de Québec par les Anglais et de la cession du pays! Montcalm et Lévis l'ont plus d'une fois déploré dans leurs correspondances. Les de Jordy firent sans doute comme les autres. A défaut de renseignements certains, on peut légitimement supposer qu'ils fréquentèrent la bonne société, généreuse et patriote, mais un peu légère et frivole, dont M. de Gaspé devait décrire plus tard, avec tant de charme, dans ses *Anciens Canadiens*, les habitudes de faste et de cordiale hospitalité. On était pauvre, plus ou moins gêné, mais on tâchait à oublier ses misères dans ces salons aimables où l'on gardait les belles manières et où l'on savait s'amuser avec élégance et raffinement.

Cette manière de vivre, qui laissait sans doute à désirer au moins sous un rapport, n'était pas toujours du goût des gouverneurs et des intendants. "Les gentilshommes de la colonie, écrivait M. de Denonville peu de temps après son arrivée, sont dénués de tout, mais très fiers de leurs titres et tâchant de paraître avec le plus d'avantage possible sans parvenir souvent à cacher la misère qui les ronge. J'aimerais mieux avoir plus d'habitants. Ceux-ci travaillent, en effet, et sont généralement prospères, tandis que les nobles flânent et crèvent de faim. Il y a bien encore des gentilshommes qui luttent avec honneur contre la mauvaise fortune. Mais, là où un habitant vivrait à l'aise, le personnage noble, qui doit donner son temps au service public et dépenser davantage pour se vêtir mieux que le commun des mortels, ne peut suffire d'ordinaire aux exigences de la situation." De son côté, l'intendant de Meulles (1682-1686) écrivait vers le même temps: "La plupart de nos gentilshommes sont dans la pauvreté, et cela par leur faute. Ils négligent leurs terres, passent le temps à la chasse, vivent d'expédients, et, pour subsister, contreviennent aux ordonnances relatives à la traite. Eux et leurs fils, ils courent les bois, invitent les jeunes habitants à les suivre, se plongent dans les dettes, et, malgré tout, veulent tenir un rang au-dessus du commun."

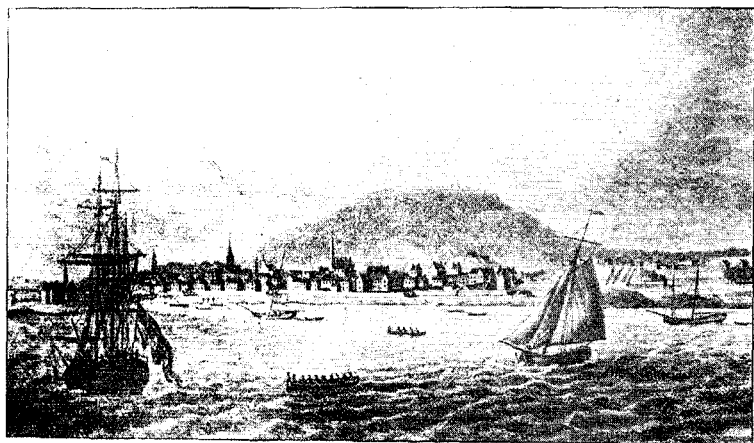
Il est permis d'estimer qu'il y a là beaucoup de sévérité et que ce tableau, qui tourne au pessimisme, n'est pas absolument juste. Le gouverneur et l'intendant, qui ne réussissaient pas peut-être au gré de leurs désirs dans toutes leurs entreprises, s'en prenaient largement, croyons-nous, pour alléger leur propre responsabilité, aux nobles et aux officiers qu'ils avaient près d'eux, ce qui est assez naturel aux chefs d'administration de tous les temps. On ne peut pourtant pas oublier les services réels qu'ont rendus au pays, dans des circonstances plutôt difficiles et pénibles, ces gentilshommes aux prises avec la mode de leur époque et les exigences de leur rang. Ce service public, dont parle M. de Denonville, c'était, pour ses offi-

ciers comme pour lui-même, la défense de la colonie contre l'Iroquois et contre l'Anglais. Et, il faut l'admettre, elle avait son importance et les nobles s'y employaient de bon coeur et avec zèle. Et puis, ce sont les nobles, plus encore que les habitants, qui ont taillé des domaines à même la forêt, en gardant l'épée à la main, comme naguère les Juifs au retour de Babylonie. Cela aussi doit entrer en ligne de compte. Le seigneur, à la vérité, aux premiers âges de la colonie, n'avait guère plus le temps de flâner que son censitaire. Qu'il se soit peut-être trop amusé parfois, cela s'explique et se comprend. Il faut détendre l'arc de temps en temps. Au reste, cette sorte d'abandon, qui lui faisait négliger ses propres affaires et celles de ses enfants pour le service du roi et de la patrie, n'était pas sans mérite et sa pauvreté lui fut souvent un vrai titre de gloire. On peut croire qu'il alla jusqu'à des excès parfois regrettables, mais on ne saurait ne pas reconnaître que le noble de ce temps-là fut d'une grandeur d'âme peu commune.

Qu'en fut-il exactement pour Joseph et François de Jordy? Nous n'en savons rien exactement. Mais l'histoire nous renseigne d'une façon générale. M. de Saint-Ours, par exemple, désespérait, vers cette époque, de mettre sa nombreuse famille à l'abri de la misère. Il avait dix enfants et demandait de retourner en France pour y trouver de quoi vivre et les établir. Et cependant, il tenait lui-même les mancherons de la charrue et moissonnait ses blés avec ses filles! D'autres familles, les Le Gardeur, les Le Neuf, les Le Moyne, les Boucher, les de Lotbinière, les de Villeray, les de Robineau, les de Saurel ne s'en tiraient guère mieux. On paraissait plus prospère, mais au fond ce n'était pas brillant. Quand M. de Saurel mourut subitement en 1688, sa seigneurie fut mise aux enchères et sa veuve ne put qu'avec peine faire entrer son jeune fils aux "cadets" du roi. Tout n'était pas rose, pas plus pour les de Jordy que pour les autres nobles officiers sans doute, en ces temps d'héroïsme. Mais on vivait fièrement quand même,

selon son rang, avec courage et bravoure, dans un dévouement complet au service du roi et de la patrie. On avait ses faiblesses peut-être, mais on tenait à l'honneur! Il nous semble, à distance, que c'est là quelque chose d'appréciable. On est loin, en nos âges de roture et "d'égalitarisme", d'entretenir toujours des sentiments pareillement élevés.

Quoi qu'il en soit, de l'automne 1685 au printemps 1687, Joseph et François de Jordy vécurent, selon toutes les apparences, en garnison à Montréal, sous le commandement de M. de Callières. L'on sait que, durant l'été de 1686, les troupes arrivées en 1685, dont ils étaient, furent employées à fortifier Montréal, "qu'on entoura d'une solide palissade". Les com-



Montréal avant 1760 — "Vue" d'Atherton

pagnies de nos deux jeunes lieutenants eurent vraisemblablement à s'en occuper. Entre temps, disions-nous, ils fréquentaient la bonne société dont nous avons parlé.

Enfin, le 11 juin 1687, M. de Denonville, à la tête d'une petite armée de 830 soldats de la marine, de 1000 miliciens et d'environ 300 sauvages alliés, partait en guerre de Montréal

pour Cataracouï (plus tard Frontenac, aujourd'hui Kingston) et pour le pays des Tsonnontouans situé sur la rive méridionale du lac Ontario. On ne retrouve nulle part une liste complète des officiers qui l'accompagnaient. Mais il nous paraît à peu près certain que les deux de Jordy en étaient. Il est connu, en effet, que le gouverneur mobilisa toutes les forces dont il disposait pour cette expédition. De plus, dans les récits qui la concernent, le capitaine d'Orvilliers est nommé quelque part, et l'on se souvient que les de Jordy étaient venus avec ce capitaine sur *La Diligente* en 1685. Il est permis de croire, d'après ces indices, que c'est au cours de cette expédition de juin 1687 que nos deux jeunes lieutenants firent connaissance, les armes à la main, avec les redoutables Iroquois, et que ce fut, pour eux, en Amérique, leur baptême du feu. Il nous convient, par conséquent, d'en parler un peu au long, sans sortir de notre cadre.

Plusieurs centaines d'hommes des troupes de la marine étaient arrivées de France, ce printemps-là, sous les ordres de M. Rigaud de Vaudreuil, qui serait plus tard gouverneur de Montréal (1698-1703), puis gouverneur général (1703-1725). Elles furent en partie employées par M. de Denonville pour son expédition contre les Iroquois. Ces troupes étaient ainsi dites de la marine, non pas parce qu'elles se composaient de marins, mais plutôt parce que, par raison d'économie, elles relevaient du ministère de la marine. Comme elles venaient d'arriver au Canada, il leur manquait d'être acclimatées et entraînées aux méthodes de combats du pays. C'est pourquoi, le gouverneur n'amena avec lui que les plus solides de leurs hommes — qui du reste ne le furent pas beaucoup — laissant les autres à la garde des établissements de la colonie.

Deux cents bateaux légers et autant de canots avaient été préparés pour ce voyage au pays des Tsonnontouans. "Les troupes françaises, raconte l'intendant M. de Champigny (1686-1702), arrivèrent à Cataracouï, en dépit de nombreuses diffi-

cultés, sans avoir éprouvé d'accident considérable. Tout avait bien réussi jusqu'à ce moment. Les soldats et les miliciens étaient dans les meilleures dispositions. Les provisions étaient abondantes et l'on se promettait un succès. Ces belles espérances redoublèrent, lors que M. de Laforêt arriva dans un canot, annonçant la venue prochaine d'un parti de 160 soldats français et de près de 400 sauvages, qui s'avancait sur le lac Erié, aux ordres de MM. de Tonti, du Luth et de la Durantaye . . ." On s'arrangea pour que ce parti arrivant de l'ouest et le corps de M. de Denonville venant de l'est se trouvassent en même temps au pays des Tsonnontouans. Le soir du 10 juillet, la petite flotille partie de Montréal le 11 juin entrait, en effet, à l'est de l'embouchure de la rivière Genesco, un peu au nord de la ville actuelle de Rochester, état de New-York, dans ce qu'on appelait alors la baie d'Aténiorontagné. Au même moment, sur l'une des plages de cette petite baie, débarquaient les Français, venus de l'ouest, avec les guerriers sauvages des grands lacs, des Outaouais pour la plupart.

"Pour les officiers et soldats récemment arrivés d'Europe, écrit Mgr de Saint-Vallier, cette rencontre avec les sauvages des grands lacs constitua l'un des spectacles les plus extraordinaires qu'ils eussent encore vus. Il y avait là, en fort grand nombre, des sauvages aux visages tout différents, avec une pareille diversité d'armes, de parures, de danses et de manières. On entendait des harangues, des chansons et des cris en toutes sortes de tons et de langues. La plupart de ces barbares avaient le front et les joues peints en vert ou en rouge, le nez et les oreilles percés et chargés de fer, tout le corps coloré de diverses figures d'animaux et ils ne portaient pour habits que des cornes sur la tête et des queues de bêtes derrière le dos . . ." Ce spectacle étrange et répugnant n'avait rien évidemment de très réjouissant, et les Européens, cela se conçoit, en furent péniblement impressionnés. Si tels étaient les sauvages amis, que seraient donc les Iroquois ennemis, ces fiers enfants des bois dont

la terrifiante réputation de cruauté hantait toutes les imaginations? En ce pays de forêts épaisses, dont les étendues se calculaient par centaines de lieues et où les lacs et les rivières se prolongeaient en des perspectives démesurées, vrai monde de mystère, avec de telles gens, que serait la guerre? Il y avait là vraiment tout ce qu'il fallait pour intimider les plus vaillants et ébranler les plus courageux.

M. de Denonville fit prestement construire en deux jours, dans un endroit avantageux, un petit fort de pieux pour protéger un enclos dans lequel on enferma les barques, les canots, les vivres et les provisions. Il y mit une escouade de 140 hommes, sous les ordres de M. d'Orvilliers, en qui il avait une grande confiance, afin d'assurer, en cas de malheur, la retraite à sa petite armée, et il donna l'ordre de se porter en avant. Cette marche d'attaque se mit en branle le 12 juillet. Voici comment se composait l'effectif. A l'avant-garde, s'avançaient les milices canadiennes, que commandait M. de Callières. Aux ailes, venaient les sauvages, à droite les Abénaquis, dont un bon nombre étaient déjà chrétiens, sous les ordres de M. de Sainte-Hélène, et, à gauche, les Outaouais, tous païens de l'ouest, sous les ordres de M. de la Durantaye. Au centre, M. de Denonville en personne conduisait les troupes du roi et les milices de la colonie. Un parti de sauvages de l'est formait l'arrière-garde. Au total, il y avait bien là, pensons-nous, pas loin de 3000 hommes. Pour le temps, c'était un chiffre qui comptait. Nous avons lieu de croire, répétons-le, que les deux de Jordy y commandaient chacun leur compagnie. Dans le compte rendu qu'il dresse de cette expédition, le gouverneur ne les nomme pas, c'est vrai. En fait, il ne nomme presque personne et ne cite à l'ordre du jour que le capitaine d'Orvilliers. Mais, c'est avec celui-ci, remarquons-le une fois de plus, que les de Jordy étaient venus au Canada en 1685, et c'est déjà une indication. Puis, comme l'oncle et le neveu tenaient garnison à Montréal déjà depuis deux ans et qu'ils étaient par

suite mieux entraînés que d'autres arrivés plus récemment, il est plausible de supposer qu'on ne les laissa pas en arrière.

Le premier jour, 12 juillet, raconte une chronique, la petite armée de M. de Denonville parcourut environ quatre lieues, en pleine forêt, par des sentiers à peine tracés, sur un terrain par ailleurs assez égal. Le lendemain, après avoir passé deux défilés dangereux, on s'engagea, par une chaleur étouffante, dans un étroit vallon, que divisait un ruisseau et que bordaient des coteaux élevés. Trois cents Tsonnontouans s'étaient postés à la tête de ce vallon, et cinq cents autres, un peu plus loin, dans un endroit marécageux, que traversait nécessairement le sentier qu'on devait suivre. Leur dessein était de prendre les envahisseurs comme entre deux feux, et, pour mieux les tromper, les Iroquois s'étaient ceint la tête de bandeaux d'étoffe rouge à la façon des sauvages alliés des Français. Mais, les choses se passèrent autrement qu'ils ne l'avaient prévu. Les guerriers tsonnontouans ne s'étaient encore jamais mesurés avec des forces aussi considérables. Les milices de l'avant-garde de M. de Callières — parmi lesquelles étaient sans doute les compagnies des de Jordy, comme lui de Montréal — ayant pris rapidement beaucoup d'avance, habituées qu'elles étaient aux marches à travers les bois, les Iroquois crurent à tort, en les voyant paraître, que c'était là le gros de l'armée. Poussant aussitôt leur cri de guerre *Sakakoué*, de derrière les arbres où ils se tenaient cachés ils commencèrent vivement la fusillade. Le corps principal de M. de Denonville arrivant bientôt, ce furent les sauvages ennemis eux-mêmes qui se trouvèrent trompés et pris entre deux feux. Décontenancés par cette attaque du gros de la petite armée alliée sur laquelle ils n'avaient pas compté, ils s'empressèrent de fuir, quelques-uns, on l'a noté, abandonnant, pour courir plus vite, jusqu'à leurs couvertures. Cinq ou six Français furent tués et pas plus d'une vingtaine furent blessés. La victoire restait en somme assez facilement à M. de Denonville.

Comment se conduisirent les troupes du roi, les nouvelles recrues surtout, dans cet engagement? A cause des circonstances, la question était intéressante et les historiens n'ont pas manqué de se la poser. "Les Canadiens, écrit le Père Charlevoix, se battirent avec leur bravoure accoutumée, mais les soldats récemment venus de France se firent peu d'honneur." — "Les Outaouais et autres sauvages de l'ouest, remarque Mgr de Saint-Vallier, avaient lâché pied au premier coup de feu, tandis que les coureurs des bois et leurs alliés abénaquis avaient tenu bon avec vigueur, en se battant, tantôt à la française et tantôt à la sauvage par manière de duels à coups de fusils en avançant d'arbre en arbre." Quant aux recrues nouvelles, peu aguerries à ce genre de combats et très effrayées par les clameurs, tous les historiens constatent qu'elles se conduisirent un peu comme les Outaouais et sans beaucoup de vaillance. Cela s'explique jusqu'à un certain point. Seuls, ceux qui étaient au fait des usages des terribles enfants des bois pouvaient ne pas s'en laisser imposer par leurs cris et leur tapage. Or, les soldats des nouvelles recrues n'en étaient pas arrivés là. Bien que nous n'ayons pas de données précises au sujet des de Jordy et de leurs hommes et que nous ne puissions rien certifier, nous nous permettons de croire que, au pays depuis deux ans, ils ont dû compter parmi les aguerris et mieux tenir que d'autres.

C'est au cours de cette expédition de 1687 que M. de Denonville commit l'acte de félonie qu'on lui a sévèrement mais justement reproché. "Prenant à la lettre l'ordre du roi d'envoyer les prisonniers de guerre en France pour les faire servir sur les galères, il s'empara par trahison de deux chefs iroquois, venus sur sa demande traiter avec lui, les fit charger de chaînes et les expédia en France sans plus de procès."<sup>(4)</sup> C'était vraiment indigne d'un homme d'honneur. Au reste, d'une façon générale, l'administration de ce gouverneur, au dire de tous,

---

(4) *Histoire du Canada*, par Desrosiers et Bertrand, édition Granger (1925), page 131.

a manqué de vigueur et de dignité, et, quand il fut remplacé par M. de Frontenac en 1689, il laissait le pays dans un état déplorable.

L'expédition heureuse de 1687 ne fut en réalité qu'un succès de surface. Dès 1688, les Iroquois, toujours soutenus par les Anglais des colonies américaines, reprirent contre les établissements français leurs incursions dévastatrices. C'est ainsi que, au mois d'août 1689, avant le départ de M. de Denonville, on eut le trop fameux *massacre de Lachine*. Dans l'expédition de 1687, on avait détruit plusieurs villages des Tsonnontouans et brûlé leurs moissons de maïs et on les avait ainsi humiliés et affaiblis. Mais le manque de fermeté et les habiletés déloyales du gouverneur compromirent ce succès passager. D'autre part vers le même temps, les machinations du célèbre chef huron Kondiaronk — qu'on surnommait *le Rat* à cause de sa finesse et de son astuce — envenimèrent encore les choses. Il fallut M. de Frontenac pour conjurer le péril et faire entendre raison aux Anglais et à leurs alliés sauvages. Pendant tout ce temps, il nous paraît hors de doute que les officiers de la colonie en général, et nos deux de Jordy en particulier, eurent passablement à souffrir de l'impéritie de M. de Denonville. Avec son successeur M. de Frontenac, ils allaient pouvoir reprendre courage et force et fièrement relever la tête.

M. de Frontenac avait alors (en 1689) 68 ans, et l'on se souvient qu'il avait déjà gouverné la colonie de 1672 à 1682. Il revenait au Canada pour y mourir, environ dix ans plus tard, en 1698. Ce fut pour les de Jordy de Cabanac, comme pour tous les officiers du roi en la colonie, répétons-le, un avantage incontestable, en même temps qu'un grand honneur, de servir sous les ordres de ce génial meneur d'hommes qu'était le vieux gouverneur.

M. de Frontenac n'était pas sans défauts peut-être, il avait son orgueil et ses violences. Mgr de Laval qui avait eu plus

d'un démêlé avec ce gouverneur, lors de sa première administration, et surtout Mgr de Saint-Vallier, qui se querella bien souvent avec lui, au cours de sa deuxième, en connurent quelque chose!<sup>(5)</sup> Mais cela n'empêche pas que M. de Frontenac a été certainement le plus compétent, le plus habile et le plus grand des gouverneurs que nous ayons eus durant toute la période française de notre histoire. C'est au cours de sa deuxième administration que se fixe l'époque de d'Iberville et de ses frères, de Mlle de Verchères et de nombre d'autres de nos plus célèbres héros et héroïnes, et cela évidemment veut dire beaucoup.

A peine était-il arrivé au pays, à l'automne de 1689, qu'il s'affirmait avec éclat. Il s'occupa d'abord de fortifier davantage Montréal, trop exposée aux incursions ennemies, et d'envoyer d'importantes recrues aux postes des grands lacs, pour tenir les Iroquois en respect. En peu de temps, il eut tôt fait de raffermir les tribus alliées dans leur fidélité et de redonner complète confiance aux troupes énervées et à toute la colonie. L'année suivante, en 1690, il repoussait, avec une énergie et une vaillance sans égales, l'expédition tentée contre Québec, au nom des colonies anglaises, par l'amiral Phipps. Cette fois, nous sommes absolument certain que nos deux lieutenants de Jordy, l'un (Joseph), sous le nom de de Cabanac, et l'autre (François), sous le nom de de Sourdy, prirent part à l'action et moissonnèrent au champ de gloire. C'est là, par conséquent, une page d'histoire qu'il nous convient, dans ce livre qui leur est consacré à eux et à leurs descendants, de rappeler ou de condenser avec quelques détails.

En Europe, à cette époque, Guillaume d'Orange, fils de Guillaume de Nasseau de Hollande et de Henriette-Marie Stuart d'Angleterre (la fille de Charles I), venait de se faire procla-

---

(5) Mgr de Laval, évêque de Pétrée et vicaire apostolique de Québec en 1659, puis évêque de Québec en 1674, démissionna en 1688 et mourut à Québec en 1708. Mgr de Saint-Vallier, qui lui succéda, fut évêque de Québec, de 1688 à 1727, pendant pas loin de quarante ans, dont près de dix ans au temps de M. de Frontenac (1689-1698).

mer roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume III (1668). Il devait être, jusqu'à sa mort en 1702, l'ennemi juré de Louis XIV et de la France. Notons au passage que c'est de ce prince d'Orange que se réclament nos orangistes, qui célèbrent chaque année sa victoire à la Boyne sur les Irlandais en 1690. En conséquence, la France et l'Angleterre se trouvèrent en guerre pour plusieurs années. Ce fut, par suite, la même chose entre leurs colonies d'Amérique, sans compter qu'on avait des raisons spéciales en Nouvelle-France de s'en prendre à la Nouvelle-Angleterre qui ameutait sans cesse les Iroquois contre les établissements du Canada.

Dès 1690, sous prétexte de venger le *massacre de Lachine*, M. de Frontenac se porta à l'attaque contre les colonies anglaises, en déclanchant les trois fameuses expéditions que commandèrent respectivement M. de Sainte-Hélène (un frère d'Iberville), M. Hertel de Rouville et M. Portneuf de Bécancourt (un nom que nous retrouverons). Nous n'insistons pas sur les faits, d'ailleurs généralement connus, de cette triple expédition, auxquelles prirent part peut-être Joseph et François de Jordy.<sup>(6)</sup> La réponse des Anglais, cette même année 1690, ce fut l'expédition de Phipps, contre l'Acadie d'abord et contre Québec ensuite. Dans leur intention, ce devait être, par représailles, un anéantissement complet de la Nouvelle-France. Mais l'énergie et la valeur de M. de Frontenac, de ses officiers et ses troupes, changèrent cet espoir des Anglais en une défaite à peu près complète. Et nos deux de Jordy comptèrent, une fois de plus, parmi les vainqueurs.

L'exploit de M. de Frontenac répondant à Phipps par la bouche de ses canons, en 1690, comme celui de Dollard au Long-Sault contre les Iroquois, en 1660, et comme celui de Madeleine de Verchères dans son célèbre "fort", en 1692, est l'un de nos grands faits d'histoire au XVIIème siècle. C'est

(6) *Histoire du Canada*, par Desrosiers et Bertrand, édition Granger (1925), page 134.

au cours de l'été de cette année 1690 que les colons de la Nouvelle-Angleterre, à demi ruinés par les incursions dont nous avons parlé et se sentant menacés dans leur commerce, ce qui était leur point sensible, décidèrent de porter un grand coup contre ceux de la Nouvelle-France. Ils choisirent, pour commander l'expédition projetée, l'amiral sir William Phipps. Fils d'un modeste forgeron et né à Pénaquid, ce marin anglais était un capitaine de valeur, qui s'était déjà distingué à Cuba et dans plusieurs rencontres sur mer avec des escadres ennemies. L'on sait qu'il devait devenir plus tard gouverneur du Massachusetts et mourir à Londres en 1695. Mis à la tête d'une flotte importante, il alla d'abord s'emparer de Port-Royal en Acadie. Ce lui fut assez facile, car la garnison, que commandait là M. de Menneval, ne comptait guère qu'une centaine d'hommes et n'avait pour se défendre que quelques vieux canons qui n'étaient pas même en batterie. Phipps accorda d'abord des conditions honorables aux assiégés, mais, traître à sa parole, ne les observa pas, une fois la capitulation faite. Revenu à Boston, où on le reçut en triomphateur, il fut chargé d'aller, à la tête cette fois d'une escadre de 34 vaisseaux, montés par 3,500 hommes, réduire Québec et la Nouvelle-France. L'un de ses principaux lieutenants, commandant de l'infanterie de terre, était Walley. Voici, brièvement, ce qui se passa.

Le 16 octobre (1690), Phipps et ses vaisseaux étaient rendus à l'île d'Orléans, à une portée de canon de Québec. L'amiral envoya aussitôt un parlementaire, sur une barque portant pavillon blanc, sommer le gouverneur français de se rendre, et cela en termes très cavaliers, étant convaincu qu'il ne pouvait lui résister. M. de Frontenac lui répondit fièrement, dans les termes que l'on connaît. La bataille commença. Le premier boulet tiré de la citadelle abattit le drapeau du vaisseau amiral, qui s'en alla à la dérive et que les Canadiens s'en furent à la nage chercher sous les yeux des Anglais. Ceux-ci n'en continuèrent pas moins leur canonnade qui ne produisit

que quelque dégâts matériels. Pendant ce temps, M. de Callières arrivait de Montréal avec 700 hommes, dont probablement nos deux de Jordy, M. de Maricourt (un frère de d'Iberville) venait du Saguenay, avec un autre renfort, et M. de Rouville amenait les milices de Trois-Rivières. Le 18 octobre, Walley débarquait à Beauport avec 1500 hommes. On arrêta tout de suite son mouvement d'approche. Le 20, ce général tenta un suprême effort pour traverser la Canardière, village situé sur la rive gauche de la rivière Saint-Charles (aujourd'hui Limoilou), que défendaient les Canadiens et les sauvages. Le combat dura jusqu'à la nuit. Déconcertés par la résistance de gens qui se battaient à l'indienne, c'est-à-dire cachés derrière les arbres et dans les plis du terrain, les Anglais se rembarquèrent à la hâte. Ils avaient eu 500 hommes de tués. Phipps se sentit perdu. Le 22 octobre, il levait l'ancre et regagnait Boston.

Cette page d'histoire, que nous empruntons presque textuellement à l'un de nos meilleurs manuels<sup>(7)</sup>, raconte l'essentiel. Complétons-la quelque peu. "On était allé, en canot, écrit M. de Monsignat, l'un des officiers français, au-devant du parlementaire anglais, qui montait une barque sous pavillon blanc, et, avant de le conduire au château Saint-Louis, devant le gouverneur, on lui avait bandé les yeux. Quand on lui eut enlevé son bandeau, dans la salle du château, et qu'il se trouva en présence de M. de Frontenac, qu'entouraient ses principaux officiers en grande tenue, il se montra visiblement étonné au spectacle de cette brillante assemblée et perdit un peu de son assurance. Toutefois, il s'acquitta de sa mission et présenta les lettres de son amiral, lesquelles étaient écrites en termes fort peu convenables. "Quand même votre général m'offrirait des conditions un peu plus douces, répondit le vieux gouverneur, et que je fusse d'humeur à les accepter, votre maître

---

(7) *Histoire du Canada*, par Desrosiers et Bertrand, édition Granger (1925), page 136.

croit-il que tous ces braves gens qui m'entourent voudraient y consentir et me conseilleraient de me fier à la parole d'un homme qui ne l'a pas gardée à Port-Royal? . . . Allez, Monsieur, c'est par la bouche de mes canons et à coups de fusils que je répondrai à votre général. Ce n'est pas ainsi que l'on envoie sommer un homme comme moi. Qu'il fasse du mieux qu'il pourra! Ainsi ferai-je de mon côté."

Dans cette brillante assemblée d'officiers, qui entouraient le vieux gouverneur de la Nouvelle-France, à cette minute historique, il ne nous paraît pas que nos de Jordy aient figuré. Ils vinrent plutôt de Montréal, le lendemain, pensons-nous, avec M. de Callières. Mais, dans l'affaire de la Canardière contre Walley, le jour d'ensuite, il est certain que l'un d'eux, Joseph, se trouva présent, et peut-être tous les deux, Joseph et François, s'y trouvèrent-ils. "Le samedi, 21 octobre, écrit l'historien Ferland, les Anglais (il s'agit des 1500 hommes de Walley) étaient encore assez rapprochés de la ville pour entendre le battement des tambours, le tintement des cloches et le bruit des voix. Ils en conclurent que Frontenac allait les attaquer avec des forces supérieures. Ainsi demeurèrent-ils sous les armes toute la journée. Quelques détachements, conduits par les sieurs de Villieu, de *Cabanac*, de Duclos, de Beaumanoir, étaient en effet sortis de la ville et avaient traversé la rivière (Saint-Charles) pour inquiéter les Anglais. De Villieu commença l'escarmouche sur les deux heures de l'après-midi et attira l'ennemi dans une embuscade. Un gros détachement des Anglais, s'avançant alors au secours des leurs, alla donner contre les milices de Beauport, de la côte de Beaupré et de l'île d'Orléans, auxquels s'étaient joints les petits corps de *Cabanac* et de Beaumanoir . . . Le combat dura jusqu'à la nuit. Malgré les renforts que recevait l'ennemi, il ne put se rendre maître de la position. Dans cette lutte prolongée, Walley perdit un bon nombre de soldats, tandis que les Français n'eurent qu'un écolier tué et un sauvage blessé . . . Une nuit obscure et

une pluie glaciale mirent fin à la lutte. Le commandant anglais en profita pour rembarquer ses hommes, laissant sur la côte cinq canons et diverses munitions. Quelques jours après (22 octobre), la flotte anglaise s'éloignait à la grande joie de la colonie. En mémoire de cette heureuse délivrance de Québec, une fête fut instituée en l'honneur de Notre-Dame des Victoires et l'église que l'on avait commencée à la basse-ville, dédiée sous ce vocable, devint le mémorial de la protection du ciel."

On l'aura remarqué, nous l'avons au reste souligné, la compagnie ou mieux le corps de Cabanac est nommé deux fois dans ce récit de Ferland, historien qui fait généralement autorité. Comme c'est Joseph de Jordy qu'on désignait toujours sous le nom de Cabanac, il est clair qu'il est ici question de lui. Nous avons lieu de croire que François, qu'on dénommait plutôt de Jordy ou de Sourdy, se trouvait également à cette bataille contre Walley, bien qu'il ne soit nommé nulle part. Car, par cette crise grave, où aurait-il pu être ailleurs que sur le lieu du combat? Quoi qu'il en soit, nous le retrouverons bientôt les armes à la main.

Cette action contre l'expédition de Phipps, qui se terminait par une victoire si mémorable, si elle n'avait pas été bien meurtrière pour les Français, leur avait coûté cependant de vives angoisses et beaucoup de temps. La colonie, déjà en partie ruinée par les incursions iroquoises s'était encore davantage affaiblie. Elle était, à vrai dire, dans un état lamentable. L'intendant, alors M. de Champigny (1686-1702), dispersa les soldats dans les paroisses les moins éprouvées et les officiers dans les villes et chez les seigneurs. Les uns et les autres étaient toujours bien accueillis chez leurs hôtes, habitants et seigneurs du pays, parce qu'on savait apprécier les services que rendaient les troupes en ces temps difficiles. Les militaires, de leur côté, goûtaient et aimaient les charmes de cette cordiale hospitalité qui s'est heureusement perpétuée dans

nos moeurs canadiennes. Plusieurs même, tant officiers que soldats, y rencontrèrent l'occasion de prendre femme et de fonder un foyer. C'est ainsi, précisément, que, bien accueilli chez le seigneur Pezard de la Touche, à Champlain, Joseph de Jordy de Cabanac épousa sa fille, Madeleine, au mois de novembre 1691. Nous y reviendrons au chapitre suivant. Son neveu, François de Jordy de Cabanac, ne vivait



Le château de Ramesay à Montréal (1705)

sans doute pas loin de lui, puisqu'il est présent et signe à son mariage.

Il est certain que François prit part, en tout cas, à plusieurs expéditions contre les Iroquois, qui eurent lieu bientôt après. Car la guerre contre ces sauvages ne devait en fait se terminer qu'à *la paix de Montréal*, fameux traité conclu en 1701, sous le gouvernement de M. de Callières, qui succéda en 1698 à M. de Frontenac décédé cette année-là à Québec. Trente ans plus tard, nous voulons dire après 1691-1692, en 1722, M. de Vaudreuil, qui avait à son tour succédé à M. de Callières

en 1703, mort à Québec lui aussi la même année, rendait à François de Jordy ce témoignage: "C'est un très bon officier qui a été dans plusieurs partis contre les Iroquois et les Anglais et qui a fait son devoir avec distinction dans toutes les occasions qui se sont présentées."

L'abbé Maurault, dans son *Histoire des Abénaquis*, raconte l'une de ces expéditions contre les Iroquois, à laquelle se trouve présent *M. de Sourdy*, c'est-à-dire notre François, souvent désigné sous ce nom mal orthographié. Nous condensons le récit de l'abbé Maurault. A la fin de 1691, expose-t-il, un groupe d'Iroquois avaient fait prisonniers, aux environs de Chambly, vingt-deux sauvages de leur propre nation, amis et alliés des Français. Mais les frères de ces sauvages, les Iroquois fixés au Sault-Saint-Louis, se mirent aussitôt à la poursuite des ravisseurs, les rejoignirent sur le lac Champlain et réussirent à délivrer les captifs. Tout fiers de leurs succès, ils s'empressèrent d'en venir informer M. de Frontenac à Québec. Le gouverneur organisa sur-le-champ un petit détachement de 120 Français et de 200 Abénaquis pour aller, avec les Iroquois du Sault-Saint-Louis, donner une leçon aux Iroquois ennemis. "Il mit à la tête de ce détachement M. d'Orvilliers, et, comme second, M. de Beaujours. Les autres officiers de ce parti furent MM. *de Sourdy*, d'Aubervillée, de la Brosse, de Forsan et de Beauvasson." On arriva juste à temps pour chasser les ennemis de Contrecoeur, où ils étaient en train de brûler le village, comme ils avaient brûlé ceux de Saint-Ours et de Saint-François, car ils étaient en campagne de dévastations depuis l'affaire de Chambly.

En janvier 1692, raconte encore l'abbé Maurault, que nous condensons toujours, on porta la guerre chez les Agniers ou Mowacks, dans leur pays, aux alentours du lac Champlain. Au moins 600 hommes, Canadiens ou Abénaquis, furent de l'expédition. On ravagea trois villages d'Agniers et les Abénaquis revinrent chargés de butin. Les Iroquois ennemis,

exaspérés, se répandirent, au printemps, dans les campagnes de Yamaska, du lac Saint-François, de Boucherville, de Saint-Lambert, de l'île Jésus, de la Rivière-du-Loup et autres localités. Canadiens, Abénaquis et Iroquois du lac Saint-Louis se remirent en campagne et allèrent chasser une fois de plus les envahisseurs. François de Sourdy ou de Jordy, prit encore part, selon toute vraisemblance et comme l'indique le témoignage de M. de Vaudreuil (de 1722) cité plus haut, à ces expéditions de 1692. Ce n'est qu'en novembre 1696, après sa folle équipée à laquelle nous avons fait allusion et dont nous parlerons au chapitre suivant, qu'il s'établirait à Montréal et fonderait à son tour un foyer en épousant Marie-Anne Nolan.

Voilà ce que nous savons, par les documents trop rares que nous avons pu consulter, de la vie et des agissements de Joseph et de François de Jordy de Cabanac au cours de leurs premières années en Nouvelle-France. Ils ont servi le roi, participé aux guerres contre l'Iroquois et contre l'Anglais, et ils ne furent pas sans se distinguer dans ce service et dans ces combats. Ils ont ainsi contribué, pour leur part, à l'établissement et à la défense de la colonie et bien mérité de la patrie. Plus ignorés que d'autres sans doute, parce qu'ils n'étaient pas aux tout premiers rangs, ils ont droit quand même, dans les annales de notre histoire, à une mention vraiment belle et honorable.

---



## CHAPITRE CINQUIÈME

### Joseph de Jordy de Cabanac s'établit et se marie au Canada

---

C'EST AU Canada, nous l'avons dit, que, tout en continuant à servir le roi et les grands intérêts de la colonie, Joseph et François de Jordy de Cabanac, l'oncle et le neveu, le premier connu sous le nom surtout de Cabanac, le second, sous celui plutôt de de Jordy, de Jourdis ou de Sourdy, ou encore de de Jordy Moreau de Cabanac<sup>(1)</sup>, se sont établis, ont fondé des foyers et ont fait souche. Joseph, l'oncle, s'est marié à Champlain, le 22 novembre 1691, avec Madeleine Pezard de la Touche, fille aînée du premier seigneur de Champlain, et il en eut onze enfants. Il est mort en avril 1713, à Trois-Rivières, et a été inhumé, le 26 de ce mois, dans le sous-sol de l'église de Champlain. François, le neveu, dit de Jordy Moreau, s'est marié deux fois, d'abord en premières noces, à Montréal, le 26 novembre 1696, avec Marie-Anne Nolan, fille d'un bourgeois et commissaire d'artillerie, dont il eut trois enfants, puis en secondes noces, au Cap-de-la-Madeleine, le 22 novembre 1705, avec Louise-Catherine Robineau, fille de René Robineau de Bécancourt, seigneur et premier baron de Portneuf, dont il eut sept enfants. Il est mort en février 1726, à Trois-Rivières, et a été inhumé, le 16 de ce mois, dans l'église paroissiale de cette même ville, celle qui a été rasée par l'in-

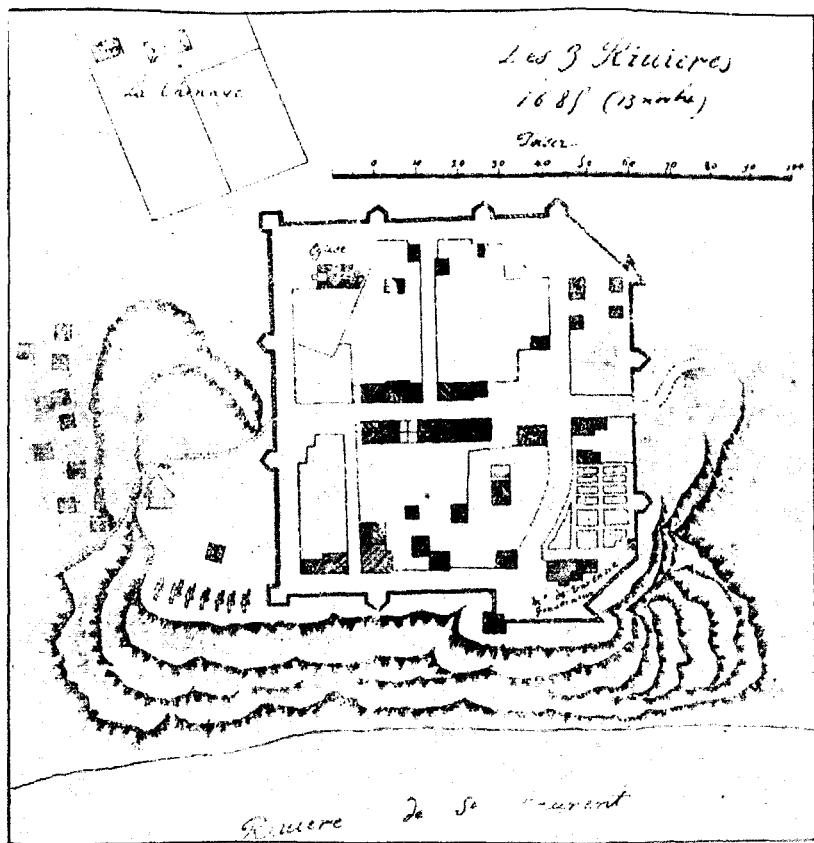
(1) On ne sait pas trop pourquoi ce nom de Moreau a été ajouté, dans le cas de François et de ses descendants, à celui de de Jordy. Les érudits en ont cherché en vain la raison.

cendie en juin 1908. Tous les deux également, Joseph et François, ont reçu du roi ou du gouverneur, en récompense de leurs loyaux services, des concessions de seigneuries, où ils se sont à peu près fixés et qu'ils ont plus ou moins mises en valeur. C'est de l'établissement et du mariage de Joseph de Jordy de Cabanac qu'il sera question dans ce chapitre. Nous parlerons, dans le suivant, de l'établissement et des mariages de François de Jordy Moreau de Cabanac, et dans d'autres subséquents, de leurs enfants et de leurs descendances.

C'est à Champlain que Joseph de Jordy de Cabanac s'est marié et s'est établi. Champlain, encore de nos jours l'une de nos belles paroisses rurales de la rive nord du Saint-Laurent, à 70 milles de Québec d'un côté et à 108 milles de Montréal de l'autre, qui a l'honneur de porter le nom du fondateur de Québec et est placée sous le patronage de la Visitation de Marie, est aussi l'une des plus anciennes paroisses de notre vieille province. Sa fondation date de 1679. M. le chanoine Prosper Cloutier, son curé actuel, en a écrit et publié l'histoire en 1915. Ce sont deux bons volumes, riches de faits, que nous avons parcourus avec infiniment d'intérêt. Dans son introduction, M. le chanoine cite une courte étude, qui remonte à 1883, de l'ancien juge Gustave Lamothe, un enfant de Champlain, où nous lisons ces lignes: " En 1680, on voyait déjà, à Champlain, un noyau important de colons, et, en 1700, la paroisse était en plein épanouissement. L'on sait qu'elle est admirablement située. En face, le Saint-Laurent s'élargit et fait une courbe gracieuse vers l'intérieur des terres. Dès les premiers temps, sur une pointe qui s'avance dans le fleuve, et que les navigateurs apercevaient de loin, on avait érigé une église, où les braves colons allèrent longtemps porter leurs prières... C'est l'un des plus jolis endroits de villégiature que je connaisse. Pour l'ombrage, la verdure et l'air pur, vous trouverez difficilement une campagne qui soit mieux partagée. Vous n'avez pas là l'eau salée et le flux de la marée est à peine sensible. Mais, à

deux pas, le grand fleuve offre à tout venant ses ondes pures comme le cristal . . .”

Vers 1690, lit-on ailleurs, ça et là, dans l'*Histoire de Champlain*, il y avait, répartis entre Champlain, Batiscan et les prai-



Plan de Trois-Rivières de 1685 (Album de Benjamin Sulte)

ries Marsolet, un groupe de pionniers d'environ 600 âmes. C'étaient de robustes défricheurs, qui travaillaient avec une énergie peu commune à la conquête de la forêt. Dans une sécurité relative à cause des guerres incessantes, sans secours

extérieurs et avec des moyens d'action primitifs, grâce à un labeur ardu, ils avaient bien, en 1688 ou 1690, deux mille arpents en culture, ce qui donnait, dans les bonnes années, une dizaine de mille minots de grain, surtout du blé. Parce qu'on était loin du vieux pays et qu'on manquait d'outils et d'ustensiles, l'ingéniosité de nos gens se développait et s'affinait vite et ils devinrent tôt débrouillards. Non seulement on devait prendre souvent le mousquet ou le fusil pour se défendre contre l'Iroquois, ou même partir en excursion guerrière, mais, pour besogner sur la terre, la défricher et la cultiver, il fallait encore, afin de se pourvoir du nécessaire, se faire artisan en tous métiers, charron, menuisier ou tonnelier, forgeron ou cloutier. Pareillement, la nécessité rendait la ménagère et ses filles industrieuses. Pour nourrir et vêtir les maisonnées nombreuses, elles étaient tout ensemble cuisinières et boulangères, fileuses, couturières et tisserandes. Puis, quand la moisson pressait, on mettait dormir "le petit dernier" à l'ombre d'une grosse gerbe et l'on s'en allait manier fort dextrement la faucille ou le rateau. Au reste, on s'aimait bien sous l'oeil de Dieu, on avait son dimanche fidèlement observé, on s'accordait de bonnes veillées, des "fricots" plantureux, et on vivait heureux, d'une vie simple et laborieuse, mais joyeuse. C'était le bon temps!

Le 6 août 1664, vingt-cinq ans plus tôt, Etienne Pezard de la Touche, originaire de la ville de Blois, en Orléanais (aujourd'hui département de Loir-et-Cher), qui paraît être arrivé cette année-là en Nouvelle-France, recevait, comme seigneurie, du gouverneur M. de Mézy (1663-1665) et de Mgr de Laval, "la quantité d'une lieue et demie de terre de front, à prendre sur le grand fleuve Saint-Laurent, depuis la rivière Champlain en montant sur le dit fleuve vers les Trois-Rivières, sur une lieue de profondeur dans les terres". D'ordinaire, la plupart des seigneurs canadiens donnaient leur propre nom à leur seigneurie. Pezard de la Touche, par modestie probablement, opine M. Pierre-Georges Roy, donna à la sienne le nom du "Père" de

la Nouvelle-France, que portait déjà la rivière de la région, et ce fut la seigneurie de Champlain. L'année même où il devenait seigneur, il avait épousé à Montréal, le 20 juin 1664, Madeleine Mullois de la Borde, venue elle aussi de Blois en 1661, qui était d'abord entrée chez les Hospitalières de Saint-Joseph — c'était au temps de Jeanne Mance — n'avait pas pu y persévérer, mais en avait gardé un bel esprit de religion et de piété. De ce mariage étaient nés, de 1666 à 1673, cinq enfants: Daniel, Madeleine, Marie, Thérèse et Etienne. Le premier seigneur de Champlain devait mourir en 1695 ou 1696. Sa femme, première seigneuresse de Champlain, vrai type de la femme forte des Ecritures mourrait sept ou huit ans plus tard, et serait inhumée, le 16 août 1704, dans l'église de Champlain, sous le banc seigneurial. Leur fils aîné, Daniel, mourut jeune, à Beauport, sous les balles anglaises, dans un rayon de gloire. Le cadet, Etienne, deuxième seigneur de Champlain, devait perpétuer la lignée. Quant aux filles, elles reçurent leur éducation chez les Ursulines de Québec.<sup>(2)</sup>

Le manoir que le premier seigneur de la Touche avait fait construire, peu après son mariage vraisemblablement, ou même avant, était bâti sur une pointe rocailleuse, qui dominait le fleuve près de l'embouchure de la rivière Champlain. C'était un fort beau site, où l'on jouissait des larges horizons du Saint-Laurent, d'un air pur et d'une nature tout exubérante de fraîcheur et de virginité. Les voyageurs de marque, officiers et autres, qui remontaient ou descendaient le fleuve, à voile ou à rame, car la voie navigable était la plus facile et la plus sûre, s'y arrêtaient volontiers, assurés qu'ils étaient d'être toujours accueillis avec bienveillance et belle humeur. On racontait qu'en 1666 l'expédition que M. de Courcelles, gouverneur de la Nouvelle-France de 1665 à 1672, conduisait au pays des Iroquois, et qui se composait de 300 hommes du régiment de Carignan, arrivé avec M. de Tracy en 1665, auxquels s'étaient joints 300 volon-

---

(2) *Histoire de Champlain*, par M. le chanoine Cloutier, Vol I, pages 330-331.

taires du pays, avait ainsi fait halte à Champlain, au cours d'un voyage en raquettes, de Québec à Trois-Rivières, qui avait duré quinze jours, et que M. le gouverneur et ses officiers avaient été enchantés de leur réception chez le seigneur de la Touche, où l'on trouvait large coeur, table ouverte et bon gîte. Un poète improvisé avait chanté la joie de tous, avec peut-être plus de bonne volonté que d'adresse, dans ce bout-rimé qu'un vieux manuscrit nous a conservé :

D'aucuns criaient : Bon Diou, quel froid !  
 D'autres chantaient avec courage :  
 Il fait si froid que, vrai, j'enrage !  
 Mais à Champlain, tout de guingois,  
 Ce ne fut pas près d'une souche,  
 Mais en bon logis, chez la Touche,  
 Que nous mîmes à la raison  
 La rigueur de cette saison . . .

C'est là, à Champlain, dans ce cadre de belle nature et de labours champêtres, dans ce manoir accueillant et hospitalier, où vivaient dignement les premiers seigneurs de la Touche et leur distinguée famille, que, vers 1690-1691, Joseph de Jordy de Cabanac, alors âgé de 34 ou 35 ans, puisqu'il était né en 1657, ayant quelque liberté, à la suite des événements dont il est question au chapitre précédent, et par permission de l'intendant de Champigny, qui avait partiellement donné congé aux troupes du roi, fut reçu et accueilli avec la courtoisie et la bonne grâce dont on se faisait honneur chez les seigneurs de Champlain. Il n'était plus très jeune et la vie du soldat l'avait trempé et peut-être un peu durci. Mais, il avait l'âme ardente et le coeur chaud, comme tous ceux qui sont du Midi. Il ne résista pas aux charmes de la fille aînée des hospitaliers seigneurs, Madeleine, qui comptait 22 ou 23 ans (née en 1668), et, pareillement, en bon chevalier et en galant homme, il ne tarda pas à faire sa conquête. Le mariage eut lieu, disions-nous, le 22 novembre 1691, à Champlain, devant le curé Gaspard Dufournel (1688-1692). Le jour même, le contrat de mariage des susdits époux se signait devant maître Daniel Normandin, no-

taire royal, résidant aussi à Champlain. Il nous convient, croyons-nous, d'enregistrer ici, dans leurs textes archaïques, ces deux pièces officielles, celle du contrat civil et celle du mariage célébré devant la sainte Eglise.

Contrat de mariage de Joseph de Jordy de Cabanac et de Madeleine de la Touche-Champlain. — "Par devant Daniel Normandin, Notaire Royal et Gardenottes, de la juridiction royale des Trois-Rivières, résidant à Champlain, soussigné, et témoins en fin nommés, furent présents en leurs personnes, Etienne Pézard, Ecuier, seigneur de la Touche-Champlain, y demeurant, et Damoiselle Magdelaine De Mullois son épouse, qu'il autorise en cette partie, stipulant pour Damoiselle Magdelaine Pézard leur fille, âgée de vingt-quatre ans environ, native de la paroisse du dit Champlain, évêché de Québec, à ce présente et de son consentement, d'une part; et Joseph Desjardy de Cabanac, seigneur de Salomié et Tagary, fils de défunt Balthazard de Cabanac, Ecuier, seigneur des dits lieux, et de Damoiselle de Rotary-Fabre son épouse, ses père et mère, lieutenant d'un détachement de la marine en Canada, natif de la ville de Carcassonne, évêché de Toulouse, âgé de trente ans environ, d'autre part, de présent au dit Champlain; lesquelles parties, volontairement, en la présence et du consentement de leurs parents et amis, ci-après nommés, savoir, de la part du dit seigneur de Champlain, de Damoiselle Mulois et de Damoiselle Magdaleine Pézard leur fille: Etienne Pézard, Ecuier, et Damoiselles Marie et Thérèse Pézard, son frère et ses soeurs, et, de la part du dit Sieur de Cabanac: François Desjardy, Ecuier, son neveu, lieutenant d'un détachement de la marine en ce pays; Jacques de Noré, Ecuier, Sieur Dumesny, capitaine d'un détachement de la marine en Canada; Jacques François de Bourchemin, Ecuier, lieutenant d'un détachement de la marine; Monsieur Pierre Dizy, sieur de Monplaisy, procureur fiscal du dit Champlain et capitaine de la milice de la dite côte — ont reconnu et confessé avoir fait et accordé ensemble de bonne

foi le traité de ce mariage et conventions suivantes, c'est à savoir: que le dit seigneur de Champlain et Damoiselle Mulois son épouse ont promis et promettent de bailler et donner au dit sieur de Cabanac, qui a promis et promet de prendre la dite Damoiselle Magdelaine Pézard pour sa femme et légitime épouse, comme aussi la dite Damoiselle Magdelaine Pézard a promis et promet de prendre le dit sieur de Cabanac pour son mari et légitime époux, en face et sous la licence de notre mère Sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, le plus tôt que faire se pourra et qu'il sera advisé et délibéré entre eux, leurs dits parents et amis, si Dieu, notre mère Sainte Eglise y consentent et accordent, pour être les dits futurs conjoints uns et communs en biens meubles acquets et conquests immeubles, du jour de leur bénédiction nuptiale, tant de ce qu'ils ont, pourront avoir, en ce pays et en France, que de ce qu'ils pourront hériter de part et d'autres à l'avenir; et même, les dits futurs époux se donnent mutuellement l'un à l'autre le survivant d'eux de tous leurs biens, lorsqu'ils en sera décédé l'un ou l'autre le premier mourant, pour en jouir par le survivant d'eux pendant sa vie comme de son bien propre, sans néanmoins le pouvoir de vendre et engager pour faire tort à leurs enfants ou héritiers; lesquels biens retourneront, en cas de décès des deux sans enfants, à leurs parents et héritiers de part et d'autre; le dit Sieur futur époux doue la dite Damoiselle future épouse de la somme de six mille livres à prendre sur le meilleur de ses biens quand douaire aura lieu; ne seront les deux futurs époux tenus des dettes ni hypothèques l'un de l'autre faites et créées avant leurs épousailles, dont si aucunes se trouvent seront entièrement payées et acquittées par celui qui les aura faites et créées et sur son bien seul; et, pour l'amitié que les dits seigneur de la Touche-Champlain et Damoiselle Dumulois son épouse ont pour la dite Damoiselle Magdelaine Pézard leur fille future épouse, lui donnent, dès le jour de la bénédiction nuptiale, le fief et habitation nommé

“le Moteux”, au delà de la rivière Champlain et joignant les sieurs Turcot, Lonval et Merserot, tout ainsi qu’il se comporte tant en largeur que six lieues de profondeur, leur donnant le dit fief et habitation en arrière-fief, sans être obligé par le dit Sieur de Cabanac et Damoiselle son épouse à aucun devoir que celui, en entrant en possession, du coût d’un chapon au dit seigneur de la Touche pour le tout; et outre, consentent le dit seigneur de la Touche-Champlain et Damoiselle son épouse et veulent que les dits Sieur de Cabanac et Damoiselle future épouse viennent à partage après leur décès avec les autres enfants, également, rapportant ce que dessus à eux donné; et relevant les dits sieurs Turcot et Mercerot du dit Sieur de Cabanac comme leur seigneur et non du dit seigneur de la Touche-Champlain; et outre, s’obligeant les dits seigneur de la Touche et Damoiselle son épouse de nourrir les dits Sieur de Cabanac et Damoiselle son épouse pendant deux ans du jour de leurs épousailles et leur donner en outre la somme de trois cents livres à la fin des dites deux années pour la garniture de leur chambre; et à la redevance de foy et hommage à chaque mutation suivant la coutume; sera loisible à la dite conjointe et aux enfants qui naîtront du dit futur mariage d’accepter la dite communauté ou y renoncer, et, en y renonçant, de reprendre et emporter tout ce qu’elle aura apporté au dit Sieur futur époux, tout ce que durant leur mariage lui sera advenu, échu par succession, donation, legs ou autrement, et, outre ce, la dite future épouse aura encore son douaire ci-dessus; le tout franchement et quittement, sans être par elle et ses dits enfants tenu d’aucunes dettes ni hypothèques de la dite communauté, encore qu’elle y eut parlé, s’y fût obligée ou y eut été condamnée, dont elle et ses dits enfants seront acquittés sur les biens du dit Sieur futur époux ou par ses héritiers; et, pour faire insinuer ces présentes où besoin sera, les dites parties ont élu pour leur procureur général et spécial le porteur de la copie des présentes, auquel ils donnent pouvoir de ce faire et d’en requérir acte en

forme; car ainsi . . . etc. . . . promettant . . . etc. . . . obligeant . . . etc. . . . renonçant . . . etc. . . .; fait et passé au dit Champlain, après-midi, le vingt-deuxième jour de novembre mil six cent quatre-vingt-onze, en présence des Sieurs Pierre Bourbeaux et Adrien Nepveu, demeurants au dit Champlain, témoins requis et appelés.”

(signé) “de Cabanac — Marie Magdelaine Pézard — Pézard de la Touche Champlain — Mullois pésar — Marie pésar — Thérèse pezar — Dejordy — J. de Noré — du Bourchemin — pierre Bourbaud — pierre dizey — adrien nepveu —

D. Normandin, Notre Royal.”

Acte de mariage de Joseph de Jordy de Cabanac et de Madeleine de la Touche-Champlain — Extrait du registre de la paroisse de Champlain — “Le vingt-deuxième de novembre de l’année mil six cent quatre-vingt-onze, ayant reçu la dispense de trois bans que je devais publier entre Joseph, écuyer, Sieur de Cabana, lieutenant et ancien garde marine, Sieur de Tolomey et Garmié, et damoiselle Madelaine de la Touche, fille de Etienne Pézard, écuyer, Sieur de la Touche-Champlain et de damoiselle Madelaine Meulais, je soussigné, prêtre curé de la paroisse de Champlain, ai pris leur mutuel consentement par parole de présent, en présence de Jacques de Nauré, Ecuyer, Sieur Dumesni, capitaine d’un détachement de la marine, et (de) Jacques François Dubourchemin, Ecuyer, Sieur de (illisible), lieutenant d’un détachement de la marine, et (de) François, Ecuyer, Sieur de Jordy, lieutenant *colonel* du détachement de la marine, et (de) Sieur Pierre Monplézir, capitaine de la Coste de Champlain, qui tous ont signé de ce interpellés suivant l’ordonnance.”

(signé) “J. de Cabanac — J. Denoré — Madeleine de la Touche — J. Dumesny — Dejordy — Pierre Disi — Estienne Champlain — Dufournel Ptre.”

Dans ces deux actes officiels, il nous paraît évident que quelques noms propres ont été passablement estropiés. Le notaire écrit que le futur époux, Joseph de Cabanac, est seigneur de Salomié et Tagary, tandis que le curé écrit qu'il est sieur de Tolomey et Garmié. Nous avons vu par ailleurs, au chapitre premier de ce livre, que le père de Joseph, Pierre de Jordy, de Carcassonne, est dit, en France, seigneur de Cabanac, comme aussi de Coulommiers et de Saint-Denis. Dans ce Salomié du notaire de Champlain et ce Tolomey du curé, faut-il voir Coulommiers, et, dans ce Tagary et ce Garmié, comment retrouver Saint-Denis? Notre Joseph, plus au fait de la carrière des armes que versé dans celle des lettres, avait peut-être une idée assez vague des titres que portait son père, et puis le curé et le notaire écrivaient rapidement comme ça sonnait sans plus. D'autre part, Joseph est dit par le notaire fils de défunt Balthazard de Cabanac et de Damoiselle de Rotary-Fabre. Or, nous savons que le père de Joseph s'appelait Pierre et que sa mère était Louise de Rathery. On peut supposer que ce Pierre s'appelait aussi Balthasar. Son deuxième fils, frère de notre Joseph, avait nom Melchior. Balthasar et Melchior voisinent en souvenir des rois mages. Quant au nom de la mère de Joseph, Rotary-Fabre, c'est moins facile à expliquer. Elle s'appelait de Rathery d'où Rotary. Mais la grand'mère du père de Joseph avait nom Marie de Fabre. Avait-il l'idée de rapprocher les deux noms ou les confondait-il? A vrai dire, nous n'en savons rien. Nous avons toutefois assez de documents pour ne pas douter de l'identité de notre Joseph. C'est bien le fils dernier-né (en 1657) de Pierre de Jordy et de Louise de Rathery (mariés en 1632), le petit-fils d'Alexandre de Jordy et de Jeanne de Benne (mariés en 1604) et l'arrière-petit-fils d'André de Jordy et de Marie de Fabre (mariés en 1575). Ce qui établit surtout notre croyance à cette identité, c'est que le premier fils de Joseph de Jordy de Cabanac et de Madeleine Pezard de la Touche, qui naîtra en janvier 1695

(après deux filles, Marie-Françoise et Thérèse), aura pour parain, par procuration, son oncle paternel, le frère de Joseph, Melchior de Jordy de Cabanac, seigneur de Grandchamp, écuyer de la maison du roi à Versailles, et certainement, celui-là, le fils de Pierre, le petit-fils d'Alexandre et l'arrière-petit-fils d'André.

On remarquera peut-être que le contrat du notaire et l'acte du registre paroissial sont datés du même jour, 22 novembre 1691. Pourtant le contrat est dit expressément, par le notaire, avoir été fait dans l'*après-midi* et la cérémonie du mariage à l'église a dû avoir lieu le matin. Passer le contrat une fois le mariage fait serait aujourd'hui illégal et illicite. M. Aegidius Fauteux, conservateur de la bibliothèque Saint-Sulpice à Montréal, qui est très versé en histoire, nous explique que, au XVII<sup>ème</sup> siècle, on rédigeait parfois le contrat après le mariage. Il y a, nous dit-il, d'autres exemples du fait. Même alors, ce n'était peut-être pas absolument légal, mais c'était admis par l'usage et comme à titre d'exception. Cette explication peut nous suffire. Ce qui est certain, dans le cas présent, c'est que le contrat du notaire et l'acte du registre paroissial sont datés du même jour.

Le manoir que le premier seigneur de Champlain, Pezard de la Touche, s'était fait construire, sur une pointe rocailleuse qui s'avancait dans le fleuve, où eurent lieu vraisemblablement les noces de sa fille Madeleine et de Joseph de Cabanac, était une modeste mais solide maison, assez vaste, à la mode ancienne, avec cheminée et toit pointu. On l'avait bâtie en troncs de pins, qu'avait fournis le domaine seigneurial, et avec les cailloux roulés de la grève, qu'on avait pour ainsi dire sous la main. En ce temps-là, on ne se pressait pas trop et on liait les pierres d'un mortier qui ne s'effritait pas en peu d'années. La maison a duré longtemps. Après la mort du sieur de la Touche, arrivée vers 1695 ou 1696, sa femme Madeleine Mullois se fit accorder, en 1697, une extension de sa seigneurie d'envi-

ron trois lieues de terre, à l'arrière du premier domaine. C'est là que se sont élevées et ont vécu les générations des Pezard de la Touche: Etienne, deuxième seigneur de Champlain, né en 1673, marié à Marie Chorel en août 1705, dont naquirent neuf enfants; Joseph, fils aîné des précédents, né en 1706, troisième seigneur de Champlain, marié trois fois, qui eut de son deuxième mariage avec Josette Jutras dix enfants; Jean-Baptiste,



Adélaïde de Champlain-Lanouette, décédée à 67 ans en 1862  
(la dernière descendante connue des Pezard de la Touche)

sixième enfant des précédents, né en février 1754, quatrième seigneur de Champlain, marié à Charlotte Laguarche vers 1780, dernier descendant connu en ligne directe. Dès lors, en 1781, la seigneurie est divisée en plusieurs parts, dont ce Jean-Baptiste possède les  $\frac{5}{8}$ , tandis que  $\frac{3}{8}$  appartiennent à son oncle

Léon et à sa tante Josette (des de La Touche-Champlain). De cet oncle Léon, frère du troisième seigneur, marié à Marie-Anne Rémy de Montmédy, naissent treize enfants, dont Pierre-Melchior, en 1762, et Gilles, né en 1766. Ce sont les derniers seigneurs connus de la seigneurie de Champlain.<sup>(3)</sup> De même que la fortune des anciens s'est morcelée, en se divisant entre leurs descendants, ainsi le vieux manoir de 1664, pourtant solide, a subi lui aussi les injures du temps. Les eaux du grand fleuve, les crues du printemps et le travail des glaces aux diverses débâcles annuelles en ont eu raison comme de la pointe rocailleuse elle-même. On en voit encore, paraît-il, des vestiges sur un banc de graviers, à sept arpents au large de la grève. Ainsi passent les hommes et les choses!

Il est dit dans l'acte du notaire Normandin, que nous avons lu plus haut, que le premier seigneur de la Touche et sa femme donnent à leur fille Madeleine, au jour de son mariage avec Joseph de Cabanac, le fief et habitation nommé "Le Moteux". Ce n'était en réalité qu'une ferme mieux bâtie que d'autres, qui devenait, par la munificence du beau-père, le manoir de son gendre, qu'il maintenait par là dans sa condition de gentilhomme. Joseph de Cabanac et sa femme Madeleine y habitèrent vraisemblablement jusqu'à la mort du premier seigneur de la Touche-Champlain. "Le Moteux" et ses six lieues de profondeur étaient à peu près tout en forêt et n'assuraient guère de revenus. Aussi le contrat y pourvoyait-il puisqu'on devait nourrir les nouveaux époux pendant deux ans et ensuite leur octroyer trois cents livres "pour la garniture de leur chambre". C'est là, en tout cas, qu'ils commencèrent à élever leur famille de onze enfants. A la mort de Pezard de la Touche, en 1695 ou 1696, Joseph de Cabanac devint co-seigneur, avec son beau-frère Etienne, de la seigneurie de Champlain, ce qui sans doute améliora sa condition de fortune.

---

(3) *Histoire de Champlain*, par M. le chanoine Cloutier (1915), Vol. I, pages 333-346.

Le 22 avril 1695, avantage encore plus considérable, Joseph de Jordy de Cabanac, alors âgé de 38 ans et marié depuis près de quatre ans, recevait du roi, par le gouverneur de Frontenac et l'intendant de Champigny, en récompense de ses loyaux services, la concession du fief Cabanac situé sur le Richelieu, en arrière de Bellevue, qui se trouve sur le Saint-Laurent entre Verchères et Contrecoeur. A la mort de Joseph de Cabanac (avril 1713), ce fief fut divisé entre sa femme et ses enfants<sup>(4)</sup> et l'on voit, en 1723 (30 janvier), son fils aîné (après deux filles), Melchior, rendre foi et hommage pour la moitié qui lui appartient et pour l'autre moitié qui appartient à sa mère et à ses frères et soeurs. Cette concession royale faite le 22 avril 1695, par le gouverneur et l'intendant, et ratifiée à Versailles, par le roi lui-même, le 19 mai 1696, était tout autant une charge qu'un honneur, nous nous en expliquerons plus loin. En attendant, voici le texte des pièces officielles de la concession et de la ratification du fief Cabanac à Joseph de Jordy de Cabanac.

Concession du fief Cabanac. — "Louis de Buade, comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant général pour le roi. . . et Jean Bochard, seigneur de Champigny . . . intendant de justice, police et finances etc. — Sur la réquisition à nous faite par Joseph Desjourdy, écuyer, sieur de Cabanac, capitaine réformé d'une compagnie du détachement de la marine en ce pays, où il est marié et établi, de lui accorder ce qui se trouve de terre à concéder au nord-ouest de la rivière Richelieu, entre les fiefs des sieurs de Falaise et Cournoyer, contenant environ trois lieues de front et de profondeur, jusqu'aux lignes qui seront tirées nord-est et sud-ouest, et pour terminer les profondeurs des concessions ci-devant accordées le long du fleuve Saint-Laurent qui se trouveront opposées et vis-à-vis des dites trois lieues ci-dessus concédées, pour pouvoir par le dit

---

(4) *Rapport de l'archiviste de Québec* (Pierre-Georges Roy), pour 1921-1922, page 372.

sieur de Cabanac s'y faire un établissement et y mettre des habitants, et, à cet effet, en jouir à titre de fief et de seigneurie, haute, moyenne et basse justice, avec droit de chasse, pêche et traite avec les sauvages; ayant égard à laquelle réquisition, et en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, avons donné, accordé et concédé, donnons, accordons et concédons, au dit sieur de Cabanac, ce qui se trouve de terre à concéder au nord-ouest de la rivière Richelieu, entre les fiefs des sieurs de Falaise et Cournoyer, contenant environ trois lieues de front et de profondeur, jusqu'aux lignes tirées nord-est et sud-ouest, pour terminer les profondeurs des concessions ci-devant accordées le long du fleuve Saint-Laurent qui se trouveront opposées et vis-à-vis des dites trois lieues ci-dessus concédées, pour en jouir par le dit sieur de Cabanac, ses hoirs et ayants cause, en propriété, à toujours, à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, avec droit de pêche, chasse et traite avec les sauvages dans toute l'étendue de la présente concession; à la charge de porter foi et hommage au château Saint-Louis de Québec, duquel elle relèvera, aux droits et redevances accoutumés suivant la Coutume de Paris suivie en ce pays; que les appellations du juge qui y sera éably ressortiront en la juridiction royale de Ville-Marie; de conserver et faire conserver par ses tenanciers les bois de chesnes propres pour la construction des vaisseaux de Sa Majesté; de donner avis au roy ou au gouverneur du pays des mines, minières ou minéraux, si aucuns se trouvent dans la dite étendue; comme aussi de tenir feu et lieu sur la dite concession et sur celles qu'il accordera à ses tenanciers; de commencer, aussitôt la présente guerre finie, à habiter et à faire désertter (défricher) la dite concession, dans laquelle il sera tenu fournir les chemins et passages nécessaires pour l'utilité publique; le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle il sera tenu de prendre confirmation des présentes dans un an. — En foy de quoi, nous avons signé ces présentes, à icelles fait apposer le sceau de nos armes,

et contresigné par nos secrétaires. — Fait et donné à Québec, le vingt-deuxième avril mil six cent quatre-vingt-quinze.”

(signé) “Frontenac et Bochart Champigny.”

Ratification ou confirmation, par le roi Louis XIV, de la concession du fief Cabanac. — “Aujourd’hui, dix-neuvième may mil six cent quatre-vingt-seize, Le Roy étant à Versailles, voulant confirmer et ratifier les concessions des terres faites en son nom au pays du Canada pendant l’année mil six cent quatre-vingt-quinze, par les Sieurs Comte de Frontenac et de Champigny, gouverneur et intendant au dit pays, en vertu du pouvoir que Sa Majesté leur a donné, Sa Majesté a confirmé et ratifié, confirme et ratifie la concession qu’ils ont faite au Sieur Desjourdy, Ecuyer, Sieur de Cabanac, lors capitaine réformé et à présent capitaine en pied au dit pays, de ce qui se trouve de terre à concéder au nord-ouest de la rivière Richelieu, entre les fiefs des Sieurs de Falaise et Cournoyer, contenant environ trois lieues de front et de profondeur, jusques aux lignes qui seront tirées nord-est et sud-ouest, pour terminer les profondeurs des concessions cy-devant accordées le long du fleuve Saint-Laurent qui se trouveront opposées et vis-à-vis les dites trois lieues cy-devant concédées; pour en jouir par le dit sieur Desjourdy de Cabanac, ses héritiers ou ayans cause, à perpétuité, comme de leur propre bien, à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, avec droit de chasse, pesche et traite avec les sauvages dans l’estendue de la dite concession; à la charge de porter foy et hommage au château Saint-Louis de Québec, aux droits et redevances accoutumés suivant la Coutume de Paris; de conserver et de faire conserver les chesnes propres pour la construction des vaisseaux de Sa Majesté; de luy donner avis, ou au Gouverneur du dit pays, des mines, minières ou minéraux, si aucuns se trouvent dans la dite estendu; de s’y habituer (habiter) et faire désarter (défricher) aussitôt la présente guerre finie; et de fournir

les chemins et passages nécessaires, ainsy qu'il est plus au long énoncé au titre de la dite concession du vingt-deuxième avril mil six cent quatre vingt-quinze; sans que, pour ce, le dit Sieur Desjourdy de Cabanac, ses héritiers ou ayans cause soient tenus de payer à Sa Majesté ny à ses Successeurs Roys aucune finance ny indemnité, de laquelle, à quelque somme qu'elle puisse monter, Elle l'a déchargé par le présent Brevet qu'Elle a voulu signer de Sa Main et estre contresigné par moy, Conseiller Secrétaire d'Etat et de ses Commandements et finances."

(signé)

"Louis,

Phélypeaux."<sup>(5)</sup>

Par son mariage avec Madeleine de la Touche en novembre 1691, Joseph de Jordy de Cabanac était entré en possession du fief "Le Moteux" à Champlain et, à la mort de son beau-père le premier seigneur de La Touche, en 1695 ou 1696, il était devenu co-seigneur de Champlain, avec son beau-frère, Etienne, le deuxième seigneur en titre. Celui-ci paraît avoir été un dissipateur et un prodigue qui ne s'entendait guère en administration. On voit par un acte du notaire Normandin, du 16 février 1705, qu'il doit dix mille livres à M. de Cabanac. En fait, c'est évidemment M. de Cabanac qui voit à l'administration de la seigneurie. En avril 1695, celui-ci reçoit, par gratification du roi, le fief Cabanac sur le Richelieu. En même temps, il poursuit sa carrière militaire. En 1694, il avait été fait capitaine réformé et garde-marine. Le 5 mai 1695, il est promu enseigne de vaisseau. L'année suivante, le 1er mai 1696, il reçoit le commandement d'une compagnie dans les troupes du détachement de la marine et devient capitaine en pied. De tout cela, nous avons la preuve dans un "état des officiers servant au Canada" envoyé au ministre du roi à Versailles, le 15 octobre 1701, par M. le gouverneur de Callières (1698-1703), dont la note concernant M. de Cabanac se lit comme suit: "Le Sieur de Cabanac, natif de Carcassonne, âgé de 45 ans<sup>(6)</sup>, a

(5) *Registre des Insinuations du Conseil Supérieur*, page 123. .

(6) C'est une preuve qu'il est bien né en 1656 ou 1657.

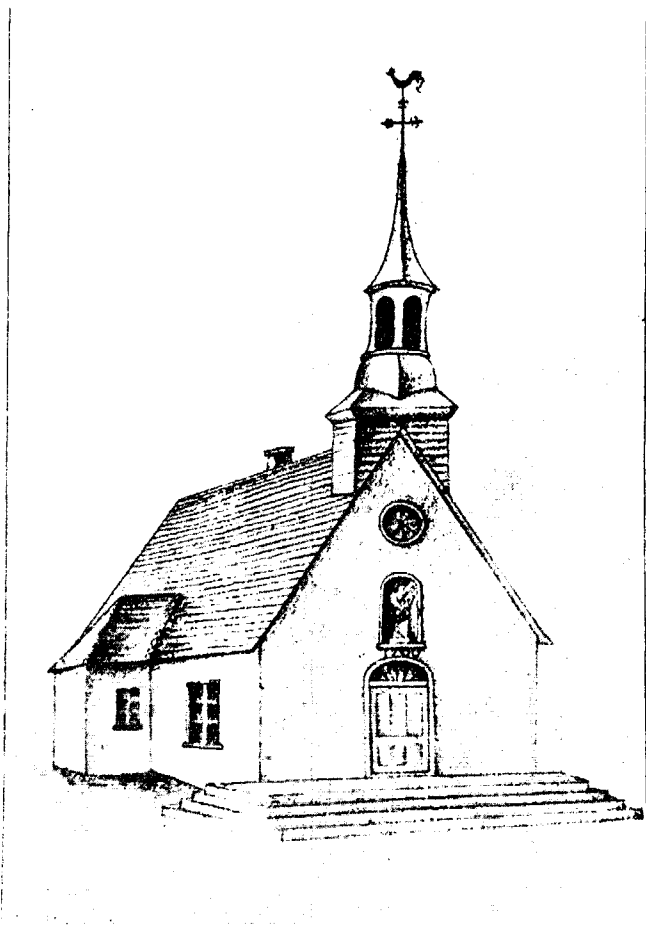
servy lieutenant réformé dans le régiment du Roy et lieutenant dans le régiment de Picardie, est venu lieutenant et garde de la marine en Canada en 1685, a été fait capitaine réformé en 1694, enseigne de vaisseau en 1695 et capitaine en pied en 1696. Marié. Bon officier."

Nous avons dit que cette concession du fief Cabanac sur le Richelieu, qu'il reçut en avril 1695, à peu près à l'époque où il devenait co-seigneur de Champlain, était tout autant, sinon plus, une charge aussi bien qu'un honneur et une récompense de ses loyaux services. En effet, il avait déjà fort à faire sur son fief "Le Moteux" et bientôt dans sa seigneurie de Champlain. S'il n'était plus en service actif, comme au temps de l'expédition de M. de Denonville contre les Iroquois en 1687 ou comme à celui de la résistance de M. de Frontenac contre Phipps en 1690, même capitaine réformé il avait largement de quoi s'occuper. Commandant d'une compagnie de la marine, il avait à maintenir en instruction et en formation les soldats sous ses ordres, qui hivernaient chaque année chez les habitants, à entraîner les milices canadiennes de la côte et des paroisses avoisinantes, à convoquer ses hommes à Champlain ou à Batiscan, chaque dimanche, à les passer en revue et à leur faire faire l'exercice. Le pays étant sans cesse menacé, sinon en guerre ouverte, il fallait bien tenir les troupes diverses en alerte, et c'est par les officiers naturellement que se devaient communiquer les ordres du roi ou du gouverneur. A-t-il pu trouver le temps, en voyant en plus à la subsistance de sa famille bientôt nombreuse (onze enfants), de mettre en valeur le fief Cabanac et auparavant celui dit "Le Moteux"? Aucun document ne le constate et nous ne le croyons pas. Même dans la seigneurie de Champlain, le défrichement et la colonisation ne pouvaient pas aller très vite. On manquait de temps et d'argent. Le roi et le gouverneur, pour reconnaître les services des officiers et leur marquer leur estime, leur octroyaient des fiefs et des titres. Ceux-ci acceptaient les conces-

sions en vue de l'avenir. Mais, on peut conjecturer, à coup sûr, que les obligations que comportaient ces concessions, tenir feu et lieu, désarter les terres de leurs bois (défricher) et autres, restaient sur le papier du titre et la plupart du temps inopérantes. Les nécessités du service et le dévouement aux intérêts supérieurs de la colonie paralysaient évidemment toute initiative dans le développement ou la colonisation active des seigneuries. Et qui pourrait le reprocher à ces bons serviteurs du roi? Il est à croire que M. de Cabanac, comme les autres, ne put guère pousser la mise en valeur de ses fiefs et de sa seigneurie. Mais on ne saurait justement lui en tenir rigueur.

Joseph de Jordy de Cabanac devait encore du reste rendre d'importants services et occuper des postes en vue au Canada pendant une douzaine d'années après 1700. En 1702, il était nommé gouverneur de Trois-Rivières par *intérim*, à la place de M. de Crisasy, mort cette année-là. Le 14 novembre 1709, le gouverneur M. de Vaudreuil demande au roi une gratification pour l'en récompenser. Enfin, le 18 juin 1712, M. de Cabanac est nommé major à Trois-Rivières, où il succède à M. de Bergères. Sa commission, que lui envoie le ministre au nom du roi, se lit comme suit: "Jay reçu la lettre que vous m'avez écrite le 12 octobre de l'année dernière. Comme le Roy n'a pas jugé à propos d'ériger le fort de Pontchartrain de Chambly en gouvernement, je n'ay pu vous proposer à Sa Majesté pour cet employ. Mais, Elle a bien voulu vous accorder la majorité des trois rivières qui est un poste fixe. Elle a bien voulu aussy ajouter une seconde grâce à cette première, en accordant une expectative d'enseigne à votre fils (Melchior). Les biens que vous recevés d'Elle cette année, et auxquels je suis bien ayse d'avoir contribué, doivent augmenter votre zèle, votre application et votre exactitude pour son service, je ne saurais trop vous le recommander. Sa Majesté a été informée du règlement qui a esté fait au Conseil Supérieur de Québec touchant les droits honorifiques des Seigneurs de la nouvelle france. Elle l'a approuvé et Elle souhaite que vous vous y conformiez."

M. de Jordy de Cabanac prit à peine possession de cet honorable poste de major à Trois-Rivières. Car il y mourut en avril 1713 et fut inhumé, le 26 de ce mois, dans le sous-sol de l'église de Champlain, au temps du curé Hazeur-Delorme



L'ancienne église de Champlain

(1712-1722), ainsi qu'en fait foi l'acte du registre paroissial que voici: "Le vingt-six du mois d'avril de l'année mil sept cent treize, par moi prêtre soussigné, a été enterré dans l'église

de Notre-Dame de la Présentation (de la Visitation plutôt) Joseph Dejordy, sieur de Cabanac, major du gouvernement des Trois-Rivières, âgé d'environ 52 ans, décédé le jour précédent, sur les six heures de l'après-midi, en la communion de notre mère la sainte Eglise et muni de tous les sacrements. L'enterrement s'est fait en présence des Sieurs Dizi, Caillia, Dussau et plusieurs autres, lesquels ont signé de ce requis suivant l'ordonnance . . . Hazeur-Delorme ptre."

On se souvient — nous l'avons vu aux chapitres premiers de ce livre—que la noblesse originaire, prouvée depuis l'an 1549, de Joseph de Jordy de Cabanac, alors capitaine d'infanterie au Canada, avait été explicitement et nommément reconnue, par jugement de Maître Phélypeaux, conseiller d'Etat et intendant dans cette généralité, rendu à Paris le 16 novembre 1703.

Dans divers actes publics de l'état civil au Canada, on note la présence du seigneur de Jordy de Cabanac, par exemple: le 10 juillet 1696, au mariage du premier seigneur de Rimouski, René Lepage, avec Madeleine Gagnon; le 18 mars 1697, au mariage, à Champlain, de Claude Drouet, sieur de Richardville, avec Marie-Jeanne Desrosiers; et encore, en 1705, au mariage, à Montréal, de Jean-Baptiste de Saint-Ours avec Marguerite Le Gardeur de Repentigny.<sup>(7)</sup>

Ce n'est pas, comme l'écrit le curé Hazeur-Delorme, 52 ans, mais bien 56 ou 57 ans, que Joseph de Jordy de Cabanac

(7) Un commis au ministère de la marine en France du nom de Laffillard a dressé, vers le milieu du XVIIIème siècle, une liste alphabétique des officiers des troupes de la marine d'une part et des officiers de marine proprement dits ou de vaisseaux d'autre part avec leurs états de service. C'est l'*alphabet Laffillard*, qui n'a jamais été imprimé mais dont il y a deux ou trois copies à Ottawa, à Québec et à Montréal (bibliothèque Saint-Sulpice). D'après cet *alphabet Laffillard*, les états de service de Joseph de Jordy de Cabanac, et cela concorde avec ce que nous avons dit, sont les suivants: lieutenant d'infanterie au régiment du roi en 1676, en Picardie en 1680; garde-marine à Rochefort en 1685; lieutenant au Canada en 1685; capitaine réformé en 1694; garde-marine en 1694; enseigne de vaisseau en mai 1695; capitaine en pied en mai 1696; major à Trois-Rivières en juin 1712; mort à Trois-Rivières en avril 1713. — Nous devons toutes ces précisions à l'obligeance de M. Aegidius Fauteux, conservateur de la bibliothèque Saint-Sulpice à Montréal.

avait à sa mort en 1713, puisqu'il était né à Carcassonne en 1657. C'est sans doute sur cette date erronée du registre de Champlain que Mgr Tanguay s'est appuyé pour le faire naître en 1661, erreur qu'on a adoptée pour l'inscription du monument des de Jordy érigé en 1925 dans le cimetière de Saint-Pie de Bagot. Mais selon que l'indique, le 15 octobre 1701, M. de Callières, dans son "état des officiers servant au Canada", Joseph de Jordy de Cabanac avait 45 ans en 1701 et, par conséquent 56 ou 57 ans en 1713. Comme il était arrivé en 1685, il y avait vingt-huit ans en 1713 qu'il vivait au Canada. Nous venons de voir qu'il y avait fourni une belle carrière, et, l'on peut écrire en toute certitude, avec M. de Callières, dans la note précitée, qu'il avait été, en somme, un "bon officier", qui avait fait honneur à son nom et à sa race.

Nous étudierons plus loin l'histoire de sa descendance. Nous passons, dans le chapitre suivant, à celle de son neveu, François de Jordy Moreau de Cabanac.

---



## CHAPITRE SIXIÈME

François de Jordy de Cabanac s'établit et se marie au Canada

ON SE rappelle que François de Jordy était venu, à 19 ans, avec son oncle Joseph, au Canada, à bord de *La Diligente*, en juillet 1685. Nous savons également ce qu'il avait fait dans la colonie depuis son arrivée jusque vers 1690 et même ensuite. Une fois la victoire de M. de Frontenac remportée sur Phipps et sa flotte en 1690, l'intendant M. de Champigny, avons-nous dit, avait dispersé, en demi-congé, les officiers et les soldats des troupes, un peu partout, chez les seigneurs et chez les habitants des côtes. Il paraît bien que François, comme son oncle Joseph, profita, lui aussi, de l'hospitalité du seigneur de la Touche, et vint vivre, au moins en partie, durant les premières années, à Champlain même. Il était présent, en tout cas, au mariage de l'oncle Joseph avec la demoiselle Madeleine de la Touche, en novembre 1691, puisqu'il signe au contrat rédigé par maître Normandin et aussi dans le registre paroissial du curé Dufournel à la cérémonie religieuse. Nous avons raconté, en plus, que François prit part, en 1691, en 1692 et les années d'après, jusqu'à *la paix de Montréal* en 1701, à diverses expéditions contre les Iroquois. Tout indique que, dans les accalmies, au moins jusqu'à son premier mariage en 1696, il revenait sans doute résider à Champlain. En particulier, l'incident de jeunesse dont nous allons parler semble le démontrer.

Mais, avant de le raconter, cet incident, et pour le faire

mieux comprendre, il n'est pas inutile, croyons-nous, de circonscrire le cadre et les circonstances historiques dans lesquels il se produisit. Depuis 1689, c'est M. de Frontenac qui était gouverneur général à Québec, et, depuis 1684, c'est M. de Callières qui était gouverneur à Montréal. M. de Vaudreuil, arrivé au Canada en 1687, était, vers 1692-1694, le commandant des troupes dont relevaient les deux de Jordy.<sup>(1)</sup> D'autre part, c'est Mgr de Saint-Vallier, successeur de Mgr de Laval maintenant évêque démissionnaire, qui administrait, à l'ecclésiastique, le vaste diocèse de Québec, qui comprenait alors, comme territoire, tout le Canada. Les paroisses de Champlain et de Batiscan, où se passa l'événement que nous allons raconter, étaient, par conséquent, comme toutes les autres de la colonie, soumises à sa juridiction épiscopale. On se souvient que Champlain, à 108 milles de Montréal et à 70 de Québec, existait et avait son curé depuis 1679. Sa voisine, sur les bords du Saint-Laurent, à sept ou huit milles en allant vers Québec, Batiscan, placée sous le patronage de saint François-Xavier, était paroisse et avait son curé depuis 1682. De 1692 à 1697, c'est le curé Claude Bouquin qui était à Champlain et le curé Nicolas Foucault fut à Batiscan de 1690 à 1700. Batiscan, d'après un vieux missionnaire, le Père Armand, est un mot montagnais qui signifie une vapeur ou une nuée légère et ce serait à cause des brumes fréquentes qu'on remarque à l'embouchure de la rivière que la paroisse aurait reçu ce nom pittoresque. Eh! bien, en 1694, il s'éleva, dans cette paisible campagne, de tout autres brumes, dont la réputation de notre François de Jordy Moreau eut passablement à souffrir. Nous y avons déjà fait allusion en parlant de son équipée de folle galanterie. Voici ce dont il s'agit.

A ce moment, et cela depuis longtemps, comme aussi longtemps après, on s'occupait beaucoup dans la colonie de la traite

---

(1) M. de Vaudreuil devait succéder à M. de Callières à Montréal en 1698, alors que celui-ci succéderait à M. de Frontenac comme gouverneur général à Québec. Puis, à la mort de M. de Callières, en 1703, il deviendrait à son tour gouverneur général.

des pelleteries, ces précieuses marchandises qu'on achetait des sauvages en échange de boissons enivrantes, de l'eau-de-vie ou du rhum de la Jamaïque. Tout le monde déplorait la traite, Mgr de Laval et Mgr de Saint-Vallier avaient maintes fois fulminé contre, le roi et ses ministres la prohibaient, mais le funeste commerce se continuait toujours. De nombreux fonctionnaires, voire des officiers du roi, y furent plus d'une fois compromis. Cela s'explique, si ça ne s'excuse. Le roi et ses ministres de Versailles ne rétribuant que médiocrement leurs employés et leurs officiers et soldats de la colonie, ceux-ci se créaient des ressources sur place, et c'est ce qui amenait ces pratiques malheureuses, que l'autorité civile locale prétendait réprimer, pour obéir aux ordonnances, mais sur lesquelles, en fait, elle fermait plus ou moins les yeux. Or, un certain Jean des Brieux ou de Broyeux, qui habitait Batiscan avec sa femme Marguerite Dizy, était traiteur de profession. Il avait là son magasin de liqueurs, qui était souvent un lieu de rendez-vous. Comme il faisait la traite sur une assez grande échelle, pour son compte et celui des autres — on a même prétendu qu'il fut aux gages de M. de Vaudreuil pour cette fin, ce qui n'est guère admissible — il devait s'absenter de temps en temps et s'en aller, dans l'intérêt de son commerce, vers les pays d'en haut, au lac Supérieur, aux Illinois et plus loin encore. Il laissait alors sa maison, et aussi son entrepôt de liqueurs, à la garde de la dame Dizy des Brieux, qui passait, à tort ou à raison, pour peu scrupuleuse et de moeurs plutôt faciles. On devine ce qui arrivait. Nombre de gens allaient boire chez elle et les soldats n'étaient pas les moins assidus au rendez-vous. Le jeune François, pimpant officier de 25 ou 26 ans, y vint de Champlain plus souvent qu'à son tour. Les bonnes langues ne manquèrent pas de s'en donner et les cancans circulèrent. Le curé Foucault, de Batiscan, et le curé Bouquin, de Champlain, s'alarmèrent. Mgr de Saint-Vallier fut prévenu. L'évêque écrivit au gouverneur M. de Frontenac et à M. de Vaudreuil commandant des troupes

où servaient les de Jordy. M. de Vaudreuil envoya notre pétulant François en garnison à Sorel. Mais, les occasions de revenir à Champlain chez son oncle Joseph se présentaient d'elles-mêmes. Il en profita pour revoir la dame des Brioux. Le scandale, justifié ou non, grandissait. Les curés protestèrent de nouveau auprès du chef du diocèse et Mgr de Saint-Vallier lança l'interdit contre les deux soi-disant coupables (février 1694). L'abbé Augustin Gosselin dans son *Histoire de l'Eglise au Canada* parle d'excommunication majeure. Nous croyons, d'après les archives du Conseil Supérieur de Québec, que ce fut plutôt une simple interdiction, par laquelle il était défendu à François de Jordy et à la dame des Brioux d'entrer dans l'église, soit à Batiscan, soit à Champlain. Notre François s'échauffa. Allant un jour de Sorel à Québec, il entra avec ses hommes, dans l'église de Batiscan, pendant l'office divin. Le curé Foucault protesta avec véhémence et quitta l'autel. De là, procès retentissants devant le Conseil Supérieur de Québec intentés par le jeune officier et par la dame des Brioux contre les curés de Champlain et de Batiscan. Ce fut toute une affaire! Il y a, à ce sujet, dans les archives publiques, une masse de paperasses officielles. Nous ne croyons pas devoir y insister beaucoup. Cela déborde notre cadre. Il semble bien que s'il ne fut pas davantage coupable, François de Jordy se montra au moins léger, imprudent, frondeur et impertinent. Il brava trop les curés et l'évêque lui-même. Il était du Midi, il était soldat et il était jeune. Ce sont peut-être des circonstances atténuantes.

Ce qui compliquait les choses, c'est que M. de Frontenac, d'un tempérament très vif, ne s'entendait pas beaucoup avec Mgr de Saint-Vallier, qui n'était pas la douceur même lui non plus. D'autre part, l'intendant, M. de Champigny, supportait mal le gouverneur et M. de Frontenac le lui rendait largement. Ces mésintelligences, dont le ministre de Versailles s'est plaint souvent, favorisaient les brouilles. L'affaire "de Cabanac-des

voir l'histoire de Québec... 1711

Brioux" ne fut pas la seule à faire du bruit. Il y eut l'affaire du "Tartufe", celle de "Mareuil", un officier mis en interdit pour avoir blasphémé, celle du "prie-Dieu" chez les Récollets à Montréal, d'autres encore. Tout cela s'envenima, parce qu'on ne sut pas s'entendre en haut lieu. "M. de Frontenac, écrit Charlevoix, paraissait avoir un grand fond de religion et il en donna jusqu'à sa mort des marques publiques. On ne l'accusa jamais d'être intéressé. Mais on avait de la peine à concilier la piété dont il faisait profession avec la conduite qu'il tenait à l'égard des personnes contre lesquelles il s'était laissé prévenir. L'âcreté de son humeur un peu atrabilaire et une jalousie basse dont il ne se défit jamais l'ont empêché de goûter tout le fruit de ses succès et ont un peu démenti son caractère, où il y avait de la fermeté, de la noblesse et de l'élévation." Ce qui est certain, c'est que s'il fit la paix au dehors contre l'Iroquois et l'Anglais — ce que termina M. de Callières à *la paix de Montréal* en 1701 — Frontenac, quand il mourut en 1698, n'avait pas réussi à faire la paix à l'intérieur de la colonie et avait au contraire, peut-être inconsciemment, favorisé bien des brouilles et des troubles. Dans son *Histoire de l'Eglise au Canada*, l'abbé Auguste Gosselin porte, d'autre part, un jugement assez sévère sur Mgr de Saint-Vallier, bien qu'il lui reconnaisse cependant une réelle vertu et de solides qualités. "On a beaucoup parlé, écrit-il, des difficultés de Mgr de Laval avec les différents gouverneurs du pays. Elles ne sont rien en comparaison de celles que Mgr de Saint-Vallier eut avec les mêmes gouverneurs ou leurs successeurs. Le premier évêque de Québec, dans ses luttes courageuses (contre la traite de l'eau-de-vie), s'appuyait sur son clergé, avec lequel il entretenait une union parfaite et qui lui était tout dévoué. Son successeur commença par se brouiller avec son séminaire et par suite avec la plus grande partie de son clergé. Quand il se vit obligé de faire la guerre aux abus et aux désordres, il se trouva isolé. Mille difficultés de toutes sortes surgirent autour de lui. En face de cette situation, il ne sut peut-

être pas garder suffisamment son sang-froid . . . A la fin de 1694, quand il fut rappelé en France, il s'était aliéné presque tous les esprits au Canada et on le regardait comme un homme impossible . . ." M. l'abbé Gosselin ajoute plus loin: "Mgr de Saint-Vallier se montrait habile (il en appelait au roi en partant pour la France). Après avoir répandu la terreur un peu partout dans son diocèse, après avoir bouleversé son séminaire épiscopal et interdit les trois principaux directeurs de cette institution, après avoir fulminé contre plusieurs personnages en vue de la colonie (affaire Mareuil, affaire de Jordy), après avoir interdit tout un couvent de religieux et fait fermer leur église pendant plusieurs mois (le couvent et l'église des Récollets de Montréal dans l'affaire du prie-Dieu), le prélat posait en victime . . . Beaucoup pensèrent, en le voyant partir en de telles circonstances, qu'il ne reverrait plus la Nouvelle-France. Le roi fit tout ce qu'il put pour le persuader de ne plus revenir à Québec. Mais, après trois ans de séjour forcé en France, il revint . . ."

Tout cela fait comprendre que "l'équipée de folle galanterie" de notre François de Jordy avec la dame des Brieux a pu être singulièrement grossie. Comment se terminèrent les procès intentés à cette occasion? Nous ne retrouvons aucune trace du dénouement dans les documents du temps et nous n'en savons rien. En tout cas, si déplorable qu'elle fût, cette aventure n'empêcha pas François de Jordy de convoler en justes noces, et même deux fois, comme nous l'allons voir, en 1696 et en 1705. Sa conduite, dans la suite, lui a fait sans doute pardonner, ou a fait oublier, son étourderie de jeunesse. M. de Vaudreuil, en le recommandant au roi, vingt-cinq ans plus tard, en 1722, disait non seulement qu'il était très bon officier et qu'il avait fait son devoir avec distinction dans plusieurs partis contre les Iroquois et contre les Anglais, mais il ajoutait, et c'est assez significatif après ce que nous venons de

raconter: "Il est de bonne moeurs et fort réglé dans sa conduite."<sup>(2)</sup>

Quoi qu'il en soit, à l'automne de 1696, François de Jordy, maintenant âgé de 30 ans (né en 1666) et au pays depuis 11 ans (1685), songea à son tour à prendre femme. Il était en situation de le faire, car il venait d'obtenir, lui aussi, au mois d'octobre 1696, en seigneurie, le fief des Aulnets, sur la rivière Chaudière, à une courte distance de Lévis. Avait-il également reçu, en avril 1695, en même temps que son oncle, un fief sur le Richelieu? C'est une question qui est discutable et discutée. Traitons-la d'abord, nous verrons ensuite ce qui concerne son fief des Aulnets.

Dans les archives publiques, il y a deux actes de concession de seigneurie ou de fief, en faveur des Desjordy, datés tous les deux du 22 avril 1695, signés par MM. de Frontenac et de Champigny. L'un est au nom de Joseph Desjordy et l'autre au nom de François Desjordy. Pareillement, on trouve aux archives deux actes de ratification de ces concessions, en date du même jour, le 19 mai 1696, signés, au château de Versailles, par le roi Louis XIV et son ministre Phélypeaux. Dans ses *Inventaires des concessions de fiefs et seigneuries* (vol. IV, p. 104), M. Pierre-Georges Roy les reproduit tous les deux, ces actes de concession, l'un en faveur de Joseph et l'autre en faveur de François. Nous avons donné plus haut le texte de la concession faite à Joseph et celui de sa ratification. C'est en des termes à peu près identiques que sont libellés ceux qui concernent François. Nous ne croyons pas utile, en conséquence, de recommencer la citation au complet. Mais, dans la rédaction de l'une et de l'autre concessions, il y a cette différence: la première dit qu'on concède "à Joseph Desjordy, écuyer, sieur de Cabanac, ce qui se trouve de terre au nord-ouest de la rivière Richelieu, entre les fiefs des sieurs de Falaise et

---

(2) Voir la liste des officiers de guerre qui servaient en Canada, par M. de Vaudreuil, octobre 1722, récemment publiée dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, avril 1930, p. 207.

Cournoyer, contenant environ trois lieues de front et de profondeur, jusqu'aux lignes qui seront tirées nord-est et sud-ouest pour terminer les profondeurs des concessions ci-devant accordées le long du fleuve Saint-Laurent . . ."; la seconde dit qu'on concède "à François Desjordy, écuyer, capitaine réformé, deux lieues de terre de front sur trois de profondeur au sud de la rivière Richelieu, attenant le sieur Le Gardeur, en descendant la dite rivière, avec les isles et islots adjacents . . . Jusqu'aux lignes qui seront tirées nord-est et sud-ouest pour terminer les profondeurs des concessions ci-devant accordées le long du fleuve Saint-Laurent . . ." Il semble bien, par ces textes, que les deux concessions sont différentes l'une de l'autre. Seulement, dans l'acte de ratification du roi, on reprend la description du fief accordé à Joseph Desjordy pour le fief accordé à François de Jordy, à savoir "de ce qui se trouve de terre au nord-ouest de la rivière Richelieu, entre les fiefs des sieurs de Falaise et Cournoyer etc.". De là, on peut opiner qu'il s'agit du même fief, qu'on a confondu par erreur de copiste les noms de Joseph et de François et que, en fait, François n'a pas eu de concession à son nom. D'autre part, il arrive que le 8 août 1701, François rend foi et hommage "pour son fief au sud-est de la rivière Richelieu avec isles et islots adjacents", ce qui paraît indiquer qu'il aurait eu sa concession en propre. Mais, on ne voit guère, après coup, où sont les limites de cette concession qui aurait été faite à François. On constate, à la vérité, dans un rapport de l'archiviste sur les enquêtes de *commodo et de incommodo* des paroisses, que la veuve de Joseph de Cabanac et son fils Melchior ont fait onze concessions sur leur fief Cabanac quelques années après sa mort en 1713. On n'aperçoit nulle part que François ou ses héritiers en aient fait sur un fief quelconque au Richelieu. Là-dessus, M. l'abbé Ivanôhé Caron, très compétent en la matière, a exprimé l'avis qu'il s'agissait d'un seul et même fief et qu'il y aurait eu une erreur de copiste quelque part. Cependant, M. Pierre-Georges Roy,

non moins compétent, cite les deux actes des concessions, nous l'avons dit, comme différentes l'une de l'autre. Du reste, on ne voit nulle part que François de Jordy se soit occupé de ce fief sur le Richelieu, si ce n'est pour rendre foi et hommage en août 1701. Mais qui sait s'il ne le faisait pas au nom de son oncle? En somme, nous tenions à nous expliquer à ce propos, mais ça n'a pas beaucoup d'importance et nous n'insistons pas davantage.

Ce qui est autrement clair et certain, c'est que François de Jordy Moreau de Cabanac reçut, un mois avant son premier mariage, en seigneurie, le fief des Aulnets, sur la rivière Chaudière. La concession est datée du 15 octobre 1696 et signée par MM. de Frontenac et de Champigny, par Desjordy lui-même et par Bégon (le futur intendant sans doute). Elle se lit comme suit:

Concession du fief des Aulnets à François de Jordy Moreau de Cabanac. — "Louis de Buade, comte de Frontenac etc. et Jean Bochart, chevalier, seigneur de Champigny etc. . . . A tous ceux que ces présentes lettres verront, salut. — Sçavoir faisons que sur la réquisition à nous faite par François Desjordy, escuyer, capitaine réformé d'un détachement de la marine en ce pays, de lui accorder concession de deux lieues de terre de front, sur quatre de profondeur, le long de la rivière du Sault de la Chaudière, le dit front à prendre depuis le lieu appelé les Aunéz, du costé sud-est, en lieux non concédéz — nous, en considération des bons services que le dit sieur Desjordy a rendus et rend actuellement à Sa Majesté en ce pays, lui avons, en conséquence du pouvoir à nous conjointement donné par Sa Majesté, donné, accordé et concédé, donnons, accordons et concédons, par ces présentes, les dites deux lieues de terre de front, sur quatre de profondeur, en la manière qu'elles sont cy-dessus désignéz, pour en jouir par luy, ses successeurs et ayans cause, en propriété, à toujours, à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, avec droit de chasse, pesche et

traite avec les sauvages, dans toute l'estendue de la dite concession, à la charge de porter foy et hommage au château Saint-Louis de Québec, duquel il relèvera aux droits et redevances accoutuméz suivant la Coutume de Paris suivie en ce pays; de conserver et faire conserver par ses tenanciers les bois de chesnes propres pour la construction des vaisseaux de Sa Majesté; de donner avis au roy, ou au gouverneur du pays, des mines, minières ou minéraux, si aucuns se trouvent dans la dite estendue; de désarter et faire désarter (défricher) incessamment, à peine d'estre deschu de la possession de la dite terre; et enfin de laisser les chemins et passages nécessaires pour l'utilité publique; le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle il sera tenu de prendre la confirmation de présentes dans un an. — En foy de quoy nous les avons signées, à icelles fait apposer les sceaux de nos armes et contresigner par nos secrétaires. — Fait et donné à Québec, le quinzième octobre mil six cent quatre-vingt-seize. — (signé) Frontenac, Bochart Champigny, Desjordy, Bégon. — ”

Cette concession fut sans doute confirmée et ratifiée l'année suivante, par le roi et son ministre, à Versailles, en la manière accoutumée. Nous n'avons pas sous la main le texte du document. Mais cela importe peu. La possession de ce fief des Aulnets par François de Jordy Moreau est évidente par la suite. Ajoutons que cette obtention d'un fief sur la rivière Chaudière en 1696 nous paraît confirmer l'opinion que François n'avait pas réellement reçu de fief à son nom sur le Richelieu l'année précédente en 1695. Dans ce cas, en effet, il est vraisemblable qu'il n'en aurait pas sollicité et qu'on ne lui en aurait pas accordé un nouveau en 1696. Pourquoi lui octroyer deux seigneuries coup sur coup? N'aurait-il pas eu assez de mettre en valeur sa propriété du Richelieu? Ce n'est là qu'une opinion, mais elle nous paraît plausible.

Toujours est-il que, le 24 novembre 1696, François de Jordy Moreau de Cabanac signait son contrat de mariage devant

maître Adhémar, à Montréal, et que, deux jours après, le 26, il se mariait effectivement, à l'église paroissiale de Ville-Marie (Notre-Dame de Montréal), devant le sulpicien René-Charles de Breslay, qui fut curé de Notre-Dame de 1696 à 1703, avec Marie-Anne Nolan, âgée de 22 ans, fille du bourgeois Pierre Nolan, commissaire d'artillerie à Québec, décédé, et de Catherine Houart.

Cette famille Nolan, si elle n'était pas de noblesse, jouissait certainement, à Montréal et dans tout le pays, d'une haute considération. Au contrat de mariage, passé à Québec vers 1664, de Pierre Nolan et de Catherine Houart, les père et mère de Marie-Anne, d'après Tanguay<sup>(3)</sup>, on remarque la présence de plusieurs gens de situation élevée: le gouverneur d'Avaugour (1661-1664), Des Cartes, baron d'Euménil, Jacques Des Cailhaut, lieutenant du gouverneur, Madeleine de Chavigny, veuve du baron de La Peltrie (la fondatrice des Ursulines de Québec avec Marie de l'Incarnation), Etienne de la Touche (premier seigneur de Champlain), et autres personnages de distinction. En outre, les quatre enfants connus nés de ce mariage, Jean, Marie, Catherine et Marie-Anne se sont tous mariés dans le meilleur monde. Jean épouse à Montréal, en 1688, Marie-Anne de la Marque. Leur fils, Charles Nolan de la Marque, marié à Marie-Anne Le Gardeur de Saint-Pierre, sera le père de Marie-Anne Nolan, mariée en 1752 avec André Grasset de Saint-Sauveur, lequel, devenu veuf, se remariera avec Marie-Joseph Quesnel-Fonblanche, dont naîtra en 1755 le premier *béatifié* canadien, André Grasset, l'une des victimes du *massacre de septembre* de 1792 au couvent des Carmes à Paris. Marie Nolan, qui suit Jean, devient en 1684 la femme de Louis de la Porte, sieur de Louvigny, gouverneur de Trois-Rivières et chevalier de Saint-Louis. Catherine, la troisième, épouse en 1685 François-Martin de Lino, plus tard membre du Conseil

---

(3) *Dictionnaire généalogique*, Vol. I, p. 452. Tanguay s'appuie sur le greffe d'Adhémar.

Supérieur de Québec. Enfin, Marie-Anne, la quatrième, née à Montréal le 14 juin 1674, devient, en novembre 1696, la femme de notre François de Jordy Moreau de Cabanac. Elle devait mourir à Québec et y être inhumée sept ans plus tard, en décembre 1703.

Voici, dans leur texte authentique, les pièces officielles du contrat de mariage et du mariage lui-même de François de Jordy Moreau et de Marie-Anne Nolan.

Contrat de mariage. — “Par devant Anthoine Adhémar, notaire royal de l'isle de Montréal résidant à Ville-Marie, et témoins en fin nommés furent présents en leurs personnes: Sieur François Dejordy, esquier, enseigne de vaisseau et capitaine réformé dans le dettachment de la marine en garnison en cette ville de Villemarie, fils de feu Sieur Pierre Dejordy, vivant esquier, et de Dame Elisabeth de pradine son épouse, natif de la paroisse de St Vincent de la ville et évesché de Carcassonne, pour luy et en son nom d'un part, et Demoiselle Anne Nolan, fille de feu Pierre Nolan, vivant bourgeois de la ville de Québec, et de Dame Catherine Quart, ses père et mère, natisve de la paroisse Nostre-Dame de la ville et esvêché de Québec, de présent demeurant au dit Ville-Marie, pour elle et en son nom d'autre part; lesquelles parties, en la présence et assistéz de leurs parents et amis, cy-après nommés, sçavoir: de la part du dit Sieur Dejordy, Charles-Henry Doligny, marquis de la Grois, capitaine d'une compagnie du dettachment de la marine en garnison en cette ville, et le sieur Alphonse de Tonty, escuyer, capitaine réformé dans le dit dettachment, et Dame Marie-Anne de picotté de Belestre son épouse, et le Sieur Jean Armand, marchand bourgeois de cette ville et Demoiselle Louise de Saintes sa femme; et, de la part de la dite Damoiselle Anne Nolan, le Sieur Jean-Baptiste Nolan, bourgeois, marchand de cette ville, frère de la dite Damoiselle future épouse, et Damoiselle Marie-Anne de la marque sa femme, et Louis de la Porte, esquier, Sieur de Louvigny, capitaine d'une compagnie d'un

dettachement de la marine, et Dame Marie Nolan, son épouse, beau-frère et soeur de la dite Damoiselle future épouse, et le Sieur Jacques de Lamarque, marchand bourgeois du dit Ville-Marie; ont reccogneu et confessé volontairement et de leur bon gré avoir fait et accordé ensemble le traité de mariage et toutes les conventions et clauses quy y sont portées, c'est à sçavoir: que le dit sieur François Dejordy et la dite Damoiselle Anne Nolan ont promis et promettent réciproquement par ces présentes de se prendre l'un l'autre par nom et loy de mariage et icelluy faire célébrer et solemniser, en face de notre mère Sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, le plus tost que faire ce pourra et qu'il sera advisé et délibéré entre les dites parties, parents et amis; seront les dits sieur et Damoiselle futurs uns et communs en tous bien meubles et conquests immeubles qu'ils auront et feront ensemble pendant leur futur mariage, aux us et coutume de la ville, prévosté et viscomté de Paris suivi en ce païs, à laquelle les dits sieur et Damoiselle futurs se sousbmettent pour l'exécution du présent contract, de la communauté des biens et de toutes les clauses y contenues et mentionnées, voulant qu'elles soient réglées et gouvernées selon la dite Coutume quand mesme les dits sieur et Damoiselle futurs époux transféreraient leur demeure en l'ancienne france en une autre coutume et qu'ils feraient leurs acquisitions en d'autres provinces quy auraient des dispositions contraires auxquelles ils ont desrogé et renoncé, desrogent et renoncent expressément, par ces présentes; ne seront néanmoins les dits Sieur et Damoiselle futurs époux tenus des dettes ny hypothèques l'un de l'autre faites et créées avant leurs épousailles, lesquelles, sy aucunes y a, seront payées et acquettées sur les biens de celluy d'eux qui les aura faites, sans que l'autre en soit tenu en quelque manière que ce soit; et la dite Damoiselle future épouse a déclaré que les biens et droits qu'elle a de part consistent en la somme de quatre mil livres, en un billet qu'elle a payable dans le mois d'octobre de l'année prochaine mil six

cent quatre-vingt-dix-sept, laquelle dite somme de 4000 lbs sortira nature de propre à la dite Damoiselle future épouse et aux siens de son estoc (souche), costé et ligne; en conséquence de quoy le dit Sieur futur époux a doué et doue la dite Damoiselle sa future épouse de la somme de trois mil livres de douaire préfix une fois païé à prendre sur tous et chacun les biens meubles et immeubles présents et à venir du dit Sieur futur époux, qu'il en a dès à présent chargez, affectez, obligez et hypothéquez à garantir, fournir et faire valoir le dit douaire, ou bien du douaire coutumier à son choix; duquel douaire tel que choisy sera par la dite Damoiselle future épouse elle aura délivrance le jour du décès du dit Sieur futur époux, sans qu'elle soit tenue de le demander en justice, et, sy elle fait choix du préfix, le dit demeurera propre sans être sujet à retour, comme aussy le dit Sieur futur époux donne à la dite Damoiselle sa future épouse des meubles meublans pour garnir une chambre de la valeur de mil livres pour une fois seulement, lesquels meubles de la valeur de mil livres seront fournis aux despens des héritiers du dit Sieur futur époux sur les biens d'icelluy incontinent le décès du dit Sieur futur époux arrivé, et les dits meubles meublans pour la dite somme de mil livres demeureront propres à la dite Damoiselle épouse et aux siens de son estoc (souche), costé et ligne; le survivant des dits Sieur et Damoiselle futurs époux aura à prendre pour son préciput et hors part des biens de leur dite communauté et tels qu'il voudra choisir suivant la prisée de l'inventaire qu'en sera fait et sans criée jusques à la somme de mil livres ou la dite somme en deniers comptants au choix du dit survivant; sera loisible à la dite Damoiselle future épouse survivant son dit futur époux de prendre et accepter la dite communauté ou y renoncer, et, y renonçant, de reprendre et emporter les dits quatre mil livres de propres cy-dessus et tout ce qu'elle aura apporté à son dit Sieur futur époux et tout ce que durant le dit mariage lui sera advenu et échu par successions, donations, legs ou autrement,

avec son douaire, les meubles meublans valant mil livres pour garnir une chambre et le préciput tels que dessus; le tout franchement et quittement, sans estre tenue d'aucunes charges, dettes ny hypothèques de la dite communauté, encore qu'elle y eut parlé, sy fut obligée ou y heut été condamnée, dont elle sera acquittée et indemnisée sur les biens du dit futur époux ou par ses héritiers, et pour laquelle reprise et indemnité elle aura son hypothèque, cejourd'hui, sur les biens du dit futur époux présents et à venir de quelque nature qu'ils soient — car ainsy le tout a esté traité, stipulé, convenu et accordé entre les dites parties en faisant et passant ces (mot illisible), lesquelles sans les clauses et conditions y contenues neussent esté faites ny passées... promettant, obligeans et renonçans... fait et passé, au dit Ville-Marie, maison des dits Sieur et Dame de Louvigny, l'an mil six cent quatre vingt seize, le vingt quatrième jour de novembre après midy, en présence des Sieurs Georges Primeau et Anthoine Galipau témoins, domiciliez au dit Ville-Marie, soussignez, avec les dits Sieur et Damoiselle futurs époux, parents et amis, cy-dessus nommés, et notaire, après lecture faite suivant l'ordonnance."

(signé) "Désordy — Anne Nolan — L. de laporte de Louvigny — J.-B. Nolan — Marie Nolan — La grois — Armand — J. Lamarque — Marie Anne de bellestre — Marie Anne de Lamarque — Louise de Sainte — Primeau — Galipault — Adhémar."

*Acte de mariage.* — Extrait du registre paroissial de Ville-Marie pour l'année mil six cent quatre-vingt-seize. — "Le vingt-sixième novembre mil six cent quatre-vingt-seize, le mariage a été fait et solemnisé entre François Desordy, escuier, capitaine réformé d'un détachement de la marine et enseigne de vaisseau, âgé de trente ans, fils de Pierre Desordy, escuier, et d'Elisabeth de Pradines, de la paroisse St-Vincent du diocèse de Carcassonne, ses père et mère, et damoiselle Anne Nolan, âgée de

vingt-deux ans, fille de Pierre Nolan, marchand, et de Catherine Ouath (Ouart), de la paroisse de Québec, ses père et mère; il y a eu dispense de trois bans accordée par monsieur Dollier, grand-vicaire; le dit mariage a été célébré en présence de Alphonse de Tonty, escuier, capitaine d'une compagnie du dit détachement de la marine, de M. Charles Henry marquis de la Grois, capitaine du dit détachement, de Jean Nolan, marchand, frère de la dite épouse, de Louis de Laporte, escuier, sieur de Louvigny, capitaine du dit détachement, son beau-frère, et de plusieurs autres.

(signé) De Jordy — Anne Nolan — Jean-Baptiste Nolan — L. de la Porte — De Grois — J. Lamarque — Tonty — Marie Nolan — Armand — Marie Anne de Belestre — Louise de Sainte — Marie Anne de Lamarque — Louise de la Valtrie — R. C. de Breslay, faisant les fonctions curiales. — ”

Ce premier mariage de François de Jordy Moreau de Cabanac ne fut pas de longue durée. Né le 14 juin 1674, Marie-Anne Nolan, sa femme, mourut et fut inhumée à Québec le 17 décembre 1703, à l'âge de 29 ans et après sept ans de ménage seulement. Elle donna trois enfants à son mari, trois filles, Marie-Anne, née à Montréal le 25 septembre 1698, Catherine, née à Montréal le 3 décembre 1699, et Michelle-Roch, née à Québec et baptisée le 14 février 1703, qui mourut le 2 mars suivant. Les deux aînées ont vécu jusqu'à l'âge adulte et se sont mariées, la première en 1720 à Louis-Hector Le Fournier du Vivier, la deuxième en 1726 à Michel Mouet de Moras. Elles avaient reçu leur éducation chez les Ursulines de Québec. Nous en reparlerons en son lieu.

Il est noté quelque part que François de Jordy Moreau avait un commandement en 1696 au fort Cataracouï ou Frontenac, là où se trouve aujourd'hui Kingston, à l'extrémité nord-est du lac Ontario. Ce devait être avant son mariage avec

Marie-Anne Nolan, qui eut lieu à la fin de cette année-là (26 novembre). Le 1er mai 1697, il était mis à la tête d'une compagnie à Montréal même. Sa commission signée par le roi à Versailles, se lit comme suit: "Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à nostre cher et bien-aimé sieur Desjordy Moreau, capitaine au Canada — La compagnie de soldats du détachement de la Marine, qui estait cy-devant commandée par le Sieur Marquis de Crisasy au dit pays, estant à présent vacquant par la promotion du dit Sieur Marquis de Crisasy à la charge de lieutenant pour nous à Montréal, nous avons crû ne pouvoir faire un meilleur choix que vous pour commander la dite compagnie à sa place, veu les témoignages qui nous ont esté rendus de votre valeur, expérience au fait de la guerre, bonne conduite, fidélité et affection à nostre service. A ces causes . . . etc. mandons au Sieur Comte de Frontenac de vous faire reconnaistre et obéir en la dite qualité à tous ceux et ainsi qu'il appartiendra . . ." (4) Quatre ans plus tard, en 1701, M. de Callières, devenu gouverneur général à la mort de M. de Frontenac en 1698, rend à François de Jordy Moreau ce témoignage: "Le sieur Dejourdis, natif de Carcassonne, âgé de 35 ans, est venu lieutenant au Canada en 1685, fait capitaine réformé en 1693, enseigne de vaisseau en 1695, capitaine en pied au dit país en 1697, où il est marié. Bon officier." Enfin, le 5 février 1705, dans l'inventaire de ses biens, dressé par le notaire Le Pailleur (à la suite de la mort de sa femme Marie-Anne Nolan en décembre 1703), François de Jordy Moreau est dit "capitaine commandant au fort de la Rivière-des-Prairies".

C'est donc à Montréal qu'il vécut alors, en grande partie du moins, en poursuivant sa carrière militaire. C'est là que sont nées ses deux premières filles, Marie-Anne et Catherine. La troisième, Michelle-Roch, est née et est morte au bout de trois semaines à Québec, ce qui indique que la mère au moins

(4) *Archives canadiennes*, Série B, vol. 19-3, p. 411.

était alors de passage dans cette ville, où les besoins du service devaient appeler de temps en temps son mari. Montréal, en ce temps-là, n'était guère considérable. Ses premières rues, Notre-Dame, Saint-Paul, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pierre, Saint-Vincent, Saint-Joseph (plus tard Saint-Sulpice) n'étaient tracées (par l'arpenteur Benigne de Besset) que depuis une vingtaine d'années. La plus ancienne, la rue Saint-Paul, l'avait été en 1672. Sauf la rue Notre-Dame, qui avait trente pieds, toutes les autres n'avaient que dix-huit pieds de largeur. En 1701, la population de la ville naissante n'était que de 1500 âmes. On avait tant à lutter pour se défendre contre les Iroquois! Il y a de cela un peu plus de deux cents ans et Montréal compte aujourd'hui au delà d'un million d'habitants. Mais, à l'époque dont nous parlons, on peut dire que la future métropole n'était encore qu'à ses tout premiers débuts. On imagina aisément ce que pouvait être la vie de garnison pour les officiers du roi et leurs familles. On tâchait sans doute de tenir son rang, mais on ne devait pas avoir toutes ses aises.

Devenu veuf de Marie-Nolan en décembre 1703, ainsi que nous venons de le voir, François de Jordy Moreau de Cabanac se remaria, le 22 novembre 1705, au Cap-de-la-Madeleine, devant le curé Paul Vachon<sup>(5)</sup>, avec Louise-Catherine Robineau, fille de feu René Robineau de Bécancourt, chevalier de l'ordre du roi, seigneur et baron de Portneuf et seigneur des Isles Bouchard, et de feu Marie-Anne Le Neuf de la Potherie, fille du premier seigneur de Portneuf, qui fut à plusieurs reprises gouverneur de Trois-Rivières. La veille, le 21 novembre, le contrat de ce mariage avait été signé, au manoir seigneurial de Bécancourt, devant maître Jean-Baptiste Pothier, notaire royal résidant à Trois-Rivières.

Les Robineau, qui portaient le nom ou titre patronymique de Bécancourt, étaient à ce moment seigneurs et barons de Portneuf et aussi seigneurs des Isles Bouchard. René Robi-

(5) L'abbé Paul Vachon, né à Québec le 9 novembre 1656, ordonné prêtre par Mgr de Laval le 21 décembre 1680, curé de Lotbinière de 1682 à 1692 et curé du Cap-de-la-Madeleine de 1692 à 1729, mort au Cap en 1729.

neau de Bécancourt, le premier du nom en Nouvelle-France, était venu dans la colonie du Canada vers 1645.<sup>(6)</sup> Marié en octobre 1652 à Marie-Anne Le Neuf de la Potherie, fille du premier seigneur de Portneuf, Jacques Le Neuf de la Potherie, il avait eu cette seigneurie de son beau-père, en juillet 1671, par pure cession. A la mort, vers 1680, de son frère aîné, François de Fortelle (qui vivait en France), seigneur des Isles Bouchard depuis 1672, il avait aussi hérité de cette deuxième seigneurie. En plus, en mars 1681, son fief de Portneuf avait été érigé en baronnie, ce qui comportait, pour lui et pour ses descendants, le droit, d'ailleurs purement honorifique, de porter le titre de baron. De fait, lui-même, René, et deux de ses fils, Pierre et René, quoique peut-être sans droit réel pour celui-ci, ont porté le titre de baron de Portneuf. Ajoutons que l'aîné des fils du premier René, Pierre, le frère de Louise-Catherine, que François de Jordy épousait en novembre 1705, avait acquis une autre seigneurie, dès lors dite de Bécancourt (près de Nicolet), en novembre 1684, par suite de son mariage avec la petite-fille de Pierre Le Gardeur de Repentigny, à qui cette autre seigneurie avait été primitivement concédée en avril 1647. Nous consacrerons, à la suite de celui-ci, tout un chapitre à la famille et à la lignée des sieurs Robineau de Bécancourt et de Portneuf et nous dirons alors en quoi consistaient et où sont situées ces seigneuries diverses. Pour l'instant, ces notes brèves suffisent, croyons-nous, à l'intelligence de ce que nous avons à exposer dans ce chapitre-ci. Ajoutons seulement que, après la mort de son père, le premier René de Bécancourt et le premier baron de Portneuf, laquelle arriva en 1699, Louise-Catherine de Bécancourt avait acquis totalement les parts de ses frères (elle en avait sept) dans l'héritage des Isles Bouchard, de telle sorte que, en l'épousant, en novembre 1705, François de Jordy, qui était déjà seigneur du fief des Aulnets, devint aussi seigneur du fief des Isles Bouchard.<sup>(7)</sup>

(6) Etude d'*Ignotus*, dans *La Presse* (de Montréal), 18 novembre 1898.

(7) *Rapport de l'archiviste de la province de Québec* — 1921-1921, p. 368.

En s'unissant aux de Bécancourt, François de Jordy Moreau se trouvait en fait à s'allier avec les plus anciennes et les plus illustres familles de la colonie: les Le Neuf, par exemple, dont originent les Le Neuf de la Vallières et les Le Neuf de Beaubassin, et les Le Gardeur, dont la descendance a produit les de Tilly, les de Repentigny, les de Villiers, les de Saint-Pierre, les de Beauvais, les de Courtemanche, les de Croisille, les de Montesson et d'autres encore. Les de Bécancourt eux-mêmes, à titre de barons de Portneuf, relevaient de la couronne de France à une seule foi et hommage et avaient droit d'ajouter six étoiles à leurs armes. On ne pouvait avoir vraiment plus de brillant! Aussi, au contrat de mariage de François de Jordy Moreau et de Louise-Catherine Robineau, passé le 21 novembre 1705, devant maître Pothier, au manoir de Bécancourt, relève-t-on la présence des plus grands personnages de l'époque. Qu'on en juge par les signatures que voici:

Le marquis de Vaudreuil, premier seigneur de Vaudreuil (1702), gouverneur de la Nouvelle-France (1703-1725); la marquise de Vaudreuil, épouse du précédent, née Louise-Elisabeth Joybert de Soulanges, la soeur de Pierre-Jacques Joybert de Soulanges, premier seigneur de Soulanges (1702); Joseph de Jordy, sieur de Cabanac, et son épouse Madeleine Pezard de la Touche, que nos lecteurs connaissent; MM. Rondot, père et fils, chevaliers, conseillers du roi; le marquis de Crisasy, baron de Galatte, gouverneur de Trois-Rivières; Claude de Ramesay, gouverneur de Montréal, et Charlotte Denis, son épouse; Louis de la Porte, seigneur de Louvigny, et Marie Nolan, son épouse; Martin de Lino, membre du Conseil Souverain, et Catherine Nolan, son épouse; de Langlois, chevalier et lieutenant de la ville de Québec; Pierre Robineau, baron de Bécancourt (frère de la future), et Marie-Charlotte Le Gardeur, son épouse; René Robineau, baron de Portneuf, frère du précédent; les demoiselles Anne-Geneviève et Marguerite Robineau de Bécancourt (nièces de la future); Au-

gustin Le Gardeur, seigneur de Courtemanche, et Marie-Charlotte Charest, son épouse; Charles d'Alogny, marquis de la Groix, commandant des troupes de la marine, et Geneviève Macart, son épouse.

Nous avons le texte de ce contrat de mariage sous les yeux, en copie authentique. Comme il couvre des feuilles et des feuilles, et ressemble, dans sa teneur, aux pièces du même genre que nous avons citées à propos du mariage de Joseph de Jordy et de Madeleine de la Touche et de celui de François de Jordy Moreau et de Marie-Anne Nolan, nous allons nous contenter, pour cette fois, d'analyser substantiellement son dispositif en termes brefs mais fidèles.

D'abord les futurs époux seront uns et communs en biens présents et à venir, et le sieur de Jordy Moreau doue sa future épouse de la somme de 300 livres de rente viagère de douaire préfix à prendre sur tous et chacun de ses biens. Il est ensuite stipulé que les demoiselles Anne et Catherine de Jordy, enfants mineures, nées du précédent mariage de François de Jordy Moreau avec Marie-Anne Nolan, seront élevées, nourries et entretenues, suivant leur condition, avec le revenu de leurs biens, aux soins de la future épouse (Louise-Catherine Robineau) et aux dépens de la communauté, jusqu'à ce qu'elles soient pourvues par mariage ou autrement, sans diminution de leurs biens.

De son côté, la future épouse, Louise-Catherine, apporte en dot ce qui suit: 1<sup>e</sup> Une part contingente dans le fief ou la seigneurie des Isles Bouchard — 2<sup>e</sup> une rente de 281 livres, 1 sol, 10 deniers, monnaie de France, à prendre annuellement, savoir 212 livres sur l'hôtel-de-ville de Paris et le surplus sur divers débiteurs particuliers de la succession du feu sieur Robineau son père — 3<sup>e</sup> Une part contingente qui doit lui revenir dans la terre et baronnie de Portneuf — 4<sup>e</sup> Sa part de la succession de feu son frère, Joseph Robineau, sieur de Villebon, en son vivant commandant en Acadie — 5<sup>e</sup> Sa part de la suc-

cession de feu son frère, le sieur François-Alexandre Robineau, seigneur de Bécancourt, enseigne de vaisseau du roi, mort à Vera Cruz — 6<sup>e</sup> La part que son frère Pierre Robineau, deuxième baron de Portneuf, et son épouse Charlotte Le Gardeur eurent dans le fief et la seigneurie des Isles Bouchard et qu'ils lui ont vendue récemment — 7<sup>e</sup> Une chambre garnie . . . — 8<sup>e</sup> La part que Pierre et René, ses frères, ont dans la seigneurie des Isles Bouchard, comme aussi celle de Jacques, son autre frère, que Pierre se fait fort de lui faire également abandonner...

En deux mots, c'était un beau mariage, et même un riche mariage aussi, que François de Jordy Moreau de Cabanac contractait en épousant Louise-Catherine Robineau de Bécancourt et de Portneuf. Le contrat, dont nous venons de donner la substance, passé le 21 novembre 1705, au manoir de Bécancourt, le montre jusqu'à l'évidence.

Le lendemain, 22 novembre, le mariage avait lieu au Cap-de-la-Madeleine, devant le curé Paul Vachon. Voici la copie de l'acte inscrit au registre paroissial: "Le vingt-deuxième jour du mois de novembre de l'année mil sept cent cinq, après la publication de deux bancs(!) faite entre Messire François Dejourdis, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la Marine, fils de feu Messire Pierre Désordy, capitaine major d'une Compagnie de Cavalerie, et de Dame Elisabet de Préditte, de la paroisse de St-Vincent, ville et évêché de Carcassonne, d'une part, et Damoiselle Louise-Catherine Robineau, fille de feu Messire René Robineau, Chevalier de l'ordre du Roy, Baron de Portneuf, Bécancourt et Isle Bouchart, grand-voyer en ce pays, et de deffunte Marianne Le Neuf, de la paroisse de Ste-Marie-Magdeleine du Cap, évêché de Québec, d'autre part, la dispense d'un banc ayant été accordée par Monsieur le Grand-Vicaire, et ne s'étant trouvé aucun empêchement légitime, je leur ay donné la bénédiction nuptiale, selon la forme de notre mère la Sainte Eglise, en présence de Messire Pierre Robineau, cy-dessus nommé, de Messire Robineau de Portneuf et de Mes-

sire Augustin Le Gardeur, chevalier, seigneur de Courtemanche, Capitaine de la compagnie du détachement de la Marine, et de Sieur Louys Gatineau, qui ont signé.”

(signé) “— Déjordy — Louise-Catherine Robineau —  
Le baron de Bécancourt — Le baron de Portneuf  
— Le Gardeur de Courtemanche — Marie-Anne  
Robineau — Marguerite Robineau — L. Gasti-  
neau — P. Vachon, prêtre.”

Dans cet acte, le curé Vachon, on le constate aisément, se met à l'aise avec les noms des hauts personnages qui sont témoins de la cérémonie et quelques autres. Il écrit Déjourdis et Désordy, de Préditte au lieu de de Pradines, et il fait assister le père de la future, qu'il appelle "Pierre Robineau, cy-dessus nommé", alors que René Robineau, le père de Louise-Catherine, premier baron de Portneuf, ainsi qu'il l'écrit plus haut, et comme le porte le contrat signé la veille, était bel et bien défunt. Ce sont là des distractions dont on était assez coutumier à l'époque.

De ce mariage de François de Jordy Moreau de Cabanac et de Louise-Catherine Robineau de Portneuf sont nés sept enfants, dont nous nous contentons de donner ici la liste, avec les dates de leur naissance et de leur mort, nous proposant d'y revenir dans un chapitre spécial. Ce furent donc: 1<sup>e</sup> Pierre-François, baptisé à Repentigny le 30 septembre 1710, inhumé à Saint-Sulpice le 20 août 1778 — 2<sup>e</sup> Marie-Louise, baptisée à Repentigny le 15 octobre 1713, inhumée à Montréal le 29 novembre 1749 — 3<sup>e</sup> Charles-René, connu sous le nom de de Jordy-Villebon, baptisé à Saint-Sulpice le 12 juin 1715, mort dans le naufrage de l'*Auguste*, le 16 novembre 1761 — 4<sup>e</sup> Louis, baptisé à Lavaltrie le 23 mars 1717, connu sous le nom de Louis de Jordy des Iles, inhumé à Saint-Sulpice le 10 mars 1785 — 5<sup>e</sup> Antoine, baptisé à Saint-Sulpice le 18 septembre 1718, mort à l'âge de 7 ans, inhumé à Trois-Rivières

le 19 février 1726 — 6<sup>e</sup> Charlotte-Renée, née vers 1720 (nous n'avons pas la date), morte, elle aussi, dans le naufrage de l'*Auguste*, le 16 novembre 1761 — 7<sup>e</sup> Marie-Anne, baptisée à Saint-Sulpice le 11 septembre 1721, morte à l'âge de 4 ans, inhumée à Trois-Rivière le 5 février 1726. — Ce n'est qu'en septembre 1710, presque cinq ans après le mariage de novembre 1705, que le premier enfant de cette liste est baptisé à Repentigny. Peut-être un ou deux autres enfants sont-ils nés et morts tout jeunes avant 1710.

En tout cas, de 1710 à 1721, ce sont sept enfants que l'on eut à élever. Outre qu'il poursuivait sa carrière militaire, ainsi que nous le verrons bientôt, avec une fortune singulière d'ailleurs, François de Jordy Moreau eut, pendant ce temps, pas mal de tracasseries avec sa seigneurie des Isles Bouchard. Quelques mois après son mariage en novembre 1705, il demandait et obtenait, le 27 juillet 1706, du gouverneur M. de Vaudreuil et de l'intendant Rondot, le droit de chasse et de pêche, dont il n'était pas question dans la concession faite par Talon au sieur Robineau de Fortel en octobre 1672. Dès le mois de juin de cette même année 1706, une longue contestation s'engagea, entre Madame de Verchères, la célèbre Madeleine, qui a été aussi grande plaideuse que fière héroïne (1678-1737), et le seigneur de Jordy Moreau, au sujet de deux des Isles Bouchard, l'île aux Prunes et l'île Longue. Le conflit judiciaire dura des années. Une lettre du ministre Pontchartrain à l'intendant Rondot, datée de Versailles le 6 juillet 1709, en fait mention en termes assez vifs.<sup>(8)</sup> Nous n'avons pas à y insister ici. Pareillement, le seigneur de Jordy Moreau eut de nombreuses difficultés à surmonter pour mettre ses terres des isles en exploitation, au sujet par exemple des journées de corvée que lui devaient ses censitaires. Une lettre qu'il adressait de Chambly, le 7 juillet 1712, au procureur Rimbault en parle

(8) *Archives Canadiennes*, Série CII, vol. IV, p. 63.

en termes pittoresques. Ce serait trop long d'entrer dans ces détails après tout assez peu importants. Une ordonnance du 3 juin 1714 paraît avoir mis fin à ses controverses.

Quoi qu'il en soit, sitôt son litige réglé avec Madame de Verchères, vers 1709 ou 1710, le seigneur de Jordy Moreau

acharable et je gâterai  
 Monsieur  
 que vous es vous celle pour vous priez l'homme  
 vous avec tous les procureurs des assemblées  
 que la brief a été dans un certain cas et comme  
 je n'ens de chez nous il y a beaucoup d'habitans qui  
 l'ont bien l'ont mesme dix ans qu'il n'ont pas la  
 Contente, qu'il doit être  
 l'ait pour que vous priez de mon  
 vraye le procureur ou un autre de ce que  
 chaque a fait par a bon. Sur la proposition que  
 l'ens la la court et comme je dois faire bonner  
 les autres ad'ons je n'ens mi promesse pour vous  
 l'ens pu de page m'ont que il ne fone que  
 p'licier l'ad'ont je p'one que nous m'ens

mais ce que je vient de mander au nez de qu'on  
 qui en aurons de lui plus je l'ait v'aité, j'aitons  
 et plus de vous en v'aité à l'ad'ont que je  
 vous l'ait v'aité m'ont

je vous prie de me mander l'ad'ont les pages pour  
 la l'ait v'aité par la

Monsieur

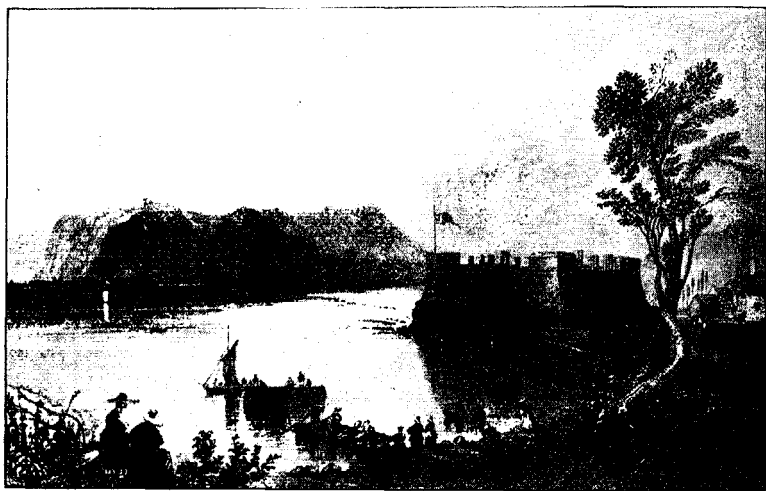
Je vous prie d'excuser  
 et de croire  
 Je Jordy

Lettre de François de Jordy datée du fort de Chambly (1712)

vint s'établir dans son domaine des Isles Bouchard. Il se fit construire un manoir en bois rond, pièces sur pièces, d'un étage, mesurant 30 pieds de longueur sur 20 de largeur, couvert de planches, une grange en bois rond, pièces sur pièces, couverte en paille, et un hangar bâti sur des poteaux de terre. Il s'occupa ensuite, dans les intervalles de temps que lui laissait le service du roi, de faire d'abord arpenter sa seigneurie et de la coloniser ensuite le mieux qu'il pût. En 1721, d'après le témoignage de M. de Catalogne, rendu dans une affaire judiciaire, il y avait aux Isles Bouchard vingt censitaires tenant feu et lieu.

On en comptait, vers le même temps, trente-deux à Saint-Sulpice, vingt-sept à Repentigny, vingt à Lavaltrie et quatorze à Saint-Ours. D'où l'on voit que les Isles Bouchard n'étaient pas plus mal partagées que les seigneuries voisines. En 1721, les gens des Isles Bouchard, trouvant peu commode d'aller à l'église de Saint-Sulpice, demandent à avoir leur paroisse et leur église.<sup>(9)</sup>

C'est là surtout, à son manoir des Isles Bouchard, que le seigneur François de Jordy Moreau et sa femme Louise-Catherine Robineau élevèrent leurs sept enfants. "Sous leur toit, écrit fort justement l'un de leurs arrière-petits-fils, il y aura, com-



Le fort de Chambly

me partout ailleurs, de la joie et des larmes." Nous aurons l'occasion de voir plus loin que leurs enfants fourniraient à peu près tous de belles et utiles carrières.

Après son deuxième mariage en 1705, François de Jordy Moreau vécut encore une vingtaine d'années, en continuant,

(9) Voir le rapport Collet, *Rapport de l'Archiviste* — 1921-1922, p. 289.

disions-nous, de servir le roi et les grands intérêts de la colonie. En 1709, on constate qu'il prend part à l'expédition de M. de Ramesay contre le colonel Nicholson au lac Champlain, où il commande une compagnie.<sup>(10)</sup> En 1712 et 1713, il est capitaine commandant au fort Saint-Louis à Chambly.<sup>(11)</sup> Le 28 juin 1718, il est créé chevalier de Saint-Louis. Le 7 mai 1720, il succède à Mariaudeau d'Esglis comme major de Trois-Rivières, poste occupé sept ans auparavant par son oncle Joseph de Jordy de Cabanac. Le 22 octobre 1722, M. de Vaudreuil, dans sa liste des officiers, dont nous avons parlé plus haut, lui rend ce beau témoignage: "C'est un très bon officier, ayant été dans plusieurs partis contre les Iroquois et contre les Anglais. Il a fait son devoir avec distinction dans toutes les occasions qui se sont présentées. Il est de bonnes moeurs et fort réglé dans sa conduite." Dans un acte public du 26 mai 1725, on donne à François de Jordy de Saint-Georges, sieur de Cabanac, le titre de "commandant des Trois-Rivières". C'est la seule fois que nous trouvons le titre *de Saint-Georges* ajouté au nom de François de Jordy. C'est probablement le résultat d'une confusion de noms.

François de Jordy Moreau de Cabanac mourut à Trois-Rivières en février 1726 et fut inhumé le 16 de ce mois, par le récollet Pierre de Poyvre, qui a été là curé, d'abord de 1703 à 1710, puis de 1724 à 1729, dans l'église paroissiale de Notre-Dame (incendiée le 22 juin 1908). Voici l'acte de sépulture: "L'an mil sept cent vingt six, ce seize février, a été, par moi soussigné, prêtre récollet, enterré dans l'église, le sieur François de Jourdis, écuyer, major et commandant de cette ville, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, âgé de cinquante-neuf ans, lequel est mort après avoir reçu tous les sacrements, en foi de quoi, avec les témoins, le jour et an que dessus — "

(signé) "Chastelain — Joannes — f. Pierre le Poyvre."

(10) *Etat-Major*, par Pierre-Georges Roy, p. 56.

(11) *Archives provinciales*, au titre Adhémar.

Sa veuve, Louise-Catherine, dont nous aurons à parler, au chapitre de sa succession et de sa descendance, lui survécut trente et un ans, mourut en son manoir des Isles Bouchard, à 80 ans, et fut inhumée, dans l'église de Saint-Sulpice, le 12 septembre 1757, tel qu'il appert par l'acte mortuaire signé J. Matis, prêtre.<sup>(12)</sup>

Voilà, exposé aussi clairement et aussi nettement que nous l'avons pu, ce qu'ont été la vie et la carrière de François de Jordy Moreau de Cabanac, de 1685 à 1726, soit pendant un peu plus de quarante ans, dans la colonie du Canada. Ses états de service, comme ceux de son oncle, Joseph de Jordy de Cabanac, ont été considérables et vraiment profitables au pays.<sup>(13)</sup> Créé chevalier de Saint-Louis en juin 1717, major commandant à Trois-Rivières de 1720 à 1726, il a tenu un rôle important dans les activités du temps et a été justement distingué et honoré. Nous verrons en son lieu que sa descendance, quoique par la force des choses tombée en roture, s'est toutefois maintenue. Ceux qui ont de son sang dans leurs veines, même à la sixième ou septième génération, ont droit d'être fiers de cet ancêtre et d'honorer sa mémoire.

(12) Jean Matis, né en France, au diocèse de Reims, le 30 mai 1701, sulpicien, ordonné prêtre en 1726 et venu au Canada la même année. Il a été curé à Sainte-Anne de Bellevue, à Saint-Lambert (Montréal), à Louiseville et à Saint-Sulpice (1757-1768).

(13) L'*Alphabet Laffilard* (note 7 du chapitre précédent) donne comme suit, ce qui concorde avec ce que nous venons de voir, les états de service de François de Jordy Moreau de Cabanac; cadet à Besançon en 1683; lieutenant au Canada en 1685; capitaine réformé en 1692; garde-marine en 1692; capitaine (à la tête d'une compagnie) en 1697; chevalier de Saint-Louis le 28 juin 1718; major à Trois-Rivières le 7 mai 1720; mort à Trois-Rivières en février 1726.



## CHAPITRE SEPTIÈME

### La descendance de Joseph de Jordy de Cabanac et de Madeleine Pezard de la Touche

---

**O**NZE enfants sont nés du mariage de Joseph de Jordy de Cabanac et de Madeleine Pezard de la Touche-Champlain, célébré, dans l'église de Champlain, devant le curé Dufournel, le 22 novembre 1691. En voici la liste complète, avec les dates — celles que nous connaissons — de leur naissance et de leur mort à chacun, comme aussi avec les noms de leurs parrain et marraine à chacun :

1° Marie-Françoise, née à Champlain le 23 septembre 1692, qui fut baptisée, le lendemain, dans l'église de cette paroisse. Son parrain fut François de Jordy Moreau, son cousin, lieutenant de marine, représenté au baptême par Etienne de la Touche, le frère de sa mère. Sa marraine fut sa tante, soeur de sa mère, Marie Pezard de la Touche. Marie-Françoise mourut en France, nous ignorons à quelle date.

2° Marie-Thérèse, née à Champlain, qui fut baptisée le 21 novembre 1693 dans l'église de cette paroisse. Son parrain fut son oncle Etienne Pezard de la Touche et sa marraine sa tante Thérèse Pezard de la Touche. Marie-Thérèse mourut à 31 ans et fut inhumée à Champlain le 24 juillet 1724. Comme le curé du temps, M. Bouquin, avait omis par distraction sans doute d'écrire dans son registre l'acte de ce baptême, le

grand-vicaire Geoffroy, plus tard, en 1703, le consigna dans le livre de paroisse et le certifia.

3° Melchior, l'aîné des garçons (Cabanac l'aîné), qui fut baptisé à Champlain le 15 janvier 1695. Son parrain fut son oncle paternel, Melchior de Cabanac, seigneur de Grand-champ, écuyer du roi à Versailles, représenté au baptême par son grand-père maternel, Etienne Pezard de la Touche, seigneur de Champlain. Sa marraine fut sa grand'mère maternelle, Madeleine de Mullois, épouse du seigneur de Champlain. Melchior de Cabanac, dit Cabanac l'aîné, mourut à 68 ans et fut inhumé à Trois-Rivières le 5 avril 1763.

4° Marie-Madeleine, la troisième fille, qui fut baptisée à Champlain le 20 novembre 1696. Son parrain fut le sieur Turcot, bailli de Champlain, et sa marraine fut sa grand'mère maternelle, Madeleine de Mullois, dite (pour la première fois au registre) *veuve* d'Etienne de la Touche-Champlain. Marie-Madeleine mourut en France, comme sa soeur Marie-Françoise, nous ignorons à quelle date.

5° Louise-Marguerite, la quatrième fille, née à Champlain le 4 janvier 1698, qui fut baptisée, le lendemain, dans l'église de cette paroisse. Son parrain fut le sieur Alexandre Berthier, officier dans les troupes de Sa Majesté, et sa marraine fut Marguerite Le Gardeur, femme de Grois. Louise-Marguerite mourut à 21 ans, à Montréal, le 4 mai 1719.

6° Louise, la cinquième fille, née à Champlain le 12 septembre 1699, qui fut baptisée le 16 du même mois, dans l'église de cette paroisse. Son parrain fut M. de Callières, gouverneur de la Nouvelle-France, représenté au baptême par M. de Ramesay, seigneur de Sorel et commandant des troupes de la marine. Sa marraine fut Marie-Charlotte Denis, femme de M. de Ramesay. Louise, mariée en février 1735 à Jean-Baptiste Gaillard, décéda à Québec, à 43 ans, et fut inhumée à Québec aussi le 16 janvier 1743.

7° Joseph, le deuxième garçon (sieur de Cabanac), qui fut baptisé, à Champlain, le 2 octobre 1700. Son parrain fut Pierre de Saint-Ours, écuyer, seigneur de Saint-Ours, et sa marraine, sa tante maternelle, Marie Pezard de la Touche. Joseph, dit sieur de Cabanac, mourut, à 36 ans, à Montréal, où il fut inhumé le 18 mai 1737.

8° Geneviève, la sixième fille, qui fut baptisée à Trois-Rivières, le 13 avril 1702. Son parrain fut le sieur René de Tonnancourt, procureur du roi, de la juridiction de Trois-Rivières, et sa marraine Madeleine Benassis, veuve d'Etienne Seigneuret, sieur de l'Isle. Geneviève, mariée en octobre 1730 à Charles-François Gaillard, décéda à Québec à 51 ans, et fut inhumée à Québec également le 20 février 1754.

9° François, le troisième garçon (Saint-Georges Cabanac) né et ondoyé le 3 décembre 1703, qui fut suppléé des cérémonies du baptême, le 11 février 1704, à Champlain. Son parrain fut M. de Beauharnois, intendant du roi en Nouvelle-France, représenté à la cérémonie par le sieur *Jean-Baptiste* (!) de Jordy (il s'agit sans doute de François de Jordy Moreau, neveu de son père), et sa marraine fut sa grand'mère maternelle, Madeleine de Mullois, veuve du seigneur de la Touche-Champlain. François, dit Saint-Georges Cabanac, marié en janvier 1734 à Thérèse de Tonty, dont il eut neuf enfants, mourut au fort Frontenac (Kingston) le 3 juillet 1754, à 50 ans.

10° Marie, la septième fille, qui est née et fut baptisée, à Champlain, le 22 mars 1705. Son parrain fut Melchior de Jordy de Cabanac, son frère, et sa marraine Marie Pezard de la Touche, sa tante. Marie mourut à 4 ans, à Champlain, et y fut inhumée le 30 novembre 1708.

11° Agnès-Angélique, la huitième fille, qui fut baptisée à Champlain, le 31 juillet 1707, par le curé Hazeur-Delorme, qui fut aussi son parrain. Sa marraine fut Marguerite Le Gar-

deur, femme de Grois. Agnès-Angélique mourut à 16 ans, à Champlain le 4 septembre 1723.

De cette simple énumération une conclusion se dégage déjà qui nous amène à constater que la famille de Joseph de Jordy de Cabanac et de Madeleine Pezard de la Touche, co-seigneurs de Champlain, jouissait évidemment dans la colonie d'une haute considération. Gouverneurs et intendants, personnages du monde militaire et de la vie civile, hommes en vue et femmes de premier rang étaient appelés et acceptaient volontiers de tenir les enfants de ces distingués époux sur les fonts baptismaux. Cela signifie clairement que, à la noblesse de naissance, les seigneurs de Champlain ajoutaient de solides vertus sociales qui leur permettaient de soutenir et de maintenir leur rang et leurs traditions. C'est du reste une constatation que la suite des événements doit, au moins pour un temps, nous rendre de plus en plus évidente.

Entre 1692 et 1707, onze enfants donc, huit filles et trois garçons, étaient issus de ce mariage de 1691, dont nous avons à nous occuper dans ce chapitre. Voyons d'abord ce que la tradition ou les documents nous apprennent au sujet des filles. Nous en viendrons ensuite aux héritiers du nom.

De Marie-Françoise (No 1) et de Marie-Madeleine (No 4), nous n'avons presque rien à dire, parce que nous ne savons à peu près rien. Elles moururent en France, c'est tout ce que nous en connaissons. Nous ignorons si elles se marièrent là-bas et si elles élevèrent des familles. Nous ignorons même la date de leur mort à chacune. Marie-Thérèse (No 2), morte à 31 ans à Champlain en juillet 1724, Louise-Marguerite (No 5), morte à 21 ans à Montréal en mai 1719, et Agnès-Angélique (No 11), morte à 16 ans à Champlain en septembre 1723, sont décédées célibataires et, par conséquent, n'ont pas élevé de famille. Quant à Marie (No 10), morte à 4 ans à Champlain en novembre 1708, cela va de soi. Deux filles seulement, sur les huit, se sont mariées, Louise (No 6) et Gene-

viève (No 8), et toutes les deux aux deux frères, Jean-Baptiste Gaillard et Charles-François Gaillard. Nous allons en parler tantôt. Auparavant, nous avons une note intéressante et bien significative à souligner au sujet de deux des six autres, Agnès-Angélique (No 11), morte à 16 ans en septembre 1723, et Marie-Thérèse (No 2), morte à 31 ans en juillet 1724. Elles sont décédées toutes les deux, avons-nous dit, à Champlain. C'était au temps du curé André Jorian, qui fut en charge de cette paroisse de 1722 à 1728. Or, dans la rédaction de l'acte de leur sépulture à chacune, le curé a pris soin de consigner explicitement que l'une et l'autre, Agnès-Angélique et Marie-Thérèse, "sont mortes avec toutes les marques des âmes prédestinées". C'est là, nous semble-t-il, un beau témoignage, qu'il nous convenait de noter, qui met en relief l'esprit chrétien et les belles vertus dont on s'honorait dans cette famille seigneuriale.

Des deux qui se sont mariées, Louise (No 6) et Geneviève (No 8), aux deux frères Gaillard, c'est Geneviève qui convola la première, quoique plus jeune que l'autre. Le 20 octobre 1730, Geneviève épousait, à Québec, Charles-François Gaillard. Un peu plus de quatre ans plus tard, le 7 février 1735, Louise épousait, à Québec également, Jean-Baptiste Gaillard, frère du précédent.

Les Gaillards étaient seigneurs de l'île d'Orléans, érigée en seigneurie, sous le titre de comté noble de Saint-Laurent, en 1675, en faveur de François Berthelot, lequel d'ailleurs continua de vivre en France et ne vint jamais au Canada. Guillaume Gaillard, le premier du nom dans la colonie, dont la femme s'appelait Marie-Catherine Nepveu, et qui était comme Champlain originaire de la Saintonge, s'était établi à Québec, en qualité de marchand, avant 1690. Il avait réussi dans son commerce et s'était acquis une jolie fortune. En 1710, il devenait membre du Conseil Supérieur à Québec, et, deux ans après, il achetait de François Berthelot, pour la somme de

24,000 livres, la seigneurie de Saint-Laurent de l'île d'Orléans. De son mariage avec Marie-Catherine Nepveu sont nés treize enfants, dont les plus connus sont: Joseph-Ambroise, ordonné prêtre en 1726, par Mgr de Saint-Vallier, et mort curé de Lanoraie en 1771, qui fut chanoine de Québec; Charles-François, qui portait le titre de seigneur de l'île d'Orléans, qui épousa Geneviève de Cabanac en octobre 1730 et qui mourut à Québec en mai 1736; et Jean-Baptiste, qui fut comme son père membre du Conseil Supérieur, qui épousa Louise de Cabanac en février 1735 et qui mourut à Québec en février 1742. Ces Gaillards, seigneurs de Saint-Laurent de l'île d'Orléans étaient donc, eux aussi, d'une famille qui, comme celle des de Jordy de Cabanac, tenait un rang élevé dans la vie sociale de la jeune colonie du Canada. Ajoutons, pour être plus complet, que deux des filles de Guillaume Gaillard et de Marie-Catherine Nepveu, les soeurs de Joseph-Ambroise, de Charles-François et de Jean-Baptiste, entrèrent chez les Ursulines de Québec et devinrent religieuses, l'une, Marie-Louise, sous le nom de Soeur de la Saint-Vierge, l'autre, Louise-Claire, sous le nom de Soeur Saint-Thomas.

M. le chanoine Cloutier, dans son *Histoire de Champlain*, raconte un incident de la vie du marchand-seigneur Guillaume Gaillard, qui permet de la rattacher à une propriété bien connue dans la grande histoire. C'est lui, ce Guillaume Gaillard, qui aurait servi de prête-nom à l'intendant Bégon (le huitième intendant de la Nouvelle-France de 1712 à 1726) pour acquérir, en 1718, de Françoise Duquet, veuve d'Olivier Morel de la Durantaye, le fief de Grandpré, dans la seigneurie de Notre-Dame des Anges, où Bégon fit bâtir une maison assez importante, qui est devenue, par le changement de Bégon en Bigot, le légendaire et trop fameux château Bigot.<sup>(1)</sup>

A son mariage avec Geneviève de Jordy de Cabanac, le 30 octobre 1730, Charles-François Gaillard, seigneur de l'île

(1) *Histoire de Champlain*, Vol. II, p. 155.

d'Orléans, donne en douaire à sa femme 12,000 livres, avec en plus un préciput (avantage à l'époux survivant) de 3,000 livres. De même, son frère, Jean-Baptiste Gaillard, bientôt membre du Conseil Supérieur, assure à sa femme Louise de Jordy de Cabanac, en l'épousant le 7 février 1735, un douaire de 10,000 livres et un préciput de 2,000 livres.

Aux deux contrats de ces mariages, tous les deux passés à Québec, en 1730 ou en 1735, on trouve les signatures des personnages les plus considérables du temps. Qu'il nous suffise de relever les noms qui apparaissent dans le deuxième contrat, celui de Jean-Baptiste Gaillard et de Louise de Jordy, passé devant le notaire Riché, en la maison du sieur Charles-François Gaillard (le mari de Geneviève de Jordy) à Québec, le 7 février 1735. Ce sont ceux du gouverneur de Beauharnois, de l'intendant Hocquart, de Louis Rouer, sieur d'Artigny, de Verrier, procureur général, de Boucault, conseiller, de Bricaut de Valmur, secrétaire de l'intendance, de Bernier, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, de Jean-Baptiste de Saint-Ours, chevalier de Saint-Louis, de Gaspard Chaussegros de Lery, ingénieur en chef, de Hugues-Jacques Péan, sieur de Linaudière, chevalier de Saint-Louis, commandant au Détroit, de Charles-François Gaillard, frère de l'époux, et de Melchior de Jordy, sieur de Cabanac, frère de l'épouse.

Charles-François Gaillard, nous l'avons dit, décéda et fut inhumé à Québec le 2 mai 1736. Sa veuve, Geneviève de Jordy mourut et fut inhumée, à Québec également, le 20 février 1754. Jean-Baptiste Gaillard décéda et fut inhumé lui aussi à Québec le 9 février 1742, et sa femme, Louise de Jordy, qui ne lui survécut qu'un an, mourut et fut inhumée à Québec pareillement le 18 janvier 1743.

Nous ignorons s'il naquit des enfants du premier de ces mariages, celui de Charles-François et de Geneviève, mais nous savons que cinq sont nés du second, celui de Jean-Baptiste et

de Louise, c'est à savoir: Louise-Marguerite, Louis-Joseph, Guillaume, Marie-Catherine et Jean-Baptiste. Orphelins très jeunes, puisque leurs parents mariés en 1735 moururent en 1742 et en 1743, ils furent confiés à la tutelle de leur oncle, le chanoine-curé Joseph-Ambroise Gaillard.

Comme au reste il ne s'agissait plus des de Jordy de Cabanac, puisque les filles changent de nom en se mariant, mais des Gaillards, seigneurs de l'île d'Orléans, il n'a pas paru dans le cadre de ce travail de poursuivre plus outre les recherches à leur sujet.

Sur les trois fils nés du mariage de Joseph de Jordy de Cabanac et de Madeleine Pezard de la Touche-Champlain, contracté à Champlain le 22 novembre 1691, Melchior, dit Cabanac l'aîné, Joseph, dit sieur de Cabanac, et François, deux sont morts célibataires et un seul s'est marié, le plus jeune des trois, François, dit Saint-Georges Cabanac.

On se souvient que Melchior, qu'on appelait Cabanac l'aîné, parce qu'il était le plus vieux des garçons, et qui fut baptisé à Champlain le 15 janvier 1695, avait eu pour parrain son oncle paternel, Melchior de Jordy de Cabanac, seigneur de Grandchamp, premier écuyer du roi, qui vivait à la cour de Versailles. Celui-ci avait été représenté au baptême par le premier seigneur de la Touche-Champlain, grand-père maternel de l'enfant. C'est même là, nous l'avons noté, l'une des circonstances particulières qui nous permettent de constater et d'affirmer avec certitude la filiation des de Jordy canadiens de ceux de France dont nous avons résumé l'histoire au début de ce livre. En sa qualité de fils aîné, il était, ce Melchior de Cabanac, né en 1695, le premier en droit d'hériter du titre nobiliaire de sa famille. Sa carrière nous est suffisamment connue — ce fut naturellement celle des armes, comme il le devait à son nom et à son rang — pour que nous en puissions parler avec avantage.

Nous avons vu plus haut, au chapitre cinquième, consacré à Joseph de Jordy de Cabanac, que, au mois de juin 1712, Sa Majesté le roi, en accordant à ce méritant officier la majorité de Trois-Rivières, avait bien voulu également gratifier son fils Melchior d'une expectative d'enseigne. C'était pour Melchior, alors âgé seulement de 17 ans, un premier pas dans la voie des promotions et des honneurs. Trois ans plus tard, en 1715, il était effectivement pourvu du titre d'enseigne dans les troupes de la marine. Il fut promu lieutenant en 1727 et reçut le grade de capitaine en 1742. Dans sa liste des officiers de guerre qui servent en Canada d'octobre 1722, le gouverneur de Vaudreuil, en le rajeunissant de quatre ans, le note ainsi: "Le sieur Déjordis Cabanac, âgé de 22 ans. Il est en état de servir. Il s'acquitte bien de son devoir en ce qui regarde le service et il a d'ailleurs une bonne conduite."<sup>(2)</sup>

A titre de fils aîné toujours, tout en poursuivant sa carrière militaire, Melchior, après la mort de son père arrivée en avril 1713, dut s'occuper aussi, avec sa mère, Madame de Cabanac, la veuve de Joseph, laquelle ne mourut que vers 1746, de l'administration des seigneuries de Champlain et de Cabanac (sur le Richelieu). A cause des moyens précaires dont disposaient les seigneurs de la colonie à cette époque, ils étaient obligés à de continuelles sollicitations auprès du roi pour avoir des subsides ou des pensions, et c'était une tâche assez onéreuse. Melchior dut se donner à cette tâche, au pays du moins, d'autant plus activement que Madame de Cabanac, sa mère, pendant ses longues années de viduité — de 1713 à 1746 — fit des séjours prolongés en France. Plusieurs de ses filles l'accompagnèrent dans ces divers voyages. Deux au moins, Marie-Françoise et Marie-Madeleine, nous l'avons déjà vu, sont mortes en France précisément. Nous avons, à ce sujet des voyages de Madame de Cabanac en France, un point d'histoire intéressant, mais assez embrouillé. Il vaut qu'on s'y arrête.

---

(2) Voir *Bulletin des Recherches Historiques*, avril 1930, p. 214.

Il semble bien, quoique ce ne soit pas très clair, que Madame de Cabanac, née de la Touche-Champlain, se trouvait en France en 1720, qu'elle y était encore en 1725 et peut-être aussi en 1730. Voici ce sur quoi nous nous appuyons pour l'affirmer. Nous savons, par une lettre, qui nous a été communiquée à la bibliothèque Saint-Sulpice de Montréal — lettre non datée, mais signée "Champlain de Cabanac", qui est sûrement de Madame veuve Cabanac — qu'elle s'était adressée un jour à Madame d'Aillebout d'Argenteuil, de Paris même et à Paris, au moment où celle-ci partait pour le Canada, lui écrivant "qu'elle était au désespoir de ne pouvoir pas partir

J'ai vu madame de la Touche  
 par du bon ou j'ai été au point  
 qu'une fille est arrivée de chez son  
 il est allé à la campagne pas que  
 après demain. Ce qui me met au  
 désespoir je vous prie de le dire pour  
 savoir s'il y aurait des nouvelles pour  
 de tout bon message de ce qui est  
 nécessaire pour qu'on soit qu'on  
 de l'estat ou j'ai vu une fois par  
 rapport au cas. Ce moy s'y en va  
 me d'oublier je croy que je me voyais  
 de l'agion il est possible de ma de hien  
~~partir~~ partir de la fin de la semaine  
 qui vient et nous hien... à la route  
 quand je devrais perdre une semaine. Car  
 je me retournerai à quelque point que l'estat  
 je ne serais pas à un point de vue  
 adresse madame je suis votre très humble  
 et très obéissant serviteur  
 Champlain de Cabanac  
 J'y ma fille était arrivée de chez son  
 vous elle s'est allée à Paris ou moi mais nous  
 ne pouvons plus s'en aller au point de vue

Lettre de Mme Champlain de Cabanac

avec elle", et que, dans cette même lettre, elle parlait de l'une de ses filles qui était alors avec elle à Paris.<sup>(3)</sup> Or, c'est en

(3) Voici cette lettre, signée "Champlain de Cabanac", adressée à Madame d'Aillebout en 1720. Nous la reproduisons telle quelle, avec son orthographe fantaisiste. Madeleine de la Touche avait pourtant étudié chez les Ursulines de Québec! Ses études sans doute n'avaient pas été longues, ou bien elle avait passablement oublié les leçons de ses maîtresses. Lisons tou-

1720, nous le savons par l'histoire, que Madame d'Aillebout d'Argenteuil s'embarqua ou se rembarqua pour le Canada. De plus, il appert, par un document qu'on peut consulter aux archives canadiennes, que, le 5 juin 1725, le ministre du roi écrit aux autorités maritimes de La Rochelle "de faire partir le vaisseau sans attendre Madame de Cabanac et sa fille". Enfin, nous lisons ailleurs, dans un autre rapport des archives, que, le 2 mai 1730, un passage du Canada en France est accordé par les autorités de la colonie "aux trois filles de Madame de Cabanac et à sa soeur Marie Pezard de la Touche". N'allaient-elles pas peut-être retrouver Madame de Cabanac en France? En tout cas, nous savons encore, par les archives canadiennes toujours, que, en 1727, la seigneuresse de Champlain, afin de subvenir aux pressants besoins de sa nombreuse famille, sollicitait une pension sur le trésor royal. Le roi finit par faire droit à sa demande, accorda à ses fils des promotions et des congés pour qu'ils pûssent s'occuper de la traite des fourrures et octroya aussi, à la distribution des grâces de 1730, une somme de 600 livres à l'une de ses filles nommée simplement Mlle de Cabanac.<sup>(4)</sup> Pour mener à bon terme ces diverses sollicitations, il nous paraît que Madame de Cabanac avait avantage à séjourner à Paris. D'où nous pouvons conclure qu'elle dut prolonger ses absences du Canada. On pourrait aussi penser que, de 1720 à 1730, et même après, elle fit plusieurs voyages. Mais, en avait-elle le moyen? Dans son dictionnaire généalogique, Tanguay écrit que Madame de Cabanac est morte en

---

jours. "J'arrive, Madame, de chez le révérend père Du fresne, écrit-elle, où j'ay esté ansy tost que ma fille est arrivée de chet nous. Il est allé à la campagne jusque après demain, ce cuy (qui) me met au désespoir. J'envoye hier un coche pour sçavoir s'il y aurait de la place. Point du tout, l'on m'envoye dire qu'el sont retenue pour quinze jour. Jugez de l'estat où je me trouve tant par raport à vous ce (qu'à) moy. Sy Dieu ne me soutenait, je croy que je mourais de chagrin. Il est mestre (maître) de ma destinée. Je partyrai à la fin de la semaine quy vient et vous trouverai à la Rochelle, quand je devrais prendre une chaise. Car je m'en retourne à quelque pry que ce soit. Je ne résisterais pas à un pareil chagrin. Adieu, Madame, je suis votre très humble et très obéissante servante. — Si ma fille estait en estat de retourner chez nous, elle yrait elle-même, ou moy, mais nous ne pouvons plus. Je suis au désespoir de ne pas partyr avec vous."

(signé) "Champlain de Cabanac."

(4) Voir Archives canadiennes (de 1904), Série F., vol. 58, *passim*.

France, parce qu'il n'a retrouvé nulle part au Canada son acte de sépulture. Nous ne l'avons pas retrouvé nous non plus. Elle fut marraine à Montréal (Madame veuve de Cabanac née Champlain, dit l'acte) le 22 août 1735. Mais il semble que ce fut par procuration. Un acte de notariété du 16 novembre 1746, nous apprend deux choses, c'est qu'elle avait reçu une pension du roi et qu'elle était maintenant décédée, puisque sa succession demandait le partage des arrérages de cette pension et qu'on y établit le nombre des enfants survivants de feu Joseph de Cabanac et de feu Madeleine Pezard sa femme.<sup>(5)</sup> Le 18 décembre de la même année, Mgr de Pontbriand, passant en visite pastorale à Champlain, par son grand-vicaire Richard, assigne Madame de Cabanac pour savoir de quel droit elle a fait placer deux chaises et deux prie-Dieu en ligne parallèle avec le banc seigneurial. Mais, c'est l'une de ses filles qui répondit pour elle.<sup>(6)</sup> Le fait qu'on ne retrouve pas au Canada l'acte de sépulture d'une personne de cette condition, à Champlain ou ailleurs, et que Mgr de Pontbriand ignore sa mort, alors qu'elle est dûment constatée un mois aupa-

---

(5) C'est dans les documents du greffe de Québec que l'on trouve cet acte de notariété du 16 novembre 1746. Cabanac l'aîné demandait, pour lui et les siens, à toucher les arrérages dus sur la pension de sa mère défunte. Un certain nombre de citoyens étaient appelés à attester officiellement quels étaient les enfants survivants de feu Joseph de Jordy et de feu Madeleine Pezard sa femme qui auraient à se partager cette somme due par le trésor public. Furent présents: Claude-Antoine Bermeu, seigneur de la Martinière, capitaine de la marine, Guillaume Estève, du Conseil Supérieur, Antoine Briault, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, Jean-Louis Maniel, sieur de Pontoise, Gabriel Aubin de l'Isle, écrivain du roi, Thomas Fleury de la Ganière, lieutenant de maréchaussée, Boucault de Godefus, notaire de la prévôté. Ils déclarèrent et attestèrent unanimement qu'ils ne connaissaient pas d'autres enfants de feu Joseph de Jordy et de feu Madeleine Pezard que Melchior (Cabanac l'aîné), capitaine, François (Saint-Georges Cabanac), capitaine et commandant au fort Frontenac, et Geneviève, veuve de Charles-François Gaillard. C'étaient les seuls, en effet, qui restaient, au moins au Canada. Les deux filles qui sont mortes en France, Marie-Françoise et Marie-Madeleine, étaient peut-être décédées en 1746. Cette déclaration semble l'indiquer. Pour ceux du Canada, nous savons que six étaient morts à cette époque: Marie-Thérèse en 1724, Louise-Marguerite en 1719, Louise (femme de Jean-Baptiste Gaillard) en 1743, Joseph en 1737, Marie en 1708 et Agnès-Angélique en 1723. Il ne restait donc que Melchior, François et Geneviève. — Voir Panet: *archives judiciaires de Québec*. —

(6) *Histoire de Champlain*, Vol. I, p. 332.

ravant dans un acte officiel, nous incline à croire, nous aussi, que Madame de Cabanac est morte en France au cours de l'année 1746, trente-trois ans après son mari. Ce qui est certain, si elle n'y est pas décédée, c'est qu'elle vécut beaucoup en France et que, par suite, son fils aîné, Melchior, comme nous disions, eut à s'occuper des affaires de la famille au Canada. Et cela nous ramène à l'histoire propre du dit Melchior ou Cabanac l'aîné.

D'après le rapport Collet de 1721, Madame veuve de Cabanac et son fils Melchior avaient fait, à cette date, onze concessions sur leur fief Cabanac du Richelieu. Un peu plus tard, le 30 janvier 1723, Melchior de Cabanac ou Cabanac l'aîné rend foi et hommage, au château Saint-Louis, pour ce fief Cabanac du Richelieu, au nom de sa mère qui est en France et de ses frères et soeurs. C'est apparemment la dernière fois qu'il est question, dans les pièces officielles, du fief Cabanac. On n'avait guère pu, par pénurie de moyens, y établir des habitants et des censitaires et sans doute il ne rapportait pas beaucoup de revenus. On l'abandonna pratiquement. Il fut englobé dans le fief Cournoyer et dans le fief Saint-Charles, ses voisins, et on n'en parla plus.

Cabanac l'aîné continuait, par ailleurs, sa vie d'officier et poursuivait sa carrière militaire. A cause de son rang et de sa situation, il avait de temps en temps, sans aucun doute, à prendre part aux conseils et aux discussions d'intérêt public, selon la coutume de l'époque pour les officiers de son grade. Lieutenant de marine en 1727, il fut promu capitaine, avons-nous dit, en 1742.

Le 12 août 1746, le capitaine Melchior de Cabanac, d'après les archives canadiennes, assiste, au château Saint-Louis, à une importante assemblée des officiers et des notables de Québec. On délibéra sur l'opportunité de continuer ou d'arrêter les travaux des fortifications de la ville. M. de Maurepas, le ministre du roi à Versailles, avait exprimé l'avis que ça n'était pas néces-

saire et que, si les travaux se continuaient, ils seraient à la charge des habitants de Québec. Les opinions, à l'assemblée du 12 août, furent divergentes. Les civils et les marchands opinaient pour la cessation des travaux, même pour la démolition de ce qui était fait. D'autres voulaient suspendre les travaux jusqu'à nouvel ordre de Sa Majesté. Les militaires, dont Cabanac l'aîné, estimaient qu'il fallait les continuer. Nous croyons que c'est ce dernier avis qui prévalut.

Il n'y a pas de doute que Melchior de Cabanac ou Cabanac l'aîné qui est mort, à Trois-Rivières, à 62 ans, en avril 1763, l'année même de la cession du Canada à l'Angleterre par le traité de Paris et trois ans après les dernières luttes du régime français, et qui ne s'est jamais marié, pour être plus libre au service du roi et du pays évidemment, prit part à toutes les batailles de ces années héroïques, jusque sous Montcalm et Lévis vers 1758. Dès 1751 et 1752, il était à Louisbourg, dans l'Île Royale, aujourd'hui le Cap-Breton, en Nouvelle-Ecosse. Deux documents en font foi.

Le comte de Raymond écrit de Louisbourg, au ministre du roi, Maurepas, le 12 octobre 1751: "M. Franquet ayant fini entièrement le 25 du mois dernier au soir les mémoires et plans qu'il vous a envoyés, M. de Cabanac a profité le 27 au matin d'un vent favorable pour sortir de ce port et s'en retourner en France. Je l'ay comblé de politesse pendant son séjour icy . . ." L'année suivante, le 12 juillet, Charles-Joseph d'Ailleboud écrit au même ministre Maurepas: "*La Renommée* est arrivée hier avec deux compagnies (à Louisbourg), celle de Raymond et celle de Cabanac l'aîné . . ." On a lieu de croire cependant que ces compagnies de Raymond et de Cabanac n'appartenaient pas à l'Île Royale, elles y étaient seulement prêtées et comme en passant, et elles étaient toutes deux plutôt du Canada, nous voulons dire qu'elles relevaient du gouverneur de Québec. Melchior de Cabanac toutefois paraît avoir séjourné assez longtemps en Acadie. D'après une lettre de Mgr de

Pontbriand, citée dans l'*Histoire de Champlain*, il n'était pas encore de retour de l'Île Royale en mai 1755.<sup>(7)</sup>

En tout cas, il méritait beaucoup de son roi et de son pays. Le 15 mai 1752, le marquis de La Jonquière, qui fut notre seizième gouverneur de la Nouvelle-France de 1749 à 1752, pour l'en récompenser, le proposa, avec trois autres capitaines, pour la croix de Saint-Louis. Il ne l'obtint pas cependant cette fois-là. C'est six ans plus tard, sous M. de Vaudreuil et au temps de Montcalm, en 1758, que le roi Louis XV le fit chevalier de Saint-Louis, en lui accordant la demi-solde pour pension. "J'ai proposé au roi, écrit le ministre Maurepas, la demande de M. le marquis de Vaudreuil, au sujet des sieurs de Cabanac et de Boucherville, capitaines dans les troupes au Canada. Sa Majesté a bien voulu leur accorder la croix de Saint-Louis et la demi-solde. Je joins ici la croix avec les rubans et les ordres du roi pour leur réception..."<sup>(8)</sup> Il s'agit évidemment de Melchior, dit Cabanac l'aîné, car son frère Joseph, dit sieur de Cabanac, était mort en 1737, et son frère François, dit Saint-Georges Cabanac, était mort aussi, quatre ans auparavant, en 1754, au fort Frontenac.

Nous n'avons pas d'autres détails sur les hauts faits et les mérites du capitaine Melchior de Cabanac. Mais, étant donné son caractère, sa situation, son grade, son état de célibataire, il est à peu près sûr, qu'il connut, au moins dans les premiers temps, tous les champs de bataille où se sont illustrés Montcalm, Lévis, Bougainville et Bourlamaque.<sup>(9)</sup> Comme ceux de

(7) *Histoire de Champlain*, Vol. II, p. 160.

(8) *Archives canadiennes*, série B., vol. 107, p. 116.

(9) Ce sont les quatre grands noms de nos fastes militaires des dernières années de la domination française au Canada. Le marquis de Montcalm, né en 1712, vint au pays comme commandant général des troupes du roi en 1756. Il est célèbre par les victoires de Carillon, d'Oswégo et autres. Il fut défait aux Plaines d'Abraham le 13 septembre 1759, et, blessé sur le champ de bataille, il mourut en pleine gloire ce jour-là même. Le chevalier de Lévis, né en 1720, vint au Canada avec Montcalm en 1756, partagea ses succès et ses revers, le vengea à la bataille de Sainte-Foy en 1760, brûla ses drapeaux au lieu de les rendre à l'île Sainte-Hélène devant Montréal. Il repassa ensuite dans la mère-patrie, se distingua encore, fut maréchal de France en 1783, duc et pair l'année suivante et mourut en 1787. Bougainville, né en 1729, célèbre navigateur, suivit chez nous Montcalm et Lévis en 1756, les

nombre d'autres officiers de second rang, le nom de Cabanac l'aîné et celui de François, son frère, dont nous parlerons bientôt, ont pu rester un peu dans l'ombre. Ces braves officiers n'en ont pas eu pour cela moins de mérite. Cabanac l'aîné vécut à une époque héroïque et tout indique qu'il en fut digne. L'on voit, par une lettre de Vaudreuil au ministre, qui est du 30 octobre 1757, qu'il demande la mise à la retraite du capitaine de Cabanac (Melchior) à cause de ses infirmités. Mais les réponses ne venaient pas vite alors et Melchior dut servir encore quelque temps.

Il mourut à Trois-Rivières, nous l'avons dit, en avril 1763, et il y fut inhumé, le 5 de ce mois, dans le cimetière de cette paroisse, par le Père récollet Joseph Carpentier. Voici l'acte de sa sépulture: "L'an mil sept cent soixante-trois, le cinq avril, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, par nous missionnaire des Trois-Rivières, le corps d'écuyer sieur Melchior de Cabanac, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine réformé des troupes de la marine, âgé d'environ soixante et six ans (il en avait 68). Le dit enterrement fait en présence de plusieurs paroissiens. En foi de quoi nous avons signé le présent acte même jour et an susdit. (signé) Joseph Carpentier, R."

Joseph de Jordy de Cabanac, appelé souvent le sieur de Cabanac, frère du précédent, de cinq ans plus jeune que lui, le deuxième garçon né du mariage de Joseph de Jordy de Cabanac et de Madeleine Pezard de la Touche-Champlain, était né à Champlain et y avait été baptisé le 2 octobre 1700, avec, comme parrain et marraine, M. de Saint-Ours et Marie Pezard de la Touche. Il suivit, comme son aîné, la carrière

---

seconda brillamment. Il repassa en France après 1760, s'illustra par un voyage autour du monde, publia un mémoire important sur l'état de la Nouvelle-France en 1757 et mourut en 1811. Bourlamaque, arrivé au pays avec les trois précédents en 1756, colonel d'infanterie, très brave et habile, se distingua hautement à l'Île-aux-Noix, à Montmorency, à Sainte-Foy. Repassé en France lui aussi, après 1760, il devint plus tard gouverneur de la Guadeloupe, où il mourut en 1764.

des armes et s'y distingua à son tour. En 1716 il était enseigne en pied et il fut promu lieutenant en 1733. Dans sa liste des officiers servant au Canada d'octobre 1722, M. de Vaudreuil, qui ne lui donne que 20 ans alors qu'il en a 22, dit de lui: "Le sieur chevalier de Cabanac, âgé de 20 ans. Il est de bonne volonté et est en état de servir."<sup>(10)</sup> Au mariage de son frère François, plus jeune que lui de trois ans, avec Thérèse de Tonty, à Montréal, le 18 janvier 1734, il est désigné dans l'acte sous le nom de "Joseph de Jordy, sieur de Cabanac, frère de l'époux," et signe lui-même "chevalier des Jordy". Mort célibataire, comme son aîné Melchior, mais beaucoup plus jeune, à 36 ans, il n'eut pas le temps de s'illustrer autant. Mais son avancement, assez rapide pour l'époque, démontre qu'il promettait beaucoup. Il est mort le 16 mai 1737, à l'Hôtel-Dieu de Montréal et fut inhumé, le 18, dans le cimetière de l'époque, par M. Jean Bouffandeau, prêtre de Saint-Sulpice, venu au Canada en 1702, qui fut curé de Rivière-des-Prairies (1703), de Lachine (1717), de Verchères (1724), de Terrebonne (1734), de Longue-Pointe (1735), et fut ensuite à Montréal jusqu'à sa mort, de 1735 à 1747. Voici l'acte de sépulture du "sieur de Cabanac": "L'an mil sept cent trente sept, le dix-huit de may, je, soussigné, Jean-Baptiste Bouffandeau, prêtre du Séminaire de Montréal, ay accompagné, avec les cérémonies ecclésiastiques ordinaires, le corps de Mr Joseph Desjordy, Sr de Cabana, lieutenant dans les troupes de Sa Majesté, décédé le seize du courant à l'hôtel Dieu de cette ville, de la paroisse chez les RR. p.p. Récollets, pour y être inhumé. Ont été présents M. de Clerimbert prêtre et Joseph Mangino. (signé) Clerimbert, prêtre — Mangino — Jean Bouffandeau, ptre."

François de Jordy de Cabanac, le neuvième enfant et le troisième garçon de Joseph de Jordy de Cabanac et de Madeleine Pezard de la Touche-Champlain, né en 1703, mort au

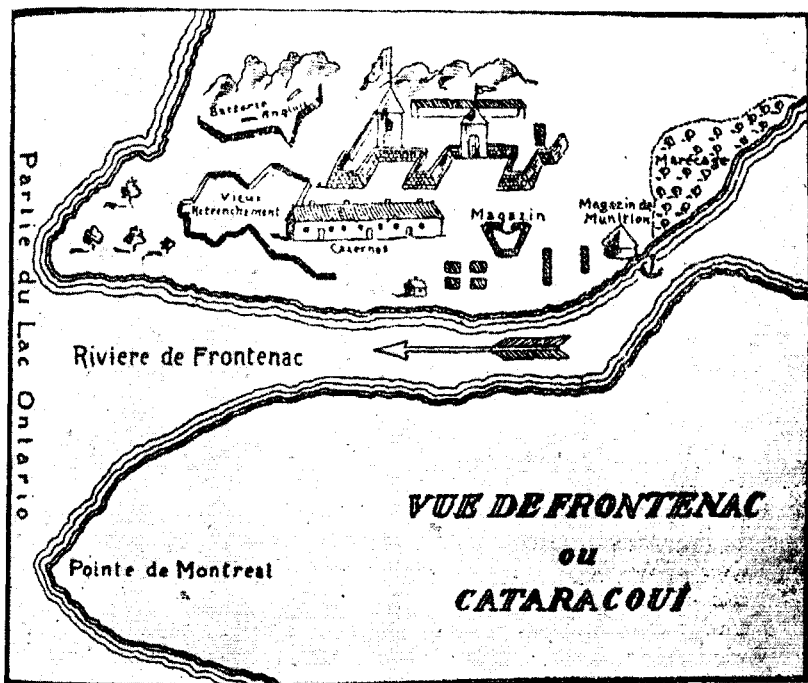
(10) Voir *Bulletin des Recherches Historiques*, avril 1930, p. 215.

fort Frontenac (Kingston) à l'âge de 50 ans, le 3 juillet 1754, est le seul des fils qui se soit marié et ait continué la lignée. C'est le dernier des onzes enfants de cette famille dont nous ayons à entretenir nos lecteurs. On le connaissait sous le nom de Saint-Georges Cabanac ou quelquefois sous celui de Cabanac Saint-Georges.

L'on se rappelle que, né le 3 décembre 1703, il fut suppléé des cérémonies du baptême, à Champlain, le 11 février 1704, par le sulpicien Louis Geoffroy, qui fut curé à Champlain de 1697 à 1707. Son parrain avait été l'intendant du roi, M. de Beauharnois, représenté à la cérémonie, dit l'acte, "par Jean-Baptiste Dejordis qui a été choisi pour lui servir de procureur en ce rencontre". Evidemment, le curé fait erreur sur le nom. On ne connaît pas, vers ce temps, de Jean-Baptiste de Jordy. Ce doit être François de Jordy Moreau, le neveu de son père Joseph et son cousin, qui servit de procureur à M. de Beauharnois. La marraine fut la grand'mère maternelle, Madeleine de Mullois, veuve du seigneur Etienne de la Touche-Champlain.

De l'enfance, de la jeunesse et des études de François, comme d'ailleurs de celles de Melchior et de Joseph ses frères, on ne sait à peu près rien. Ces fils de noblesse s'éduquaient le plus souvent à la maison et, en somme, ils ne faisaient que peu d'études, se contentant du strict nécessaire pour embrasser la carrière des armes. A 21 ans, le 29 mai 1725, François recevait une commission d'enseigne en second avec pleine paie. On se souvient que sa mère était alors en France et s'occupait de pousser ses fils. Il faut croire que cette "pleine paie" n'était pas considérable. Une lettre de M. de Beauharnois, du 17 octobre 1733, remarque que Saint-Georges Cabanac ne peut passer en France parce que son état de fortune ne le lui permet pas. En avril 1736, le roi lui accorde une commission d'enseigne en pied. C'était déjà mieux. Son frère Joseph étant mort en mai 1737, il reçoit sa lieutenance le 25 mars 1738. En 1744,

il était promu au grade de capitaine. Enfin, en novembre 1746, selon Panet, on le trouve capitaine commandant au fort Frontenac.<sup>(11)</sup> C'est là qu'il mourut le 3 juillet 1754.<sup>(12)</sup> A la suite de son mariage avec Thérèse de Tonty en janvier 1734, il habita Montréal, puis il alla vivre à Champlain en 1740, revint à Montréal, où la dernière de ses filles est née en août



Le fort Frontenac (Kingston) où est mort Saint-Georges Cabanac en 1754

1745, et finalement alla, vers 1746, occuper son poste de commandant au fort Frontenac. On voit par là que, comme ses frères Melchior et Joseph, François a fourni, de 1725 à 1754, une utile et honorable carrière au service du roi et de la colonie du Canada.

(11) Acte de notariété, déjà cité à la note (5), p. 153.

(12) Panet, *Archives judiciaires de Québec*.

Le 18 janvier 1734, François de Jordy de Cabanac, alors âgé de 30 ans, épousait à Montréal Thérèse de Tonty, qui en avait alors 31. C'était la fille de feu Alphonse de Tonty, baron de Paludy, en son vivant commandant au poste de Pontchartrain à Détroit et de Marie-Anne Picoté de Bélestre.

Alphonse de Tonty, baron de Paludy, qui fut commandant au fort Pontchartrain à Détroit, d'abord de 1704 à 1706, puis de 1720 à 1727 date de sa mort, avait joué un rôle important dans l'histoire de son temps. En 1699, l'abbé de Saint-Cosme, qui fut plusieurs années missionnaire au Mississipi, écrivant à Mgr de Laval, pour lui rendre compte d'un voyage aux Arkansas, disait, au sujet de ce hardi découvreur et pionnier, à ce que raconte l'abbé Gosselin dans son *Histoire de Mgr de Saint-Vallier*, des choses bien intéressantes. "M. de Tonty nous a conduits, mes compagnons et moi, écrivait ce missionnaire, jusqu'aux Arkansas, et il nous a facilité le chemin de plusieurs nations. Il n'a pas fait seulement son devoir comme un brave homme, mais aussi comme un zélé missionnaire, entrant dans toutes nos vues et exhortant partout les sauvages à nous écouter et à prier Dieu... Il donnait l'exemple dans les exercices de dévotion que nous pouvions nous permettre et fréquentait souvent les sacrements... C'est d'ailleurs l'homme qui connaît le mieux le pays. Il a été deux fois à la mer (le Mississipi sans doute) et il est allé dans la profondeur des terres jusque chez les nations les plus éloignées. Si on faisait la découverte de ces pays (c'est-à-dire si on essayait de les coloniser et de les civiliser) je ne pense pas qu'on en pût confier l'administration à un homme plus expérimenté que lui."<sup>(13)</sup> Dans sa liste des officiers en service au Canada d'octobre 1722, le gouverneur de Vaudreuil lui rendait ce témoignage: "Le sieur de Tonty, âgé de 63 ans. Il est fort attaché au service du roy, d'une conduite très régulière et fort capable pour commander dans un poste."<sup>(14)</sup>

(13) *Vie de Mgr de Saint-Vallier*, pp. 168 et 169.

(14 et 15) Voir le *Bulletin des Recherches Historiques*, avril 1930, pp. 208 et 251.

Les Picoté de Bélestre étaient aussi de bonne race et de grande famille. Dans la liste de M. de Vaudreuil d'octobre 1722, citée plus haut, nous lisons cette note: "Le sieur de Bélestre, âgé de 45 ans. Il a très bien servi, mais il est devenu un peu infirme. Cependant, il est toujours de bonne vie, de bonnes moeurs et de bonne volonté."<sup>(15)</sup> Il s'agit, croyons-nous, de l'oncle ou peut-être du grand-père de Thérèse, que François Saint-Georges Cabanac épousait le 18 janvier 1734.

Deux jours auparavant, le 16, le contrat de mariage se signait, "dans la maison de la future épouse", dont le père et la mère étaient déjà défunts, devant le notaire Raimbault. L'acte dit expressément, ce qui est aussi significatif qu'honorable, que ce mariage se fait "du consentement et avec l'agrément de M. le gouverneur de Beauharnois". Saint-Georges Cabanac assurait à sa femme un douaire de 8000 livres, à prendre sur le plus clair de ses biens, avec, en plus, un préciput égal à la somme de 2000 livres. De son côté, Thérèse de Tonty apportait en dot sa maison, un vaste immeuble situé au coin nord-ouest des rues Notre-Dame et Saint-Gabriel à Montréal.<sup>(16)</sup> C'est là que les époux vécurent de 1734 à 1740 et que naquirent leurs premiers enfants.

Le mariage eut lieu, le 18 janvier 1734, à l'église paroissiale de Ville-Marie (Notre-Dame), devant le sulpicien Antoine Déat, qui a été le curé d'office de cette paroisse de 1730 à 1760. Voici l'acte conservé au registre: "Le dix-huitième jour du mois de janvier de l'an mil sept cent trente quatre, après la publication des trois bans, sans qu'il se soit rencontré aucun empêchement ny opposition, je soussigné, prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice, faisant les fonctions curiales de Villemarie, ayant pris le mutuel consentement, par paroles de présent, (de) François Dejordy, écuyer, sieur de Cabanac, officier dans les troupes du Détachement de la marine, âgé de trente ans, fils de feu Joseph Desjordy, écuyer, sieur de Cabanac, major de

---

(16) *Mémoires de la Société Royale du Canada*, mai 1921, étude de l'archiviste Massicotte.

la place et gouverneur des trois rivières, et de Dame Madeleine de la touche de Champlain, ses père et mère, d'une part, et d'aussy présente Damoiselle thérèse Tonty, âgée de trente et un ans, fille de feu Alphonse Tonty, écuyer, capitaine d'une compagnie du détachement de la Marine, et de deffunte Marianne picoté de Bélêtre, ses père et mère, de cette paroisse, d'autre part; les ay marié selon les règles et coutumes observées dans la Sainte Eglise, en présence de Joseph Desjordy, écuyer, sieur de Cabanac, frère de l'époux, de messire Jean-Baptiste Deschaillons, écuyer, seigneur de St Ours, chevalier de l'ordre militaire de St Louis et lieutenant de roy de la ville et gouvernement de Québec, de Messire Jean-Baptiste Celoron, écuyer, sieur de Blainville, chevalier de l'ordre militaire de St Louis et premier capitaine des troupes de ce pays, de sieur Joseph Celoron, écuyer, lieutenant d'une compagnie et ayde major, et de plusieurs autres parens et amis des deux parties. — ”

(signé) “De Jordy de Cabanac — Thérèse Tonty — Celoron de Blainville — St Ours Dechaillon — marianne de la marque, veuve tonty — pécaudie de Contrecoeur — Chevalier Dejordy — Marie Joseph Delisle Tonty — De Sabreuvois — (une signature illisible) — Blainville — Déat vic. (ou curé d'office).”

D'après Panet, aux archives judiciaires de Québec, François Saint-Georges Cabanac est mort, nous l'avons vu, commandant au fort Frontenac, le 3 juillet 1754. *L'alphabet Lafflard*, et Tanguay à sa suite, font mourir Melchior (Cabanac l'aîné) en 1754 au fort Frontenac. Mais il y a là une confusion des noms. Nous avons l'acte de sépulture de Melchior, au registre de Trois-Rivières, qui est bien du 5 avril 1763. Comme il semble certain que l'un des Cabanac est mort en 1754, au fort Frontenac, ce ne peut être que François, qui y commandait sûrement en 1746. Nous ne savons pas d'une façon certaine quand et où est morte sa femme Thérèse de Tonty,

peut-être au fort Frontenac, plus probablement en France, à Tours, où elle aurait suivi son fils Joseph-Melchior, après 1760. En ce dernier cas, on s'explique mal cependant qu'elle ait laissé ses filles au Canada. Mais, en ces temps difficiles, nombre de choses s'expliquent difficilement.

Du mariage de François Saint-Georges Cabanac et de Thérèse de Tonty, célébré à Notre-Dame de Montréal le 18 janvier 1734, neuf enfants sont nés, un anonyme, deux garçons, Georges-François et Joseph-Melchior, et six filles, Madeleine-Charlotte-Amable, Thérèse-Louise, Marie-Josephpte, Marie-Hélène-Thierry, Thérèse-Josephpte et Catherine. En voici la liste par ordre de naissance, avec les noms de leurs parrain et marraine à chacun et le peu que nous savons de leur vie.

1° Anonyme, baptisé et inhumé à Montréal, le 5 octobre 1734.

2° Madeleine-Charlotte-Amable — Née à Montréal, le 23 août 1735; parrain, Charles, chevalier de Boria, chargé d'affaires de M. le duc de Guestalla, représenté par Joseph Desjordy, écuyer, sieur de Cabanac, lieutenant d'une compagnie du détachement de la marine; marraine, dame Madeleine de la Touche-Champlain, veuve de messire Joseph Desjordy, écuyer, sieur de Cabanac, major de Trois-Rivières, représentée par Marie-Josephpte de Tonty. — Nous ne connaissons rien de la vie de Madeleine-Charlotte-Amable.

3° Thérèse-Louise — Née à Montréal, le 12 septembre 1736; parrain, messire Jean-Maurice-Josué Boisberthelot de Beaucour, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, gouverneur de l'île de Montréal et lieux dépendants; marraine, dame Marie-Louise Venant Dubuisson, femme de M. de Tonty, officier dans les troupes. — Thérèse-Louise meurt au bout d'un an et est inhumée à Montréal, le 20 septembre 1737.

4° Marie-Josephpte — Née à Montréal, le 14 septembre 1737; parrain, Joseph de Tonty, écuyer, sieur de Liette, enseigne

dans le détachement des troupes de la marine; marraine, dame Marie-Josephite de Couagne, femme de M. Minier, ex-négociant. — Marie-Josephite est morte à 38 ans et a été inhumée à Montréal le 18 décembre 1775. Nous n'en connaissons pas davantage à son sujet. Elle ne s'était pas mariée sans doute, nous n'en trouvons trace nulle part.

5° Georges-François — Né à Montréal, le 4 janvier 1739; parrain, François-Antoine Pécaudy, seigneur de Contrecoeur, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine d'une compagnie des troupes; marraine, dame Marie-Anne Picoté de Bélêtre, femme de M. Dagneau, écuyer, sieur de Quindre. — Georges-François est mort au bout d'un an et a été inhumé à Montréal, le 24 février 1740.

6° Joseph-Melchior — Né à Champlain, le 25 décembre 1739; parrain, son oncle, Melchior Desjordy, seigneur de Champlain, lieutenant dans les troupes de la marine<sup>(17)</sup>; marraine, sa tante, Marie-Josephite de Tonty. — Joseph-Melchior, après avoir servi au Canada, dans les dernières batailles de la domination française, passa en France après 1760. Nous ignorons à quelle date il est mort. Il en sera question plus loin.

7° Marie-Hélène-Thierry — Née à Champlain, le 25 mars 1741; parrain, le chanoine Joseph-Thierry Hazeur-Delorme, grand pénitencier et vicaire général de Québec; marraine, Marie de Liette de Tonty, en religion soeur Saint-Antoine, de la Congrégation de Notre-Dame. Le curé François-Ignace Lévasseur (curé à Champlain de 1736 à 1746), qui fait le baptême, constate que le parrain et la marraine sont représentés par lui-même et par Marie-Josephite de Tonty. — Nous ne savons rien de la vie de Marie-Hélène-Thierry.

8° Thérèse-Josephite — Née à Montréal, le 5 mai 1743; parrain, Joseph Céloron, écuyer, officier dans le détachement de la marine; marraine, demoiselle Marie-Josephite Minière,

(17) Melchior de Jordy, dit Cabanac, l'aîné, ne devint capitaine qu'en 1742.

filles du sieur Alexis Le Moyne Minière, négociant. — Thérèse-Josephite est morte à Boucherville, à 67 ans, et y a été inhumée le 28 janvier 1811. Nous en reparlerons plus loin.

9° Catherine — Née à Montréal, le 7 août 1745; parrain, Pierre de Saint-Ours, capitaine des troupes, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis; marraine, dame Catherine Enry de la Perrelle, femme de Pierre-Joseph Céloron, capitaine des troupes, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis. — Catherine mourut célibataire, le 28 juillet 1804, à près de 60 ans, chez les Soeurs Grises de Montréal, où elle vivait comme pensionnaire depuis le 18 juin 1787.

Il est aisé de constater, par la liste des parrains et marraines appelés à tenir sur les fonts baptismaux les enfants de François Saint-Georges Cabanac et de Thérèse de Tonty que nous avons énumérés, que la famille avait surtout ses relations chez les officiers du roi et qu'elle jouissait toujours d'une haute considération. En 1746, après la naissance de la dernière fille (Catherine), François Saint-Georges Cabanac, devenu capitaine en 1744, s'en alla commandant au fort Frontenac où il est mort le 3 juillet 1754. Sa famille, sans doute, l'y suivit. Des huit enfants qui ont vécu, deux, Thérèse-Louise et Georges-François, sont morts à un an; de deux autres, Marie-Charlotte et Marie-Hélène, nous ne savons rien; de deux autres, Marie-Josephite et Catherine, nous savons qu'elles sont mortes, la première à 38 ans, la deuxième à 60 ans, célibataires sans doute toutes les deux, et nous n'en connaissons pas davantage. Restent Thérèse-Josephite et Joseph-Melchior, au sujet desquels, en somme, nous ne savons que peu de chose.

La huitième des enfants de François Saint-Georges Cabanac et de Thérèse de Tonty, Thérèse-Josephite, née à Montréal en 1743, mourut, avons-nous dit à Boucherville, à 67 ans, en janvier 1811. Voici ce que nous pouvons en dire.

Elle paraît avoir passé une partie de sa vie auprès du grand-

vicaire de Saint-Onge, qui fut aumônier et supérieur ecclésiastique des Ursulines de Trois-Rivières de 1764 à 1789, prit là ensuite sa retraite et y mourut le 20 septembre 1795, à 74 ans. Ce M. de Saint-Onge avait une nièce, du nom de Josephte Avrard, dont il s'occupait, à titre de tuteur probablement. Thérèse de Cabanac fut chargée de son éducation. Après la cession de 1760 et le traité de Paris en 1763, les familles nobles, dont les chefs avaient fait la guerre dans les conditions que l'on sait, n'étaient guère fortunées. Son frère Joseph-Melchior et sa mère Thérèse de Tonty probablement étant passés en France, Thérèse-Josephte dut sans doute se pourvoir à elle-même. Elle accepta une situation auprès du grand-vicaire de Saint-Onge et de sa nièce<sup>(18)</sup>. Quand M. le grand-vicaire mourut en septembre 1795, il avantagea dans son testament sa nièce et sa dame de compagnie. "Voulant marquer son affection à demoiselle Josephte Avrard sa nièce, dit une clause de ce testament, et désirant reconnaître les soins et les assiduités que demoiselle Thérèse de Cabanac a apportés auprès de lui dans ses maladies et infirmités et lui marquer sa gratitude des peines qu'elle a prises d'élever et de diriger sa dite nièce à sa satisfaction, le dit testateur lui donne et lègue par le présent l'étendue de ses meubles."<sup>(19)</sup> Une autre clause concernait la demoiselle Josephte Avrard qui était aussi avatagée. Le grand-vicaire lui donnait la jouissance de deux propriétés sur la rue Notre-Dame (à Trois-Rivières). Mais au mariage ou au décès de l'une et de l'autre, ces biens devaient être vendus au profit des Ursulines. C'est ce qui eut lieu à la mort de Thérèse de Cabanac

(18) Les demoiselles de Cabanac, à cette époque de la cession et les années d'ensuite, étaient certainement dans un état de fortune qui les laissait à la gêne. On trouve dans la collection du gouverneur Haldinand (série B, vol. 73, p. 1) une lettre signée "Catiche Cabanac", du 2 février 1780, qui doit être de Catherine, morte en 1787, la dernière fille de François Saint-Georges Cabanac, celle qui suit Thérèse-Josephte, qui implore la protection du gouverneur et quelques secours. Elle est écrite en mauvais français et navrante. Nous n'y insistons pas. Cela fait mieux comprendre pourquoi Thérèse-Josephte de son côté avait dû être heureuse d'accepter une situation auprès de M. de Saint-Onge.

(19) *Histoire des Ursulines des Trois-Rivières*, t. I, p. 443.

en 1811. En 1809, la demoiselle Avrard avait épousé Joseph Boucher de la Bruère, sieur de Montarville. Ce fut la tante de M. de la Bruère, l'ancien surintendant de l'Instruction Publique à Québec. Après le mariage de la demoiselle Avrard, Thérèse de Cabanac alla vivre avec elle, vraisemblablement, à Boucherville. C'est là qu'elle est décédée, comme en fait foi l'acte que voici: "Le vingt-huit janvier mil huit cent onze, par moi, prêtre soussigné, vicaire de cette paroisse (Boucherville) a été inhumé, dans l'église de cette paroisse, le corps de demoiselle Thérèse Cabana, demeurant en cette paroisse, décédée le vingt-cinq du même mois, âgée de soixante-sept ans (elle était née en effet le 5 mai 1743) — étaient présents fs LaBruère Piedmont (le frère du mari de la demoiselle Avrard) et Joseph La Combe."

(signé) "fs La Bruère Piedmont — Joseph La Combe — J.-R. Paré, ptre."

Une note bien intéressante, entre autres, est consignée dans l'*Histoire des Ursulines* au sujet de M. le grand vicaire de Saint-Onge et de la demoiselle de Cabanac. Lors de l'invasion américaine de 1775, le major général Riedsel, d'origine allemande, avait connu la société de Trois-Rivières. A sa femme, qui venait peu après au Canada avec ses trois enfants, il recommandait de séjourner là, parce qu'elle aurait l'avantage de jouir du château et de la bonne société qu'elle rencontrerait dans cette ville, entre autres de celle de M. de Tonnancourt et de sa famille, de M. de Saint-Onge et Mademoiselle de Cabanac.<sup>(20)</sup> La dernière vivante, au Canada, des descendants de Joseph de Jordy de Cabanac et de Madeleine de la Touche, fidèle à la tradition, savait tenir son rang et donner le ton dans la bonne société. Le trait mérite d'être signalé et retenu.

C'est, enfin, Joseph-Melchior, deuxième fils de François, né à Champlain en 1739, et mort à Tours, en France, nous

(20) *Histoire des Ursulines des Trois-Rivières*, t. I, p. 376.

ne savons quand, qui fut, au Canada, le dernier du nom de la famille de Joseph arrivé au pays en 1685.

Ce Joseph-Melchior avait de 16 à 20 ans, lors des combats qui eurent lieu de 1755 à 1760. Tandis que son oncle Melchior, le seul survivant des trois fils de Joseph, touchait au déclin, tout en guerroyant encore, au moins jusqu'en 1758, lui, le neveu, en était à ses premières armes. A 16 ans, en juillet 1755, il se trouve, en qualité de cadet, à la bataille de la Monongahéla, où, avec un effectif de 250 Canadiens et de 600 sauvages, M. de Beaujeu mit en déroute les 2200 hommes du général anglais Braddock. Le nom du jeune Joseph-Melchior se perd ensuite dans la foule des officiers anonymes. Mais, nous avons tout lieu de croire, puisque tout le monde était sous les armes alors, que, étant de noblesse, et de la carrière, il fit largement sa part. D'après l'abbé Daniel il y avait un de Cabanac, du nom de Joseph, dans les enseignes du roi, parmi les officiers restés au Canada en 1761, c'est-à-dire, en fait, parmi ceux qui ne furent pas du premier départ pour la France. Dans la liste de Carleton (plus tard lord Dorchester) de 1767, sur l'état de la noblesse du Canada retournée en France à la cession, nous trouvons un de Cabanac, enseigne, résidant à Tours, âgé de 25 ans. Il s'agit vraisemblablement de notre Joseph-Melchior, qui en avait 28. N'ayant pas de données précises le général anglais faisait de l'approximation. Il est certain que Joseph-Melchior ne revint jamais au Canada.

Qu'a-t-il fait en France? Sa mère, Thérèse de Tonty, nous l'avons dit, paraît être allée le retrouver et serait morte en France. Lui-même s'est-il marié, a-t-il élevé une famille, s'est-il illustré d'une façon quelconque? Nous n'en savons rien. Au reste, il suffit à notre cadre, croyons-nous, de savoir et de pouvoir affirmer que, avec lui, et avec son oncle Melchior, mort à Trois-Rivières, célibataire, en avril 1763, s'éteignaient au Canada la descendance et le nom de Joseph de Jordy de Cabanac.



## CHAPITRE HUITIÈME

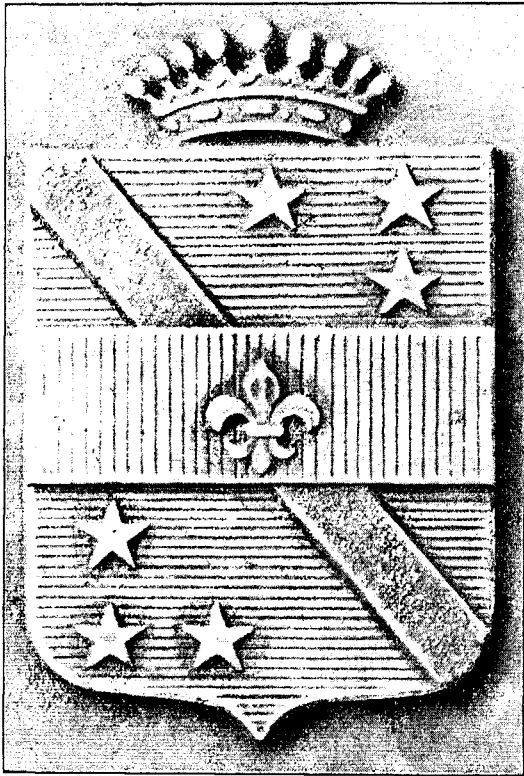
### Les Robineau de Bécancourt et de Portneuf

---

**N**OUS avons vu, au chapitre sixième, en racontant l'établissement au Canada, et la carrière qu'il y suivit, de François de Jordy Moreau de Cabanac, qu'il se maria deux fois. Le 26 novembre 1696, il épousait, à Montréal, Marie-Anne Nolan, dont il eut trois enfants, trois filles, et, devenu veuf en décembre 1703, il épousa, en secondes noces, le 22 novembre 1705, au Cap-de-la-Madeleine, Louise-Catherine Robineau de Bécancourt, qui lui donna sept enfants, quatre fils et trois filles. Il mourut en février 1726, à 59 ans, à Trois-Rivières, et sa femme, Louise-Catherine, qui lui survécut une trentaine d'années, décéda, à 81 ans, aux Iles Bouchard, en septembre 1757. Nous parlerons de sa femme survivante, de sa succession et de sa double descendance au chapitre qui suit. Nous consacrons celui-ci aux Robineau de Bécancourt et de Portneuf, et voici pourquoi. C'est d'abord à cause de l'importance de cette famille, à laquelle il s'allia en 1705, et qui a été certainement l'une des plus considérables et des plus distinguées des premiers temps de notre pays. C'est ensuite parce que, n'ayant eu que des filles de son premier mariage avec Marie-Anne Nolan, c'est par les enfants — deux de ses fils — de son second mariage avec Louise-Catherine Robineau de Bécancourt que sa lignée s'est continuée et perpétuée.

Rappelons — ce que nous savons déjà en partie — que René Robineau de Bécancourt, le premier du nom en Nouvelle-

France, arriva dans la colonie vers 1645. C'était le troisième fils de Pierre Robineau de Bécancourt et de dame Renée Marteau, qui habitaient à Paris la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs. Ses deux frères aînés s'appelaient respectivement François Robineau de Fortelle et Pierre Robineau de Bécancourt.



Les armes des Robineau de Bécancourt

Leur père occupait à Paris une situation importante. Il était conseiller du roi et trésorier général de la cavalerie légère. C'était en plus l'un des principaux membres de la Compagnie des Cent-Associés, alors toute-puissante au Canada. D'après les *Notes et souvenirs d'Ignotus*, il avait même failli devenir gou-

verneur de la Nouvelle-France quand M. de Lauzon fut nommé à ce poste en 1651.<sup>(1)</sup> Le troisième de ses fils, René, quand il vint dans la colonie, en 1645, n'avait encore que 19 ans, étant né en 1626. Mais il avait déjà servi en France, pendant deux ans, dans les troupes du roi et était devenu enseigne au régiment de Turenne. Benjamin Sulte écrit quelque part qu'il avait même été décoré de l'ordre de Saint-Michel. Il nous semble qu'il était bien jeune pour cela. L'historien canadien l'a peut-être confondu à ce propos avec son frère aîné, François Robineau de Fortelle, qui, lui, à cette époque, était certainement honoré de cet ordre. Sulte ajoute que René vécut au Canada jusqu'à une extrême vieillesse. Il n'avait pourtant que 73 ans quand il mourut en 1699.

C'est en comptant sans doute sur l'influence de son père, Pierre Robineau, membre des Cent-Associés que René était venu au Canada. Elle lui servit en effet magnifiquement, d'autant mieux qu'il se montra lui-même très actif et très méritant. C'était au temps du gouverneur de Montmagny (1636-1648). Les habitants de la colonie avaient formé une compagnie pour s'occuper de la traite des pelleteries. Le jeune Robineau prit parti pour eux contre les officiers qui émergeaient au budget public. De 1647 à 1653, sous le gouverneur d'Aillebout (1648-1651), il s'intéressa beaucoup à l'établissement de la colonie de Trois-Rivières, et de même sous M. de Lauzon (1651-1656), avec qui il prit part à plusieurs expéditions contre les Iroquois. Le 23 octobre 1652, il épousait Marie-Anne Le Neuf de la Potherie, ce dont nous parlerons tantôt. Dans un voyage en France vers 1656-1657, il obtint la concession d'une petite sei-

---

(1) Pendant une douzaine d'années, de 1897 à 1909, *La Presse* de Montréal a publié, sous le pseudonyme d'*Ignotus*, une série d'études historiques des plus intéressantes. Trois ou quatre de ces études concernent les Robineau de Bécancourt, barons de Portneuf. *Ignotus* n'était autre que l'un de nos plus distingués historiens, que nous connaissons bien. La discrétion nous fait un devoir de respecter son *incognito*. — D'après le curé Mâlo, qui fut à Bécancourt de 1850 à 1880, le nom des de Bécancourt en France viendrait de Billancourt, qui est le nom d'une petite île de la Seine, sise entre les ponts de Grenelle et de Sèvres, au milieu même de Paris.

gneurie, de dix arpents de profondeur sur un de largeur, au Cap-Rouge, près de Québec. Dans cette concession, il est nommé "chevalier de l'ordre du roi (de Saint-Michel) et grand-voyer de la Nouvelle-France". Cette première seigneurie de Bécancourt, nous ne voyons pas qu'il ait eu le loisir de s'en occuper beaucoup et il n'en est plus question dans la suite. Mais sa charge de grand-voyer dut lui donner beaucoup de besogne. Le grand-voyer avait comme fonction de surveiller et de diriger les travaux de la voirie, qui étaient considérables en ce temps et en ce pays où tout était à entreprendre. Il fit plusieurs autres voyages en France, notamment en 1660, sous M. d'Argenson (1657-1661), et en 1662, sous M. d'Avaugour (1661-1663). Dans le premier de ces deux voyages, en 1660, il devint membre de la Compagnie des Cent-Associés, dont son père et son frère aîné (de Fortelle) faisaient déjà partie. Dans le deuxième, en 1662-1663, il contribua puissamment à faire adopter les mesures qui amenèrent l'établissement du gouvernement royal au Canada (24 février 1663), que devait inaugurer M. de Mézy (1663-1665). Le 7 juillet 1671, son beau-père lui cédait sa seigneurie de Portneuf, qui fut érigée en baronnie en sa faveur en mars 1681. Il devait mourir en 1699, jouissant encore partout d'une très haute considération.

Outre les services nombreux qu'il avait rendus au roi et à la colonie et ses rares mérites personnels, il est certain que René Robineau de Bécancourt avait eu à son actif, pour l'aider à grandir sa situation, le fait de son mariage avec Marie-Anne Le Neuf de la Potherie. Ce mariage eut lieu à Trois-Rivières le 16 octobre 1652, mais le contrat n'en fut signé, devant maître Armeaux, à Trois-Rivières, que le 23 octobre suivant, sept jours après. Marie-Anne était la fille, et, croyons-nous, la fille unique, de Jacques Le Neuf de la Potherie, seigneur de Portneuf, et de Marguerite Le Gardeur, de l'importante famille des Le Gardeur de Repentigny. C'est à ce Jacques Le Neuf de la Potherie lui-même que, le 16 avril 1647, la seigneurie

de Portneuf avait été pour la première fois concédée par la Compagnie de la Nouvelle-France. En épousant la fille unique de ce premier seigneur de Portneuf, René Robineau de Bécancourt devenait l'héritier en perspective de sa seigneurie, laquelle lui fut effectivement cédée, nous l'avons dit, par son beau-père, devant maître Basset à Montréal, le 7 juillet 1671.

D'autres avantages devaient encore lui échoir, dont nous avons en plus à faire mention. A la mort de son frère aîné, le sieur Robineau de Fortelle, vers 1680, René Robineau de Bécancourt hérita également de la seigneurie des Isles Bouchard — dont nous parlerons, en son lieu — laquelle avait été concédée au sieur de Fortelle, le 29 octobre 1672, par l'intendant Talon. Puis, au mois de mars 1681, nous l'avons noté, le roi Louis XIV érigeait en baronnie, en faveur du même René, le fief seigneurial de Portneuf, et c'est lui, René Robineau de Bécancourt, qui se trouve être le premier baron de Portneuf. Son petit fief du Cap-Rouge qu'il avait eu en 1657 avait été désigné sous son nom patronymique de Bécancourt, mais ce n'est pas lui, René, qui eut l'autre fief, près de Nicolet, connu plus tard sous le nom de seigneurie de Bécancourt. C'est son fils aîné, Pierre le deuxième baron de Portneuf, né en 1653, qui, le premier du nom, eut cette seigneurie, en s'alliant, par son mariage avec sa cousine germaine, Marie-Charlotte (ou Marguerite) Le Gardeur, à la famille des Le Gardeur de Repentigny à qui cette seigneurie avait été primitivement concédée, le 16 avril 1647, par la Compagnie de la Nouvelle-France. En fait, la seigneurie, ainsi dite maintenant de Bécancourt, passa à Pierre, fils de René, "par forme de retrait et proximité de lignage", le 14 novembre 1684.<sup>(2)</sup>

(2) *Rapport de l'archiviste Pierre-Georges Roy* (1921-1922, page 374). — "Seigneurie de Bécancourt. — Concédée le 16 avril 1647, par la Compagnie de la Nouvelle-France, à Pierre Le Gardeur, sieur de Repentigny. Cette seigneurie passa à son fils Charles Le Gardeur, sieur de Villiers. En raison d'une forte somme d'argent que lui devait le sieur de Villiers, Philippe Gauthier, sieur de Comporté, fit mettre la seigneurie de Bécancourt en vente et la céda ensuite par forme de retrait et proximité de lignage (14 novembre 1684) à Pierre Robineau, baron de Portneuf, qui avait épousé Marguerite Le Gardeur, fille de Charles Le Gardeur, sieur de Villiers. — Actes de foy et hommage, vol. I, folio 106. — "

Il sera peut-être utile, pour quelques-uns de nos lecteurs, de rappeler en peu de lignes où sont situées ces seigneuries dont nous venons de parler. Bécancourt ou Bécancour, ainsi qu'on l'écrit de nos jours, sur la rive sud du Saint-Laurent, à peu près en face du Cap-de-la-Madeleine au nord, est, dans le comté de Nicolet, à environ 80 milles de Lévis et à 104 de Saint-Lambert. Portneuf, dans le comté qui porte le même nom de Portneuf, sur la rive nord, est à 40 milles de Québec et à 140 de Montréal. Les Isles Bouchard, entre Contrecoeur et Verchères au sud, vis-à-vis Saint-Sulpice au nord, sont naturellement, puisque ce sont des îles, dans le Saint-Laurent lui-même.

“Les rapports officiels sur les seigneuries du Canada, lisons-nous dans *l'Histoire des Ursulines de Québec*, nous donnent une idée de la splendeur de l'ancien manoir de la seigneurie de Portneuf, érigée en baronnie, en 1681, par le roi Louis XIV, en faveur de René Robineau de Bécancourt, avec le privilège, pour lui et ses descendants, de se qualifier du titre de baron et d'ajouter à leurs armes six étoiles, le tout relevant de la couronne de France à une seule foi et hommage. L'acte de concession royale, après avoir noté les services signalés rendus à la couronne par les Robineau de Bécancourt, dit expressément que ces seigneurs sont en possession au Canada de deux terres considérables: “La seigneurie de Portneuf consiste en un manoir seigneurial, décoré de toutes les marques de noblesse, accompagné d'une chapelle où se célèbre l'office divin, tant pour le dit seigneur, sa famille et ses domestiques, que pour les habitants de la dite seigneurie, et de plusieurs autres bâtiments pour le logement de ses domestiques et équipages, d'étables et de granges, de parc et de jardins, de bois et de moulin, et d'une autre terre ou seigneurie, dite des Isles Bouchard . . . les dites terres et seigneuries étant en si bon état que le dit sieur (René Robineau de Bécancourt) n'a pas fait difficulté de céder à François Robineau, écuyer, sieur de Fortelle, son frère aîné, chevalier de notre ordre de Saint-Michel, et notre conseiller

et maître d'hôtel ordinaire, qui a pareillement contribué au dit établissement, plusieurs grands avantages qu'il avait en iceluy notre royaume, pour faire son habitation ordinaire au dit pays de la Nouvelle-France, en ces dites terres, où il demeure depuis trente-six ans (1645-1681) et y vit très honorablement, étant pourvu de la dignité de grand voyer au dit pays, auquel il est marié, ayant neuf enfants : . . ." (3)

Le manoir de Portneuf, dont nous parle ainsi l'annaliste des Ursulines, était donc "décoré de toutes les marques de noblesse". Le premier baron de Portneuf, René Robineau de Bécancourt, l'avait eu en 1671. Puis, il avait hérité de la seigneurie des Iles Bouchard en 1680 ou vers ce temps. Son fils aîné Pierre, le deuxième baron, avait ensuite acquis, à la suite de son mariage et par "forme de retrait", en novembre 1684, la seigneurie dite maintenant de Bécancourt de son nom. Là, aussi, à Bécancourt, il y eut bientôt un gai manoir, ainsi qu'il convenait. Comme au manoir des seigneurs Pezard de la Touche à Champlain, dont nous avons précédemment parlé, on exerçait, dans ces deux manoirs de Portneuf et de Bécancourt, la plus large, la plus complète et la plus cordiale hospitalité. Citons-en au moins un exemple. En 1721, le jésuite Charlevoix, l'historien bien connu, eut l'occasion de faire au baron Pierre Robineau, au manoir de Bécancourt, une visite, au cours de l'hiver, dont il parle ainsi: "Je partis de Pointe-aux-Trembles (du côté nord) avec un cheval borgne, que je changeai en route contre un boiteux, et celui-ci contre un poussif. Avec ces trois relais, je fis dix-sept lieues en sept ou huit heures. J'arrivai de bonne heure chez le baron de Bécancourt (sur la rive sud), grand voyer de la Nouvelle-France, qui ne voulut jamais me permettre d'aller plus loin. D'ailleurs, ce gentilhomme a sur ses terres un village d'Abénaquis gouvernés au spirituel par un Père jésuite que j'étais bien aise de visiter en passant.

---

(3) *Les Ursulines de Québec*, tome II, p. 335.

Le baron demeure à l'entrée d'une petite rivière qui vient du sud, coule toute entière dans son domaine et porte son nom. La vie que mène M. de Bécancourt dans son désert rappelle assez naturellement le souvenir de ces anciens patriarches qui ne dédaignaient point de partager avec leurs domestiques le travail de la terre. Il y vit aussi sobrement qu'eux. Le profit qu'il obtient de la traite avec les sauvages, ses voisins, vaut bien les redevances qu'il pourrait tirer des habitants à qui il aurait partagé ses terres. Avec le temps, il ne tiendra qu'à lui d'avoir des vasseaux."<sup>(4)</sup>

L'une des filles de René Robineau de Bécancourt, la soeur de Pierre et la sixième de la famille, Marie-Anne, née en 1672, se fit religieuse chez les Ursulines de Québec et reçut en religion le nom de Soeur Marie-Anne de la Trinité. Nous trouvons, dans l'histoire de cette communauté, une bien jolie page à ce sujet, que nous tenons à citer au complet, parce qu'elle nous montre exactement quel était l'esprit chrétien qui animait la famille des de Bécancourt. "Transportons-nous par la pensée, écrit l'annaliste du monastère, au confortable domaine de Portneuf, où il y avait, vers la fin du XVIIème siècle, gai manoir et force bonne compagnie. C'est là que fut élevée Marie-Anne de Bécancourt. M. le baron de Portneuf, son père, aimait trop sa fille pour ne pas lui assurer une éducation convenable à son rang. Aussi, on la trouve, jeune encore, élève au pensionnat. Sous l'influence des enseignements religieux, elle se convainquit bientôt qu'un cloître peut offrir plus de bonheur réel qu'un manoir. Rappelée sous le toit paternel vers sa quinzième année (1687), elle fut pendant trois ans soumise à de délicates épreuves. C'était le temps où les honneurs pleuvaient sur sa famille et le manoir de Portneuf ne pouvait manquer de lui offrir de séduisantes distractions. Elle avait à répondre à de nombreuses invitations et aussi à recevoir beaucoup. A ce que racontent nos traditions, elle n'évoquait pas plus tard sans quelque malice amusée le souvenir de ses soirées brillan-

(4) *Les Ursulines de Québec*, tome II, p. 336.

tes de jadis, disant aux jeunes filles qu'elle dirigeait maintenant qu'elle n'avait jamais bien compris quelle jouissance on pouvait goûter "à passer des nuits entières à faire des révérences et des saluts au milieu d'une salle largement éclairée par des candélabres aux multiples bougies". Le monde, disait-elle encore, l'avait invitée à ses fêtes et honorée de ses sourires, mais cela ne l'avait pas empêchée de comprendre que son coeur était fait pour quelque chose de plus grand. M. le baron son père, si grand guerrier qu'il fût, était trop chrétien pour s'opposer longtemps à son attrait vers le cloître. Il n'avait voulu que laisser mûrir sa vocation. Quand celle-ci lui parut suffisamment éprouvée, il accorda à Marie-Anne d'entrer chez les Ursulines. Madame la baronne sa mère, qui l'avait vouée à la sainte Vierge dès sa naissance, ne voulut pas non plus, tout en ressentant une peine sensible de se séparer d'elle, la refuser ni même la disputer à Dieu. Elle vint donc chez nos Mères dans sa dix-huitième année... Le "récit" de son entrée dit que Marie-Anne de Bécancourt nous fut amenée, après quelques jours passés au château Saint-Louis à Québec, par Madame la marquise de Denonville, Madame de Champigny et Madame de Bécancourt sa mère... A l'été de 1691, à 19 ans, Marie-Anne prononça ses voeux, et elle montra tout de suite qu'elle ne s'en tiendrait pas à une vertu commune et ordinaire. Sa dévotion envers Notre-Seigneur, la sainte Vierge Marie et sainte Anne sa patronne ne subit jamais d'altération.<sup>(5)</sup> Son zèle pour l'observance en faisait comme une règle vivante. Pendant quarante ans, elle sonna le réveil alternativement avec une autre soeur, s'estimant heureuse d'appeler ainsi la communauté à adorer Dieu à une heure où tout sommeille encore. Son

---

(5) "C'est dans les mains de *cette sainte à miracle* qu'est la bonne sainte Anne, écrit encore l'annaliste des Ursulines, que Marie-Anne de Bécancourt avait mis, toute jeune, la garde de sa vocation. Quelque temps avant d'entrer au cloître, elle avait fait un pieux pèlerinage au célèbre sanctuaire de la côte de Beaupré et elle y avait offert un tableau, en ex-voto, où la sainte Vierge et sa mère étaient représentées, avec, à leurs pieds, Mademoiselle de Bécancourt elle-même." Ce tableau, notre Laure Conan en a un jour écrit avec sa coutumière délicatesse de plume une page touchante. Il s'est conservé, croyons-nous, dans l'église de Beaupré jusqu'à nos jours.

amour pour la pauvreté allait jusqu'au scrupule . . . Sitôt novice, elle n'eut de repos que quand on lui eut permis de changer les beaux livres que son père lui avait fait venir de France pour d'autres qui portassent les livrées du dénuement . . . Aux dernières années de sa vie, elle devint très infirme. Un tremble-



Tableau offert à sainte Anne par Mlle de Bécancourt vers 1687, qui est conservé à Saint-Anne de Beaupré

ment qu'elle éprouvait dans tous ses membres ne lui permettait pas de tenir un livre et de faire les cérémonies. Mgr l'évêque l'en dispensa. Mais, ce lui fit une pénible mortification. Habitée dès son noviciat à traiter son corps en ennemi et à ne rien accorder à la nature, elle souffrait, étant active et laborieuse, de ne plus être la première à courir aux tâches qui répugnent à la délicatesse humaine mais qui sont honorables devant

Dieu. Ingénieuse à se refuser tout soulagement, elle réussit quand même à satisfaire son amour de la vie commune et de la régularité. Au premier son de la cloche, on voyait cette vénérable Mère, hiver comme été, se rendre à la chapelle, pour la sainte messe ou pour la visite du saint Sacrement . . .”<sup>(6)</sup> Ajoutons que Mère Marie-Anne de la Trinité mourut, chez les Ursulines, doyenne de la communauté, le jour même de la fête de sainte Anne, le 26 juillet 1743. Née en 1672, elle avait alors 71 ans, et, entrée au cloître à 17 ans en 1689, elle y avait vécu 54 ans.

Non seulement, chez les seigneurs de Bécancourt et barons de Portneuf, on entretenait des sentiments de bel esprit chrétien, mais encore on fréquentait chez des gens qui, bien que du monde, et du monde de haut rang, en faisaient de même. Le troisième fils de René le premier baron, qui portait lui aussi le nom de René et était le frère de Pierre, qu’avait visité Charlevoix, et de Marie-Anne, qui se fit religieuse chez les Ursulines, épousa, le 26 juillet 1706, à Montréal, Marguerite-Philippe Daneaux, fille de Nicolas Daneaux, seigneur de Muy, et de Marguerite Boucher, elle-même fille de Pierre Boucher, seigneur de Boucherville, gouverneur de Trois-Rivières, arrivé au Canada en 1635 et mort en 1717. C’est à ce Nicolas de Muy, son gendre, que Pierre Boucher adresse dans son fameux testament, connu de tous, ces paroles admirables: “A M. de Muy — Je vous prie, Monsieur, comme un homme d’esprit, de vouloir bien contribuer à maintenir la famille en bonne intelligence. Vous sçavez, Monsieur, que vous avez souvent dit que vous vouliez vivre et mourir mon ami et que vous m’en donneriez des preuves dans toutes les rencontres. En voici une occasion. Je sçais qu’il n’appartient qu’à une âme aussy généreuse que la vôtre de servir un ami après la mort, ce qui est quelque chose de grand puisque c’est le servir sans intérêt. C’est ce que j’attends de votre générosité. Je meurs dans cette con-

(6) *Les Ursulines de Québec*, tome II, p. 335.

fiance que vous travaillerez de tout votre pouvoir à maintenir tous vos beaux-frères et belles-soeurs dans l'union et que vous ferez tout votre possible pour qu'il n'y ait aucune brouillerie entre eux. Je leur ordonne d'avoir beaucoup de confiance en vous et de déférence pour vos sentiments . . . Adieu, ma fille de Muy, adieu à tous tes enfants à qui je donne comme à vous ma bénédiction. Je prie de tout mon coeur le Seigneur qu'il vous donne ce qui est nécessaire en ce monde et le paradis en l'autre. Je demande la même grâce pour M. de Muy . . . Priez Dieu pour moi qui vous aime tendrement . . . Je prie derechef M. de Muy de se rappeler qu'il m'a promis d'accorder les petits différends qui pourraient naître dans la famille. Souvenez-vous, Monsieur, que Dieu vous a donné de l'esprit et du talent pour cela. De plus, vous êtes homme d'honneur et de parole, ce qui fait que je fonde beaucoup sur vous . . .”

C'est à cette famille, si honorable et si honorée, par sa situation, par ses états de service, par les sentiments dont on s'y inspirait et par les relations sociales qu'on y entretenait, que, le 22 novembre 1705, François de Jordy Moreau de Cabanac s'alliait, en s'unissant par les liens du mariage avec Louise-Catherine Robineau, la dernière-née des enfants de René Robineau de Bécancourt, premier baron de Portneuf, et de Marie Le Neuf de la Potherie, elle-même fille de Jacques Le Neuf de la Potherie, premier seigneur de Portneuf et gouverneur de Trois-Rivières.

Il sera intéressant pour nos lecteurs, croyons-nous, de connaître tous les frères et soeurs de Louise-Catherine qui l'avaient précédée dans la vie. Elle avait sept frères et une soeur, et elle était elle-même la neuvième dans l'ordre des naissances. Voici la liste complète de ces neuf enfants, nés du mariage de René Robineau de Bécancourt, premier baron de Portneuf, et de Marie-Anne Le Neuf de la Potherie, qui se fit à Trois-Rivières le 23 octobre 1652:

1° — Pierre, né en 1653, à Québec vraisemblablement.

C'est le deuxième baron de Portneuf et le premier seigneur de Bécancourt. Il épousa, avant 1684, à Trois-Rivières, Marie-Charlotte (ou Marguerite) Le Gardeur, fille de Charles Le Gardeur, sieur de Villiers, et petite-fille de Pierre Le Gardeur, sieur de Repentigny. C'est à cause de ce mariage et par "proximité de lignage", nous l'avons vu, qu'il devint possesseur, le 14 novembre 1684, de la seigneurie, dès lors dite de Bécancourt, près de Nicolet. En 1689, à 35 ou 36 ans, il obtint du roi sa nomination en survivance à la charge de grand-voyer dont son père était le titulaire. Au témoignage d'*Ignotus*, Pierre fit exécuter beaucoup de ces travaux de voirie, surtout au commencement du XVIIIème siècle. C'est chez lui, à Bécancourt, que, en 1721, Charlevoix fut reçu. Comme tous les seigneurs du temps, il suivit la carrière militaire. Nous connaissons assez peu de choses de ses hauts faits à la guerre. Il prit part, sans doute, sous M. de Frontenac, et jusqu'à *la paix de Montréal* de 1701, à plus d'une expédition, mais sa charge de grand-voyer dut l'occuper d'avantage. Il a été dit à tort qu'il fut l'un des commandants de l'expédition de 1690 contre les colonies anglaises. C'est son frère René, le troisième de la famille, qui accomplit l'exploit en question. Devenu vieux châtelain, il habita en ses dernières années son manoir de Bécancourt. C'est là qu'il décéda, le 14 juin 1729, à 76 ans. Il fut inhumé sous son banc seigneurial, dans l'église de Bécancourt. Sa femme, décédée sept ans plus tard, le 2 décembre 1736, fut inhumée à côté de lui. Ils n'ont pas laissé de postérité.

2° — Joseph, né le 22 avril 1655, à Québec. Il est connu dans l'histoire sous le nom de chevalier de Villebon. L'on sait qu'il alla faire sa carrière de soldat en Acadie, et qu'il y mourut, au fort Saint-Jean, le 5 juillet 1700. C'est M. de Menneval qui commandait en Acadie vers 1690. L'on se souvient que ce commandant, courageux et brave, fut obligé de capituler devant Phipps en 1690 précisément. Phipps, lui manquant outrageusement de parole, l'amena prisonnier à Boston, d'où

il passa en France pour ne plus revenir. Joseph Robineau, chevalier de Villebon, resta, lui, en Acadie, puisqu'il y mourut en 1700. Dans son *Rapport de l'archiviste* de 1920-1921, M. Pierre-Georges Roy cite un mémoire de 1689 de l'abbé Petit (page 298), où il est dit: "Le chevalier de Villebon a les qualités nécessaires pour pourvoir à tout en l'absence de M. Menneval." Il paraît vraisemblable que le chevalier Robineau de Villebon commanda en Acadie après le départ forcé du sieur de Menneval. *Ignotus*, dans ses *Notes et Souvenirs*, écrit, après Charlevoix et plusieurs autres, que ce M. de Menneval était l'un des fils du premier baron de Portneuf, un Robineau de Bécancourt. Mais dans le *Rapport de l'archiviste* précité (pages 303 et 304) M. Pierre-Georges Roy démontre clairement que tel n'est pas le cas. Le chevalier et seigneur de Menneval s'appelait de son premier nom Louis-Alexandre Desfriches. Joseph Robineau de Bécancourt, chevalier de Villebon, mort en Acadie en 1700, n'a pas laissé de descendance.

3° — René, né le 3 septembre 1659, à Québec. Il s'intitulait, sans avoir peut-être un droit réel à ce titre, baron de Portneuf, et il résidait au manoir de Portneuf. On l'appelle d'ordinaire le troisième baron de Portneuf. C'est lui, René, au témoignage d'*Ignotus* et à celui de M. Pierre-Georges Roy (*Rapport* précité, page 302), qui commanda, en 1690, à 31 ans, le troisième corps de l'expédition qui alla porter la guerre, sous M. de Frontenac, dans les colonies anglaises voisines du Canada. Il s'empara de Casco ou Corlar (Portland), à l'embouchure de la rivière Kennébec ou Kaskébé, en rasa les fortifications, puis incendia les habitations à deux lieues à la ronde. Le 7 juillet 1706, René de Bécancourt épousait à Montréal, à 46 ans, nous l'avons vu ci-dessus, Marguerite-Philippe Daneaux de Muy, fille du seigneur de Muy et petite-fille de Pierre Boucher. Sept enfants sont nés de ce mariage dont nous parlerons plus loin. René mourut à Montréal, le 5 octobre 1726, trois ans avant son frère aîné Pierre, mort à Bécancourt en

1729.<sup>(7)</sup> Sa femme lui survécut de longues années et mourut à Montréal, le 3 février 1772, à 81 ans, chez les Soeurs Grises, où elle s'était fait remarquer par sa piété, sa simplicité de manières, son austérité et son amour des pauvres et de la pauvreté.<sup>(8)</sup>

4° — François-Alexandre, né vers 1663. On le connaissait sous le nom de chevalier de Bécancourt. Soldat et officier comme ses frères, il fit sa carrière en Louisiane et au Mexique, en qualité d'enseigne de vaisseau. C'est à tort, nous l'avons dit, que, dans ses notes, *Ignotus* le donne comme ayant commandé en Acadie sous le nom de M. de Menneval. François-Alexandre mourut à Vera-Cruz au Mexique, nous ignorons à quelle date exacte, mais certainement avant novembre 1705, car, à cette date, au mariage de sa soeur Louise-Catherine, il est dit "mort à Vera-Cruz". Il n'a pas, lui non plus, laissé de descendance que nous sachions.

5° — Jacques, né vers 1670. Il est connu sous le nom de Robineau de Bécancourt et il signait souvent lui-même Robineau tout court. Il décéda à Québec, à 45 ans, le 26 mars

(7) Les deux frères, Pierre et René, ont simultanément porté, croyons-nous, le titre de baron. L'aîné, Pierre, qui habitait Bécancourt, y avait seul, semble-t-il, un droit strict. René, qui habitait Portneuf, ne devait porter le titre de baron que par une sorte de tolérance. Au contrat de mariage de leur soeur Louise-Catherine avec notre François de Jordy en novembre 1705, nous trouvons les deux signatures *Le baron de Bécancourt* et *Le baron de Portneuf*. Or le fief de Bécancourt ne fut jamais érigé en baronnie. C'est donc vraisemblablement du titre de leur père le premier baron de Portneuf qu'ils se réclamaient tous les deux. Le 3 octobre 1709, dans un acte de partage entre les héritiers de leur père, Pierre se réserve explicitement le titre de baron de Portneuf. Dans un autre acte public, concernant la succession, qui est du 15 octobre 1716, c'est René (et Pierre vivait encore) qui se réserve le même titre pour lui et ses fils. Dans un troisième acte public, dit d'aveu et dénombrement, qui est du 23 juillet 1724, Pierre est qualifié baron de Portneuf. Enfin, après la mort de René en 1726, dans une assemblée de parents tenue pour constituer une tutelle à ses enfants, Pierre est présent et dénommé toujours baron de Portneuf. De tous ces faits, il résulte évidemment, croyons-nous, qu'ils ont tous les deux porté le titre en même temps. Et l'on s'explique ainsi que le troisième baron de Portneuf soit mort avant le deuxième.

(8) "Nous avons ici, disent les *Annales* des Soeurs Grises en 1772, en parlant de Marguerite de Muy, femme de René de Bécancourt, une dame âgée de 81 ans, qui jeûne et fait maigre tous les jours commandés. Elle travaille comme nous pour les pauvres, bien qu'elle paye sa pension. Elle est charmante par sa piété et sa belle humeur."

1715. C'est par erreur que Tanguay lui suppose deux filles, Marguerite-Renée et Marie-Anne. Il est mort sans postérité. C'étaient, celles-ci, des filles de son frère René, qui avaient été constituées, dit un acte public du 16 avril 1723, les légataires universelles de leur oncle Jacques Robineau.

6° — Marie-Anne, née et baptisée à Trois-Rivières le 7 mars 1672. Elle eut comme parrain son frère, Pierre Robineau, deuxième baron de Portneuf, et, comme marraine, sa tante par alliance, dame Marie Denis, la femme du frère de sa mère Michel Le Neuf de la Vallières. C'est elle qui est devenue, chez les Ursulines, la Mère Marie-Anne de la Trinité dont nous avons parlé.

7° — Daniel, né à Trois-Rivières le 1er mars 1673, baptisé le 9 du même mois dans l'église de cette paroisse. Il eut comme parrain le haut et puissant seigneur Daniel de Courcelles, gouverneur de la Nouvelle-France, et, comme marraine, Marie Boucher, la femme du sieur de Varennes, gouverneur de Trois-Rivières. Daniel, connu sous le nom de sieur de Neuville, alla rejoindre son frère Joseph en Acadie. Il y mourut vers 1702, nous ne savons pas à quelle date précise. Il n'a pas laissé d'enfants.

8° — Michel, le dernier des garçons, né en mars 1674 et ondoyé tout de suite, puis suppléé des cérémonies du baptême, à Champlain, le 8 août de la même année. Son parrain fut son oncle maternel, Michel Le Neuf de la Vallières, qui lui donna son nom de Michel. Il eut comme marraine dame Marie Favery, la femme du sieur de Villiers. Il est connu sous le nom de Robineau des Isles. Il mourut en 1691, à 17 ans. Mort trop jeune, il n'a pas laissé, lui non plus, de descendance ou de postérité.

9° — Louise-Catherine, née le 15 septembre 1677 et baptisée à Québec le 25 du même mois. Son parrain fut le haut et puissant seigneur Louis de Buade, comte de Frontenac, gouver-

neur de la Nouvelle-France, et, sa marraine, Catherine Le Gardeur, la femme de Pierre de Saurel, représentée au baptême par dame Renée Godefroy, la femme du sieur de Saint-Pierre. C'est Louise-Catherine, nous le savons déjà, la dernière-née de cette distinguée famille, qui devenait, au Cap-de-la-Madeleine, le 22 novembre 1705, la deuxième femme de François de Jordy Moreau de Cabanac. Elle est morte, à manoir des Iles Bouchard, nous l'avons dit plus haut, à 80 ans, le 12 septembre 1757.

Ainsi donc, de 1653 à 1677, en vingt-trois ou vingt-quatre ans, neuf enfants, sept garçons et deux filles, qui ont vécu jusqu'à l'âge adulte et nous sont connus — avec peut-être quelques autres morts en bas âge — étaient nés du mariage, contracté en octobre 1652, de René Robineau de Bécancourt, premier baron de Portneuf, et de Marie-Anne Le Neuf de la Potherie. Deux seulement de ces neuf enfants, à notre connaissance, René, le troisième, et Louise-Catherine, la neuvième, ont à leur tour laissé des enfants. Nous parlerons de la famille de Louise-Catherine, mariée à François de Jordy, dans le chapitre suivant. Il s'agit dans celui-ci, en effet, ne le perdons pas de vue, des de Bécancourt, dont René seul a continué la lignée ou la descendance. Cette descendance quelle a-t-elle été?

René Robineau de Bécancourt, celui qui a porté le titre de troisième baron de Portneuf, avait épousé, nous l'avons dit, à Montréal, à 46 ans, le 7 juillet 1706, Marguerite-Philippe Daneaux de Muy, ancienne élève des Ursulines, fille du seigneur de Muy et petite-fille de Pierre Boucher. De ce mariage, d'après que nous avons par ailleurs complétées, voici quels sont les enfants qui sont nés. Il y en eut sept, quatre garçons et trois filles.

1° — Philippe-René, né en 1707, devenu prêtre en 1731, curé de Saint-Jean de l'Île-d'Orléans, puis de Saint-Joachim près de Québec. Il mourut héroïquement, en août 1759, sous

les balles anglaises, alors que, à la tête de ses paroissiens, il défendait son village contre les envahisseurs de l'armée de Wolfe. Nous en parlerons plus loin.

2° — Pierre, né en 1708, qui fut cadet dans les troupes et est signalé sous ce titre, en 1729, à Michillimakinac. Enseigne en 1741, il fut fait lieutenant en 1748. La même année, il épousait à Montréal Marie-Louise Dandonneau. Nous ne leur connaissons pas de descendance. En 1759, le lieutenant Pierre devenait capitaine. Il commanda au fort Rouillé érigé en 1748 sur le lac Ontario, là où se trouve aujourd'hui la ville de Toronto (l'ancienne York), fondée en 1794. Il périt, en novembre 1761, dans le naufrage de l'*Auguste*, sur les côtes du Cap-Breton. Nous parlerons, au chapitre suivant, de ce navrant désastre de l'année d'après la cession.

3° — Louis-Nicolas, né en 1710, qui fut comme le précédent, cadet dans les troupes et qui est également signalé sous ce titre, en 1729, à Machillimakinac. Nous ne savons rien autre chose à son sujet et nous ne lui connaissons pas de descendance à lui non plus. L'abbé Daniel, dans ses *grandes familles françaises du Canada* (page 467), dit qu'il y eut un fils de M. de Porneuf qui passa en Louisiane en 1740. Il s'agit peut-être de Louis-Nicolas.

4. — Etienne, le dernier de la famille, né en 1725, un an avant la mort de son père en 1726. On le trouve commandant d'un parti de guerre en 1748. Selon *Ignotus*, au lieu déjà cité, il portait le nom d'Etienne Portneuf-Neuvillette, en souvenir sans doute de son oncle Daniel Robineau sieur de Neuvillette. Il était lieutenant à Détroit en 1759 et on le trouve à La Rochelle en France en 1761. On perd ensuite sa trace et on ne lui connaît pas de descendance.

Quant aux filles, nous ne connaissons la date de naissance que d'une seule, celle qui se fit religieuse. Une autre est morte célibataire et la troisième s'est mariée. Voici ce que nous savons d'elles:

1° — Marie-Marguerite, née en 1712, devint religieuse de la Congrégation de Notre-Dame et mourut à Québec en 1740.

2° — Marguerite-Renée, dont nous ignorons la date de naissance, mourut fille à Montréal en 1733.

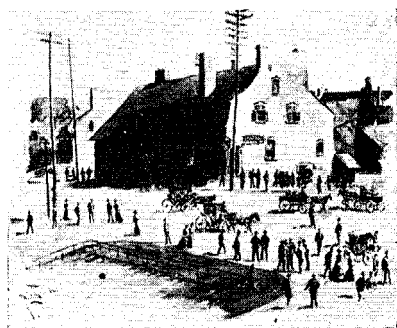
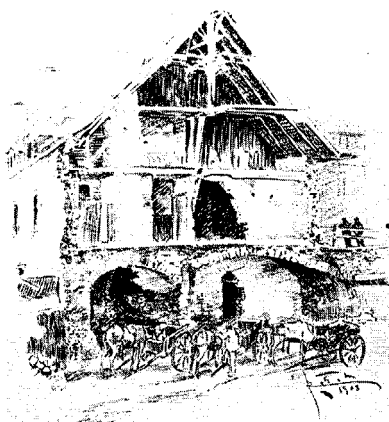
3° — Marie-Anne, dont nous ignorons également la date



Sur les ruines du fort Rouillé à Toronto

de naissance, épousa, nous ne savons à quelle date précise, Charles Le Gardeur de Croisille, devint veuve en 1760 mourut peu après et fut inhumée à Trois-Rivières.

René Robineau et Marguerite de Muy s'étaient mariés à Montréal le 7 juillet 1706. Ils y sont morts tous les deux, lui le 5 octobre 1726, elle le 3 février 1772. Ils ont sans doute vécu à Montréal et c'est là qu'ils ont élevé leur famille. En



Tableaux conservés au château de Ramesay — L'ancien manoir du baron de Bécancourt à Montréal — ou la maison McGill — 1720

1720, le baron de Portneuf (le troisième baron) se construisit une maison à l'angle de la place Jacques-Cartier et la rue Notre-Dame. C'est là qu'il passa vraisemblablement ses dernières années et que, après sa mort, sa femme et ses enfants vécurent

au moins un certain nombre d'années, peut-être jusqu'à la cession. Cette maison, spacieuse et remarquable pour le temps, puisque c'était un manoir seigneurial, a été longtemps habitée plus tard par l'honorable James McGill, le fondateur de l'Université McGill. Deux fois vénérable du point de vue historique, elle a malheureusement été détruite en 1903. Nos lecteurs trouveront, ci-contre, des reproductions en photographie d'intéressantes vues de cette maison du baron de Bécancourt (de Portneuf plutôt) qui sont au musée du château de Ramesay à Montréal. Le catalogue de 1922 de ce musée en désigne trois: No 1, à la page 95 — "Vieille maison McGill, angle place Jacques-Cartier et rue Notre-Dame. Construite en 1720 par le baron de Bécancourt, démolie en 1903. Fut occupé longtemps par feu l'honorable James McGill. Croquis par le donateur." No 2, à la page 99 — "Vieille maison McGill, angle place Jacques-Cartier et rue Notre-Dame. Construite en 1720 par le baron de Bécancourt." No 3, à la page 94 (salon anglais) — "Cheminée si grande qu'on y mettait des billots entiers. Le manteau (de la cheminée) en bois provient de la maison construite en 1720 par le baron de Longueuil (évidemment on fait erreur et il s'agit du baron de Bécancourt) et occupée pendant plusieurs années par feu l'honorable James McGill, angle place Jacques-Cartier et rue Notre-Dame."

Des quatre garçons de René de Bécancourt et de Marguerite de Muy, un s'est fait prêtre, les trois autres, dont un seul s'est marié, n'ont pas laissé de descendance. Des trois filles, une seule aussi s'est mariée (Marie-Anne avec Charles Le Gardeur de Croisille) et a laissé une descendance.

Le plus illustre des sept paraît avoir été l'aîné, Philippe-René, qui devint prêtre en 1731 et mourut tragiquement en août 1759, sous les balles anglaises, alors qu'à la tête de ses paroissiens de Saint-Joachim il défendait son village contre les envahisseurs de l'armée de Wolfe. Nous croyons qu'il convient d'insister quelque peu à son sujet. Le fait de sa mort héroïque a été relaté du côté anglais comme du côté français.

A la date du 23 août 1759, le capitaine Knox, de l'armée anglaise, raconte ainsi, dans son *Journal*, les débuts de l'aventure: "Un prêtre, avec environ quatre-vingts de ses paroissiens, ayant fortifié une maison à quelques milles de l'est de notre camp, sur le rive nord du fleuve, prétend imprudemment avec ses gens défier nos troupes. On va envoyer un détachement d'infanterie légère avec une pièce de campagne et un obusier pour les soumettre." Le lendemain, 24 août, Knox écrit: "Le prêtre qui s'est retranché dans une maison avec ses paroissiens, sur la rive nord du fleuve, a envoyé un billet à l'un de nos officiers qui commande un poste dans les environs, le priant de lui faire l'honneur d'aller dîner avec lui, en compagnie de quelques-uns de ses lieutenants, l'assurant que lui-même et ceux qui seraient assez bons de l'accompagner s'en retourneraient en toute sûreté. Il ajoute que l'officier anglais se battant pour son roi et pour la gloire l'excusera, il l'espère, de se battre lui-même avec ses pauvres paroissiens pour la défense de leur pays. Notre officier a répondu qu'il regrette de ne pouvoir pas se rendre à cette invitation, mais qu'il espère dîner bientôt, dans le camp anglais, avec le galant prêtre et ses adhérents." Le 25 août, Knox écrit encore: "Quelques prisonniers ont été amenés aujourd'hui par un parti de Rangers. L'infortuné prêtre dont je parlais hier a été défait. Un détachement de troupes légères se mit en embuscade sur la lisière de la forêt près de la maison fortifiée. Aussitôt que la pièce de campagne eût commencé à fonctionner, le prêtre et ses hommes sortirent et ils tombèrent dans l'embuscade. Le prêtre lui-même et trente de ses compagnons ont été pris, tués et scalpés. On les a traités ainsi, parce qu'ils s'étaient déguisés en Indiens. La paroisse de Richet (Château-Richer) et la belle maison occupée par ce prêtre trop zélé sont maintenant en flammes . . ."

De son côté, à la date du 31 août, Montcalm écrit dans son *Journal* (page 601): "On nous a débité il y a quelques jours qu'un détachement des ennemis, destiné à brûler la paroisse

de Saint-Joachim, a éprouvé quelque résistance de la part d'une cinquantaine d'hommes conduits par leur curé, le sieur de Portneuf. N'ayant pas été les plus forts, huit hommes ont été tués et leurs chevelures levées. Ils ont été tellement mutilés qu'on a eu peine à reconnaître l'ecclésiastique. Le fait s'est vérifié." D'autre part, dans une lettre du 1er septembre, Bigot écrit à Lévis: "J'oubliais d'avoir l'honneur de vous dire que les Anglais ont tué l'abbé de Portneuf, curé de Saint-Joachim, et neuf habitants avec lui, quoiqu'ils se fussent rendus prisonniers. Ils étaient dix habitants avec le curé. Un seul s'est sauvé. Ils furent cernés dans un bois par deux cents Rangers. Le curé a eu la tête ouverte en quatre et toute la chevelure faite. M. Wolfe est cruel."<sup>(9)</sup>

L'héroïque curé de Saine-Joachim, dont on s'explique l'attitude à cause des circonstances, bien qu'elle ne soit guère en accord avec la discipline ecclésiastique, était tombé en digne fils de ces de Bécancourt, dont il était presque le dernier du nom. Quelques jours plus tard, il fut inhumé dans le sous-sol de l'église de Saint-Anne-de-Beaupré, près des balustres, par le curé Parent. Son acte de sépulture se lit comme suit: "Le 26 août 1759, a été inhumé, dans l'église de cette paroisse, le corps de Messire René (de) Portneuf, prêtre et curé de Saint-Joachim, qui a été massacré par les Anglais le 23 de ce mois, étant à la tête de sa paroisse pour la défendre des incursions et hostilités qu'y faisait l'ennemi. Etaient présents etc". — Le curé Hubert a ajouté plus tard au registre cette note: "M. de Portneuf est inhumé, près des ballustres, sous le choeur, à l'endroit où il y a une croix noire, que j'ai mise en cet endroit, sur la déposition de ceux qui avaient assisté à sa sépulture. Il est inhumé sans cerceuil."

Il y a, en tout cela, une note chevaleresque qui rappelle l'élégance des officiers "en dentelle" de la bataille de Fontenoy, qui disaient: "Tirez les premiers, Messieurs les Anglais!", ce à

(9) *Bulletin des Recherches Historiques* (de Québec), livraison d'août 1901.

quoi les Anglais ne manquaient pas. Les de Bécancourt ne pouvaient pas finir plus glorieusement.

Comme on a pu le constater, des sept fils de René Robineau de Bécancourt, le premier baron de Portneuf, et de Marie-Anne Le Neuf de la Potherie, un seul, René, le troisième baron de Portneuf, avait fait souche et laissé des enfants, quatre fils et trois filles. Aucun des fils de ce dernier n'a laissé de descendance, ainsi que nous venons de la voir. De telle sorte que c'est par les filles seulement, et même par deux uniquement, Louise-Catherine, de la deuxième génération, mariée à François de Jordy de Cabanac, et Marie-Anne, fille de René, de la troisième génération, mariée à Charles Le Gardeur de Croisille, que les de Bécancourt se sont survécus. Le nom des de Bécancourt de Portneuf s'est éteint à la troisième génération, on pourrait presque dire avec Philippe-René, le curé de Saint-Joachim, tombant glorieusement sous les balles anglaises, quinze jours avant la célèbre bataille des Plaines d'Abraham et à la veille de la cession du Canada par la France à l'Angleterre. "La mort au champ d'honneur du curé de Saint-Joachim, écrit très bien *Ignotus*, jetait un dernier rayon de gloire sur cette famille qui s'était tant de fois inscrite aux plus belles pages de notre histoire." Oui, mais elle disparaissait avec "le temps des Français" lui-même! Cette raison seule suffisait pour qu'il nous convînt absolument, dans ce livre consacré aux de Jordy, d'écrire un chapitre où serait spécialement évoqué le souvenir de leurs illustres alliés, les Robineau de Bécancourt, barons de Portneuf.

Une fois les seigneurs de Bécancourt et de Portneuf disparus et leur lignée éteinte, ou même avant, par les dispositifs arrêtés quant aux successions, que sont devenues leurs diverses seigneuries? Il nous semble que nous devons à nos lecteurs ce complément d'information.

Pour le fief de Portneuf, la réponse est facile à donner. Nous la trouvons, à peu près complète, dans un document public, consigné par M. Pierre-Georges Roy, l'archiviste de la

province de Québec, dans son rapport officiel de 1921-1922 (page 364), qui se lit comme suit: "Seigneurie de Portneuf. — Concédée le 16 avril 1647 à Jacques Le Neuf de la Potherie par la Compagnie de la Nouvelle-France — Cédée par le même le 7 juillet 1671 à René Robineau sieur de Bécancourt, grand-voyer de la Nouvelle-France, époux de Marie-Anne Le Neuf de la Potherie — Cette seigneurie fut érigée en baronnie par lettres patentes de mars 1681 en faveur du dit sieur René Robineau de Bécancourt — Par un acte d'accord passé le 3 octobre 1709, les enfants et héritiers de René, savoir: Pierre Robineau, baron de Bécancourt, René Robineau, sieur de Portneuf, et Louise-Catherine Robineau, épouse de François Desjordy, sieur de Cabanac, cédèrent à leur frère Jacques Robineau tous leurs droits sur la baronnie de Portneuf, Pierre se réservant cependant le droit de conserver le titre de baron de Portneuf. — Jacques étant mort sans postérité en 1715, René Robineau et Louise-Catherine rentrèrent en possession de la seigneurie et la cédèrent de nouveau le 15 octobre 1716 à Marguerite-Renée Robineau et à Marie-Anne-Geneviève Robineau, épouse de Charles Le Gardeur, sieur de Croisille, toutes deux enfants de René,<sup>(10)</sup> la cession étant faite sans réserve, excepté "la qualité de baron de Portneuf que le dit sieur René Robineau se réserve pour lui et les siens de son côté et ligne, tant et si longtemps qu'il y aura de ses enfants et enfants de ses enfants mâles qui porteront le nom de Robineau, lesquels pourront suivant leurs droits porter le nom de baron de Portneuf sans autres prérogatives." (Cahiers d'Intendance, concessions en fief, vol II, fol. 215 à 225.) — En 1716, par conséquent, la seigneurie de Portneuf était passée aux deux filles de René, le troisième baron. Marguerite-Renée étant morte fille en 1733, Marie-Anne et son mari en devinrent seuls possesseurs. Le 6 mars 1741, ils la

(10) Le texte place Marie-Anne avant Marguerite-Renée, ce qui semble bien dire que Marguerite-Renée serait la femme du sieur de Croisille. Mais tous les autres documents que nous connaissons — *Ignotus* par exemple à plusieurs reprises — établissent que c'est bien Marie-Anne qui avait épousé Charles Le Gardeur de Croisille.

cédèrent à leur fils Bonaventure Le Gardeur. Celui-ci la revendit le 12 octobre de la même année à Eustache Lambert, sieur Dumont, lieutenant dans les troupes. Le 6 juin 1744, le sieur Dumont, qui avait une fille religieuse chez les Ursulines, vendit à son tour la seigneurie aux Ursulines (de Québec). En 1801, les Ursulines cédèrent la dite seigneurie, pour cinquante ans, par bail emphytéotique, à un négociant de Québec, M. McNider, de qui elle passa à M. Colman, puis à l'honorable M. Hale. Le bail expiré, les Ursulines, en 1854, vendirent la baronnie de Portneuf à M. Auguste McDonald, de qui elle passa à Clara Symes, plus tard duchesse de Bassano.<sup>(11)</sup>

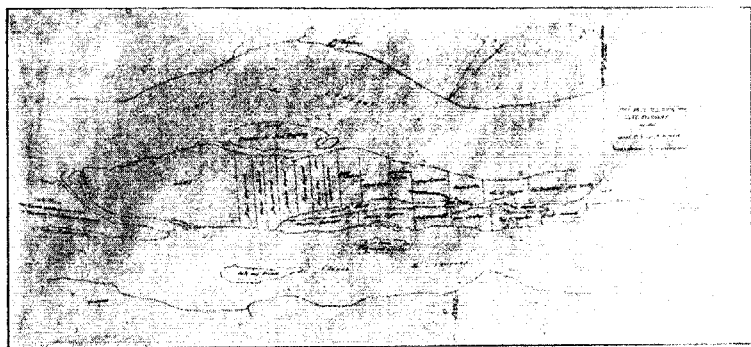
C'est aussi aux deux filles de René Robineau, le troisième baron, Marguerite-Renée et Marie-Anne, épouse de Charles Le Gardeur de Croisille, que le fief de Bécancourt passa à la mort de leur oncle Pierre Robineau, le deuxième baron. Marguerite-Renée étant morte en 1733 et Marie-Anne étant devenue veuve en 1749, celle-ci céda sa seigneurie de Bécancourt le 6 avril 1755 à son autre fils Joseph-Michel Le Gardeur de Croisille. En 1791, la seigneurie fut vendue à M. Thomas Coffin. Elle passa ensuite à différents acquéreurs. En 1801, M. Ezechiel Hart en possédait les trois quarts. C'est ainsi que nombre de fiefs et de seigneuries, octroyés au temps du régime français à de très méritants officiers du roi, sont allés, après la cession, parce que la noblesse du pays se trouva ruinée, à des négociants ou à des hommes d'affaires d'origine anglaise. Ce fut l'une des conséquences immédiates de la prise de possession du Canada par l'Angleterre. Nos nobles d'autrefois, c'était inévitable, sont peu à peu tombés en roture, nous entendons ceux qui nous étaient restés, car un certain nombre avaient quitté le pays. Ils sont devenus du peuple et le peuple s'est anobli d'autant.

Quant à la seigneurie des Isles Bouchard, nous avons vu déjà qu'elle était échue en partage, à l'époque même de son mariage en 1705, à la dernière des enfants de René de Bécancourt.

(11) *Histoire des Ursulines*, vol II, pp. 128-130.

court, le premier baron de Portneuf, et de Marie-Anne Le Neuf de la Potherie, Louise-Catherine Robineau de Bécancourt, la deuxième femme de François de Jordy Moreau de Cabanac. Puisque ces Isles Bouchard, possédées par les Robineau de Bécancourt dès 1680, sont devenues en 1705 le fief et la propriété seigneuriale des de Jordy de Cabanac, auxquels ce livre est consacré, il convient à notre cadre d'insister davantage à leur sujet.

Les Isles Bouchard, avons-nous dit, se trouvent, dans le Saint-Laurent, entre Contrecoeur et Verchères au sud, vis-à-vis



Les Isles Bouchard

Saint-Sulpice au nord. Elles doivent leur nom au chirurgien Etienne Bouchard, né à Paris, mais qui vivait à Epernon, lequel vint s'établir à Montréal ou Ville-Marie en 1653 et y mourut en 1676. On en distingue plusieurs qui ont porté ou portent des noms différents. Il y a l'Isle Bouchard proprement dite, à une quinzaine d'arpents de la rive nord ou du territoire de la paroisse de Saint-Sulpice, qui a une étendue de deux lieues environ de longueur sur diverses largeurs, dont la plus grande est de vingt-deux arpents; l'Isle Villebon, d'une demi-lieue d'étendue, contenant en superficie environ deux cents arpents de terre; l'Isle aux Prunes, comprenant à peu près cent cinquante

arpents; l'Île Longue ou l'Île Marie, d'une longueur de trois quarts de lieue sur diverses largeurs de dix à douze arpents. En l'année 1924, au témoignage du curé Baillaigé de Verchères, ces îles étaient habitées par une dizaine de familles qui relevaient encore, au spirituel, de la paroisse Saint-Sulpice.

Constituées en fief seigneurial, les Isles Bouchard furent concédées ou octroyées, par l'intendant Talon, le 29 octobre 1672, au sieur Robineau de Fortelle, le frère aîné de René Robineau de Bécancourt le premier baron de Portneuf. C'est à celui-ci ou plutôt à ses enfants qu'elles échurent, nous l'avons vu, à la mort du sieur de Fortelle, vers 1680. Il est dit aux *actes de foi et hommage* (vol. I, fol. 57) que: "A la mort du sieur de Fortel, ce fief fut partagé entre Pierre Robineau, sieur de Bécancourt, René Robineau, sieur de Portneuf, Robineau de Villebon et Louise-Catherine Robineau de Bécancourt qui acheta les droits de ses frères et épousa François Desjordy major de la ville des Trois-Rivières (nov. 1705)." D'accès facile en ces temps où tous les voyages se faisaient par eau, à proximité du poste important de Ville-Marie, ces îles, dès le début du XVIIIème siècle, étaient considérées comme un endroit propice à la traite des fourrures. Les seigneurs y auraient pu s'assurer d'excellentes affaires, n'eût été la crainte des inondations, chaque printemps, à la descente des glaces. Mais, en somme, leur importance était plutôt relative.

Dans le *mémoire* sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, Trois-Rivières et Montréal, fait en 1712 par Gédéon de Catalogne, on lit ce qui suit: "Les Isles Bouchard, qui sont au sud de Saint-Sulpice, appartiennent à M. Dejordis, capitaine dans les troupes, et aux héritiers de feu sieur de Verchères, lieutenant réformé des troupes. L'une de celles qui appartient au dit sieur Dejordis est la plus grande. Elle est entrecoupée de marais poissonneux et avantageux pour la chasse au gibier passager... Les terres y sont des meilleures du pays. Elles sont si sujettes aux inondations

qu'il y en a très peu qui sont en culture. Celles qui sont cultivées produisent abondamment toutes sortes de grains et légumes. Les habitants qui y sont établis y sont fort à leur aise. Il y a quantité de gros bois consistant en hormones, chesnes blancs, errables, meriziers, plaines, fresnes et noyers... La plupart (de ces terres) se trouvent couvertes, en certaines années, de raisin du pays qui fait du vin fort âcre et noir comme de l'encre..."

Nous avons déjà noté qu'il y eut de longues contestations entre François de Jordy de Cabanac et la dame Madeleine de Verchères au sujet de quelques-unes de ces îles (l'Île aux Prunes et l'Île Longue). Nous n'y insistons pas. C'est dans l'Île Villebon que François de Jordy Moreau de Cabanac avait construit son manoir seigneurial. C'est là que furent élevés ses sept enfants et que mourut sa femme, Louise-Catherine Robineau de Bécancourt, à 80 ans, en septembre 1757.

Vers 1780, par ventes successives, dont nous parlerons plus loin, les enfants de François de Jordy Moreau et de Louise-Catherine Robineau cédèrent à peu près toute la seigneurie des Isles Bouchard à Messire Charles-François Lemaire de Saint-Germain, curé de Lavaltrie et de Saint-Sulpice. Cet abbé Saint-Germain, né à Montréal le 28 novembre 1747, avait été ordonné prêtre le 18 août 1771. Il fut curé de Lavaltrie, avec desserte de Lanoraie et de Saint-Sulpice, de 1771 à 1783, puis curé de Repentigny, avec desserte de Saint-Paul-de-Joliette, de 1783 à 1793. Il mourut à Repentigny, le 28 mars de cette dernière année. Cinq ans plus tard, en 1798, Venant Saint-Germain, négociant à Repentigny, le frère ou le neveu et apparemment l'héritier du curé, rend foi et hommage pour le fief des Isles Bouchard.<sup>(12)</sup>

(12) Dans le registre de *l'Intendance* sous l'ancien régime et dans les actes des notaires, nous trouvons plusieurs actes publics concernant le fief ou la seigneurie des Isles Bouchard. Nous croyons intéressant d'en énumérer quelques-uns parmi les principaux :

1. — 29 octobre 1672 -- Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur Fortel (François Robineau de Fortelle), frère du sieur de Bécancourt (René de Bécancourt, premier baron de Portneuf),

Comme tant d'autres officiers ou traiteurs au service du roi devenus seigneurs et en possession de fiefs riches surtout en espérance, les Robineau de Bécancourt, barons de Portneuf, après avoir glorifié la France et s'être eux-mêmes illustrés dans la carrière des armes et dans le travail de la colonisation du pays tel que le comportait le vieux système féodal, sont, avons-nous dit, complètement disparus, après la cession. Leur nom seul est resté attaché aux lieux où ils ont vécu. De leur sang coule dans les veines de quelques familles, nombreuses même, qui descendent d'eux par les femmes, comme les de Jordy et les de Croisille. Mais, rien de plus. Aucune famille ne porte maintenant chez nous le nom de Bécancourt. L'histoire se doit cependant de garder leur mémoire et nous sommes heureux et honoré d'avoir pu y contribuer modestement dans les pages de ce livre.

La cession du Canada à l'Angleterre, par le traité de Paris en 1763, a changé bien des choses et orienté nos destinées nationales dans une voie nouvelle. L'étude des premiers âges de la

"des isles contenues dans la carte figurative que le dit sieur de Bécancourt nous a donnée et qui sont cottées A..." en fief et seigneurie — *Registre d'intendance*, cahier I, folio 23.

2. — 23 mars 1677 — Acte de concession du comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, au sieur de Bécancourt (le premier baron), "des deux petites isles appelées Bouchard, situées prosche et attenant la grande isle qui porte le même nom, ensemble les bastures qui sont autour des deux petites isles, pour jouir par luy, ses hoirs et ayans cause, à l'avenir, en fief et seigneurie." — *Cahier d'intendance* No 2, concessions en fiefs, folio 184.

3. — 4 novembre 1705 — Acte de transport de Pierre Robineau, baron de Portneuf (le deuxième baron), grand voyer de la Nouvelle-France, et de Marie-Charlotte Le Gardeur, son épouse, à demoiselle Louise-Catherine Robineau, soeur du dit baron de Portneuf, "de toute la part qui appartient à titre de fief et seigneurie aux dits sieur et dame scâns dedans les isles Bouchard..." — *Greffe de François Genople*, notaire à Québec.

4. — 27 juillet 1706 — Acte de concession de Philippe de Rigaud marquis de Vaudreuil et de Jacques Rondot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Desjordy, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, "du droit de pesche et de chasse dans toute l'étendue des isles contenues dans la carte figurative (qui sont cottées A) attachée au titre de la concession accordée au sieur Fortel le 29 octobre 1672..." — *Registre d'intendance*, No 5, folio 43.

5. — 17 juin 1707 — Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée au sieur Desjordy par MM. de Vaudreuil et Rondot le 27 juillet 1706.

colonie du Saint-Laurent n'en a pas moins son attrait. "Cette étude des premiers jours de la colonie, écrivait le juge Désiré Girouard (1836-1911), a pour moi plus de charme que celle de toute autre période de notre histoire. Ces pionniers du Canada (les seigneurs et les habitants) n'avaient guère d'armée pour les protéger, ni, non plus, les données de la science moderne pour les aider. Ils ont quand même marché de l'avant. Ce qui est encore plus admirable, plusieurs de ces hardis explorateurs se sont arrêtés à certains points de leurs explorations. Ils sont devenus colons, ont fondé des établissements, au prix de toutes sortes de privations, et ont conquis, au risque continu de leur vie, de vastes contrées à la civilisation. Lorsque ce continent d'Amérique se fera vieux, l'histoire de ces pionniers du XVII<sup>ème</sup> siècle se lira avec plus d'intérêt et avec plus d'étonnement que les légendes des héros de la mythologie. S'ils ne sont pas des dieux, leurs oeuvres, en un sens, sont marquées au cachet divin . . ." (13)

6. — 15 avril 1723 — Acte de foi et hommage de François Desjordy, chevalier de Saint-Louis, major de Trois-Rivières, au nom et comme ayant épousé Louise-Catherine Robineau de Bécancourt, fille et héritière de feu René Robineau de Bécancourt (le premier baron), pour le fief ou seigneurie des Isles Bouchard, concédé à M. Robineau de Portelle par M. Talon, le 29 octobre 1672.

7. — 16 avril 1723 — Aven et démembrement de François Desjordy, chevalier de Saint-Louis, major de Trois-Rivières, au nom et comme ayant épousé Louise-Catherine Robineau de Bécancourt, fille et héritière de feu René Robineau de Bécancourt (le premier baron), pour le fief des Isles Bouchard.

8. — 3 avril 1780 — Acte de vente de tous les droits et prétentions qu'il a et peut avoir sur la seigneurie des Isles Bouchard, par François Moreau Desjordy (fils de Louise-Catherine et petit-fils de René le premier baron) à Messire Charles-François Lemaire de Saint-Germain. — *Grefte de Courville*, notaire à Montréal.

9. — 4 avril 1780 — Acte de vente de tous les droits utiles et honorifiques qu'il a et possède dans la seigneurie des Isles Bouchard, par Louis Moreau Desjordy (frère du précédent) à Messire Charles-François Lemaire de Saint-Germain . . . — *Grefte de Courville*, notaire à Montréal.

10. — 12 février 1784 — Acte de vente des mêmes droits par Joseph Desjordy de Cabanac (fils de Louis, le précédent), au même curé . . . — *Grefte de Saupin*, notaire à Montréal.

11. — 12 février 1784 — Acte de vente des mêmes droits, par Jean-Evangéliste Desjordy (fils de François) au même curé . . . — *Grefte de Saupin*, notaire à Montréal.

12. — 8 mars 1784 — Acte de vente des mêmes droits, par Michel Desjordy (fils de François et frère de Jean-Evangéliste), au même curé . . . — *Grefte de Saupin*, notaire à Montréal.

13. — 17 février 1781 — Acte de foi et hommage de Messire Charles-François Lemaire de Saint-Germain, curé de Lavaltrie, pour les trois quarts indivis du fief ou seigneurie de la grande Isle Bouchard et autres adjacentes.

14. — en 1798 — Acte de foi et hommage, pour le fief des Isles Bouchard, par Venant Saint-Germain, négociant à Repentigny (frère ou neveu du précédent curé, mort le 28 mars 1793 à Repentigny) . . .

(13) Voir le *Bulletin des Recherches Historiques*, année 1923, p. 172.



## CHAPITRE NEUVIÈME

La descendance de François de Jordy Moreau de Cabanac  
et de Marie-Anne Nolan, puis du même François  
et de Louise-Catherine Robineau de Bécancourt

---

**D**E SON mariage avec Marie-Anne Nolan, célébré à Montréal le 26 novembre 1696, François de Jordy Moreau de Cabanac eut trois enfants, trois filles, et, de son second mariage, avec Louise-Catherine Robineau de Bécancourt, célébré au Cap-de-la-Madeleine le 22 novembre 1705, il en eut sept, quatre fils et trois filles. Que sont devenus ces enfants — les dix — et quelle descendance leur connaissons-nous? Tel est l'objet de ce neuvième et dernier chapitre.

Des trois filles qui naquirent du mariage de François de Jordy Moreau et de Marie-Anne Nolan, célébré à Montréal le 26 novembre 1696, nous savons déjà que les deux premières, Marie-Anne et Catherine, virent le jour à Montréal, l'une le 24 septembre 1698, l'autre le 3 décembre 1699, et que la troisième, Michelle-Roch, fut baptisée à Québec, le 14 février 1703. Celle-ci mourut à l'âge de trois semaines, le 2 mars 1703, et nous n'avons pas à nous en occuper davantage.

Marie-Anne avait 7 ans et Catherine 6, quand, après la mort de leur mère, arrivée en décembre 1703, leur père se remaria, en novembre 1705, avec Louise-Catherine Robineau de Bécancourt. On se rappelle que, dans ce deuxième contrat de mariage, il était explicitement stipulé que "les demoiselles

Anne et Catherine de Jordy, enfants mineures nées du précédent mariage, seraient élevées, nourries et entretenues, suivant leur condition, à même le revenu de leurs biens, aux soins de la future épouse (leur belle-mère) . . ." Il paraît bien, en effet, que Louise-Catherine Robineau se dévoua avec zèle pour les élever selon leur condition. En plus, elles reçurent toutes les deux leur éducation chez les Ursulines de Québec.

Marie-Anne avait eu pour parrain, le 24 septembre 1698, à Montréal, Charles-Gaspard Piot, écuyer, sieur de Langloiserie, major de Ville-Marie, et, pour marraine, Marie Nolan, sa tante, femme de Louis de la Porte, écuyer, sieur de Louvigny, capitaine d'un détachement des troupes de la marine. A 21 ans, le 12 mai 1720, Marie-Anne épousait, à l'église de la paroisse de Saint-Sulpice (vis-à-vis les Isles Bouchard) Louis-Hector Le Fournier, fils de Henri-Jules Le Fournier, chevalier de Saint-Louis, et de Marguerite Gadois. De ce mariage naquirent trois enfants, trois filles: 1° Louise, baptisée à Montréal le 29 août 1721, mariée à Montréal le 5 février 1742 à Guillaume Dagneau, morte à Détroit et inhumée au même endroit le 16 mars 1761; 2° Charlotte, baptisée à Montréal le 9 juin 1727, dont nous ignorons l'histoire (vraisemblablement elle mourut jeune); 3° Josephte-Marie, baptisée à Montréal le 4 septembre 1728, qui eut comme parrain Joseph-Hippolyte de Senneville, aide-major, et, comme marraine, Marie-Anne Saint-Pierre, femme de Charles Honoré Lamarque, écuyer, marchand, et dont nous ignorons pareillement l'histoire. Marie-Anne de Jordy-Le Fournier mourut à 38 ans et fut inhumée à Montréal le 30 août 1736. Son mari, Louis-Hector Le Fournier, se remaria en 1738 avec Charlotte Damours de Louvières. Le 17 mars 1756, il se retirait du service avec le titre ou le grade de capitaine réformé. Il a dû mourir avant 1761, car, cette année-là, sa veuve se remariait, à Lanoraie, avec le sieur Louis Roy.

Catherine, soeur de Marie-Anne, avait eu pour parrain,

le 3 décembre 1699, à Montréal, Thierry Nolan, son oncle, et, pour marraine, Marie-Anne Lamarque, femme de Jean-Baptiste Nolan, sa tante par alliance. A 26 ans, le 30 janvier 1726, Catherine épousait, à Trois-Rivières, Michel Mouet, sieur de Moras, officier dans le détachement des troupes de la marine, fils de Pierre Mouet, écuyer, et de Marie Toupin. Le contrat de mariage avait été signé la veille, le 29 janvier, à Trois-Rivières, chez le père de la future, François de Jordy Moreau, qui devait mourir quinze jours plus tard, à la mi-février, au même endroit. A ce contrat de mariage, on trouve les signatures suivantes: du côté de l'époux, Didace Mouet de Moras et Elisabeth Mouet, ses neveu et nièce, dame Marguerite Veaudrille, veuve de Lambert Boucher, major de Trois-Rivières, Louis Boucher, écuyer, et demoiselle Geneviève de Grandpré; du côté de l'épouse, le sieur Desjordy, major de Trois-Rivières, et dame Louise-Catherine Robineau de Bécancourt sa femme, Louis-Hector Le Fournier, sieur du Vivier, officier dans les troupes de la marine, et dame Marie-Anne Desjordy, sa femme (beau-frère et soeur), François Desjordy, écuyer, et demoiselle Charlotte Desjordy, ses frères et soeur, Pierre Robineau de Bécancourt, baron de Portneuf, écuyer, conseiller du roi et son grand-voyer en toute la Nouvelle-France, et dame Charlotte Le Gardeur sa femme, Charles Le Gardeur, écuyer, sieur de Croisille, officier, René Godefroy, seigneur de Tonnancourt, conseiller du roi et lieutenant général au siège de la juridiction de Trois-Rivières, et dame Marguerite Ameau sa femme, ses cousins, Jacques Hertel, écuyer, sieur de Cournoyer, officier, et dame Marguerite de Linctôt sa femme.

On se rappelle que François de Jordy Moreau de Cabanac était seigneur des Aulnets, par concession du 16 octobre 1696, et qu'il était devenu seigneur des Isles Bouchard, par son mariage avec Louise-Catherine Robineau de Bécancourt le 22 novembre 1705. En mariant la deuxième fille née de son premier mariage avec Marie-Anne Nolan (26 novembre 1696),

qui portait le nom de Catherine, à Michel Mouet, sieur de Moras, il l'alliait à une famille qui jouissait également d'une haute considération. Pierre Mouet, sieur de Moras, le père de Michel, le premier du nom dans la colonie, était venu au Canada, avec le régiment de Carignan (en 1665), où il était enseigne dans la compagnie d'Arnoult de Loubias. Il était originaire de Castel-Sarrazin en Basse-Guyenne. Il avait épousé, peu après son arrivée en Nouvelle-France, une Canadienne, Marie Toupin, qui devait lui donner une belle famille. Ayant obtenu, à titre de fief et seigneurie, la concession de l'Île Moras (ainsi dite de son nom), à l'entrée de la rivière Nicolet, il s'y établit avec sa femme dès 1669, et ils y vécurent comme cultivateurs en y élevant leurs enfants. Michel, l'un de ceux-ci, qui épousa Catherine de Jordy en 1726, devait être l'un des plus jeunes et serait né vers 1689 ou 1690, ce qui lui donnerait 36 ou 37 ans lors de son mariage. C'est de Pierre Mouet, sieur de Moras, et de Marie Toupin, que descendait Charles Mouet de Langlade, officier célèbre, qui brilla au premier rang dans la carrière des armes de 1750 à 1780.

Du mariage de Michel Mouet de Moras et de Catherine de Jordy, d'après les renseignements que nous possédons, une seule fille serait née, à qui fut donné le nom de sa mère, Catherine. Elle devint la femme de Jean-Baptiste Amiot, un marchand de Québec. Leur descendance habiterait aujourd'hui la Baie Verte (Green-Bay) au Wisconsin. Catherine de Jordy, femme de Michel Mouet, mourut à Trois-Rivières et y fut inhumée le 6 septembre 1755. Son mari décéda au même endroit, deux ans plus tard, en 1757.

Nous n'avions pas à poursuivre d'autres recherches, dans ce livre, au sujet de la descendance des enfants de François de Jordy Moreau de Cabanac et de Marie-Anne Nolan. Leurs deux filles, en devenant, l'une, Marie-Anne, la femme de Louis-Hector Le Fournier, et l'autre, Catherine, celle de Michel Mouet de Moras, perdaient leur nom de de Jordy, comme c'est tou-

jours le cas, pour les femmes, selon l'usage. Puisque c'est l'histoire des de Jordy qui nous occupe dans notre travail, ce serait sortir de notre cadre que d'aller plus loin dans nos études à leur propos. Il en sera autrement pour les enfants du second mariage de François de Jordy Moreau de Cabanac, celui qu'il contracta, le 22 novembre 1705, au Cap-de-la-Madeleine, avec Louise-Catherine Robineau de Bécancourt, la fille du premier baron de Portneuf, parce que, de cette union, plusieurs garçons sont nés.

De ce second mariage, en effet, nous l'avons vu, naquirent sept enfants, dont quatre garçons: Pierre-François, né en 1710, marié en août 1746 à Charlotte Foisy, mort en 1778, à 68 ans; Charles-René (de Jordy-Villebon), né en 1715, marié en 1741 à Catherine Trottier-Desrivières, mort dans le naufrage de l'*Auguste* en 1761, à 46 ans; Louis (de Jordy des Isles), né en 1717, marié en 1751, à Marie-Anne Pichet, mort en 1785, à 68 ans; Antoine, né en 1718, mort en 1726 (trois jours après son père, c'est-à-dire le 19 février), à 7 ans. Quant aux filles, Marie-Louise, née en 1713 (la deuxième de la famille), mariée à Joseph Provencher en 1749, morte moins d'un an après, Charlotte-Renée, née vers 1718 ou 1720, morte célibataire, dans le naufrage de l'*Auguste* en 1761, et Marie-Anne, née en 1721, morte en 1726 (douze jours avant son père, c'est-à-dire le 5 février), nous n'aurons point, pas plus que pour leurs soeurs issues du premier mariage, et pour les mêmes raisons que nous avons dites, à insister beaucoup. Voici toujours ce que nous en savons. Nous en viendrons ensuite aux frères, ceux par qui la lignée s'est continuée.

Marie-Louise de Jordy, la deuxième enfant de François de Jordy Moreau de Cabanac et de Louise-Catherine Robineau de Bécancourt, fut baptisée à Repentigny le 15 octobre 1713. Elle eut comme parrain son oncle, Jacques Robineau, seigneur de Portneuf (celui qui est mort à Québec en 1715), et, pour marraine, sa cousine Marie-Anne-Geneviève de Bécancourt.

Elle épousa, à Saint-Sulpice, le 11 février 1749, Joseph Provencher, écuyer, marchand. C'était le fils de feu Sébastien Provencher et de Marie-Anne Massé, de la paroisse des Récollets à Montréal. Elle mourut une dizaine de mois après son mariage, à la suite de la naissance de son premier enfant, et fut inhumée à Montréal le 29 novembre 1749. Son unique enfant, Joseph, mourut à six mois et fut inhumé à Saint-Laurent (Ile-d'Orléans) le 8 juin 1750.

Charlotte-Renée, la sixième enfant de la famille et la deuxième fille, dut naître entre 1718 et 1720. Nous n'avons pas pu retrouver son acte de baptême et nous ne savons pas quels furent ses parrain et marraine. Dans les vieux registres, il est parfois difficile de comprendre certains actes dont l'écriture est à peu près complètement effacée. Cette fille de François de Jordy Moreau et de Louise-Catherine a probablement été baptisée à Saint-Sulpice et elle était certainement l'avant-dernière de la famille. Elle devait périr, avec son frère, Charles-René (de Jordy-Villebon), dans le naufrage de l'*Auguste* le 16 novembre 1761. Elle avait autour de 40 ans à l'époque tragique de 1759-1760 et elle demeurait à Montréal sur la rue Saint-Jacques, vraisemblablement chez son frère Charles-René, marié à Catherine Trottier-Desrivières. En 1761, comme beaucoup d'autres nobles du temps, Charles-René, sa famille et sa soeur, Charlotte-Renée, décidèrent de partir pour la France. Ils furent de ceux qui s'embarquèrent sur l'*Auguste* dont nous raconterons plus loin le triste naufrage. Charlotte-Renée eut-elle le pressentiment du désastre qui les attendait? On le dirait, par le détail suivant qui a été conservé à l'histoire. Au moment d'aller s'embarquer, à Québec, le 26 septembre (1761) au matin, elle se rendit chez le notaire Panet, à Montréal, pour lui dicter ses dernières volontés ou faire son testament. Après avoir recommandé son âme à Dieu, "en le suppliant par les mérites de Jésus-Christ de lui faire miséricorde et de la placer au nombre de ses élus et de tous les saints", après avoir aussi déclaré qu'elle

veut et entend que "toutes ses dettes soient payées et ses torts réparés", elle choisit le sieur Giasson, négociant de Montréal, comme son exécuteur testamentaire, et elle lègue "tous les biens meubles et immeubles qui se trouveront à lui appartenir au jour de son décès à son frère (Charles-René), qu'elle affectionne tout particulièrement, en considération des bons services qu'il lui a rendus et qu'il lui continuera . . ." Elle spécifie, en plus, qu'elle veut que son corps soit inhumé avec toute la simplicité possible mais que cependant un service solennel soit célébré le jour de son inhumation. Hélas! c'est dans les eaux du golfe, et avec son frère et sa famille, qu'elle devait dormir son dernier sommeil. Nous en reparlerons.

Marie-Anne, la septième enfant et la troisième fille née du mariage de François de Jordy Moreau et de Louise-Catherine Robineau, fut baptisée à Saint-Sulpice le 11 septembre 1721. Elle mourut, toute jeune, à l'âge de 4 ans, deux semaines avant la mort de son père, François de Jordy Moreau, et elle fut inhumée à Trois-Rivières le 5 février 1726.

Donc, des trois filles de François de Jordy Moreau de Cabanac et Louise-Catherine Robineau de Bécancourt, une seule, Marie-Louise a contracté mariage, et, de son union avec Joseph Provencher, un seul fils est né, qui est mort à l'âge de six mois. Des quatre fils, trois, Pierre-François, Charles-René et Louis, se sont mariés, tandis que le quatrième, Antoine, est mort à 7 ans. Nous allons maintenant nous occuper de leur carrière à chacun, nous voulons dire des trois qui ont vécu à l'âge d'homme surtout, et même de l'autre brièvement, quitte à revenir plus loin à leurs descendance respectives.

Pierre-François de Jordy Moreau (seigneur des Isles Bouchard), né sans doute au manoir des Isles Bouchard, fut baptisé à Repentigny le 30 septembre 1710. C'était presque cinq ans après le mariage de son père et de sa mère, qui avait eu lieu le 22 novembre 1705. D'autres enfants sont peut-être nés avant

lui, qui seraient morts en bas âge. En tout cas, il est l'aîné de ceux qui nous sont connus. Il eut comme parrain, son oncle, Pierre Robineau, le deuxième baron de Portneuf et le premier seigneur de Bécancourt, et, comme marraine, sa tante, Marguerite-Philippe Daneaux de Muy, la femme de son autre oncle, René, le troisième baron de Portneuf. Comme tous ceux de sa famille, il suivit la carrière des armes. Nous n'avons guère de documents concernant ses états de service. Nous pouvons cependant légitimement supposer, étant donné l'époque où il vécut — il avait 50 ans en 1760 — qu'il prit part aux grandes batailles de la fin du régime français sous Montcalm et Lévis et plusieurs années auparavant. Ses activités ont été moins signalées que celles de son frère de Jordy-Villebon dont nous parlerons bientôt. Elles n'en ont pas moins été généreuses sans doute, car bon sang ne peut mentir. Comme ceux de tant d'autres héros de second plan, son nom est resté un peu dans l'ombre. Nous savons que, après la cession, il resta au pays et servit sous les ordres des nouveaux maîtres du Canada, ce qui était encore pour lui une manière d'être utile à la patrie canadienne et lui permettait de pourvoir à l'avenir de ses enfants. En 1774, en tout cas, il était capitaine au fort de Chambly. Le 20 juin de cette année-là, assistant au mariage à Beloeil de Louis Robert et de Marguerite Cusson, il signe au registre en s'intitulant capitaine au fort de Chambly.

A 35 ans, le 1er août 1746, Pierre-François de Jordy Moreau, seigneur des Isles Bouchard, épousait à Saint-Sulpice, Charlotte Foisy, fille de Jacques Foisy et de Charlotte Végiard. La famille Foisy était l'une des plus anciennes de la région de Trois-Rivières. Jacques, le père de Charlotte, avait suivi le seigneur François de Jordy Moreau dans son domaine des Isles Bouchard et était venu s'y établir. La future apportait en dot peu de chose, uniquement des animaux domestiques, dont le notaire, selon la mode du temps, fait la pittoresque et réaliste nomenclature que voici: "deux boeufs de quatre ans, une va-

che de cinq ans, trois moutons et deux cochons dont un gros et l'autre petit . . ." Il n'y manquait que "les six poules dont un coq" que nos tabellions de jadis inscrivait d'ordinaire dans leurs contrats sans broncher! Elle apportait d'ailleurs mieux que les richesses matérielles, nous voulons dire une âme toute neuve et pure et un coeur plein d'ardeur et de courage. Le futur, lui, assurait à sa femme un douaire de 800 livres. Si peut-être, à cette époque difficile, on n'était pas très riche de part et d'autre, bien que seigneurs, on jouissait toutefois de la considération de tous. Etaient présents, en effet, à ce contrat de mariage: du côté de l'époux, dame Louise-Catherine Robineau, sa mère, demoiselles Marie-Louise et Charlotte-Renée, ses soeurs, Catherine Trottier-Desrivières, sa belle-soeur (femme de Charles-René de Jordy-Villebon), Pierre-René de Villebon, son neveu (il était bien jeune, car ses parents n'étaient mariés que depuis cinq ans), Louis Perrault, négociant de Saint-Sulpice, son ami — du côté de l'épouse, ses père et mère, Jacques Foisy, noble habitant des Isles Bouchard, et Charlotte Végiard sa femme, Louis Foisy, veuf de Charlotte Bissonnet, Antoine, Joseph, François et Jean-Baptiste Foisy, Geneviève Foisy, femme de François Boisseau, habitant du fief Bellevue, Elisabeth Foisy, veuve de Jacques Goguet, Angélique Végiard, femme de Pierre Mazuret, capitaine d'une compagnie de milice des Isles Bouchard, François Benoit, Louis Desmarests et Michel Primé, négociant de Verchères.<sup>(1)</sup>

Nous avons dit déjà que nous ne connaissons que fort peu de chose de la vie et de la carrière de ce fils aîné de François de Jordy Moreau, qui s'appelait lui-même Pierre-François et qu'on désigne dans tous les actes publics qui le concernent par le titre de seigneur des Isles Bouchard. Sa carrière fut celle d'un officier militaire courageux et loyal, qui servit d'abord sous les drapeaux de la France, puis quand le Canada eut changé d'allégeance, avec la même fidélité, sous ceux de l'Angleterre. Ce

(1) Greffe Foucher, *Archives de Montréal*.

n'était pas là une trahison. C'était bien plutôt une façon supérieure de comprendre son devoir de citoyen d'une patrie douloureusement éprouvée. En 1774, il était capitaine au fort de Chambly, nous l'avons vu. Fut-il de ces officiers français et canadiens qui gardèrent le Canada à son nouveau roi en contribuant si puissamment, en 1775-1776, à repousser l'invasion américaine conduite par Arnold et Montgomery? Nous n'en savons rien, mais on peut assez vraisemblablement le supposer. Il est vrai que, le 18 octobre 1775, la garnison du fort de Chambly capitula assez piteusement. Mais il n'est pas démontré que le capitaine Pierre-François en faisait encore partie. Nous l'imaginons plus volontiers bataillant à Québec, sous les ordres de Carleton (plus tard lord Dorchester), au cours de cet hiver de 1775-1776 où Montgomery trouva la mort et les envahisseurs américains la défaite. Comme beaucoup de fils de la noblesse française du temps, avec Mgr Briand et son clergé, il fut sans doute de ceux qui, au lendemain de l'Acte de Québec de 1774, estimèrent à bon escient qu'il leur convenait d'être loyaux et fidèles au nouveau pouvoir<sup>(2)</sup>. A la vérité, Pierre-François était à ce moment déjà vieillissant. Peut-être avait-il pris ses derniers quartiers à son manoir des Isles Bouchard. Encore un coup, nous n'avons pas de documents concernant cette période de sa vie. Tout ce que nous savons d'une manière certaine, c'est qu'il mourut, aux Isles Bouchard, à 68 ans, et qu'il fut inhumé à Saint-Sulpice le 29 août 1778. Sa femme, Charlotte Foisy, lui survécut sept ans, mourut au même manoir des Isles Bouchard et fut également inhumée à Saint-Sulpice le 25 octobre 1785.

Nous aurons à parler plus loin de leurs enfants et de leur descendance qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Charles-René de Jordy Moreau (de Jordy-Villebon), le deuxième fils de François de Jordy Moreau de Cabanac et de

(2) *Histoire du Canada* de Rutché et Forget (1928), p. 154.

Louise-Catherine Robineau de Bécancourt — une fille, Marie-Louise, était née entre son frère Pierre-François et lui — naquit au manoir des Isles Bouchard et il fut baptisé à Saint-Sulpice le 12 juin 1715. Son parrain fut Pierre Robineau, le deuxième baron de Portneuf, son oncle, et sa marraine fut Marguerite-Renée Robineau, fille de René, le troisième baron de Portneuf, sa cousine. Il est beaucoup plus connu que son frère aîné Pierre-François. Constamment, dans les documents publics, on lui donne le titre de de Jordy-Villebon. C'était sans doute en souvenir de son oncle maternel, Joseph de Bécancourt, sieur de Villebon, qui avait été gouverneur en Acadie et y était mort sans postérité, qu'on lui avait donné ce nom de Villebon. L'on se souvient que l'une des Isles Bouchard est aussi désignée dans l'histoire sous ce nom de Villebon.

Le 11 février 1741, Charles-René de Jordy-Villebon, alors âgé de 25 ans, passait contrat de mariage, à Montréal, devant les notaires Dufresne et Simonneau, avec Louise-Catherine Trottier-Desrivières, âgée d'environ 17 ans, fille de feu Julien Trottier-Desrivières et de Marie-Louise-Catherine Rimbault. Le père défunt de la future est dit avoir été en son vivant négociant et bourgeois de Montréal. Sa mère était alors remariée avec le sieur Joseph Douaire, son premier mariage avec Julien Trottier-Desrivières ayant eu lieu en 1718 et son second avec Joseph Douaire en 1739. Charles-René assurait à sa femme un douaire de 3000 livres. Ont signé à ce contrat de mariage quelques-uns des plus importants citoyens de l'époque, dont voici les noms: du côté de l'épouse, le sieur Joseph Douaire, son beau-père, demoiselle Desrivières, sa soeur, demoiselle Douaire, sa belle-soeur, Paul-François Rimbault, écuyer, seigneur de Saint-Blain, son oncle maternel, Pierre Boucher, seigneur de Boucherville, lieutenant dans les troupes de la marine, son oncle (marié à la soeur de sa mère), Michel Morest, sieur de la Chauvignerie, officier, et sa femme Marie-Josephte Rimbault, ses cousins, Joseph-Noël Trottier-Desrivières, son frère,

Antoine-Claude Barolon Raimbault, son cousin, dame Marie-Louise Nafrechoux, deuxième femme de feu Pierre Raimbault, conseiller du roi et lieutenant général pour la juridiction de Montréal, son grand-père maternel<sup>(3)</sup> — du côté de l'époux, le sieur Antoine Pécaudy de Contrecoeur, chevalier de Saint-Louis, capitaine, ci-devant son subrogé tuteur, Louis-Hector Le Fournier, sieur du Vivier, lieutenant, son beau-frère, Pierre-François de Jordy, seigneur des Isles Bouchard, son frère, Louis de Jordy des Isles, son frère, Charlotte-Renée et Marie-Louise de Jordy, ses soeurs. Plusieurs enfants sont nés de ce mariage. Nous en parlerons tantôt. Remarquons seulement pour l'instant que, les noms que nous venons d'énumérer l'indiquent nettement, la famille des de Jordy de Cabanac jouissait tou-

(3) Le juge Pierre Raimbault, le grand-père maternel de Catherine Trottier-Desrivières, que Charles-René de Jordy-Villebon épousait en février 1741, avait été un personnage considérable, puisque, conseiller du roi, il avait administré la justice en son nom dans la juridiction de Montréal. A plusieurs reprises notre *Bulletin des Recherches Historiques* de Québec, notamment en 1921 et en 1922, a parlé des Raimbault et des Saimblain-Raimbault. Du mariage de ce Pierre Raimbault avec Jeanne-Françoise Saimblain, célébré vers 1700 ou peu après, cinq enfants étaient nés, dont voici la liste :

- 1° Joseph-Claude, marié en 1724 à Charlotte Damours. —
- 2° Paul-François, marié en 1718 à Marie-Catherine du Verger d'Abusson. —
- 3° Louise-Catherine, dont il est ici question. —
- 4° Anne-Madeleine, mariée en 1727 à Philippe Dagneau, sieur de la Saussaye. Un fils, né de ce mariage, Thomas-Philippe, qui avait épousé Marie-Anne Jarrêt de Verchères, fut tué au fort Duquesne en 1757. —
- 5° Elisabeth, mariée, nous ignorons à quelle date, à Jean Daniaux. —

Devenu veuf, le juge Pierre Raimbault se remaria avec Marie-Louise Nafrechoux, dont il eut au moins quatre enfants :

- 1° Marie-Catherine. —
- 2° Marie-Josephite, qui devint la femme de Michel Morest de la Chauvignerie, interprète en langue iroquoise. —
- 3° Pierre-Marie-Joseph, marié le 25 janvier 1751 à Charlotte-Gabrielle Jarret de Verchères, fille de Jean Jarret de Verchères, chevalier et seigneur, et de Madeleine d'Aillebout. Ce Raimbault avait 38 ans et était lieutenant d'infanterie en 1761. Il périt dans le naufrage de l'*Auguste* le 16 novembre de cette année-là. —
- 4° Paul-François, marié en 1747 à Louise Hertel, fille de Pierre Hertel de Moncour et de Thérèse-Judith d'Aillebout de Périgny. Compromis dans les affaires Bigot, Paul-François fut jeté à la Bastille peu après la cession. Mais il revint plus tard au Canada. —

Le livre de M. Aegidius Fauteux sur la famille d'Aillebout parle de presque tous ces gens-là. —

jours, en 1741 comme en 1705, d'une haute considération dans la bonne société.

La carrière de soldat de Charles-René de Jordy-Villebon est très remarquable. En 1748, à 33 ans, il reçoit une expectative d'enseigne en second. En 1749, l'année suivante, il est enseigne en second. En 1756, sept ans après, il passe enseigne en pied. Enfin, en 1759, le 1er janvier, il est promu lieutenant. D'après les actes de l'état civil, il fit une partie de sa carrière dans l'Ouest. En 1753, il était commandant au poste de la Baie-Verte, au lac Michigan, aujourd'hui Green-Bay. Mais il revint aux environs de Québec pour les grandes batailles de 1756 à 1760. A deux reprises, il figure comme officier (*Desourdit de Villebon* et *Villebon-Desourdis*) dans les listes du détachement de Chaussegros de Léry, pour la campagne d'hiver du 13 février au 9 avril 1756. Au siège de Chouaguen (Oswégo), 14 août 1756, par Montcalm, *De Jourdis de Villebon* est à la tête de la 2ème compagnie de la colonne de la droite. Nul doute, vu son âge et son grade, qu'il participa à tous ces combats glorieux des derniers jours de la domination française. Pour tout terminer, comme dans une auréole, il devait périr, avec toute sa famille et sa soeur Charlotte-Renée, dans le naufrage de l'*Auguste*, sur les côtes du Cap-Breton, le 16 novembre 1761. Nous en reparlerons, quand nous donnerons en son lieu la liste de ses enfants.

Il y a pourtant une ombre à ce tableau, que le souci de rester en tout vrai et impartial nous fait un devoir de signaler. C'est que ce Charles-René de Jordy-Villebon fut impliqué dans la triste affaire Bigot. Combien d'autres officiers du roi hélas! furent compromis dans les agissements et les turpitudes de cet intendant Bigot, dont le souvenir et le nom constituent comme une tache sombre dans la dernière période de l'histoire de la domination française au Canada! Notre Charles-René était-il au nombre des vrais coupables ou seules des relations trop suivies avec le puissant et néfaste Bigot et ses gens ont-elles suffi

pour le compromettre gravement? Tout ce que nous savons, c'est qu'il ne fut pas là pour se défendre, à Paris, au célèbre procès de 1761-1763, puisqu'il était mort, avec les autres naufragés de l'*Auguste*, en novembre 1761. En tout cas, son nom figure parmi ceux des officiers qui furent condamnés par jugement du roi le 10 décembre 1763. Nous n'avons ici, ni à le réhabiliter, ni à insister sur sa condamnation. Contentons-nous de faire remarquer que, pour plusieurs des inculpés, qui étaient de situation moins élevée et de grades inférieurs dans l'entourage du trop fameux intendant, il y eut, sans doute, en ces temps difficiles et troublés, plus d'une circonstance atténuante.

Louis de Jordy Moreau (Louis de Jordy des Isles), le troisième fils de François de Jordy Moreau de Cabanac et de Louise-Catherine Robineau de Bécancourt, naquit, comme ses frères Pierre-François et Charles-René, au manoir seigneurial des Isles Bouchard, et il fut baptisé à Lavaltrie le 22 mars 1717. Il eut comme parrain Louis de la Porte, écuyer, sieur de Louvigny, et, comme marraine, Marie-Anne de Lamarque. Ce Louis de la Porte périt sur le *Chameau* en 1725, alors que nommé gouverneur de Trois-Rivières, il revenait de France prendre son poste.

Nous ne savons que fort peu de chose au sujet de Louis de Jordy Moreau des Isles. Le 9 août 1751, il épousait, à Saint-Sulpice, Marie-Anne Pichet, fille d'Ignace Pichet et de Marie-Anne Emery. Sept enfants, cinq garçons et deux filles, paraissent être nés de son mariage, dont plusieurs ont été baptisés à Verchères. Demeurait-il dans les Isles Bouchard ou à Verchères, nous ne le savons pas. En tout cas, sa femme était morte avant lui, et il fut lui-même inhumé à Verchères, à 68 ans, le 10 mars 1785. Nous n'avons à notre disposition aucun document concernant sa carrière. Fut-il soldat comme ses frères et même officier? C'est très plausible. Il avait 38 ans en 1755 et 43 en 1760. Il vécut jusqu'en 1785, c'est-à-dire vingt-cinq ans environ après la cession. Bien qu'il fût un cadet de

famille, un homme de son rang, de sa condition et de son âge, n'a pas dû rester inactif à l'époque de Montcalm et de Lévis. Dans le journal de campagne de Chaussegros de Léry, pour l'hiver de 1756 (du 13 février au 9 avril), que nous avons mentionné plus haut, parmi les enseignes en second, on nomme *Messieurs Desourdits* au pluriel. N'est-ce pas lui, de Jordy des Isles, qui était là, avec son frère de Jordy-Villebon? La supposition nous semble assez fondée. Cependant, faute de documents plus précis, nous ne pouvons rien certifier. Une fois la cession faite, on ne voit pas que, comme son frère aîné, Pierre-François, seigneur des Isles Bouchard, il ait été capitaine dans l'armée anglo-canadienne. A-t-il continué une carrière militaire ou s'est-il donné à la vie du fils de seigneur devenu colon et laboureur? Rien ne nous fixe là-dessus.

Un quatrième fils, Antoine, était issu du mariage de François de Jordy de Cabanac et de Louise-Catherine Robineau de Bécancourt. Il fut baptisé, à Saint-Sulpice, le 18 septembre 1718, avec, comme parrain, le sieur Antoine Pécaudy, seigneur de Contrecoeur, et, comme marraine, Anne de Jordy. Mais, cet Antoine mourut à 7 ans, nous l'avons dit, trois jours après la mort de son père, et fut inhumé, à Trois-Rivières, le 19 février 1726.

Nous connaissons maintenant les trois filles et les quatre fils de François de Jordy de Cabanac et de Louise-Catherine Robineau de Bécancourt. Avant d'étudier leurs descendances à chacun, nous voulons dire celles des trois fils qui ont fait souche et légué le nom, il convient de noter ce qui se passa à la mort de notre François de Jordy de Cabanac, lequel décéda, on s'en souvient, en février 1726, à Trois-Rivières, où il était major et commandant de la ville. Sa veuve, Louise-Catherine, nous l'avons vu également, devait lui survivre de longues années et ne mourir, en son manoir des Isles Bouchard, qu'au mois de septembre 1757, à 80 ans. C'est elle surtout qui administra la succession de son mari, géra les affaires et vit à compléter l'éducation et à assurer l'établissement de ses filles et de ses fils.

Six mois après la mort de son mari, le 24 septembre 1726, la seigneuresse des Isles Bouchard présentait une requête au lieutenant général de la prévôté de Québec, pour pourvoir à la tutelle de ses enfants, dont l'aîné n'avait que 16 ans. Faisant droit à sa demande, le tribunal convoqua une assemblée des parents et amis de la famille. Ceux dont les noms suivent y assistèrent: Pierre Robineau, baron de Portneuf, seigneur de Bécancourt, grand voyer de la Nouvelle-France et aussi membre du Conseil Supérieur de Québec, oncle maternel des enfants; Charles Le Gardeur, écuyer, sieur de Croisille, enseigne dans les troupes, leur cousin germain; Charles-Augustin Le Gardeur, écuyer, enseigne dans les troupes, leur cousin; Louis Deschamps, écuyer, sieur de Boishébert, lieutenant et aide-major de Québec, époux de Geneviève de Ramesay; Jacques-Charles de Sabrevois, écuyer, chevalier de Saint-Louis, major de la ville de Montréal; François-Antoine de Pécaudy, écuyer, seigneur de Contrecoeur, capitaine des gardes et lieutenant des troupes; Charles-Paul Denis, écuyer, seigneur de Saint-Simon, conseiller du roi. Après délibération, la seigneuresse des Isles Bouchard, Louise-Catherine Robineau de Bécancourt, veuve de François de Jordy de Cabanac, fut choisie comme tutrice de ses enfants, et le sieur François-Antoine de Pécaudy, seigneur de Contrecoeur, comme subrogé tuteur.<sup>(4)</sup> Deux ans plus tard, le 30 juillet 1728, la seigneuresse des Isles Bouchard fait dresser, par le notaire Tailhandier, un inventaire de ses biens. Il vaut d'être cité, à cause de ses précisions un peu crues et pittoresques et aussi parce que cela donne une idée de l'état de fortune, plutôt précaire, de la mère et des enfants. On voit, par l'acte du notaire, qu'il y a, à ce moment, sur le domaine seigneurial, "cinquante arpents de terre labourable, qu'on y a semé (en 1728) vingt-six minots de blé, quatre et trois quarts de pois et six d'avoine, que la ferme comprend deux chevaux, deux taureaux, quatre vaches, trois génisses, cinq mou-

---

(4) *Archives judiciaires de Québec.*

tons et quatorze cochons gros et petits, tandis que, à la basse-cour, on compte quarante-deux poules, vingt couples de poulets et trente dindons".<sup>(5)</sup> A dire vrai, pour une veuve de seigneur, ce n'était pas considérable. On était plus riche d'honneur et de considération, au manoir des Isles Bouchard, que de troupeaux et de moissons.

En fait, à part ce domaine des Isles Bouchard, il ne restait à peu près rien, à Louise-Catherine Robineau, de tous les biens, riches en titres surtout et sur le papier, dont il était question dans son contrat de mariage, avec François de Jordy, le 22 novembre 1705. Le fief des Aulnets, dont était alors pourvu son mari (depuis 1696), n'était plus en sa possession à sa mort. On constate, en effet, que François de Jordy avait rendu foi et hommage pour ce fief jusque vers 1723, c'est-à-dire pendant une trentaine d'années, mais pas davantage ou plus tard. Ce fief avait sans doute été ensuite réuni au domaine du roi, on peut le croire, bien que le brevet de confirmation de ce retour au roi ne nous soit pas connu. Tous ses droits à elle sur le domaine de Portneuf, nous l'avons vu à la fin du chapitre huitième, étaient allés en 1716 aux enfants de son frère René. Ceux qu'elle pouvait avoir sur le domaine de Bécancourt, nous l'avons dit également, appartenaient aux de Croisille, en attendant qu'ils deviennent la propriété du sieur Thomas Coffin en 1791. Quant à la rente de 212 livres, à prendre sur l'hôtel de ville de Paris, dont il était pareillement question dans son contrat de mariage, il ne paraît pas que ce placement ait été très avantageux. Le 21 septembre 1713, elle donnait déjà procuration à son avocat de Paris de poursuivre ceux qui devaient payer, et on ne voit pas plus tard qu'il en ait été question. En définitive, il ne restait donc à la veuve de François de Jordy et à ses enfants, vers 1726-1728, que leur fief des Isles Bouchard, lequel, nous l'avons vu au chapitre précédent, après la mort

---

(5) Greffe Tailhandier, aux *Archives de Montréal*.

de la veuve elle-même, passerait, tranche par tranche, par ventes successives, à l'abbé Lemaire de Saint-Germain, curé de Lavaltrie et de Saint-Sulpice. Après la mort de son mari, à Trois-Rivières, en février 1726, Louise-Catherine Robineau s'en alla vivre définitivement au manoir des Isles Bouchard, et c'est là qu'elle continua à élever ses enfants, ses deux filles, Marie-Louise et Charlotte-Renée, et ses trois fils Pierre-François, Charles-René (de Jordy-Villebon) et Louis (des Isles), les deux autres, une fille et un garçon, Marie-Anne et Antoine, étant morts à peu près en même temps que leur père, elle à 4 ans, lui à 7 ans.

Ce que fut l'existence de cette châtelaine des Isles Bouchard pendant trente ans, il est aisé de l'imaginer, en dépit de la pénurie de documents particuliers dans laquelle nous nous trouvons, en s'en rapportant aux traditions de l'époque. L'on sait que, le 6 mai 1725, elle avait tenu sur les fonts baptismaux, à Trois-Rivières, une petite Algonquine, ce qui établit qu'elle avait des égards pour les modestes et les humbles. Digne fille des seigneurs de Bécancourt barons de Portneuf, elle tint à garder son rang, en se contentant d'autre part de sa modeste situation de fortune pour élever ses enfants dans les sentiments de la religion et de l'honneur. Quand elle mourut, à 80 ans, en septembre 1757, le deuxième M. de Vaudreuil était gouverneur du Canada depuis deux ans et M. de Montcalm était au pays depuis un an. Ses trois fils, Pierre-François, Charles-René et Louis, qui avaient respectivement 47, 42 et 40 ans, avaient vraisemblablement servi et servaient encore dans les armées pour le roi de France et pour la défense de la colonie. Sa fille, Marie-Louise, mariée à Joseph Provencher, était morte depuis deux ans. Son autre fille Charlotte-Renée avait alors de 36 à 38 ans et elle était célibataire. Sa tâche, à Louise-Catherine Robineau de Jordy, était remplie et bien remplie. Avec une dignité et une conscience qui ne s'étaient jamais démenties, elle avait vécu, sous l'oeil de Dieu, dans l'accomplis-

sement de ses devoirs de chrétienne et de châtelaine. Juste et charitable envers tous ceux qui venaient en relation avec elle, cette distinguée descendante des de Bécancourt et de Portneuf s'était montrée, on l'a écrit avec raison, en se consacrant à l'éducation et à l'établissement de ses enfants, comme aussi au bien-être de ses censitaires, la femme courageuse et forte dont parlent nos Saints Livres. Sa mémoire est de celles qui méritent d'être honorée devant la postérité et devant l'histoire.

Il nous reste à parler maintenant de la descendance de ses trois fils, puisque ce sont eux qui ont continué la lignée des de Jordy de Cabanac. Comme nous avons peu de chose à dire des enfants de Louis des Isles et que ceux de de Jordy-Villebon ont tous péri dans le naufrage de l'*Auguste* en 1761, et comme, pour un motif spécial, nous tenons surtout à suivre la descendance de Pierre-François, l'aîné, dans ce livre que l'un de ses arrière-petits-fils nous a demandé d'écrire par louable sentiment de piété filiale envers ses ancêtres, nous allons intervertir l'ordre chronologique, que nous suivions jusqu'ici, et traiter successivement d'abord de la descendance de Louis des Isles, puis de celle de Charles-René de Jordy-Villebon et enfin de celle de Pierre-François de Jordy seigneur des Isles Bouchard.

C'est le 9 août 1751 que Louis de Jordy de Cabanac, le troisième fils de François de Jordy et de Louise-Catherine Robineau, alors âgé de 34 ans, connu sous le nom de Louis des Isles, épousa, à Saint-Sulpice, Marie-Anne Pichet, fille d'Ignace Pichet et de Marie-Anne Emery. Il semble que sept enfants, deux filles et cinq garçons, sont nés de ce mariage. En voici la liste telle que nous avons pu la retracer, grâce à l'obligeance de M. Aegidius Fauteux, de la Bibliothèque Saint-Sulpice à Montréal:

1° François, l'aîné croyons-nous, qui a dû naître en 1752 ou 1753. Nous ignorons où il fut baptisé. D'après Tanguay, il aurait épousé Marie-Desanges Augé, dont il aurait eu une

filles, Marie, baptisée en 1781 et inhumée, le 16 mars 1782, à Repentigny, et un fils, François, baptisé, à Repentigny, le 18 septembre 1784. Tanguay enregistre encore un François Desjordy marié à Archange Durivage et devenu veuf le 10 février 1788. Ne serait-ce pas, se demande M. Fauteux, le même François, qui devenu veuf après 1784, se serait remarié à Archange Durivage pour redevenir veuf en 1788. C'est plausible, dans le champ des hypothèses la marge est large!

2° Joseph, né peut-être vers 1755 ou 1756, nous ignorons la date exacte, qui épousa, le 27 février 1786, à Verchères, Louise-Thérèse Boucher, fille de Charles Boucher, seigneur de Groisbois, et de Jeanne-Thérèse de Rouville. Un Charles Desjordis qui géra plus tard les terres seigneuriales de M. de Rouville serait l'un de ses fils.

3° Charles, qui serait né en 1758. On trouve, au registre de Montréal, le 14 mai 1790, l'acte de sépulture de Charles Desourdy, natif de la paroisse de Saint-Sulpice, mort à 32 ans. On peut légitimement supposer que c'est un fils de Louis de Jordy des Isles.

4° Louis, né vraisemblablement vers 1760, dont nous ignorons à peu près tout, mais qui a certainement existé.

5° Marie-Charlotte-Geneviève, baptisée à Verchères le 27 juin 1762. Celle-ci épouse, le 8 avril 1782, à Verchères, François Livernois, fils d'Antoine Livernois et de Joseph Dumaïs. Trois de ses frères, François, Joseph et Louis, sont nommés dans l'acte comme étant présents.

6° Antoine-Norbert, qui est baptisé à Verchères, le 6 juin 1767, et dont nous ne connaissons rien autre chose.

7° Une autre Charlotte, née peut-être entre sa soeur Charlotte-Geneviève (No 5) et Antoine-Norbert (No 6), c'est-à-dire entre 1762 et 1767. Cette Charlotte devint la femme de Pierre Pichet, son cousin sans doute. En 1781, dans un acte de foi et hommage, elle figure avec son mari comme ayant trans-

féré à son frère François sa part dans les Isles Bouchard. Elle est encore veuve Pichet dans un acte du registre de Lavaltrie en 1783. Elle n'a donc pas épousé Livernois en avril 1782 et elle est différente de Charlotte-Geneviève.

Ces renseignements, un peu vagues, nous l'avouons, suffisent à notre cadre et à notre plan. Nous en venons à Charles-René de Jordy ou de Jordy-Villebon.

Charles-René de Jordy (de Jordy-Villebon), le deuxième fils de François de Jordy et de Louise-Catherine Robineau, né en juin 1715, avait épousé à Montréal, on se le rappelle, le 11 février 1741, Louise-Catherine Trottier-Desrivières, fille de feu Julien Trottier-Desrivières et de Marie-Louise-Catherine Raimbault. De ce mariage, avons-nous dit, sont nés plusieurs enfants, dont nous connaissons, par leurs actes de baptême — lesquels sont datés de 1743, 1747, 1753 et 1756, ce qui permet de supposer d'autres naissances — les quatre suivants:

1° De Villebon-Pierre-René fut baptisé à Saint-Sulpice le 23 septembre 1743. Il avait 18 ans et était cadet à l'aiguillette (décoration spéciale), quand, avec sa famille, il s'embarqua pour la France en 1761.

2° Louis fut baptisé à Verchères le 21 septembre 1747. Son parrain fut son oncle, Louis de Jordy, sieur des Isles, et sa marraine fut sa tante Charlotte-Renée de Jordy. Il avait 14 ans en 1761.

3° Paul-François fut baptisé à Verchères le 8 mai 1753. Son parrain fut son grand-oncle ou son cousin Paul-François Raimbault, et sa marraine fut sa tante Charlotte-Renée de Jordy. Ce Paul-François de Jordy mourut deux mois après sa naissance et fut inhumé à Verchères le 13 juillet 1753.

4° Pierre fut baptisé à Montréal le 29 décembre 1756. En 1761, il avait 5 ans à peine.

Charles-René de Jordy ou de Jordy-Villebon, sa femme

Louise-Catherine Trottier-Desrivières, trois des enfants dont nous venons de parler, et peut-être d'autres encore, s'il y en avait d'autres survivants, comme aussi la soeur de de Jordy-Villebon, Charlotte-Renée, qui avait alors entre 41 et 42 ans et était restée célibataire, périrent tous dans le naufrage de l'*Auguste*, sur les côtes du Cap-Breton, le 16 novembre 1761. Il ne reste donc plus personne de leur descendance et nous n'aurons plus à en parler.

Qu'on nous permette d'ouvrir ici une parenthèse et de raconter succinctement ce que fut ce naufrage de l'*Auguste* de novembre 1761, auquel nous avons déjà fait plusieurs fois allusion, qui vit périr, nous l'avons dit, deux enfants et plusieurs petits-enfants de François de Jordy de Cabanac. Le 8 septembre 1760, à la capitulation de Montréal, Amherst confirma Murray, déjà désigné pour gouverner Québec après la reddition de cette ville en 1759, dans la charge de gouverneur militaire de toute la colonie qui avait dû céder devant la force. Le Canada passait aux Anglais. Murray fut ainsi gouverneur de 1760 à 1766. Il s'efforça de gagner au roi Georges III, son maître, "l'affection de ce peuple fort et hardi — disait-il lui-même des Canadiens — dont quelques privilèges reconnus feraient la classe d'hommes les plus fidèles et les plus utiles à l'empire". Ce fut, en somme, un bon gouverneur. Quand il fut rappelé en Angleterre, au mois de juin 1766, à la suite de diverses intrigues machinées entre lui par des coloniaux anglais intéressés et injustes, il laissait chez les Canadiens un excellent souvenir. "Il tombait victime, a-t-on dit excellemment, de sa sincérité, de sa franchise, de son sens vrai du devoir accompli sans faiblesse."<sup>(6)</sup> C'est sous son administration, à l'automne de 1761, qu'eut lieu le naufrage de l'*Auguste* sur les côtes du Cap-Breton. Philippe Aubert de Gaspé, dans *Les Anciens Canadiens*, consacre tout un chapitre à ce triste épisode de notre histoire au lendemain de la cession. Nous

(6) *Histoire du Canada*, par Desrosiers et Bertrand (1925), pp. 251 et 252.

n'avons pas à y insister ici longuement.<sup>(7)</sup> Nous ne rapportons que l'essentiel. Plusieurs familles nobles de la colonie française ayant décidé de retourner en France, Murray mit d'abord à leur disposition deux navires. Comme tous ceux qui partaient ne pouvaient convenablement trouver place sur ces deux vaisseaux, à la demande expresse de M. Saint-Luc de la Corne le gouverneur anglais en ajouta un troisième, l'*Auguste*, vieux et un peu trop usé pour affronter l'océan. On dut pourtant s'en contenter, parce qu'on n'en avait pas d'autre. Notons que l'équipage de ce troisième navire, comme ceux des deux autres, était anglais. Les trois partirent de Québec le 28 octobre. La tempête les ayant séparés, l'*Auguste* alla se perdre, corps et biens, sur les côtes du Cap-Breton, le 16 novembre, tandis que les deux autres purent se rendre en Europe. M. de Saint-Luc et six compagnons, passagers de l'*Auguste*, échappèrent au naufrage comme par miracle, et, au prix d'efforts héroïques, se rendirent jusqu'à Québec. La nouvelle du malheur eut partout un douloureux retentissement. Les pages de M. de Gaspé et le récit de M. de Saint-Luc lui-même en parlent avec une poignante émotion. Comme il était assez naturel, les vaincus d'hier s'en prirent aux vainqueurs et à Murray, le gouverneur, qui avait laissé partir ce vaisseau plutôt délabré avec ses nobles passagers, les exposant, disait-on, à un désastre certain. Nous ne croyons pas, après coup, qu'il faille charger ainsi la mémoire de Murray. Au témoignage même de M. de Saint-Luc, ceux qui étaient partis sur l'*Auguste* l'avaient bien voulu. Il n'empêche que ce naufrage fut navrant. C'est là, pour ce qui nous concerne, que Charles-René de Jordy-Villebon périt avec toute sa famille et avec sa soeur Charlotte-Renée.

Nous en venons enfin — et c'est par là que nous terminerons ce chapitre et le volume lui-même — à la descendance du fils aîné de François de Jordy Moreau de Cabanac et de Louise-

---

(7) *Les Anciens Canadiens*, par de Gaspé (Edition Beauchemin, 1913), pp. 220-236.

Catherine Robineau de Bécancourt, Pierre-François (II), connu sous le nom de seigneur des Isles Bouchard, né en 1710, marié à Charlotte Foisy en 1746, mort en 1778, à 68 ans. De ce mariage, sont nés plusieurs enfants. Nous connaissons les



Jean de Jordy mort à Contrecoeur à 94 ans en 1906

suivants qui sont naturellement de la troisième génération :

1<sup>o</sup> François (III), marié en 1769, à Thérèse Pepin, à Saint-Sulpice;

2<sup>o</sup> Marie-Louise (III), mariée en 1776, à Jean Ducondu (médecin), à Contrecoeur;

3 Jean (III), marié en 1777, à Marie-Josephite Duhamel, à Contrecoeur:<sup>(8)</sup>

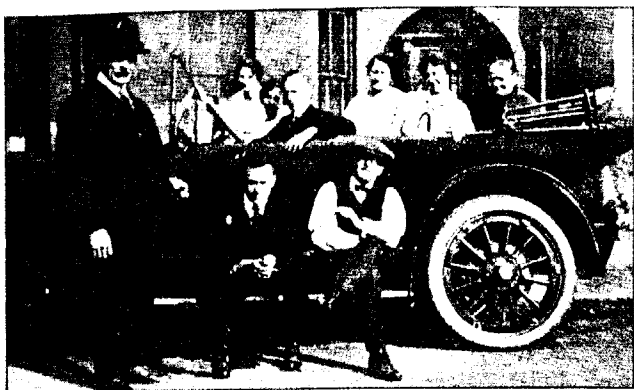
4 Michel (III), marié en 1779, à Marguerite Jacques, à Contrecoeur.

Nous ne connaissons rien de la descendance de François (III) et de Thérèse Pepin, ni non plus de celle de Marie-Louise (III) et de Jean Ducondu. Mais nous connaissons, au moins en partie, celle de Jean (III) et de Marie-Josephite Duhamel et aussi celle de Michel (III) et de Marguerite Jacques.

Du mariage de ces derniers, Michel (III) et Marguerite Jacques, nous connaissons les deux enfants suivants: 1° Jean-Baptiste (IV), marié en 1819, à Geneviève Crevier, à Verchères — desquels est né Pierre (V), marié en 1841, à Naflette Bourgeois, à Saint-Antoine, les père et mère, ceux-ci, de François (VI), marié, en 1873, à Christine Saint-Onge, à Worcester, dont la famille est maintenant à Saint-Boniface — et 2° Charles (IV), marié en 1825, à Thérèse Langlois, à Saint-Sulpice, les grands-parents des familles de Jordy qui habitent maintenant Verchères et Saint-Marc et sont plutôt connues sous le seul nom de Moreau.

Du mariage de Jean (III) et de Marie-Josephite Duhamel, nous connaissons les trois enfants suivants: 1° Jean (IV), marié en 1802, à Archange Renaud, à Contrecoeur; 2° Joseph (IV), marié en 1811, à Elisabeth Filteau, à Contrecoeur; 3° Pierre (IV), marié en 1814, à Marguerite Giard, à Contrecoeur. Nous n'insistons pas sur la descendance des deux derniers, nous contentant de dire que les descendants de Joseph (IV) habitent surtout Lawrence, Mass., et que les descendants de Pierre (IV), connus sous le nom de Desourdi ou de Morey (Moreau), sont surtout fixés à Worcester ou à Haver Hill, Mass.

(8) Marie-Josephite Duhamel (mariée à Jean III) était la fille de Louis Duhamel et de Josephite Lamoureux, les grands-parents, par leurs fils François (marié à Marie Audet-Lapointe), de Mgr Joseph-Thomas Duhamel, ancien archevêque d'Ottawa, né à Contrecoeur le 6 décembre 1841.



Groupes divers des de Jordy contemporains

Jean de Jordy de Cabanac (IV), de la quatrième génération, a épousé Archange Renaud, en 1802, à Contrecoeur. De ce mariage sont nés sept enfants:



Un de Jordy mort au champ d'honneur en 1917 à Château-Thierry en France

1° Marie-Archange, née à Contrecoeur, le 16 juillet 1806, mariée, nous ignorons à quelle date, à Joseph Lapré.

2° Sophie, née à Contrecoeur, le 30 juillet 1808, mariée à Jean-Baptiste Berthiaume, le 31 janvier 1837, à Contrecoeur.

3° Jean, né à Contrecoeur, le 30 août 1809, marié en premières noces à Zoé Richard, le 24 juillet 1837, et, en secondes noces, à Hermine Giguère, le 25 janvier 1864, à Contrecoeur les deux fois (voir plus haut sa photogravure).

4° Marie-Julie, née à Contrecoeur, le 28 février 1813, mariée à François Lamoureux, le 10 janvier 1832, à Contrecoeur. Leurs descendants vivent à Sorel.

5° Marie-Adélaïde, née à Contrecoeur, le 15 mars 1815, mariée à Gabriel Côté, le 11 juillet 1837, à Contrecoeur.

6° Timothée, né à Contrecoeur, le 10 avril 1817, marié à Marie-Louise Jacques, le 6 mars 1848, à Contrecoeur.

7° François-Xavier, né à Contrecoeur, le 30 juin 1819, parti du Canada "pour les colonies" vers 1837, n'est jamais revenu et n'a jamais donné de ses nouvelles.

Des trois fils de la cinquième génération, Jean, Timothée et François-Xavier, puisque nous ignorons tout du dernier-né François-Xavier, c'est par les deux autres, Jean et Timothée, que nous rattachons à leurs ancêtres les de Jordy des générations actuelles.

Jean (V) de Jordy, né à Contrecoeur en août 1809, avons-nous dit, se maria deux fois, d'abord en 1837 à Zoé Richard, puis en 1864 à Hermine Giguère, à Contrecoeur les deux fois. Il eut treize enfants de sa première femme et treize aussi de sa deuxième. Nous en connaissons sept issus du premier mariage et six du second. Nous en donnerons la liste, dans l'un des tableaux que nous ajouterons en appendice à la fin de ce volume. Ce Jean (V) vécut très vieux. Il est mort à 94 ans, en avril 1906, à Contrecoeur, où il avait toujours vécu. Son service funèbre fut chanté par son neveu, M. l'abbé Georges-Alfred de Jordy, aujourd'hui aumônier à Tingsboro,

et il fut inhumé à Contrecoeur le 3 de ce mois d'avril 1906. En 1837, il avait fait le coup de feu, à la bataille de Saint-Denis, dans les rangs des patriotes. L'alerte vieillard aimait à raconter



Un de Jordy entré en 1926 chez les Pères Blancs

les souvenirs du bon vieux temps et à chanter les vieilles chansons du terroir. Il se souvenait, par ses traditions de famille, que, à l'époque de la cession, plusieurs de ses "anciens" avaient

péri dans un naufrage, bien qu'il ne se rappelât pas le nom du vaisseau naufragé, qui était sans doute l'*Auguste* dont nous avons parlé plus haut. L'année d'avant sa mort, le 2 juillet 1905, on célébra à Contrecoeur, où il demeurerait toujours, une grande fête de la Saint-Jean-Baptiste, dont *La Presse* de Montréal a publié dans le temps (3 juillet 1905) un récit détaillé. Le "Père Jean", comme on disait, y prit une part active. Il évoqua des souvenirs d'autrefois avec beaucoup de verve. Il chanta une chanson de 1837, dont les couplets, que *La Presse* citait, et que nous avons sous les yeux, sont plutôt pauvres, mais ne manquent pas de piquant, ceux-ci par exemple :

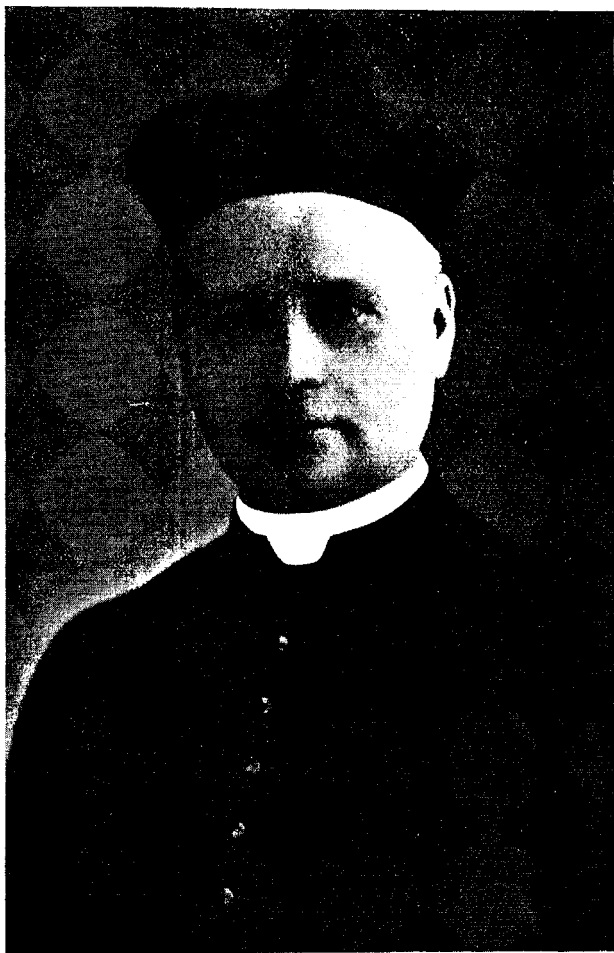
Patriot' que nous somme', n'soyons point épeurés  
 Contre les militair', quoiqu'ils soient bien armés!  
 Oter au gouvernement ce qu'il nous a volé...  
 Canadiens n'ont point peur, ils veulent tous avancer...

Si la rime n'est pas millionnaire et la phrase peu correcte, le sens est riche! A Contrecoeur, le 2 juillet 1905, racontait *La Presse*, on fit une ovation au patriote nonagénaire, quand, d'une voix encore vibrante, il chanta ces couplets un peu frustes. "Ce vieux-là, disaient les gens, a du bon sang dans les veines et il tient de race!"

L'un des fils de Jean (V), issu du second mariage, Joseph-Albert, né à Contrecoeur en septembre 1866, a épousé à Montréal, en 1900, Cécile Beauchemin, la fille de L.-J.-O. Beauchemin, fondateur de la Librairie Beauchemin qui est connue de tous. Nous le retrouverons dans notre deuxième tableau de l'appendice.

Timothée (V) de Jordy, le frère du précédent Jean (V), né à Contrecoeur en avril 1817, ne s'est marié qu'une fois, en mars 1848, à Contrecoeur également. Sa femme, Marie-Louise Jacques, née le 14 mars 1825, était la fille de Pierre Jacques et de Françoise Berthiaume, cultivateurs de Contrecoeur. Timothée (V) et Marie-Louise Jacques eurent une famille de neuf enfants, qui nous sont tous connus. Nous en donnerons la

liste, dans notre troisième tableau, en appendice. Une dizaine d'années après leur mariage, Timothée (V) et sa femme allèrent s'établir à Saint-Pie de Bagot, et c'est là que sont nés au moins six de leurs enfants.



L'abbé Georges-Alfred de Jordy

A cette époque, vers 1857 ou 1858, à Saint-Pie (paroisse fondée en 1828) et aux alentours, de belles terres, dont le sol

était encore boisé et vierge de toute culture, s'offraient aux colons de coeur vaillant et de bras vigoureux. Timothée de Jordy connut les soucis et les peines du défricheur. Pouce à pouce, il fit reculer la forêt et ouvrit des champs dont il vécut. Sa première maison fut une bien modeste construction en bois rond, du bois qu'il avait abattu lui-même. C'est à travers les souches qu'il traça ses premiers sillons. Marie-Louise, sa femme, ne redoutait pas les nobles tâches de l'"habitante" et de la mère de famille. Craignant Dieu tous les deux, ils menèrent une vie de labeur modeste mais bien méritoire. Ils sont morts à Saint-Pie, lui, à 64 ans, le 24 février 1882, elle, à 84 ans, le 4 février 1909. Ils auraient été en droit de dire à leurs enfants, avant de mourir, le mot de Tobie à son fils (Tobie, ch. IV, v. 23) : "N'aie point de crainte, mon fils, nous menons une vie pauvre, il est vrai, mais, si nous craignons Dieu, évitons le péché et faisons de bonnes oeuvres, en vérité nous serons riches de beaucoup de biens."

Plusieurs des enfants de Jean de Jordy et de Timothée de Jordy — de la sixième génération ceux-là — ont émigré aux Etats-Unis, dans la Nouvelle-Angleterre surtout, il y a cinquante ou soixante ans. On pourra le constater, en parcourant les listes de nos tableaux de ces deux familles, publiés en appendice. Ils se fixèrent, pour la plupart, dans le Vermont, dans l'état de New-York ou dans le Massachusetts. Ce fut le lot, on se le rappelle, de nombre de jeunes gens ou de jeunes familles du Canada au milieu du XIXème siècle. Les événements de 1837-1838 et les proscriptions qui s'en suivirent, comme aussi la politique peu généreuse du gouvernement de l'Union des deux Canadas (le Bas et le Haut), de 1840 à 1867, avaient amené ce résultat. Ce fut une perte vive pour notre pays, contre laquelle ont vigoureusement protesté nos hommes d'Etat vraiment patriotes, nos évêques, nos missionnaires-colonisateurs et, en particulier, notre incomparable apôtre et roi du nord, le curé

Labelle.<sup>(9)</sup> La Providence avait cependant ses vues. Si quelques-uns de nos émigrés, trop abandonnés à eux-mêmes et privés des secours du prêtre, se sont plus ou moins fondus dans le grand tout américain, d'autres, et le plus grand nombre, quand de nos prêtres sont allés vers eux, entre 1860 et 1880, ont établi ces centres franco-américains des Etats-Unis, où revivent nos traditions et nos coutumes, notre foi et notre langue, et dont, en somme, nous avons lieu et droit d'être fiers. Nombre de descendants des de Jordy sont de ceux-là.

Les neuf enfants de Timothée de Jordy et de Marie-Louise Jacques — dont on trouvera la liste complète dans notre troisième tableau, à l'appendice de ce livre, — nés les trois premiers à Contrecoeur et les six autres à Saint-Pie de Bagot, sont donc les descendants, à la sixième génération, de François de Jordy Moreau de Cabanac et de Louise-Catherine Robineau de Bécancourt, et les arrière-neveux, à la septième génération, de Joseph de Jordy de Cabanac et de Madeleine Pezard de la Touche-Champlain. Bien que, par suite de circonstances adverses et par la force des choses, ainsi que nous l'expliquons dans notre introduction générale, la famille des de Jordy soit tombée en roture, suivant l'expression en usage, et soit devenue absolument "du peuple", ses descendants n'en ont pas moins le droit d'être fiers de leurs aïeux et le devoir d'honorer leur mémoire. La piété filiale envers les ancêtres est un sentiment respectable et qui fait honneur à ceux qui l'entretiennent dans leur âme.

Mû par ce noble sentiment, M. l'abbé Georges-Alfred de Jordy, le dernier-né de la famille de Timothée de Jordy et de Marie-Louise Jacques (né en avril 1873), a voulu, en 1925, faire ériger, dans le cimetière de sa paroisse natale, à Saint-Pie de Bagot, un monument funéraire à la mémoire de ses "anciens". En septembre 1919, il avait fait l'acquisition d'un lot

(9) Voir notre livre *Le Curé Labelle*, paru en juin 1930, chez Beauchemin, à Montréal. — Note de l'auteur.

dans ce cimetière (le lot 308), de vingt pieds par douze. Les reste mortels de ses père et mère, morts, lui en 1882 et elle en 1909, y furent transportés, comme aussi ceux de son frère Osias, mort en 1917. L'une de ses nièces, Jeanne (fille d'Osias), y fut depuis inhumée en 1920. Mais, en plus, sur la plaque-souvenir — une belle plaque en bronze de 40 pouces par 30, sortie de la fonderie des Highton de Nashua, et qui s'enclave dans un solide bloc de granit brut de Stanstead — il a pris soin de faire inscrire, avec ceux de ses proches, les noms des plus illustres ou des plus marquants de ses ancêtres, Joseph et François de Jordy de Cabanac, l'oncle et le neveu arrivés au Canada en 1685, Pierre-François, né en 1710, mort seigneur des Isles Bouchard en 1778, et Charles-René, né en 1715, mort dans le naufrage de l'*Auguste* en 1761, les deux fils, ceux-ci du premier François de Jordy de Cabanac et de Louise-Catherine Robineau de Bécancourt. Aux quatre coins de la plaque-souvenir, deux croix dans le haut, deux fleurs de lys dans le bas, celles-là en haut encadrant le blason de François de Jordy et celles-ci en bas ayant au milieu d'elles les armoiries des Robineau de Bécancourt barons de Portneuf, rappellent tout ensemble, avec le signe du Christ et l'ancien drapeau de la France, la double noblesse de la famille des enfants et des arrière-petits-enfants issus de François et de Louise-Catherine.

Voici l'inscription telle qu'elle se lit sur le monument. Nous ne saurions vraiment mieux clore ce chapitre et ce livre qu'en la donnant en son entier:



## A LA PIEUSE ET VENEREE MEMOIRE

DE DEUX NOBLES OFFICIERS DES TROUPES DE LA MARINE NATIFS DE  
CARCASSONNE, VENUS AU CANADA EN 1686 POUR LE SERVICE DU ROI  
DE FRANCE, LOUIS LE GRAND, ET LA DEFENSE DE LA COLONIE NAISSANTE:

### JOSEPH DE JORDY DE CABANAC

NÉ EN 1661 ET INHUMÉ DANS L'ÉGLISE DE CHAMPLAIN 26 AVRIL 1713.  
ET DE SON ÉPOUSE MADELEINE PEZARD DE LA TOUCHE.

### FRANCOIS MOREAU DE JORDY DE CABANAC

CHEVALIER DE L'ORDRE MILITAIRE DE SAINT-LOUIS, NÉ EN 1666 INHUMÉ  
DANS L'ÉGLISE DES TROIS-RIVIÈRES 16 FÉVRIER 1726. DE SON  
ÉPOUSE, LOUISE-CATHERINE ROBINEAU DE PORTNEUF ET DE SES FILS:

### PIERRE - FRANCOIS

SEIGNEUR DES ILES BOUGHARD 1710-1778

### CHARLES RENE DE VILLEBON

NAUFRAGE DE L'AUGUSTE 1715-1761

AFIN QUE NE PÉRISSENT NI LEURS NOMS NI LE SOUVENIR  
DE LEURS DESCENDANTS, SPÉCIALEMENT

## DE CEUX QUI REPOSENT EN CE LIEU:

MES BIEN - AIMÉS PARENTS

TIMOTHEE DE JORDY 1817-1882

MARIE-LOUISE JACQUES 1825-1909

OSIAS DE JORDY 1860-1917

JEANNE DE JORDY 1902-1920

CE MONUMENT FUNÉRAIRE A ÉTÉ ÉRIGÉ

GEORGES-ALFRED DE JORDY DE CABANAC, PRÉTRE.



## APPENDICE EN TROIS TABLEAUX

1<sup>er</sup> Tableau

Généalogie complète de la famille  
issue de François de Jordy Moreau de Cabanac<sup>(1)</sup>  
1685 - 1930

	François	1696	Marie-Anne	Nolan	Montréal	1
	François	1705	Louise-Cath.	Robineau	Cap-Mad.	2
1	Marie-Anne	1720	Ls-Hector	Le Fournier	St-Sulpice	
	Catherine	1726	Michel	Mouet	Trois-Rivières	
2	Pierre-Frs	1746	Charlotte	Foisy	St-Sulpice	3
	M.-Louise	1749	Joseph	Provencher	" "	
	Chs-René	1741	Catherine	Desrivières	" "	
	Louis	1751	Marie-Anne	Pichet	" "	4
3	Jean	1777	M.-Joseph	Duhamel	Contrecoeur	5
	Michel	1779	Marguerite	Jacques	" "	6
	François	1769	Thérèse	Pepin	St-Sulpice	
	M.-Louise	1776	Jean	Ducondu	" "	
	M.-Charlotte	1776	Pierre	Picher	" "	
4	François	1781	Desanges	Durivage	Verchères	7
	Antoine	1793	Angélique	Boisseau	" "	8
	Joseph	1786	Lse-Thérèse	Boucher	" "	
	Louis	1783	Elisabeth	Boisseau	" "	9
	Charlotte	1782	Michel	Benoit	" "	
5	Marguerite	1810	Charles	Bouthillet	Contrecoeur	
	Jean	1802	Archange	Renaud	" "	10
	Augustin	1820	Marie	Donais	" "	11
	Etienne	1816	Reine	Bélanger	" "	
	Joseph	1811	Elisabeth	Filteau	" "	12
	Pierre	1814	Marguerite	Giard	" "	13
	Joseph	1810	Antoine	Laberge	" "	
	Joseph	1816	Joseph	Dupuis	" "	

(1) Le compilateur, M. l'abbé Georges-Alfred de Jordy, ne mentionne que la date des mariages, avec les noms des époux et épouses et celui de l'endroit où le mariage fut célébré. Ne figurent ainsi, dans ce tableau, que ceux qui ont fondé un foyer, à leur titre de chefs de famille.

6	Pierre	1818	Françoise	Bouvier	Verchères	14
	Jean-Baptiste	1819	Geneviève	Crevier	"	15
	Charles	1825	Thérèse	Langlois	St-Sulpice	16
	Charles	1852	Angélique	Dubois	St-Jean-Bap.	
	Charles	1860	Sophie	Palardy	St-Pie	
7	François	1819	Marguerite	Boisseau	Verchères	17
8	Joseph	1826	Julie	Saunier	"	
	Marie	1833	Christophe	Charron	Contrecoeur	
9	Jean-Baptiste	1820	Sophie	Robert	St-Sulpice	
	François	1831	Henriette	Robert	" "	
10	Jean	1837	Zoé	Richard	Contrecoeur	18
	Jean	1864	Hermine	Giguère	"	19
	Archange	1830	Joseph	Lapré	"	
	Julie	1832	François	Lamoureux	"	
	Sophie	1837	Jean-Baptiste	Berthiaume	"	
	Adélaïde	1837	Gabriel	Côté	"	
	Timothée	1848	Marie-Louise	Jacques	"	20
11	Zoé	1847	Jean-Baptiste	Ménard	"	
12	Joseph	1842	Marie	Meunier	"	21
13	Emélie	1849	Christophe	Boisseau	"	
	Marguerite	1845	Michel	Renaud	"	
	Odile	1849	Clément	Gendron	"	
	Théotiste	1850	Pierre	Duval	"	
	Xavérine	1849	Joseph	Courtemanche	"	
	Louis	1852	Elisabeth	Richard	"	22
14	Denis	1849	Lucie	Dussault	Verchères	23
	Michel	1852	Marguerite	Tanguay	"	24
	Michel	1885	Marie	Brodeur	St-Marc	
	Jean-Baptiste	1857	Henriette	Tanguay	" "	25
	Pierre	1840	Luce	Gaudet	St-Antoine	
	Charles	1863	Odile	Ducharme	" "	26
15	Pierre	1841	Noflette	Bourgeois	" "	27
	Jean-Baptiste	1857	Euphémie	Carrier	" "	
	François	1848	Henriette	Charbonneau	Verchères	
	Joseph	1850	Zoé	Millet	"	
16	Justine	1862	Hubert	Brouillet	St-Hilaire	
	Aglaé	1854	Théophile	Brouillet	" "	
	Thérèse	1852	François-Xavier	Dubuc	" "	
	Pierre (2)	1859	Henriette	Denonville	" "	

(2) Père des demoiselles De Jordy de Saint-Hilaire.

	Joseph	1850	Césarie	Bourbeau	Ste-Marie	28
	Charles	1846	Louise	Leduc	St-Jean-Bap.	29
	Charles	1871	Aurélié	Tremblay	St-Valérien	
17	Joseph	1848	Marguerite	Carrière	Verchères	
	Norbert	1855	Marie-Anne	Dansereau	"	
18	Timothée	1850	Florence	Rousseau	Troye, N.-Y.	
	Hermile	1855	Charlotte	Rousseau	Newport, Vt	
	Clément	1864	R.-de-Lima	Gagnon	Chambly	
	François	1865	Georgiane	Martineau	Lavaltrie	30
19	Arthémise	1885	Joseph	Girouard	Contrecoeur	
	Albert	1900	Cécile	Beauchemin	Montréal	
	Marie	1901	Achille	Martineau	Contrecoeur	
20	Timothée	1870	Marie	Gosselin	Webster, Mass.	31
	M.-Louise	1885	Jean-Baptiste	Cabana	St-Valérien	
	Délia	1873	Hubert	Bienvenu	St-Pie	
	Osias	1884	Zénaïde	Bienvenu	Milton	
	Osias	1890	Rosalie	Bourbeau	St-Valérien	32
	Adélard	1890	Marie-Valérie	Grenon	N. Grosv. Con.	33
	Olivier	1885	Albina	Gauthier	St-Pie	34
	Alphonse	1891	Mathilde	Gendron	East-Douglas,	35
	Alphonse		Herculine	Messier	Manchaug, Mass.	
	Alphonse		M.-Louise	Marchand	" "	
	Adéline	1913	Fortunat	Larose	St-Pie	
21	Pierre (3)	1874	Virgine	Dion	Lawrence, Ma.	36
22	Louis	1891	Victoria	Pariseau	Milton, Vt	37
23	Hormisdas	1880	Hermila	Gendron	Verchères	
	Hercule	1894	Mathilde	Lescot	"	
	Denis	1879	Tharsile	Paquet	St-Charles	
24	Pierre-Nap.	1886	Louise	Brodeur	" "	
	François-X.	1886	Marie-Anne	Lamoureux	St-Antoine	
	Thomas	1879	Marg.-Ursule	Deslauriers	St-Basile	
	Michel	1883	Alma	Dupré	Contrecoeur	
	Rose-Anna	1897	Charles	De Jordy	St-Marc	
	Marguerite	1882	Joseph	Noël	" "	

(3) Père d'Adrien De Jordy mort au champ d'honneur en France, le 3 juin 1918. Il était le quinzisième soldat d'Haverhill qui donna sa vie pour la patrie. Il était entré au service en juillet 1917. Le jeune homme était âgé de 25 ans et était un diplômé de l'école Saint-Joseph, dirigé par les Maristes.

25	Jean-Baptiste	1887	Exilda	Bonin	Verchères
26	Charles	1897	Rose-Anna	Moreau	St-Marc
27	François	1873	Christine	St-Onge	Worcester, Ma. 38
28	Ananie	1892	Dorila	Germain	St-Hilaire
	Pacifique	1887	Virginie	Robert	St-Jean-Bap.
	Azarie	1885	Flavie	Bédard	" " "
29	Exeas	1873	Apoline	Magnan	St-Valérien
30	Aimé	1906	Angéline	Parenteau	Springfield, Mass.
31	Paul	1898	Léas	Gervais	Pascoag, R.-I.
	Delphis	1906	Léontine	Roy	Whintinsville, Mass.
	Osias	1908	Délia	Normandin	Uxbridge, Mass.
	Henri	1909	Nellie	Carey	" "
	Alice	1920	Ernest	Labossière	" "
32	Laura	1920	Raymond	Chicoine	St-Pie
33	Dora-Rosalie	1919	Wilfrid-Henri	Blanchet	New Haven, Con.
34	Dora-Corinne	1910	Napoléon	Anger	Worcester, Mass.
	Sara-Anna	1909	Auguste	Lemay	" "
	Berthe-Blanche	1913	Arthur	Bourque	" "
35	Wilfrid	1914	Delvina	Valcourt	Manchaug, Mass.
	J.-Arthur-E.	1915	Exina	Robillard	" "
	David	1918	Marie	Labonté	Linwood, Mass.
36	Emma	1910	Salus	Arpajon	Lawrence, Mass.
	Pierre	1911	Catherine	Donnelly	" "
	Pierre	1913	Eléonore	Rendall	" "
	Virginie	1906	Guillaume	Perrault	" "
	Ida	1913	Théodore	Bazilière (4)	" "
	Florida	1913	Clarence	Morneau	" "
37	Williams	1906	Malvina	Wasbreh (5)	Haverhill, Mass.
38	Emma	1890	Philiat	Trudeau	St-Boniface, Man.
	Jean	1900	Clara	Langier	Winnipeg, Man.

(4) Sergent dans l'armée expéditionnaire américaine en France.

(5) D'origine Allemande par son père; sa mère était une Leduc de Saint-Hilaire.

*Des fils de... 1932 - voir le Courrier de  
St-Jean-Bap. 9 - décembre 1932.*

## II° Tableau

## Les deux familles de Jean (V) de Jordy

## I

Enfants nés de son mariage avec Zoé Richard, célébré à Contrecoeur en 1837. Treize enfants étaient issus de cette union. Nous en connaissons sept, dont voici la liste:

- 1 Dame Moïse Lebeau (Montréal).
- 2 Dame Franklin Beaupier (Lac Supérieur).
- 3 Timothée de Jordy (Troyes, N.-Y.).
- 4 Herménégilde de Jordy
- 5 Elzéar de Jordy
- 6 Clément de Jordy

Nous ignorons où ils ont vécu. Elzéar et Clément sont donnés par *La Presse* comme vivants encore en 1905.

- 7 François de Jordy, pilote *branché*, qui vivait à Lavaltrie, où il était marié à Georgianna Martineau, et où il mourut, à 68 ans, le 23 janvier 1908.

Nous lui connaissons deux enfants:

- a) Georgette, née à Lavaltrie le 23 juin 1880.
- b) Aimé, né à Lavaltrie le 3 août 1883, marié à Springfield, à Angéline Parenteau, qui lui donna trois enfants:

- 1 Simonne, née à Montréal le 28 octobre 1907.
- 2 Lilianne, née à Montréal le 20 mai 1909.
- 3 François, né à Montréal le 3 avril 1911.

## II

Enfants nés de son mariage avec Hermine Giguère, célébré à Contrecoeur en 1864. Treize enfants encore étaient issus de cette union. Nous en connaissons six, dont voici la liste:

- 1 Arthémise, née à Contrecoeur le 4 mai 1865, mariée à Joseph Girouard. Elle vivait à Contrecoeur en 1905.
- 2 Joseph-Albert de Jordy, né à Contrecoeur le 6 septembre 1876, marié à Montréal, le 19 juin 1900, à Cécile Beauchemin, fille de L.-J.-O. Beauchemin, le libraire bien connu, lequel Joseph-Albert est décédé à Sorel le 8 mai 1919.

De ce mariage sont nés:

- a) Paul (17 mai 1901) —
  - b) Roger (20 juillet 1902) —
  - c) Béatrice (12 avril 1904) — Tous les trois étaient encore récemment employés à la Librairie Beauchemin à Montréal.
- 3 Jean-Baptiste de Jordy, né à Contrecoeur le 6 septembre 1870.
  - 4 Marie, née à Contrecoeur le 28 février 1875, mariée à Achille Martineau de Lavaltrie. Elle vivait encore en 1905.
  - 5 François-Arthur de Jordy, né à Contrecoeur le 18 octobre 1877, médecin à Montréal.
  - 6 Joseph-Etienne-Thomas, né à Contrecoeur le 28 février 1880. Il vivait encore en 1905.

## III° Tableau

La famille de Timothée (V) de Jordy et de Marie-Louise Jacques, mariés à Contrecoeur en mars 1848

- 1 Louise, née à Contrecoeur le 10 décembre 1848, mariée le 6 octobre 1885, à Saint-Valérien (Shefford), à Jean-Baptiste Charron Cabanac, morte et sépulturée, le 7 octobre 1928, à Ely (Valcourt). Elle eut trois enfants:
  - a) Louise, mariée à Ferdinand Vincent de Ely (Valcourt).
  - b) Adélarde, de Roxton-Fall.
  - c) Joseph.
  
- 2 Timothée (VI) de Jordy, né à Contrecoeur le 24 mars 1850, marié à Webster, Mass., à Marie Gosselin, le 23 avril 1870, mort à Uxbridge, Mass., le 15 février 1929. nous lui connaissons sept enfants:
  - a) Paul, né à Saint-Pie le 10 juin 1874, marié en 1898, à Pascoag, Rhode-Island, à Léa Gervais.
  - b) Delphis, né à Saint-Pie le 3 mars 1876, marié en 1906, à Whitinsville, Mass., à Léontine Roy.
  - c) Osias, né à Saint-Pie le 13 avril 1878, marié en 1908, à Uxbridge, Mass., à Délia Normandin.
  - d) Henri, né à Saint-Pie le 24 mai 1880, marié à Uxbridge, Mass., à Nellie Carey.
  - e) Adéline, née en 1881 à Milton (Shefford).
  - f) Eveline, née en 1883, à Harrisville, Rhode-Island.
  - g) Alice, née en 1885, à Uxbridge, Mass., mariée à Ernest Labossière.

- 3 Délia, née à Contrecoeur en 1852, mariée en 1873, à Saint-Pie, à Hubert Bienvenue, fils de Nazaire Bienvenue et de Rosalie Chagnon, morte et sépulturée en 1888 à Sainte-Cécile de Milton. Trois de ses enfants sont connus:
- a) Valéda, mariée à Wilfrid Flibot, de Milton (Shefford).
  - b) Rose-Anna, mariée au Dr Paul-Emile Label, de Roxton-Pond.
  - c) Anna-Zénaïde, mariée à Eugène Beaudry, de Bristol (Connecticut).
- 4 Osias (VI) de Jordy, né à Saint-Pie le 5 mars 1860, marié deux fois — en premières noces, le 28 janvier 1884, à Milton (Shefford), à Zénaïde Bienvenue (pas d'enfants connus), et — en secondes noces, le 25 août 1890, à Saint-Valérien, à Rosalie Bourbeau. Il est décédé à Saint-Pie, le 8 août 1917. Il repose sous le monument dont nous parlons à la fin du chapitre neuvième. De son second mariage, nous connaissons quatre enfants:
- a) Laura, née à Saint-Pie le 18 avril 1893, mariée, le 20 janvier 1920, à Saint-Pie, à Raymond Chicoyne.
  - b) Jeanne, née à Saint-Pie le 4 août 1902, morte à 18 ans, inhumée à Saint-Pie, sous le monument, près de son père, le 20 août 1920.
  - c) Jean-Alfred, né à Saint-Pie le 27 mars 1904.
  - d) Gérard, né à Saint-Pie le 29 septembre 1906.

- 5 Adélarde (VI) de Jordy, né à Saint-Pie le 22 novembre 1862, marié le 2 décembre 1890, à Grosvenordale (Connecticut), à Marie-Valérie Grenon. Cinq enfants, nés de ce mariage, nous sont connus:
- a) Dora-Rosalie, née à Saint-Pie le 6 mars 1894, mariée le 7 janvier 1919, à New-Haven (Connecticut), à Wilfrid-Henri Blanchet.
  - b) Henri, né à Saint-Pie le 12 novembre 1895, mort à Saint-Damase le 9 mars 1904.
  - c) Ovidia, né à Saint-Pie le 12 juillet 1898.
  - d) George-Alfred Adélarde, né à Saint-Pie le 11 juillet 1900.
  - e) Jean-Baptiste-Valmore, né à Saint-Damase le 10 juillet 1905, mort et inhumé à Saint-Damase le 15 février 1906.
- 6 Olivier (VI) de Jordy, né à Saint-Pie le 8 septembre 1863, marié le 6 octobre 1885, à Saint-Pie, à Albina Gauthier. Sont nés de ce mariage:
- a) Dora-Corinne, née à Worcester, Mass., le 18 mars 1886, mariée le 24 octobre 1910, à Worcester, à Napoléon Auger.
  - b) Sarah-Anna, née à North Grosvenordale (Connecticut) le 26 juin 1888, mariée le 10 juillet 1909, à Worcester, Mass., à Auguste Lemay.
  - c) Berthe-Blanche, née à Manchaug, Mass., le 26 septembre 1889, mariée le 16 juin 1913, à Worcester, Mass., à Arthur Bourque.
  - d) Eva-Annette, née à Manchaug, Mass., le 30 mai 1892.
  - e) Alfred-Sébastien, né à Manchaug, Mass., le 10 mars 1897, a pris part, en qualité de sergent dans le corps expéditionnaire américain à la guerre de 1914-1918.

- 7 Alphonse (VI) de Jordy, né à Saint-Pie le 22 avril 1865, marié trois fois, mort à Manchaug, Mass., le 7 mars 1929.

De son premier mariage, à East Douglass, Mass., le 23 novembre 1891, avec Mathilda Gendron (morte en juillet 1900 à Montréal), sont nés cinq enfants:

- a) Wilfrid, né à Manchaug, Mass., le 24 août 1892, marié le 15 juin 1914, à Manchaug, à Delvina Valcourt, de qui sont nés:
- 1 Robert, le 26 août 1915.
  - 2 Anita, le 11 septembre 1917.
  - 3 Dorice, le 21 avril 1918.
  - 4 Joseph, le 25 mai 1923.
- b) Joseph-Arthur-Eugène, né à Manchaug, Mass., le 8 août 1893, marié, le 20 septembre 1915, à Manchaug, à Marie-Malvina-Exina Robillard, de qui sont nés:
- 1 Marie-Exina-Lorette, le 27 novembre 1917, à Toftville, Connecticut.
  - 2 Joseph-Arthur-Abel, le 8 décembre 1919, à Toftville, Connecticut.
- c) David, né à Manchaug, Mass., le 20 décembre 1894, marié, le 30 décembre 1918, à Linwood, Mass., à Marie Labonté.
- d) Olivier, né à Manchaug le 17 novembre 1896, marié, le 31 décembre 1917, à Manchaug, à Olive Saint-André, de qui sont nés:
- 1 Ernest, le 25 novembre 1918.
  - 2 Thérèse, le 11 novembre 1919.
- e) Hector, né à Manchaug le 5 juin 1899.

Alphonse (VI) de Jordy s'est marié en secondes noces, à Manchaug, Mass., le 8 avril 1901, à Herculine Messier, qui est morte au bout de quelques mois, sans lui laisser d'enfants.

Le même Alphonse (VI) de Jordy, s'est remarié, en troisièmes noces, à Manchaug, le 16 février 1903, à Marie-Louise Marchand, de qui sont nés:

- f) Hermann, à Manchaug, le 3 février 1905.
- g) Henri, à Manchaug, le 12 janvier 1906, entré chez les Pères Blancs.
- h) Simonne, à Manchaug, le 29 mai 1907.
- i) Jeanne, à Manchaug, le 14 septembre 1909.
- j) Gérard, à Manchaug, le 10 décembre 1910.
- k) Raymond, à Manchaug, le 29 septembre 1914.
- l) Cécile, à Manchaug, le 3 mars 1916.

8 Adéline, née à Saint-Pie le 5 juillet 1868, mariée, le 2 juillet 1913, à Saint-Pie, à Fortunat Sauret-Larose.

9 George-Alfred (VI) de Jordy, né à Saint-Pie de Bagot le 23 avril 1873, ordonné prêtre à Montréal, par Mgr Bruchési, le 17 décembre 1898, pour le diocèse de Saint-Hyacinthe, où il a d'abord exercé le saint ministère. Passé plus tard aux Etats-Unis, il est aujourd'hui (en 1930) aumônier, chez les Maristes, à Tyngsboro, Mass.

C'est ce dernier-né de la famille de Timothée de Jordy et de Marie-Louise Jacques, le descendant, à la sixième génération, de François de Jordy Moreau de Cabanac et de Louise-Catherine Robineau de Bécancourt et de Portneuf, qui a voulu ce livre, comme il avait voulu le monument du cimetière de Saint-Pie, en témoignage de respect à la mémoire de ses nobles ancêtres.

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Préface .....	5
Introduction générale .....	11

### CHAPITRE PREMIER

Les ancêtres des de Jordy et leurs titres de noblesse .....	25
---	----

**Sommaire.** — Sur *La Diligente*, à Québec, en 1685. — Deux jeunes lieutenants du roi. — Le nom des de Jordy. — Pierre de Jordi en France, à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle. — La Livinière. — A Carcassonne. — Les de Jordi, marchands de Verceil. — Le Languedoc. — Pourquoi les gens de Lombardie s'en venaient en Languedoc. — Pierre de Jordi arrivé vers 1475, ses fils. — "Noble Thomas de Jordy". — Son testament. — André de Jordy. — Son mariage avec Jeanne de Dulon (1575). Alexandre de Jordy. — Son mariage avec Jeanne de Bennes (1604). — Le testament d'Alexandre de Jordy (1614). — Pierre de Jordy. — Son mariage avec Louise de Rathery (1632). — Seigneur de Cabanac. — Son fils Joseph, né en 1657, vient au Canada en 1685. — Où se trouvait, en France, la seigneurie de Cabanac. — Pourquoi les de Jordy se virent-ils attribuer cette seigneurie et ce titre. — Le contrat de mariage de Pierre de Jordy et de Louise Rathery (8 février 1632). — Cinq enfants, dont trois garçons, Pierre-François, Melchior et Joseph, naissent de ce mariage. — C'est le dernier, Joseph, et l'unique fils du premier, Pierre-François, nommé lui-même François, qui viennent au Canada en 1685. — L'acte d'émancipation de Melchior de Jordy, frère de Joseph et oncle de François, daté, en France, du 23 octobre 1669. — Les "Académies" de Paris

et de province. — Melchior, commandant de la petite "Ecurie" de Sa Majesté, épouse Marie Courtin (1681). — Guy de Jordy, fils de Melchior, naît en 1685. — De la noblesse de robe, les de Jordy passent à la noblesse d'épée. — La carrière de Pierre de Jordy, père de Pierre-François, de Melchior et de Joseph. — Il meurt, à 83 ans, en 1691. — La promotion de Guy de Jordy au rang de premier écuyer de Sa Majesté. — Enregistrement des titres de noblesse des de Jordy de Cabanac, lettres signées par le roi Louis XIV et son ministre Phélypeaux. — Les armes des de Jordy de Cabanac.

## CHAPITRE DEUXIÈME

### Les de Jordy de Cabanac en France (branche des de Grandchamp) ..... 47

**Sommaire.** — Melchior de Jordy, commandant de la petite "Ecurie" du roi. — Ce que signifiait ce titre. — Importance du titulaire ainsi nommé le "cavalcadour". — Melchior fait l'acquisition de la seigneurie de Grandchamp, sise près de Loigny. — Il est victime d'un accident en 1697, mais reste en charge jusqu'en 1707. — La survivance de sa fonction est accordée à son fils Guy en 1703. — Melchior meurt en 1710. — Guy de Jordy, seigneur de Grandchamp et autres lieux, sa belle carrière. — Il ne laisse pas de fils, le nom s'éteint en France avec lui. — Les titres et preuves de noblesse des de Jordy, selon la teneur du grand *Armorial* de France. — Énumération de onze documents qui les établissent clairement. — La soeur de Guy de Jordy, Marie-Angélique de Jordy de Cabanac. — Elle épouse Jean-François de Fichte, marquis de Soucy (décembre 1718). — Les Fichte de Soucy, une très noble famille. — La fille du marquis de Soucy, née en 1723, nommée elle aussi Marie-Angélique, devient baronne de Mackau en 1745. — Les de Mackau.

— Marie-Angélique et Charlotte-Thérèse de Mackau. — Comment les dames de Mackau furent mêlées aux infortunes de la famille royale de Louis XVI (1793). — Une grande et douloureuse page de l'histoire de France. — Marie-Angélique de Mackau épouse en 1778 le marquis de Bombelles, lequel, devenu veuf, entre dans les ordres et est plus tard évêque d'Amiens. — Leur fils, le marquis Charles-René, chambellan à la cour d'Autriche, aurait épousé secrètement l'ex-impératrice Marie-Louise, deuxième femme de Napoléon I. — Le petit-fils de la baronne de Mackau (arrière-petit-fils de Marie-Angélique de Jordy) devient amiral de France et ministre de la marine sous Louis-Philippe. — Le fils de ce dernier, le baron de Mackau, personnalité de la politique française catholique et bonapartiste, meurt, à 89 ans, le 5 mai 1918. — Sa petite-fille, Madame la vicomtesse de Bonnevalle.

## CHAPITRE TROISIÈME

### Les de Jordy de Cabanac passent au Canada ..... 63

**Sommaire.** — Les deux jeunes lieutenants du roi à bord de *La Diligente* en 1685. — Pourquoi émigraient-ils au Canada? — La situation en France à l'époque de la Révocation de l'Edit de Nantes (17 octobre 1685). — Dans le Languedoc en particulier. — Une page d'Ernest Lavisse, l'historien. — La religion des de Jordy. — Les calvinistes français émigrés à Francfort. — Au service du roi pour l'agrandissement de la patrie. — L'honneur de servir au rang d'officier réservé par Louis XIV aux fils de la noblesse. — Réorganisation de l'armée française par Louvois en 1670. — Ce que valait, selon Lavisse, le corps des officiers français. — Joseph et François de Jordy, cadets du régiment du roi, étaient en bonne situation pour tenter l'aventure guerrière au Canada. — En Nouvelle-France, sous

M. de la Barre et M. de Denonville, on était en grand besoin de recrues. — Dépenser pour la colonie eut mieux valu que bâtir Versailles à si grands frais. — Le renfort amené au Canada par M. de Denonville en 1685. — Les beaux noms des compagnons des deux de Jordy. — Le voyage des trois vaisseaux *La Diligente*, *Le Mulet* et *Le Fourgon*. — Les conditions de la traversée en ce temps-là. — La redoutable mer Atlantique. — De hardis marins et des soldats endurcis. — Une rude traversée. — Rapport au ministre du roi par l'intendant de Meulles. — La " flûte " *Le Mulet* en retard. — Nombre de marins et de soldats malades. — Depuis l'arrivée du régiment de Carignan en 1665, le renfort amené par M. de Denonville était le plus important qu'on eut vu dans la colonie. — Où furent logés les officiers et les soldats de 1685, ce qu'en dit la Hontan. — Le mode d'hivernement adopté à cette époque.

## CHAPITRE QUATRIÈME

Les premières années en Nouvelle-France ..... 83

**Sommaire.** — Comment s'établiraient Joseph et François de Jordy de Cabanac au Canada. — L'ennemi du Français dans la colonie, l'Iroquois. — Les Anglais des colonies américaines. — Sur les 1100,000 à 1200,000 Indiens répartis en Amérique à l'arrivée des blancs, les sauvages iroquois ne comptaient que 16,000 hommes environ, mais ils n'en ont pas moins laissé une trace profonde dans l'histoire. — Nous ne connaissons qu'imparfaitement la vie des de Jordy au début de leur séjour au Canada. — M. de Callières commandant à Montréal et M. de Denonville gouverneur à Québec. — L'expédition contre les Iroquois retardée. — Comment vivaient les soldats et leurs officiers, ce qu'en raconte M. de Gaspé. — Appréciations un peu sévères au sujet de la noblesse par M. de Denonville et

l'intendant de Meulles. — Services réels rendus par les gentilshommes de l'époque. — M. de Saint-Ours et M. de Saurel. — Les de Jordy à Montréal, de 1685 au printemps de 1687. — L'expédition contre les Iroquois de 1687. — L'arrivée au pays des Tsonnontouans (un peu au nord de la ville de Rochester d'aujourd'hui). — Le spectacle qu'offraient les sauvages de l'Ouest. — La petite armée des Français et des sauvages alliés (3,000 hommes). — Tel est pris qui croyait prendre, victoire de M. de Denonville. — Comment se conduisirent les nouvelles recrues. — Acte de félonie du gouverneur. — La revanche des Iroquois, *le massacre de Lachine*. — M. de Frontenac gouverneur pour un deuxième terme (1689-1698). — Ses qualités d'administrateur. — Il raffermir les tribus et redonne confiance aux troupes. — Les de Jordy prennent part à l'action contre Phipps en 1690. — La situation en Europe, Guillaume III et Louis XIV. — Attaque contre les colonies anglaises sous M. de Frontenac. — Phipps à Port-Royal et devant Québec. — Le fait d'histoire. — Récit de M. de Monsigny. — L'affaire de la *Canardière*, l'un des *Cabanac* est là. — Victoire mémorable. — L'intendant de Champigny disperse les soldats et les officiers, en demi-congé, chez les habitants et chez les seigneurs. — Joseph de Jordy chez le seigneur de la Touche à Champlain, dont il épouse la fille en 1691. — François de Jordy prend part à plusieurs expéditions contre les Iroquois jusqu'à *la paix de Montréal* de 1701. — Témoignage de M. de Vaudreuil. — "M. de Sourdy" (François de Jordy) est de ceux que Frontenac envoie dans un parti contre les Iroquois en 1691. — De même en 1692, il est probablement de l'expédition qui va porter la guerre au pays des Mowacks (autour du lac Champlain). — Il se marie à Montréal en 1696. — Les deux de Jordy ont droit, dès leurs débuts au Canada, à prendre dans l'histoire une place honorable.

## CHAPITRE CINQUIÈME

## Joseph de Jordy de Cabanac s'établit et se marie au Canada 107

**Sommaire.** — Raccourci de la carrière des deux de Jordy de Cabanac au Canada. — Il est question dans ce chapitre de celle de Joseph. — La paroisse de Champlain et son histoire par M. le chanoine Prosper Cloutier. — Ce qu'était Champlain vers 1690. — Le premier seigneur Pezard de la Touche (1664). — Sa femme et ses enfants. — Le manoir de Champlain. — La belle hospitalité du seigneur. — Joseph de Jordy y est reçu vers 1690-1691. — Madeleine de la Touche devient sa femme. — Le contrat de mariage du 22 novembre 1691. — L'acte de mariage consigné aux archives par le curé Dufournel le même jour. — Dans ces actes officiels, les noms propres sont un peu estropiés. — Au XVII<sup>ème</sup> siècle, le contrat se rédigeait parfois après le mariage religieux. — Description du manoir des de la Touche-Champlain. — La succession des seigneurs de la Touche. — Ce que l'on voit encore des ruines du manoir à sept arpents au large de la grève. — Le fief "Le Moteux", donné en dot à Madeleine. — En 1695, Joseph de Jordy reçoit un fief seigneurial sur le Richelieu. — Concession du fief Cabanac, par Frontenac et Champigny. — Ratification en 1696 par le roi Louis XIV, contresignée Phélypeaux. — Co-seigneur de Champlain. — Ces concessions de fiefs constituaient une charge autant qu'un honneur. — Suite de la carrière de Joseph de Jordy, il est gouverneur de Trois-Rivières par intérim en 1702. — Joseph de Jordy est nommé major de Trois-Rivières en 1712. — Il meurt en avril 1713. — Présence du seigneur de Jordy de Cabanac signalée dans plusieurs actes publics. — Il meurt à 57 ans, erreur du curé Hazeur-Delorme qui ne lui donne que 52 ans à sa mort. — Note au sujet de l'alphabet Laffilard. — Un "bon officier", le mot est de M. de Calières.

## CHAPITRE SIXIÈME

François de Jordy de Cabanac s'établit et se marie au Canada .....	131
---	-----

**Sommaire.** — Comme son oncle Joseph, il paraît bien que, vers 1690-1691, François de Jordy fut aussi l'hôte des seigneurs de la Touche-Champlain. — Les circonstances historiques d'un incident de jeunesse. — Equipée de folle galanterie. — La traite de l'eau de vie, le traiteur Jean des Brieux et sa femme Marguerite Dizy. — L'incident de Jordy-des-Brieux. — Mésintelligences en haut lieu qui compliquent les choses. — La fin de l'incident. — Mariage de François de Jordy avec Marie-Anne Nolan. — A-t-il eu vraiment un fief sur le Richelieu? — Acte de concession de son fief des Aulnets. — Ratification et possession. — La famille Nolan. — Contrat de mariage de Jordy-Nolan (24 novembre 1696). — Acte de mariage au registre de Ville-Marie (26 novembre 1696). — Trois filles naissent de ce mariage. — Les deux aînées épousent, l'une Louis-Hector Le Fournier du Vivier, l'autre Michel Mouet de Moras. — Commandant à Cataracouï, puis à Montréal. — Capitaine à la Rivière-des-Prairies. — C'est à Montréal, que vit surtout François de Jordy, ce qu'était Montréal à cette époque. — Devenu veuf, François se remarie, au Cap-de-la-Madeleine, avec Louise-Catherine Robineau de Bécancourt (22 novembre 1705). — Note brève sur les Robineau de Bécancourt. — Un grand mariage, les signatures au contrat. — Les conditions ou les stipulations du contrat. — Acte du registre paroissial au Cap-de-la-Madeleine. — Liste des sept enfants nés de ce mariage. — Une concession du droit de chasse et de pêche. — Difficultés avec la dame de Verchères. — François de Jordy se construit un manoir dans les Isles Bouchard. — Suite de la carrière du seigneur des Isles Bouchard. — Il prend part à une

expédition au lac Champlain en 1709. — Capitaine au fort Saint-Louis à Chambly en 1712 et 1713. — Il est fait chevalier de Saint-Louis en 1718. — Il devient major à Trois-Rivières en 1720. — Témoignage de M. de Vaudreuil en 1721. — “Un bon officier”. — Il meurt à Trois-Rivières le 16 février 1726. — Son acte de sépulture. — Sa femme, Louise-Catherine, lui survit jusqu’en 1757. — Un ancêtre dont les descendants ont lieu d’être fiers.

## CHAPITRE SEPTIÈME

La descendance de Joseph de Jordy de Cabanac et de  
 Madeleine Pezard de la Touche ..... 159

**Sommaire.** — Onze enfants sont nés de ce mariage, huit filles et trois garçons. — 1° Marie-Françoise. — 2° Marie-Thérèse. — 3° Melchior. — 4° Marie-Madeleine. — 5° Louise-Marguerite. — 6° Louise. — 7° Joseph. — 8° Geneviève. — 9° François. — 10° Marie. — 11° Agnès-Angélique. — La liste des parrains et marraines indique que la famille jouissait d’une haute considération. — Sur les huit filles, deux seulement, Louise et Geneviève, se sont mariées, et aux deux frères, Jean-Baptiste Gaillard et Charles-François Gaillard. — Les Gaillard, seigneurs de l’Ile-d’Orléans. — Précis historique. — Guillaume Gaillard et le château Bigot. — Contrats des deux mariages Gaillard-de Jordy. — Pas d’enfants connus du premier de ces mariages. — Cinq issus du second. — Melchior de Jordy ou Cabanac l’aîné. — Expectative d’enseigne, enseigne, lieutenant et capitaine. — Note de M. de Vaudreuil. — Melchior s’occupe de l’administration des seigneuries, besogne onéreuse. — Madame de Cabanac, la mère, séjourne en France. — Lettre à Madame d’Aillebout d’Argenteuil. — Elle paraît être morte en France vers 1746. — Madame de Cabanac et son fils Melchior

avaient fait onze concessions, vers 1723, sur leur fief du Riche-lieu. — Ce domaine est englobé dans les fiefs voisins. — Le capitaine Melchior de Cabanac au château Saint-Louis en 1746. — Il meurt célibataire à Trois-Rivières en 1763, après avoir pris part aux batailles historiques de l'époque. — Il était à Louisbourg en 1751-1752. — Il est proposé par M. de la Jonquière, en 1752, pour la croix de Saint-Louis. — Il en est décoré en 1758, lorsqu'il prend sa retraite. — Son acte de sépulture. — Joseph de Jordy, dit sieur de Cabanac. — Sa carrière de soldat. — Il meurt, sans enfants, puisque garçon, à Montréal en 1737. — François de Jordy ou Saint-Georges-Cabanac, le seul des fils de Joseph et de Madeleine qui se soit marié. — Il épouse Thérèse de Tonty en janvier 1734. — Les de Tonty et les Picoté de Belestre. — Le mariage de de Jordy-de Tonty, l'acte du registre de Ville-Marie. — François de Jordy (Saint-Georges-Cabanac) meurt au fort Frontenac le 3 juillet 1754. — Neuf enfants, dont deux garçons sont nés de son mariage avec Thérèse de Tonty. — Quelques notes sur chacun d'eux. — L'une des filles, Thérèse-Josephite, meurt à Boucherville en 1811. — Elle avait été gouvernante chez le grand-vicaire Saint-Onge, aumônier aux Ursulines de Trois-Rivières. — Dans la bonne société de Trois-Rivières, avec les de Tonnancourt. — Le seul garçon qui a vécu, Joseph-Melchior, né en 1739, qui était à la bataille de la Monongahéla en 1755 et fit sans doute les dernières batailles sous le régime français, passe en France après la cession. — On le trouve à Tours en 1767. — Nous perdons ensuite sa trace. — De la descendance de Joseph il n'est resté personne du nom au Canada.

## CHAPITRE HUITIÈME

Les Robineau de Bécancourt et de Portneuf ..... 187

**Sommaire.** — Pourquoi ce chapitre spécial. — Les Robineau de Bécancourt à Paris. — René de Bécancourt s'en vient

au Canada vers 1645. — Sa carrière au Canada. — Sa première seigneurie au Cap-Rouge, sa charge de grand-voyer, il devient seigneur de Portneuf, il meurt en 1699. — Son mariage avec Marie-Anne Le Neuf de la Potherie. — Il hérite de la seigneurie des Isles Bouchard et son fief de Portneuf est érigé en baronnie. — C'est son fils Pierre, par son mariage avec une Le Gardeur, qui devient seigneur de Bécancourt, près de Nicolet. — Où se trouvent ces diverses seigneuries. — Le manoir de Portneuf. — Le manoir de Bécancourt, Charlevoix y est reçu en 1721, par le deuxième baron, Pierre de Bécancourt. — Soeur Marie-Anne de la Trinité, des Ursulines. — Appréciation de sa vie et de sa carrière religieuse. — René de Bécancourt, fils du premier René et frère de Pierre, épouse la fille du seigneur de Muy, gendre de Pierre Boucher, seigneur de Boucherville. — Belles paroles du testament de Pierre Boucher à son gendre et à sa fille. — Une famille honorable et honorée. — Les neuf enfants de René de Bécancourt, premier baron de Portneuf, et de Marie-Anne Le Neuf de la Potherie. — 1° Pierre, le deuxième baron de Portneuf, devient par son mariage seigneur de Bécancourt, est nommé en 1689 grand-voyer en survivance de son père, meurt sans enfants à Bécancourt en 1729. — 2° Joseph qui commanda en Acadie et fut connu sous le nom de M. de Villebon, il meurt sans enfants comme le précédent. — 3° René, le troisième baron de Portneuf, qui commanda en 1690 un corps d'expédition contre les colonies anglaises. Il épouse, en 1706, Marguerite-Philippe Daneaux de Muy, dont il a sept enfants. Il meurt à Montréal en 1726. — 4° François-Alexandre, dit le chevalier de Bécancourt, fait sa carrière au Mexique, meurt avant 1705. — 5° Jacques, dit Robineau de Bécancourt, meurt sans postérité, à Québec, en 1715. — 6° Marie-Anne, devenue, chez les Ursulines, Mère Marie-Anne de la Trinité. — 7° Daniel, dit sieur de Neuville, va en Acadie, meurt sans enfants vers 1702. — 8° Michel, mort à 17 ans. — 9° Louise-Catherine, qui épouse François de Jordy en 1705, et meurt à 80 ans, en 1757. — Deux de ces neuf seu-

lement laissent des enfants, à savoir René et Louise-Catherine. — La descendance de René, quatre garçons et trois filles, leurs carrières. — La maison du baron de Bécancourt ou maison McGill à Montréal, des vues en sont conservées au château de Ramesay. — Une seule fille, Marie-Anne, mariée à Charles Le Gardeur de Croisille, laisse des enfants. — Le curé de Saint-Joachim, sa mort héroïque. — Récits de Knox, de Montcalm et de Bigot. — La lignée des de Bécancourt se survit uniquement par les filles. — Ce qu'est devenu le fief de Portneuf. — Ce qu'est devenu le fief de Bécancourt. — A qui sont allés les Isles Bouchard. — Ce que sont les Isles Bouchard. — Le fief passe à François de Jordy. — *Mémoire* de Gédéon de Catalogne (1712). — Par ventes successives, vers 1780, les Isles Bouchard passent au curé Lemaire de Saint-Germain. — Notes du registre de l'Intendance. — Le nom des de Bécancourt, tous disparus, est resté seul attaché aux lieux où ils ont vécu. — L'histoire se doit de garder leur mémoire. — Ce qu'écrivait de ces pionniers du Canada, nobles soldats devenus colons, le juge Désiré Girouard.

## CHAPITRE NEUVIÈME

**La descendance de François de Jordy Moreau de Cabanac et de Marie-Anne Nolan, puis du même François et de Louise-Catherine Robineau de Bécancourt ..... 219**

**Sommaire.** — Les trois filles issues du premier mariage. — Michelle-Roch (la 3<sup>ème</sup>) meurt toute jeune, les deux autres se marient, Marie-Anne avec Louis-Hector Le Fournier (1720), et ils eurent trois enfants, Catherine à Michel Mouet de Moras (1726) et ils n'eurent qu'une fille. — Les Mouet de Moras. — Les sept enfants du deuxième mariage, quatre garçons et trois

filles. — Marie-Louise se marie à Joseph Provencher et n'a qu'un enfant, mort à six mois, peu après sa mère. — Charlotte-Renée, restée célibataire, meurt dans le naufrage de l'*Auguste* en 1761. — Marie-Anne meurt à 4 ans. — Pierre-François, dit seigneur des Isles Bouchard, suit la carrière des armes. — Il prit part sans doute aux dernières batailles sous Montcalm et Lévis, reste au Canada après la cession, devient capitaine au fort Chambly en 1774. — Il se marie, en 1746, à Charlotte Foisy, le contrat de mariage, détails pittoresques. — Il meurt aux Isles Bouchard en 1778, et sa femme au même endroit en 1785. — On parle plus loin de leur descendance. — Charles-René, dit de Jordy-Villebon. — Il épouse en 1741 Louise-Catherine Trottier-Desrivières, petite-fille (par sa mère) du juge Pierre Raimbault. — Il suit la carrière des armes à la Baie Verte, puis sous Montcalm autour de Québec. — Il périt, avec toute sa famille, dans le naufrage de l'*Auguste* en 1761. — Il est impliqué dans la triste affaire Bigot. — On parle plus loin de ses enfants. — Louis de Jordy Moreau, dit de Jordy des Isles. — Il épouse en 1751 Marie-Anne Pichet. — Sept enfants, dont cinq garçons, naissent de son mariage. — Sa carrière est peu connue. — Il meurt en 1785 et est inhumé à Verchères. — Sa femme était morte avant lui. — Antoine, frère des précédents, meurt à 7 ans. — La succession de François de Jordy Moreau. — Assemblée de parents pour la tutelle de ses enfants en 1726. — Louise-Catherine Robineau, sa femme, est nommée tutrice. — Un inventaire. — Etat de fortune assez précaire. — Louise-Catherine, seigneuresse des Isles Bouchard, sa vie pendant trente ans. — Elle meurt en 1757, à 80 ans. — La descendance des trois fils. — Les sept enfants de Louis de Jordy des Isles. — Les quatre enfants de Charles-René de Jordy-Villebon. — Le naufrage de l'*Auguste* en 1761, précis historique. — La descendance de Pierre-François et de Charlotte Foisy. — François (III), Marie-Louise (III), Jean (III), Michel (III). — Les enfants de Michel (III) et de Marguerite Jacques. — Les en-

fants de Jean (III) et de Marie-Joseph Duhamel. — Jean (IV), puis Joseph (IV), et enfin Pierre (IV). — Jean (IV) épouse, en 1802, à Contrecoeur, Archange Renaud. — Sept enfants naissent de ce mariage, dont deux fils, Jean (V) et Timothée (V), ont fondé des familles. — Les deux familles de Jean (V), marié, en 1837, à Zoé Richard, et, en 1864, à Hermine Giguère. — Jean (V) meurt à Contrecoeur, en 1906, à 94 ans. — Ses souvenirs de 1837. — L'un de ses fils, Joseph-Albert (VI), épouse Cécile Beauchemin. — Tableau de ces deux familles à l'appendice. — Timothée (V) épouse, en 1848, à Contrecoeur, Marie-Louise Jacques. — Ils vont s'établir à Saint-Pie de Bagot. — Neuf enfants leur naissent. — Tableau de cette famille à l'appendice. — La vie à Saint-Pie vers 1757-1758. — Morts de Timothée et de sa femme, lui en 1882, elle en 1909. — Les de Jordy aux Etats-Unis. — Réflexions à ce sujet. — Le dernier-né des enfants de Timothée (V) de Jordy et de Marie-Louise Jacques, l'abbé Georges-Alfred de Jordy (VI), fait ériger un monument, dans le cimetière de Saint-Pie, en 1925, à la mémoire de son illustre famille, "afin que ne périssent pas les noms et les souvenirs des ancêtres".

---

## APPENDICE EN TROIS TABLEAUX

	Pages
I° Tableau	
Généalogie complète de la famille issue de François de Jordy Moreau de Cabanac (1685-1930) ....	255
II° Tableau	
Les deux familles de Jean (V) de Jordy .....	259
III° Tableau	
La famille de Timothée (V) de Jordy .....	261
TABLE DES MATIÈRES .....	267

---

**OUVRAGES DÉJÀ PUBLIÉS**  
de M. l'abbé Georges-Alfred Dejordy

1° **Généalogies:**

Familles Adam  
Beaudry  
Blanchet  
Brouillet-Bernard  
Casavant  
Choquette  
Hébert-Lambert  
Jeannotte  
Morin  
Préfontaine  
Senécal  
Ravenelle-Lalime.

(Brochures contenant environ 25 pages, publiées entre les années 1905 et 1910).

---

2° **Généalogies des principales familles du Richelieu:**

Deux volumes reliés de plus de 300 pages chacun publiés en 1927. Les deux volumes reliés se vendent \$5.00 chez M. le libraire Ducharme, 995, rue Saint-Laurent, Montréal, P. Q.